This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

AS
161
.T8
1730

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

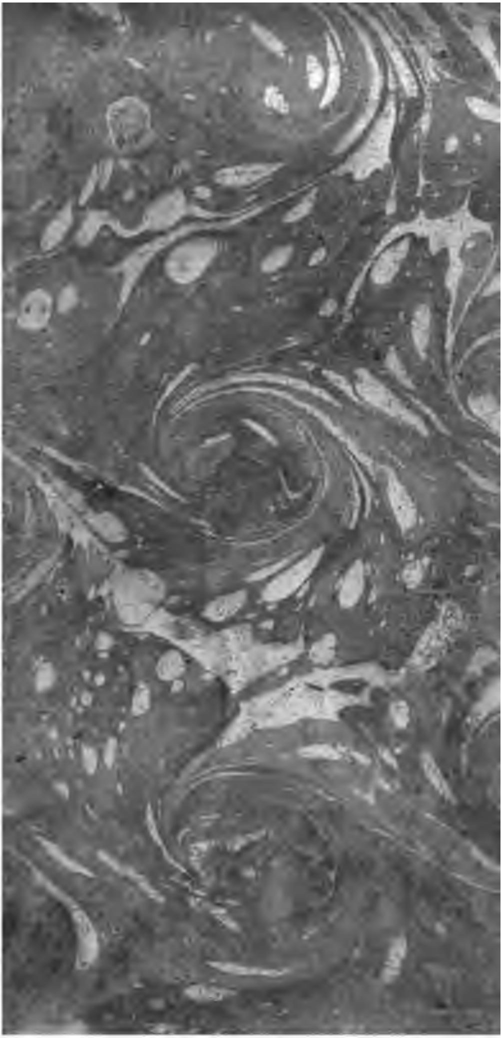

[redacted]

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Janvier 1730.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1730.

EX LIB. CAR. MAR. DE LA C

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Paris,
Chez ÉTIENNE GANEAU, Libraire Juré de l'Université, ruë S. Jacques, près la ruë du Plâtre, aux Armes de Dombes.

Avec Approbation & Privilege.

MDCCXXX.

CES MEMOIRES SONT COMmencez au mois de Janvier 1701; & se vendent 15 s. le mois en blanc. & brochez, 16. s.

Année	1701.	9 vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	12. v.
——	1729.	12. v.
——	1730.	1. v.

AS
161
.T8

[redacted]

Hierarchie Ecclésiastique, doit lui attirer, & qui sont en effet bientôt tombez sur lui.

Quoiqu'il ne promette que d'écrire les differentes Loix Civiles & Ecclésiastiques, & les differentes formes de gouvernement qu'on a suivies en cet Etat, soit pour le temporel, soit pour le Spirituel; il entre aussi dans le recit de toutes les Conquêtes, de toutes les Guerres, & de toutes les querelles de divers Souverains qui l'ont réduit sous leur puissance. Nous ne le suivrons point dans le détail qu'il fait de toutes les revolutions, qui sont arrivées depuis quinze cens ans; nous en avons parlé fort au long dans les trois Extraits que nous avons donnez de l'Histoire de Naples, par le P. Nicolas *Gianettasio*, aux mois de Fevrier, de May, & de Juillet 1721. On peut les consulter. à l'égard de l'Histoire Civile qu'il traite plus spécialement, un nouvel Auteur Italien, qui l'a fort rigoureusement examinée dans un Ouvrage, dont nous allons rendre compte, nous donne lieu d'en remettre la discussion à l'extrait du Livre de ce Censeur.

Il ſuffit de remarquer ici que Monſieur *Giannone* fait par tout connoître qu'il a beaucoup lû ; que ſon ſtile eſt aiſé, naturel ; & fleuri ; mais que les lumiéres de ſon eſprit ſont ſouvent obſcurcies par les paſſions de ſon cœur ; qu'il ne garde point les ménagemens néceſſaires à l'égard des perſonnes, & des choſes les plus ſacrées, & les plus reſpectables ; qu'il hazarde tout & s'éloigne étrangement de ſon ſujet pour décrier ce qu'il n'aime pas, & pour faire valoir le parti qu'il a pris ; & que ſes préventions odieuſes, ſoit contre les Princes de la Maiſon d'Anjou, ſoit contre les droits & les prétentions des autres Princes qu'il veut proſcrire, mais principalement contre les Papes, les Prélats, les Ordres Religieux, les Inſtitutions & les Miniſtres de l'Egliſe, lui ont fait répandre dans ſes quatre Tomes les Propoſitions les plus empoiſonnées ; les plus outrageantes, & les plus intolerables contre la Verité, la Juſtice & la Religion ; & ont effacé preſque tout l'honneur que l'étenduë de ſes recherches, la pureté de ſon langage, & la brieveté de ſes narrations lui auroient pû acquerir.

ARTICLE II.

RIFLESSIONI MORALI, E Teologiche ſopra l'Iſtoria Civile del Regno di Napoli, Eſpoſte al Publico in più Letttere familiari di due amici, da Euſebio Filopatro, e diviſe in due Tomi. In Colonia 1728. cum Licenza de Superiori. *C'eſt-à-dire : Reflexions Morales & Theologiques ſur l'Hiſtoire Civile du Royaume de Naples, données au Public en pluſieurs Lettres de deux amis, par Euſebe Philopatre. Deux Tomes in 4°. à Cologne 1728. avec Permiſſion. Le premier Tome contient 412. pages ; le ſecond en contient 444.*

C'Eſt un Auteur Napolitain, à qui l'amour de la vérité fait prendre la plume, & qui ſe plaint de ce que le nouvel Hiſtorien de Naples a trahi *la cauſe de Dieu, de la Religion, de ſon Souverain, de ſa Patrie, & de ſa Nation.* Il l'accuſe d'avoir caché ſous le nom d'un Avocat Catholique tout le venin d'un Sectaire ou-

tré, & il lui reproche une infinité de fautes, qui témoignent que le Jurisconsulte n'a pas aprofondi *la veritable Chronologie, l'Histoire Ecclésiastique, & tout ce qu'on appelle la Doctrine Sacrée.* Le Censeur transcrit souvent mot à mot les Passages entiers de l'Historien, & se propose d'y montrer ou *l'Hérésie, ou la témérité, ou le libertinage, ou l'ignorance, ou la mauvaise foi* de cet esprit fort, ou plûtôt de cet Auteur sans Religion, sans pudeur, & sans respect pour quelque Puissance que ce puisse être.

On ménage la personne, mais on s'éleve vivement contre l'erreur dans cette Critique, & on se justifie par ce Passage : *Responde stulto secundum stultitiam ejus.* C'est la nécessité, dit-on, qui oblige à parler ainsi, quoiqu'on soit ennemi de la Satire, contre celui qui a écrit ; on ne peut trop fortement déclamer contre les mauvaises maximes qu'il a débitées.

Comme le Censeur entreprend de critiquer les erreurs repanduës dans les quatre Tomes, divisez en quarante Livres ; il a crû devoir les mettre au jour en diverses Lettres, que

s'écrivent deux Amis, qui mêlent des nouveaux Interlocuteurs dans leurs Entretiens, où ils réduisent à de certains Chefs ce qui leur paroît dans toute l'Histoire de plus condamnable.

On nous promet au reste de ne rien avancer sans preuves; & on nous invite à lire les trente-deux Lettres Critiques qu'on nous donne en deux Tomes, auxquelles on en a ajoûté trois autres, sur la vérité de la Religion.

Nous renvoyons donc aux Lettres mêmes les Lecteurs qui voudront parfaitement s'instruire, & nous nous bornerons en cet Extrait à quelques Remarques que nous allons en tirer.

La premiére des vingt Lettres que contient le premier Tome est écrite par un Abrussien à un Campanois. On y montre que l'Historien a manqué au respect qu'il doit à l'Empereur, à sa Dignité Impériale, & à son auguste Maison. Cet Historien, dit-on, dédie son Ouvrage à l'Empereur, & il ose dans son troisiéme Tome p. 153. parler en ces termes de l'origine de la domination de la Mai-

son d'Autriche. » Ce fut ainsi, dit-il,
» que l'Espagne, & les vastes Etats,
» qui composent la Monarchie Espa-
» gnole passerent aux Autrichiens,
» issus des Comtes d'Ausbourg. Ce
» ne fut qu'avec l'étonnement de
» tout le monde, que Ferdinand Roi
» d'Arragon ; sans autre vûë que de
» se donner un puissant & formida-
» ble Successeur, exécuta le dessein
» condamné de plusieurs, & peut-
» être injuste, d'enlever son Royau-
» me d'Arragon à sa propre Maison,
» & d'en venir, malgré les vœux de
» presque tous les hommes, au point
» d'avilir cette noble & illustre Mai-
» son & de l'anéantir lui-même.

Cet Historien, ajoûte-t'on, en implorant l'appui de l'Empereur, ne craint pas de peindre Charles V. son grand Oncle avec des traits qui le rendent également odieux & méprisable.

» 1°. A l'entendre, *Charles* (a) fut
» un Prince sans jugement, qui dans
» une des plus grandes expéditions
» qu'il ait entreprise eut un mauvais
» succez faute de conseil & de sagesse.
2°. Ce fut un Prince Avare, qui

(a) Tom. 4. pag. 361.

pourvû qu'il eût de l'argent, n'avoit nul égard ni à sa Dignité, ni au bien de ses sujets. (*a*) » Il tira du Pape Cle-
» ment VIII. qu'il avoit fait prison-
» nier, une très-grosse rançon ; &
» pour dédommager le Pape, il lui
» permit, comme on fait, à son
» exemple, les Rois ses Successeurs,
» de lever dans ses Etats des Decimes
» extraordinaires. Il chargea le peuple
» Napolitain de Taxes intolerables :
» il n'accordoit point de graces aux
» Seigneurs, qu'à beaux deniers
» comptans, & ils n'étoient qu'à ce
» prix confirmez dans leurs Privilé-
» ges. On n'entendoit parler que de
» Dons qu'on exigeoit, moyennant
» quelques Concessions Impériales,
» qui n'avoient point lieu à moins
» qu'on ne renouvellât les Dons ; il
» fallut payer pour cela 30000. Du-
» cats, ensuite 150. mille, & après
» 200000. comme s'il ne s'agissoit
» que de demander. Les Ministres de
» ce Prince, tels que le Seigneur de
» *Coeuvres* & les Flamands, étoient in-
» satiables. Graces, Priviléges, Expé-

(*a*) Tome II. pag. 12, 13, 131.

» ditions, Juſtice, tout ſe vendoit au » poids de l'or ».

Ainſi ce Médiſant Hiſtorien traite le Chef & le Heros de la Maiſon d'Autriche, & ne ſe déchaîne pas moins contre le Succeſſeur de ce grand Empereur au Royaume d'Eſpagne. (*a*) » Philippe II, dit-il, » acheva d'appauvrir l'Eſpagne, & » de ruïner le Royaume de Naples, » pour ſubvenir aux dépenſes exceſ- » ſives de ſon armement contre l'An- » gleterre, & de ces vains, & ima- » ginaires projets, que le vent em- » porta & fit evanoüir ſous les eaux. » Dans l'eſpace de neuf ans, ajoûte » l'Hiſtorien, ce Prince inſatiable ti- » ra du Royaume cinq dons chacun » d'un million & deux cents mille » Ducats ».

(*b*) Philippe III. & IV. paroiſſent auſſi dans l'Hiſtoire, avec le caracte- » re de Princes Faineans, & inhabi- » les au Gouvernement, qui ſe con- » tentoient du nom de Rois, & de » l'ombre de Royauté, & qui ſans ſe » laiſſer toucher des larmes des Peu-

(*a*) Tom. 4. pag. 278.
(*b*) Tom. 4. pag. 355. 370.

„ ples opprimez, & des remontran-
„ ces des Princes de leur Sang, aban-
„ donnent tout à l'authorité, & au
„ pillage de leurs Ministres, & de
„ leurs Favoris, dont l'avidité s'au-
„ thorise de la condescendance des
„ Confesseurs interessez à leur for-
„ tune.

Il épargne aussi peu Charles II. qui rendit les Espagnols odieux à tous les Etrangers, perdit la Flandre, (a)
„ réduisit dans l'état le plus déplora-
„ ble la plus belle Monarchie du mon-
„ de, & se croyoit quitte envers Dieu
„ & les hommes, parce qu'il n'agis-
„ soit que par le conseil de ses Minis-
„ tres. Les calamitez extrêmes que
„ nous avons souffertes sous les deux
„ derniers Vices-Rois Espagnols, dit
„ l'Historien, apprennent aux Rois
„ à ne pas confier l'administration de
„ leurs Royaumes, à des hommes
„ mercenaires & impitoyables.

Est-ce bien faire sa Cour à un Prince, jaloux, avec raison, de l'honneur de sa Maison, que de dégrader, sans ménagement, les Sou-

(a) Tom. IV. pag. 140. 370. 482.

verains qui en sont issus, & une brave Nation qui lui est si chere. (a) Est-ce plaire à un Empereur Catholique, que de lui dire, que non seu-
„ lement il faut dans le maniment
„ des affaires se défier des Prêtres &
„ des Ecclésiastiques, qui ne payent
„ que d'ingratitude leurs Souverains,
„ & leurs Bienfacteurs ; mais qu'on
„ doit, sur tout en Allemagne, être
„ en garde contre les Souverains Pon-
„ tifes, qui seuls, ont plus causé de
„ maux au Corps Germanique, que
„ tous les autres ennemis de l'Em-
„ pire „.

Nous laissons plusieurs autres Observations pour passer non point à la seconde Lettre qui ne contient rien de considerable, mais à la troisiéme, (b) où l'on accuse cet Historien de s'élever contre sa propre Nation,
„ de lui reprocher, 1°. (c) le crime de
„ trahison à la défaite de *Manfred*.
2°. L'inclination au vol, & l'usage de donner à l'Eglise & aux Moines, dans les tems de pestilence, ou à l'ar-

(a) Tom. 1. pag. 516.
(b) Tom. 1. pag. 526.
(c) Tom. 4. pag. 428 & 429.

ticle de la mort, les biens qu'on ne pouvoit plus garder. 3°. L'ignorance des anciennes Loix de l'Empire & des Lombards, & ſur tout du Droit Romain, qui ſelon l'Hiſtorien, eſt une régle Divine, & ſeule bonne pour le gouvernement des Peuples. 4°. La négligence & l'abus de la Juriſprudence, d'où vient que la Juſtice eſt mieux exercée chez les Turcs, & chez les Mores que chez les Napolitains. 5°. Enfin, on ne peut ſouffrir que Mr. *Giannone* ait l'impudence d'avancer en premier lieu, que pluſieurs Dames de Naples ſe ſoient proſtituées au Duc d'Offone, avec le grand deſhonneur de leurs Maris, qui demanderent & obtinrent le rappel de ce Duc; & d'avoir tâché en ſecond lieu d'obſcurcir la Nobleſſe de differentes Maiſons très-illuſtres, & dont l'éclat eſt ſans tache, & égale en quelque ſorte celui du Soleil.

On pourroit peut-être excuſer l'Hiſtorien ſur quelques-unes de ces accuſations, ſi la vérité avoit été plûtôt ſon guide que la malignité; mais le Cenſeur fait bien entendre qu'on ne doit juſtifier en aucune façon,

» cet audacieux & téméraire Au-
» teur ».

Dans la quatriéme Lettre on parle du ſort de l'Hiſtorien, qui pour éviter l'indignation publique, a été obligé de s'éloigner honteuſement de ſa Patrie, où malgré les maximes pernicieuſes qu'il débite, le Peuple ſe diſtingue par une dévotion & une pieté exemplaire.

On répond dans la 5e. 6e. 7e. 8e. 9e. & 10e. Lettre aux atroces invectives, que cet Auteur, plus déchaîné que le plus cruel Hérétique, ne ceſſe point de faire contre l'Inſtitution des Moines & des Religieux. Il ſort ſi ſouvent hors de ſon projet Hiſtorique pour déclamer indignement, & à toute occaſion contre eux, qu'on peut, dit le Cenſeur, lui reprocher
» avec raiſon, que ſon Ouvrage eſt
» moins l'Hiſtoire Civile de Naples,
» que l'Hiſtoire de l'Etabliſſement &
» du Progrès des Ordres Religieux,
» où l'on étale des Fables outragean-
» tes, que perſonne n'avoit encore
» imaginées, ni écrites ». Les premiers Solitaires, ſuivant l'Hiſtorien, qui ont donné l'Origine aux Moines

„ étoient des hommes oisifs, & fai-
„ neans, qui faisoient déserter les Vil-
„ les, & à qui l'Empereur *Valens* fut
„ obligé de deffendre d'avoir des
„ Prosélites. Ils vinrent ensuite dans
„ les Villes, & y causérent tant de
„ querelles & de troubles que le
„ Grand *Theodose* fut forcé de les re-
„ chasser dans leurs Déserts. (*a*) A leur exemple se sont formez les Peuplades de Moines & de Religieux, qui sont parvenus à un si haut degré de puissance, qu'ils ont changé toute la face de l'Etat Civil & Temporel. Qu'on ne cherche point, dit-il, d'autre cause des terribles Révolutions, qui ont ravagé le Royaume de Naples, ni d'autres raisons des miséres qu'on y a de tout tems endurées, que
„ dans les Cloîtres des Moines, (*b*)
„ qui ont mené par les oreilles le peu-
„ ple ignorant par tout, où ils ont
„ voulu. C'est-à-dire; que St. Basile, St. Benoît, St. Dominique, St. François, & les autres Saints Fondateurs n'ont servi qu'à peupler le monde d'hommes dangereux, qui sous le

(*a*) Tom. 1. pag. 32. 33. 126. 127. 131. 132.
(*b*) Pag. 500.

masque de la pénitence, troublent les Etats, & conduisent les Empires à leur ruïne.

Cependant l'Historien avoüe en d'autres endroits que la profession Religieuse est la voye qui méne à une vie plus parfaite & plus sainte : mais il ne craint point de se contredire souvent, & selon lui, cette profession Réligieuse n'a été capable que de produire des Perturbateurs du repos public. Le Censeur le défie avec raison de donner aucune preuve que les Moines ou les Religieux soient jamais entrez dans aucunes des Révolutions qui ont fait passer le Royaume des Romains aux Gots, des Gots aux Grecs, des Grecs aux Lombards, des Lombards aux Normands, des Normands à la Maison de Suabe, de cette Maison à celle d'Anjou, des Rois François aux Arragonois & depuis à Ferdinand, à Charles-quint, & aux autres Souverains de cette Monarchie. C'est l'ordinaire de tous ces hommes que l'irréligion domine, d'entasser calomnies sur calomnies contre les Ordres les plus Saints ; ils ne cessent point de parler, mais

quand on les met à la preuve, ils ont la honte de se confondre ; ils se démentent par leurs propres paroles ; les traits qu'ils avoient lancez retombent sur eux-mêmes.

Ainsi Mr. *Giannone* se décrie, lorsqu'en entrant dans le détail de ses preuves, il avance en général contre tous les Ecclésiastiques, qu'ils ont envahi des richesses immenses, & que de-là vient la source de toutes les miséres du Royaume. (*a*) » Qu'on di-
» vise, dit-il, le bien de l'Etat en cinq
» parties ; il se trouvera que les Eccle-
» siastiques en ont quatre parties
» pour eux ; de sorte que si on ne les
» arrête pas, ils seront au bout d'un
» siécle maîtres de tout le Royaume.
L'exageration est trop excessive pour avoir la moindre ombre de vérité ; l'Historien ne peut passer que pour un vain déclamateur, parmi les Napolitains, qui le voyent leur débiter de pareilles rêveries. Mais sur le compte particulier des Religieux, il donne à ses mensonges une bien plus ample carriére. (*b*) On devroit tous les ex-

(*a*) Tome I. pag. 500. 501.
(*b*) Tom. IV. pag. 300.

 terminer,

terminer, si on leur rendoit justice, parce qu'ils concourent tous à la ruine de l'Etat par les biens dont ils se saisissent.

Les Peres Capucins ne sont pas exclûs de ce brigandage. L'Historien leur reproche le nombre de leurs Couvents dans les Villes, & les Bourgades ; & ce sont autant d'établissemens nuisibles & pernicieux. Tous „ les Mandians, dit l'Historien, (*a*) „ forment une Milice, pour l'appui „ de la Monarchie Romaine, & jamais les Souverains Pontifes n'ont „ eu de si bons soldats pour l'exécution de leurs entreprises ; aussi les „ Papes les comblent-ils de Priviléges „ & de Prérogatives : mais s'il paroît „ étrange que ces Religieux établis „ sur les fondemens de la pauvreté, „ & qui se nomment pour cela Mandians, ont fait en si peu de tems „ de si grandes acquisitions, on n'en „ sera plus surpris dès qu'on sçaura „ que les Papes leur ont donné le pouvoir d'allier à leur pauvreté la possession des biens, & que dès-lors,

(*a*) Tom. II. pag. 565. 573.

ils n'ont plus gardé ni mesures ni justice pour s'enrichir. Les mêmes invectives reviennent souvent, (*a*) & ces bons Peres, aussi bien que les Religieuses de Sainte Claire, & de la Visitation, ont beau jeûner, macerer leur corps, prier Dieu, (*b*) ce ne sont que des Intrus qui mangent inutilement le bien d'autrui.

Les Prêtres de l'Oratoire de Saint Philippe de Neri, les Théatins, les Barnabites, les Jesuites, & tous les autres Clercs Reguliers, sont aussi de nouvelles Troupes utiles à la Cour Romaine, & dangereuses au Royaume, lesquelles ont absorbé avec » un abus insupportable les Terres, » les Maisons, les Palais, les Riches» ses & les Tresors de l'Etat. L'Historien ne peut ignorer, que les Jesuites qu'il éleve au dessus des autres, n'ont pas pour leur subsistance annuelle cent Ducats par tête. Il ne peut souffrir qu'ils vivent; & il regarde tous ces Réguliers, comme s'ils avoient volé son propre bien. Leur

(*a*) Tom. 4. pag. 500.
(*b*) Tom. IV. pag. 134 136. 137. 426. 427.

[redacted]

ſeul nom le fâche, & il ne les cite tous qu'avec une extrême colére.

Mr. *Giannone* n'avoit garde de ne pas tomber encore plus rudement ſur les Moines. (*a*) „ Inſenſiblement, „ dit-il, les vieux Moines perdirent „ toute leur réputation de Sainteté & „ de Doctrine, mais au défaut de la „ Vertu & de l'érudition, ils avoient „ de l'argent comptant, & ils ache- „ terent des terres ; perſonne ne pou- „ voit aller ſur leur marché, parce „ qu'ils offroient de plus groſſes ſom- „ mes aux Vendeurs. (*b*) Au com- „ mencement ils vivoient de leur tra- „ vail ; ils ne dûrent plus déſormais leur opulence qu'à leur argent. La Ré- forme de ces vieux Moines fit aller les choſes de mal en pire, ſi l'on en croit le Juriſconſulte. Les Celeſtins, les Camaldules, les Moines *di Monte Virgine*, les Chartreux, parurent : la Reine *Jeanne* pour expier ſes impuretez favoriſa les uns de groſſes largeſſes ; les autres eurent leurs Protecteurs. Tous travaillerent de concert à

(*a*) Tom. IV. pag. 499.
(*b*) Tom. III. pag. 338. 359.

» aujourd'hui du Concubinage. Les
» Romains le croyoient légitime : &
» parmi nous les Prêtres ayant le pou-
» voir de se marier, avoient la per-
» mission de se donner une femme,
» soit comme Epouse, soit comme
» Concubine. Cet usage avoit telle-
» ment prévalu, que dans les siécles
» suivans, on a eu bien de la peine à
» l'abolir : mais à l'égard des Laï-
» ques, le Concubinage dura encore
» long-tems, & quoique l'Empereur
» *Leon* le deffendît en Orient, les
» Lombards le maintinrent en Occi-
» dent. *Cujas* même, ajoûte nôtre
» Avocat, rapporte que de son tems,
» il étoit encore commun parmi plu-
» sieurs Peuples de France.

Mr. *Giannone* avoit appris cette Doctrine de son Maître *Erasme*, qui dans une de ses Lettres à Mr de *Fonseca*, dit, que St. *Augustin* étant encore jeune avoit une belle Concubine, comme les Loix le permettoient, & que quand on eût enlevé à Augustin cette premiére Maîtresse, il en prit une seconde, & fut toûjours fidelle à celle-cy, ainsi qu'à la premiére, qu'il n'avoit pas répudiée. *Cujas*

[redacted]

a peut-être parlé d'un abus exécrable, mais il ne l'a jamais approuvé : pour nôtre Jurisconsulte, il ne tiendroit pas à lui que tous les jeunes gens, & les Prêtres mêmes, ne fissent comme l'Augustin d'Erasme, & en renversant *l'Idole de l'Honneur*, ce sont ses termes, ne passassent de Concubine en Concubine, & ne renouvellassent les infamies du Paganisme.

Cet homme si violemment offensé des prétenduës richesses des Moines & des Religieux, ne le seroit point de leurs crimes les plus honteux. (*a*) Il permettroit avec plaisir qu'il y eût des Concubinaires publics, mais il ne veut point absolument de Prêtres Réguliers, il ne veut pas même de Docteurs Scholastiques. Pourquoi, dit-il, les nouveaux Religieux ont-ils obtenu des Papes tant de faveurs ? » C'est qu'ils ont inventé la Theolo» gie Scholastique, qui a mis les » Dogmes en confusion. Ils ont ôté, » ajoûte-t'il, l'Etude de l'Antiquité » & de l'Histoire Ecclésiastique, & » ils ont substitué à la place de vaines

(*a*) Tom. II. pag. 573.

„ & dangereûſes diſputes, ils s'y ſont „ livrez avec d'autant plus d'ardeur, „ que par là ils ont plû davantage „ aux Pontifes Romains, dont ils „ ont élevé la Puiſſance au-delà de „ toutes bornes, & qui par un re- „ tour de reconnoiſſance, leur ont „ accordé d'exhorbitans Priviléges „ contre les Droits des Curez & des „ Evêques. Ainſi St. *Thomas*, Saint *Bonaventure*, & une infinité de Docteurs Catholiques, qui ſe ſont ſervis de la Scholaſtique pour combattre les Héréſies, ne ſont plus, au compte de l'Avocat, que des hommes mercénaires, qui trafiquent avec le Pape, pour renverſer le Dogme & la Foy, pour en recevoir des exemp- „ tions, & pour établir, dit-il, la „ Monarchie Romaine, & changer „ le Pape en Prince Souverain, tant „ au Temporel, qu'au Spirituel.

Tel étoit le Langage de *Luther*, de *Mélancton*, de *Calvin*, dont Mr. Giannone ſe déclare par tout le Diſciple. Ces Hérétiques ne pouvoient, comme lui, ſouffrir la Theologie Scholaſtique, parce qu'elle a connu tout le poiſon de leurs erreurs, qu'el-

le a percé au travers de tous les voiles, sous lesquels ils vouloient le cacher ; & que malgré tous leurs déguisemens, & leurs replis, elle la sçû démasquer toute l'horreur de leur Hérésie. Non, ce n'est point pour donner aux Papes une Souveraineté sur le Temporel que la Scolastique a été inventée ; les Ecoles des plus florissans Royaumes en sont la preuve. La deffense de la Religion & de la Foy, est uniquement ce qu'on s'y propose.

Les Scolastiques ne rejettent point, comme le prétend notre Avocat, l'Etude de l'Histoire Ecclésiastique ; ils soutiennent l'une par l'autre, & le moindre Théologien, sçait que ce Jurisconsulte parle en Historien peu versé dans l'Antiquité ; lorsqu'il dit, avec les Centuriateurs de Magdebourg, (a) » que l'honneur qu'on » rend aux Reliques & aux Images » des Saints, & les Pélérinages de » dévotion prévalurent dans le sixié» me siécle, par l'industrie des Moi» nes, qui prenoient tous les moyens » d'amasser de l'argent aux dépens

(a) Tom. I. pag. 229. 376.

„ des Fidelles. L'ignorance, pourſuit
„ Mr. Giannone, & la ſuperſtition
„ des Peuples, mit alors en vogue les
„ Pélérinages, les Oraiſons, les Meſ-
„ ſes pour délivrer les Ames du Pur-
„ gatoire. On eut en ce ſiécle un grand
„ ſoin de bien chanter, de bien pra-
„ tiquer des Cérémonies, de bien of-
„ ficier; les Cloches devinrent com-
„ munes à toutes les Egliſes, & à tous
„ les Monaſtéres; on inſtitua des
„ Dévotions particuliéres envers les
„ Saints; on compoſa d'inombrables
„ Légendes, & quantité de Mira-
„ cles; & de-là les Monaſtéres ſe ſont
„ enrichis. De-là l'uſage s'eſt intro-
„ duit, que nul Teſtateur ne meurt
„ ſans laiſſer aux Egliſes & aux Cha-
„ pelles de grands fonds, afin de faire
„ célébrer des Meſſes pour le ſalut, &
„ la délivrance de leur ame, & qu'au
„ lieu de penſer à la conſerver dans
„ l'innocence, on fait conſiſter l'eſ-
„ ſentiel à bâtir des Chapelles, & à
„ multiplier les Meſſes. Mais, re-
„ prend le merveilleux Avocat, le
„ prodige eſt, que malgré tout le mé-
„ pris qu'on fait de ces Moines, &
„ quoique les Séculiers n'en parlent

» qu'avec dédain, cependant ils sont
» devenus les Maîtres des Peuples, &
» qu'on en use à leur égard, comme
» à l'égard des Médecins, qu'on se
» fait un plaisir de mépriser & qu'on
» appelle, & en qui l'on met toute sa
» confiance, dès qu'on a le moindre
» mal.

Ainsi *Luther* parloit des Messes pour les Morts; ainsi *Calvin* & *Bucanan* se mocquoient de l'Office Divin, & de toutes les Cérémonies de l'Eglise, du Culte des Images, & des Reliques. Mr. *Giannone* les a copiez, & a pris d'eux, tous ces traits, contre lesquels la moindre Lecture des Péres & de *l'Histoire Ecclésiastique* des prémiers tems lui auroit fourni un Bouclier impénétrable, s'il eût voulu écrire plûtôt en Catholique qu'en Protestant.

Peut-il de bonne foy se persuader qu'on reformera les plus anciennes & les plus saintes Institutions, & qu'on exterminera, de la face du monde, tous les Réligieux; parce qu'il le juge à propos, & que sa qualité d'Avocat Napolitain, doit lui donner un assez grand poids, pour ne tenir au-

cun compte de tant de Saints Patriarches, de tant de Docteurs, de Martyrs, de Défenſeurs de la Foy, de Maîtres de la Vie Spirituelle, de Prélats, d'Evêques, & de Vicaires mêmes de Jeſus-Chriſt, qui ont été élevez dans les Maiſons Réligieuſes, & qui y ont puiſé ; comme aux véritables ſources de la Doctrine, & de la Piété, les Eaux Salutaires qu'il veut empoiſonner. On a lû, dit ſon Cenſeur, tout ſon Ouvrage, & jamais on n'y a vû un ſeul endroit, où il convienne d'une bonne action faite, ſoit par des Religieux, ſoit même par leurs Ordres, quels qu'ils puiſſent être. Tout le mal en vient, nul bien n'en procéde; à quoi les doit-on deſtiner, qu'au châtiment des malfaiteurs?

On n'eſt point ſurpris, qu'à l'exemple des Proteſtans, il tombe ſouvent ſur les Jéſuites, qui ſe font honneur d'avoir de pareils ennemis : (*a*) mais qu'il oſe comparer l'Ordre des Freres Mineurs à l'infâme Troupe des *Sabotiers* ou des *Vaudois*, & qu'il ne

(*a*) Tom. II. pag. 467.

mettre nulle autre distinction entre les uns & les autres, sinon que les premiers, par leur sévérité, sous le joug du Saint Siége, obtinrent du Pape beaucoup de grands Priviléges, & que les autres par leur liberté à déclamer contre les abus de la Cour Romaine, s'en attirerent plusieurs excommunications. (*a*) C'est ce qui ne peut être écrit que par un homme qui n'écoute ni la raison, ni l'honneur : qu'il ose de plus attribuer à l'amour d'un interêt sordide, & non point à une véritable piété, les Confrairies édifiantes du Rosaire, du Scapulaire, du Tiers-Ordre, & quelques autres authorisées du Saint Siége, reçûës dans l'église, & établies par les plus grands Saints ; qu'il ait la hardiesse d'avancer, que pour donner du crédit à ces Dévotions, & pour enlever l'argent des Fidelles l'avarice des Ordres Mandians ait forgé de faux Miracles, & obtenu de lucratives Indulgences ; c'est ce que l'irréligion seule, & la malignité peuvent dicter.

(*a*) Tom. II. pag. 173. 174. 175.

Après avoir calomnié les Ordres, & les Institutions des Saints, il ne restoit plus à l'Auteur qu'à décréditer les Loix de Dieu même, il n'y a pas manqué, en disant que „ les Hébreux, sur le fait des Loix, n'étoient pas comparables aux Romains „. Dieu, à la vérité, étoit le Législateur des Hébreux; mais au jugement de Mr. *Giannone*, la Sagesse Divine n'égaloit pas la Sagesse Romaine. De l'irréligion au blasphême le pas est bien-tôt fait.

Jesus-Christ a établi son Eglise, & n'a pû la mettre à l'épreuve des traits envénimez de l'Historien. On voit dans l'onziéme Lettre du Censeur & dans les suivantes jusqu'à la dix-neuviéme, combien Mr. *Giannone* a pris à tâche de la dégrader. Il prétend que les Loix qu'elle nous prescrit, ont causé le renversement de l'Empire. „ On ne tint plus compte, dit-il, „ des Loix Romaines, lorsque les „ Loix Evangeliques prévalurent, & „ le Gouvernement Civil tomba en „ décadence „.

„ Dans le tems de la République „ Romaine, ajoûte-t'il, & de l'Em-

» pire, (a) on s'attachoit à étudier
» & à suivre la Jurisprudence Ro-
» maine; & tout a fleuri jusqu'au
» Régne de Constantin, premier Em-
» pereur Chrétien, qui établit des
» formes de Gouvernement étranges
» & monstrueuses. Ainsi dans le qua-
» triéme siécle, où la Réligion Chré-
» tienne avoit pris le dessus; (b) on
» vit, dit-il, les étonnantes révolu-
» tions qui défigurérent tout l'Empi-
» re. Il fut gouverné par de nouvelles
» Loix; & on ne les reconnut plus.
» Les Romains de Valeureux & de
» Magnanimes devinrent indolents
» & effeminez: de Graves, de Sévé-
» res, d'Incorruptibles, ils furent
» Ambitieux, & dissolus. La Disci-
» pline Militaire ne s'observa plus.
» Ces Vainqueurs du Monde, qui
» avoient porté leurs Armes jusqu'à
» l'extrémité de la Terre, tombérent
» dans une si grande foiblesse qu'ils
» ne purent s'opposer aux forces des
» Nations, dont ils avoient triom-
» phé. Toutes les Provinces de leur

(a) Tom. I. pag. 29. 68.
(b) Tom. I. pag. 69. 102. 104. 105.

» Empire furent conquises, & ces » changemens si terribles vinrent de » l'affection que *Constantin* avoit pour » la Religion, lequel en élevant les » nouvelles Loix sur les anciennes fut » appellé par *Julien*, Perturbateur » des anciennes Coûtumes, & fut » extraordinairement blâmé des Gen» tils, tandis qu'il étoit excessivement » loüé des Chrétiens » ?

A ce propos, Mr. *Giannone* change en Héros, en Restaurateur de l'Empire, *Julien* l'Apostat qui voulut renverser le Christianisme, renouveller toutes les Loix Payennes, (*a*) & abolir les Constitutions que Constantin avoit faites en faveur de la Religion, & pour le maintien de la Discipline Ecclésiastique. *Theodoric* Roy des Gots en Italie, & fameux Arien, qui combattoit les Catholiques, fut de même, dit l'Historien, le plus grand Prince qui ait régné, parce qu'il fit régner parmi les Gots, une bonté, une justice, une charité envers Dieu, que les Catholiques n'égaloient pas. *Totila* fut encore un

(*a*) Tom. I. pag. 182. 297.

„ pliant les Eglises & les Monastéres, „ on augmenta le Culte des Saints, „ de leurs Reliques, & de leur Images, & par conséquent les revenus „ Ecclésiastiques aux dépens des „ Chrétiens, à qui l'on promettoit „ toute sorte de Prospéritez Spirituelles & Temporelles. Ainsi l'on établit de nouvelles Fêtes, l'Octave de „ la Nativité, & de l'Epiphanie, la „ Purification, & l'Annonciation de „ la Vierge, sa Nativité & sa Mort, „ & la Fête enfin de chaque Saint en „ particulier.

Mr. *Giannone* s'abandonne encore ici trop facilement à la perversité des Hérétiques & à leur ignorance affectée. L'Institution des Fêtes n'a pour motif que l'accroissement de la Piété des Fidelles, & non point celui du bien des Eglises. Les seuls Hérétiques, qui ne veulent nul culte extérieur, & nulle des saintes Cérémonies, ont pensé comme fait Mr. *Giannone*. Il ne sçavoit pas que la Fête de la Circoncision est bien postérieure à l'Octave de la Nativité ; il n'auroit pas manqué de le dire : il ne sçavoit pas que St. *Isidore*, & plusieurs Auteurs

se satisfaire en la personne de *Grégoire* VII. (*a*) qu'il ne peint qu'avec les traits du plus grand scélérat du monde, & sous le nom d'*Ildebrand*, ou de Tison d'Enfer. (*b*) Le saint Pape *Pie* V. selon lui, ne valoit guéres mieux; il n'a dû sa réputation de Sainteté & sa Canonization, qu'à une sévérité extrême, qu'il exerça contre des gens suspects d'Hérésie, & au Trésor qu'il donna pour faire la guerre aux Turcs.

L'Avocat de Naples en revient toûjours aux Trésors de l'Eglise, & pour rétablir dans les Etats un excellent Gouvernement, il voudroit, suivant les Principes répandus dans toute son Histoire, qu'il n'y eut ni Réligieux, ni Prêtres sur la Terre; ni Paradis, même pour les Saints. Il souhaiteroit qu'on remît en vogue, les Loix de *Julien* l'Apostat, & des autres Tirans de la Réligion; & que si on souffroit un Clergé, on le réduisit à la situation, où il étoit avant *Constantin*, & sous les plus terribles

(*a*) Tom. II. pag. 79. & seq.

(*b*) Tom. IV. pag. 182.

erſécuteurs de l'Egliſe ; il exigeroit u'aux Loix du Chriſtianiſme, on ubſtituât les Loix de l'Empire Ronain ; & que les Rois ne gouver-aſſent plus en Chrétiens, mais en ayens. Il demanderoit qu'il n'y eût lus d'Immunitez Eccléſiaſtiques ; u'on mît à l'écart tous les Théolo-giens, & les Scolaſtiques ; qu'on ne onſultât enfin que des Juriſconſultes omme lui. La Morale Chrétienne, que les Impies les plus déclarez ont vant lui toûjours reſpectée, comme une Morale ſaine & univerſelle, qui contient les maximes les plus conformes à la raiſon, & les plus convenables pour entretenir l'union, l'ordre, la ſociété & la ſubordination entre les hommes, devroit, au goût de M. *Giannone*, être proſcrite. Il a dans la Juriſprudence des ſecrets plus divins, plus efficaces, & plus néceſſaires au bien de l'Univers. Ces ſecrets, comme on l'a dit, ſeroient de remettre ſur le Trône les Domitiens, ou les Juliens, & d'empêcher que de nouveaux Conſtantins, favorables au Chriſtianiſme, y remontaſſent jamais.

La Doctrine de Mr. *Giannone*, quelle que soit la Doctrine qu'il traite, ne se dément jamais, & paroît en tout également opposée à la Catholicité. S'il donne au Pape en un endroit le titre de Chef de l'Eglise, & de Vicaire de Jésus-Christ, ce n'est qu'un vain titre sans effet, qui n'attribuë aucune Jurisdiction aux Papes sur l'Eglise Universelle. Il n'y avoit, selon lui, au commencement aucune Hiérarchie Ecclésiastique.

» Dans les trois premiers siécles, » dit-il, avant que la Religion se fût » étenduë par la faveur de *Constan-* » *tin*, on ne sçauroit appercevoir au- » cune Police Ecclésiastique pour le » Gouvernement extérieur & cons- » tant de l'Eglise. Les Apôtres & » leurs Successeurs, occupez à la pré- » dication de l'Evangile, ne se mirent » pas en peine de l'établir. Ils en fu- » rent empêchez par les persécutions, » & tous leurs soins s'étendoient à » maintenir en particulier l'exercice » de la Religion parmi les Fidelles. » Quoique les Apôtres reconnoissent

(*a*) Tom. I. pag. 52.

„ Saint Pierre pour leur Chef, ils „ s'appliquérent au commencement „ à toute autre chose qu'à établir cet- „ te Police extérieure pour le Gou- „ vernement de l'Eglise. Ils ne s'atta- „ choient qu'à prêcher les véritez de „ la Foy & à convertir tout le mon- „ de, & ils ne pensoient qu'à cela „ seul „. Il n'y avoit donc point alors, reprend le Censeur, de Hié- rarchie Ecclésiastique. Cette Hiérar- chie n'appartient donc point, ni à la Foy, ni à l'Evangile. Ce n'est point une Institution, ni de Jesus-Christ, ni des Apôtres. C'est une Institution Humaine, à laquelle on peut se souf- traire.

„ En effet, continuë l'Avocat, „ dans ces commencemens, comme „ le dit St. *Jérôme*, les Eglises qu'on „ avoit fondées dans les Villes se gou- „ vernoient par le *Presbitéranisme*, „ ou le Sénat des Prêtres en forme „ d'Aristocratie. Mais dans la suite „ des tems, le nombre des Fidelles „ s'étant accrû, on jugea à propos, „ pour éviter le désordre & les divi- „ sions, de laisser à la vérité le Gou- „ vernement de l'Eglise au Sénat des

„ Prêtres, mais de donner une Surin-
„ tendance à l'un de ces Prêtres qui
„ seroit leur Chef, & qu'on nomma
„ Evêque, c'est-à-dire, Inspecteur.
„ Ce Prêtre élevé à un degré plus
„ haut, avoit ainsi l'inspection sur
„ les autres. Il avoit soin de son Egli-
„ se, bien entendu qu'il ne la gou-
„ vernoit pas seul, mais en commun
„ avec le Senat des Prêtres. Un Mi-
„ nistre Calviniste, s'écrie ici le Cen-
„ seur, auroit-il autrement parlé :
„ Est-ce en Italie, & dans un Païs
„ Catholique ? N'est-ce pas plûtôt à
„ Genêve qu'on a imprimé un tel
„ Ouvrage ?

Mr. *Giannone* craint de ne s'être pas encore assez expliqué. „ Dans le
„ cours des années, continue-t'il,
„ que la Religion fut établie dans
„ toutes les Provinces de l'Empire,
„ quoiqu'il n'y eût plus d'Apôtres,
„ les Evêques succéderent à leur pla-
„ ce, & étant placez au-dessus des
„ Prêtres gouvernerent les Eglises, &
„ furent ainsi établis Evêques, com-
„ me le dit St. *Cyprien*... Cependant
„ quoique St. *Cyprien* dise que cha-
„ que Ville avoit son Evêque, on

„ sçait néanmoins, que dans un très-
„ grand nombre de Villes il n'y en
„ eut point, & que les Eglises y étoient
„ gouvernées & conduites par les
„ seuls Prêtres, puisque les Apôtres
„ n'établirent pas des Evêques dans
„ toutes les Eglises, mais qu'ils lais-
„ sérent le gouvernement de plu-
„ sieurs, aux Prêtres, quand on ne
„ trouva parmi ces Prêtres aucun qui
„ fut digne d'être Evêque, comme
„ le dit St. *Epiphane*.... Et ces Eglises
„ qui restoient sans Evêque, dit St.
„ *Jerôme*, étoient gouvernées par
„ l'Assemblée commune des Prêtres ".
Ici Mr. *Giannone* abuse des Passages des Peres pour insinuer ses pensées.

Il poursuit sur le même ton, & aprés avoir dit que plusieurs Auteurs ont crû, qu'on n'avoit donné dans l'Eglise cette supériorité aux Evêques sur les Prêtres, qu'à l'exemple des Grecs, des Romains & des Druides, qui avoient un Prêtre supérieur aux autres, il ajoûte, que ce que
„ *Grotius* a conjecturé, est cependant
„ plus vraisemblable, sçavoir que
„ cette Police fut introduite, à l'e-
„ xemple des Synagogues Juives,

„ dont il paroît que les Egliſes fon„ dées par les Apôtres furent les Si„ mulachres & les Images : & en effet „ nous obſervons, dit-il, qu'en plu„ ſieurs lieux, les Synagogues étoient „ ſans Empire, comme l'Egliſe n'a „ par elle-même aucun Empire, toute „ ſa Puiſſance étant Spirituelle " ; c'eſt-à-dire, que les Egliſes particuliéres ſont autant de Républiques, détachées & indépendantes les unes des autres ; & qui ne reſſortiſſent point à une Egliſe principale, qui ſoit le Centre de l'Unité, & qu'il n'y a par conſéquent nulle Hiérarchie dans l'Egliſe, & nulle ſubordination établie par Jeſus-Chriſt.

L'Evangile, les Conciles, la Tradition des Peres ont beau nous apprendre, que telle eſt la forme du Gouvernement Eccléſiaſtique, que l'Egliſe Univerſelle ſoit gouvernée & régie ſous l'authorité d'un ſeul premier Paſteur ou Souverain Pontife, à qui tous les Fidelles, de quelque condition qu'ils ſoient, doivent être ſoumis dans les choſes qui regardent la Religion ; que chacune des Egliſes particuliéres ait ſon Paſteur, ou ſon

Evêque propre, d'où tout le Corps & chaque Membre de cette Eglise dépendent immédiatement ; que pour la conduite de tout le Troupeau il y ait encore plusieurs Ecclésiastiques en divers dégrez, & tous subordonnez à leur Evêque particulier, & au premier Pasteur Successeur de St. Pierre ; qu'enfin l'Eglise ainsi dirigée est essentiellement Une, Sainte, Catholique, & Apostolique. Mr. *Giannone* n'en veut rien croire, & renonce à cet Article du Symbole des Apôtres : mais pour soutenir son erreur, il cite à la maniére des Hérétiques, quelques Passages tronquez, & mal entendus de deux ou trois Peres, qui ont ouvertement contredit ce qu'on leur fait dire, & qui ne se pouvoient départir de cette Tradition constante, & de cet Article de Foy, sur la Hiérarchie & l'Unité de l'Eglise Catholique. Calvin L.4. C.4. §.2. avoit prévenu Mr. *Giannone*, qui n'est que son Copiste, & qui n'a fait que traduire presque mot à mot, en Langage Italien, les paroles Latines de l'Hérésiarque.

Puisque notre Avocat nie les véri-

tez de Foy, & n'admet point d'autre Hiérarchie pendant les trois premiers siécles, que celle des Archiprêtres, sous le nom d'Evêques, des Prêtres, & des Diacres, sans aucun rapport à un premier Chef & à un Souverain Pontife ; il est néceſſaire qu'il avance auſſi, que l'Evêque de Rome n'avoit alors aucune authorité hors les limites de son Eglise particuliere : c'est auſſi ce qu'il écrit avec sa délicateſſe ordinaire. Il dit que ce ne fut que cent trente ans après que *Constantin* eut donné la paix à l'Eglise, (*a*) que l'Evêque de Rome, sous le Regne de *Valentinien* III. fût promû au dégré de Métropolitain. Il prétend que les degrez de Metropolitain, de Patriarche, ne furent point établis par les Apôtres & par l'ordre de Jesus Christ; mais qu'ils ne furent instituez que par la néceſſité, où fût l'Eglise de se conformer à la diviſion que Constantin fit des Provinces, & à la distribution des Magiſtrats qu'il nomma pour les gouverner : en cela M. *Giannone* a pour guide le Docteur *Dupin*,

(*a*) Tom. I. pag. 130.

dont la Doctrine contenuë dans sa Bibliotheque, fut condamnée en 1693. par Mr. *de Harlay*, Archevêque de Paris, comme contenant des » Propositions fausses, téméraires, » scandaleuses, offençantes des oreil- » les pieuses, tendantes à détruire les » preuves de la Tradition sur l'autho- » rité des Livres Canoniques & de » plusieurs Articles de la Foy, inju- » rieuses aux Conciles Œcumeniques, » au Saint Siége Apostolique, aux » Peres de l'Eglise; erronées & qui » conduisent respectivement à l'Hé- » résie ".

L'Evêque de Rome n'ayant été Métropolitain que sous le Regne de *Valentinien* III. ne reçut que dans le milieu du cinquiéme siécle la qualité de Patriarche, & il ne fut ainsi nommé que par les Grecs, & par *Marcien* Empereur d'Orient. Telle est l'Erudition de cet Avocat, qui ne sçait pas que les Grecs convenoient, que Saint *Leon* Evêque de Rome étoit Patriarche Œcumenique: il se contredit encore lui-même. Car après avoir avancé que le titre de Patriarche fût donné à St. *Leon*, qui vivoit en 460; il

dit en un autre endroit. Le premier Evêque de Rome nommé Patriarche fut *Hormisdas*, qui ne monta sur la Chaire de St. Pierre que soixante ans après Saint *Leon*. Il prend sur cela à témoin le P. *Sirmond*, qui n'a, dit-il, „ donné aucune preuve du Patriar-„ chat Romain avant *Hormisdas*, & il ne se souvient pas qu'il vient d'en donner lui-même une preuve que le P. Sirmond ne pouvoit ignorer. (*a*) Il ajoûte, pour comble d'iniquité, que la puissance ordinaire des Pontifes Romains, (*b*) ne s'étendoit pas dans le cinquiéme & le sixiéme siécle, au-delà des Provinces suburbicai-„ res, & il avoit dit que les Papes, „ qui d'abord n'étoient que simples „ Métropolitains du Vicariat de Ro-„ me, c'est-à-dire, des Provinces su-„ burbicaires, étendirent peu à peu „ les limites de leur Patriarchat dans „ tout l'Occident. D'où il arriva, „ non pas sans de grandes opposi-„ tions, qu'ils s'arrogerent la puissan-„ ce d'ordonner les Evêques dans

(*a*) Tom. III. pag. 216.

(*b*) Tom. I. pag. 216.

[redacted]

„ tout l'Occident ; & d'anéantir par „ conséquent les droits des autres Mé- „ tropolitains ". Un Huguenot de France, un Protestant d'Allemagne, un Evêque Anglican tiennent le même langage, que Mr. *Giannone*; mais un Ecrivain Catholique, tel que le Censeur de l'Histoire de Naples en montre évidemment la malice & la fausseté.

Notre Historien, suivant les mêmes traces, se fait un plaisir de se livrer, & de donner un air de vérité à tous les reproches calomnieux, dont les Hérétiques, (*a*) & les ennemis du St. Siége ont tâché de noircir & de décréditer les Souverains Pontifes. C'est pour cela qu'il imite la comparaison qu'ils ont faite de Jesus-Christ, avec le St. Pape Gregoire II. en ces termes. „ Jesus-Christ voyant que „ l'innombrable multitude, qui avoit „ vû ses miracles, pensoit à le faire „ Roi, se retira aussitôt en disant „ que son Royaume n'étoit pas de ce „ monde : le Pape *Gregoire* au contraire, après que les Romains rébelles

(*a*.) Tom. I. pag. 326.

„ eurent secoué le joug de l'Empe-
„ reur *Leon* l'Isaurien , accepta la
„ principauté qu'ils lui offrirent , &
„ devint leur Prince. Jesus-Christ a
„ expressément commandé qu'on
„ payât le Tribut à César , & ce Pape
„ ordonna , que désormais on ne
„ payât plus le Tribut à l'Empereur.
„ De-là on en est venu à cet excès , de
„ regarder le Pape comme l'Ante-
„ Christ , parmi les Hérétiques , qui
„ posent les fondemens du Domaine
„ temporel des Papes sur la révolte &
„ la félonie des Romains , & du Pape
„ *Gregoire* , qui bien loin d'imiter Je-
„ sus-Christ , avoit accepté la Princi-
„ pauté ; & de serviteur des serviteurs
„ étoit devenu Souverain ". Nous passons sous silence , ce qu'il dit lui-même des Papes *Zacharie* , & *Etienne* , qui dans leurs Décisions , si on l'en croit , n'avoient en vûë que de se rendre maîtres des consciences , de satisfaire leur ambition , & de donner plus d'étenduë à leur Seigneurie temporelle.

Il ose assurer , que les Dispenses que donnent les Papes pour les Mariages , sont des usurpations faites sur

les Princes, qui avoient seuls cette authorité, & à qui les Papes ont voulu se rendre nécessaires & redoutables : il dit, sur le rapport d'un ou deux Auteurs vendus à la calomnie, & démentis par toute l'Antiquité, (*a*) que la translation du Siége Pon-
» tifical à Avignon est nommée la
» prévarication de la cause de Dieu,
» le scandale du peuple de Dieu, la
» ruïne de la Chrétienté; que les Pa-
» pes qui regnerent alors, furent plû-
» tôt des monstres d'impieté, & des
» scelerats, que des Vicaires de Je-
» sus-Christ; qu'ils n'eurent d'autre
» attention que d'accumuler leurs
» trésors pour contenter leur vanité &
» leur faste, dans le même tems qu'ils
» étoient les esclaves des Rois de
» France; que ces Papes d'Avignon
» étoient des simoniaques, des luxu-
» rieux, des cruels, des avares, des
» voleurs". Nous avons horreur de ces furieux récits, dont nous retranchons une grande partie, pour ne pas scandaliser nos Lecteurs, & nous soustraions, par cette raison, à leurs yeux

(*a*) Tom. III. pag. 226.

toutes les impostures, que ce Jurisconsulte a mis sur le compte des Papes les plus respectables, dont il n'en a jamais justifié un seul, après en avoir dit tout le mal qu'il a pû en apprendre de leurs ennemis, ou en imaginer lui-même, & en tirer de son aveugle, & furieuse passion contre eux.

1. La nécessité de donner des bornes à nos Extraits, nous oblige d'abréger le détail de la Critique que le Censeur continuë de faire dans le second Tome de ses Lettres. On montre avec clarté dans la 20^e^ Lettre, que sans adopter les maximes pernicieuses du Jurisconsulte, on peut maintenir les droits de la Puissance Royale. On fait sentir dans la 21^e^ que les principes de cet Avocat sont non seulement détestables en eux-mêmes, mais encore également injurieux aux Rois, & nuisibles à leur Authorité. On réfute dans la 22^e^. 23^e^ 24^e^. plusieurs maximes, & diverses erreurs particuliéres, que l'ignorance, la malignité, & l'hérésie ont dictées à l'Historien. La 25^e^ Lettre est destinée à répondre aux atroces accusations qu'il

[redacted]

fait contre le Tribunal du St. Office. (*a*) A l'entendre, les Tribunaux des Tirans & des Persécuteurs de la primitive Eglise, (*b*) étoient plus justes & moins cruels : la récompense de *Pierre de Verone*, qui par sa terrible sévérité irrita les Milanois, qui prévinrent par sa mort leur supplice ; fut la gloire d'être mis au nombre des saints Martyrs. *Ferdinand* le Catholique qui introduisit ce Tribunal en ses Royaumes, pour en exterminer les Juifs & les Mahometans, (*c.*) fut un monstre de cruauté, au lieu que *Theadoric* Arien, qui fit mourir inhumainement le Roi *Odoacre*, & les deux plus sages & plus vertueux personnages de leur tems *Symmaque* & *Boéce*, fut un Héros, qui trouve sa justification dans les raisons d'Etat. La liberté de conscience pour les sujets, & l'introduction de toutes les Religions est licite, & doit être authorisée dans un Empire qu'on veut bien gouverner. Voilà les pensées du Jurisconsulte, qui paroît regretter qu'on ait fer-

(*a*) Tom. I. pag. 59.
(*b*) Tom. IV. pag 76.
(*c*) Tom. I. pag. 185.

mé (*a*) l'entrée de l'Italie & du Royaume de Naples aux Héréſies de l'Apoſtat Bernardin *Ochin*, de *Luther*, de *Melancton*, & de leurs Diſciples. Il eſt bien des Princes très attachez à la Religion Catholique, qui ne veulent point recevoir le Tribunal de l'Inquiſition dans les Pays de leur dépendance, mais en eſt-il un ſeul, qui aime la Religion & la tranquillité publique, lequel veüille introduire & authoriſer toute ſorte de nouvelles Sectes dans ſon Royaume. Mr. *Giannone* va même plus loin que les Tolerans, qui croyent qu'on peut vivre en ſeûreté dans la Religion du pays où l'on eſt né, mais qui ne permettent pas qu'on y en admette de nouvelles.

Les Papes, les Evêques, les Prêtres, les Moines, les Religieux, & en général tous les Miniſtres de l'Egliſe ſont les ſeuls ſujets, à qui l'Avocat voudroit que les Princes fiſſent la guerre, & c'eſt de là que dans les Lettres 26[e] & 27[e], le Cenſeur lui reproche d'avoir pris pour le principal Héros de ſon Hiſtoire *Frederic* II

(*a*) Tom. IV. pag. 77. & 80.

de la conduite duquel il emprunte presque toutes ses maximes. (*a*) Ce Prince avoit pour principe de reduire le Clergé à l'état, où il étoit dans la primitive Eglise; où les Prêtres, disoit-il avec moquerie, étoient pauvres & miserables; & faisoient des miracles. Ainsi l'on vit de son tems les Eglises pillées, les Ornemens, & les Vases des Autels enlevez, les biens des Monastéres confisquez, les Evêques, les Prêtres, & les Religieux, emprisonnez, bannis, pendus, tourmentez en divers genres de supplices. (*b*) Il prétendoit reprendre sur leurs personnes & leurs biens, la même authorité & exercer la même tirannie que les anciens Empereurs. » Son impieté, dit le Censeur, alla si » loin, qu'on lui attribua le fameux » Livre intitulé, *des trois Imposteurs*, » MOÏSE, JESUS-CHRIST, & MA- » HOMET, & qu'on lui entendit sou- » vent dire, que des trois Impos- » teurs, le plus malheureux avoit » été JESUS-CHRIST qu'on avoit cru-

(*a*) Tom II. pag. 452. &c.
(*b*) Tom. I. pag. 456.

théïſme. Il nous ſuffit d'avoir expoſé dans notre Extrait une partie du mal, pour en inſpirer de l'horreur ; il eſt ſi grand, qu'on ne peut le connoître ſans le déteſter.

Quelques belles & convaincantes que ſoient les trois dernieres Lettres, que le Cenſeur à la fin de ſon Ouvrage, écrit directement à l'Hiſtorien, nous ne pouvons ici que les indiquer, parce qu'il faudroit les traduire preſque toutes entiéres, pour ne rien ôter à la force des raiſonnemens ſolides qu'on y déduit ; d'un enchaînement continuel de preuves qui plaiſent, qui perſuadent, & auſquelles, pour peu qu'on veüille ouvrir les yeux, il eſt impoſſible de ne pas ſe rendre. Elles contiennent un Traité de la vérité de la Religion : comme l'Hiſtorien à qui on les adreſſe, s'eſt déclaré *Epicurien*, on employe les principes de ſa funeſte Philoſophie, pour lui montrer dans la plus parfaite évidence, les excez d'aveuglement où il s'eſt livré, & pour l'engager à revenir aux véritez de la Religion, qu'il s'eſt cachées à lui-même, & qu'il a ſi indignement trahie.

Janvier 1730.

» reux, prudent & magnifique. Il » eut dans l'adverſité un admirable » courage, & une égale modération » dans la proſpérité «. C'étoit au compte de l'avocat, être admirablement modéré, que d'uſurper les biens Eccléſiaſtiques, dépoüiller les Temples & les Autels, anéantir tout l'ordre de la ſainte Hiérarchie, & renouveller ſans ceſſe les terribles ſpectacles de l'exil, des fers, des ſupplices, & de la mort la plus cruelle, des Miniſtres de l'Egliſe. Les *Nerons*, les *Domitiens* étoient ainſi très-moderez, & au jugement de Mr. *Giannone*, ce ſont des Heros, que pour bien regner & acquerir une gloire immortelle, on doit, à l'exemple de *Frederic*, conſtamment imiter.

Nous renvoyons le Lecteur à la 28[e] Lettre, où l'on recapitule toutes les damnables maximes de l'Hiſtorien, & à la 29[e] & aux ſuivantes, où l'on donne à la jeuneſſe de ſages avis, pour ſe préſerver du poiſon de cette Hiſtoire, & de tous les autres Livres, qui ſous le maſque d'Erudition & de belle Litterature, enſeignent l'Irréligion & conduiſent à l'A-

Monaſtique, & l'Habit Réligieux ſans aucune diſtinction des Papes des Empereurs, des Rois, des Pré lats, des Prêtres, des Réligieux & des Moines.

On a mis à la fin des Lettres un longue Table où l'Hiſtorien pourr voir le détail de ſes Propoſitions, ſo impies, ſoit hérétiques, ou ſentan l'héréſie, ſoit téméraires & ſcanda leuſes, ſoit offenſives des oreilles pieu ſes, ſoit ſéditieuſes & injurieuſes à l Dignité des Princes de l'Europe. Qu' conſulte lui-même cette Table, & qu'à la vûë de ſes iniquitez, il les con damne publiquement, & s'il ne l veut pas, qu'il leve ouvertement l maſque, & ceſſe de ſe dire Juriſcon ſulte Catholique, en écrivant comm un Impie, & un Hérétique. Ce n'e pas de l'héréſie & de l'impieté que le Souverains tirent la défenſe de leur Droits : il eſt juſte de les ſoutenir mais on doit ſe ſouvenir qu'ils n ſont pas incompatibles avec les vér tez de la Religion, & qu'on peu être, en même tems, & bon ſujet & bon Catholique.

ARTICLE III.

DIFESA DEL LIBRO DELLE Riflessioni sopra l'Istoria di Pietro Giannone, dalle Censure fate gli in Napoli. *C'est-à-dire, Deffense du Livre des Réfléxions sur l'Histoire de Pierre Giannone, contre les Censures qu'on en a faites à Naples. in* 8°. *pages* 31. *à Cologne* 1729. *avec Permission des Supérieurs.*

IL n'appartient point à des particuliers, ni à nous, de rien décider sur le droit des Souverains qui ont diverses prétentions. Si Eusebe Filopatre, Auteur des Réfléxions, nous eût paru s'élever, à ce sujet, en Juge, nous nous serions élevez contre sa témérité, & nous ne sommes point surpris qu'il se soit trouvé à Naples des Censeurs, qui croyant qu'il s'est sur cela indignement émancipé, lui ont fait le sanglant reproche d'avoir commis un sacrilége attentat contre la Sacrée Puissance du Souverain.

L'Auteur des Réfléxions convient lui-même qu'il mériteroit leur con-

damnation, s'il étoit coupable de l'attentat qu'ils lui imputent. Mais il les défie de trouver dans ses deux Tomes un seul endroit, qui donne le moindre prétexte à leur accusation. S'ils avoient pû en appercevoir quelqu'un, ils n'auroient pas manqué de le mettre en évidence; apparemment que ce sont quelques Jurisconsultes amis de *Pietro Giannone*, qui n'ont parlé que sur les récriminations vagues & sans preuves, qu'il leur a envoyées contre l'Auteur des Réfléxions.

Le soupçon paroît d'autant mieux fondé, que les Censeurs des Réfléxions disent encore qu'elles ne sont qu'un tissu d'invectives, & une Satire perpetuelle contre des particuliers & des personnes respectables, contre le public même & les bonnes mœurs. Ces particuliers & ces personnes respectables contre lesquelles *Filopatre* s'est déchaîné, se reduisent en effet au seul Mr. *Giannone*, & à quelques Hérésiarques que cet Avocat a copiez. Ce *Public* qu'on a attaqué, se renferme dans la Secte de gens sans piété, sans capacité & sans Religion, qui comme le Jurisconsulte, ne voulant

point de Hiérarchie dans l'Egliſe, ſe gendarment contre les Confrairies devotes & les inſtitutions les mieux établies, contre les Cérémonies ſaintes, contre les Prieres & les Meſſes pour les Morts; contre tous les Ordres Religieux, les Ecléſiaſtiques, les Prélats & les Souverains Pontifes. Ne pas ſouffrir de tels abus & de pareilles impiétez, c'eſt pecher contre les bonnes mœurs, c'eſt n'avoir pas de patience & manquer de charité. Sans doute que Mr. *Giannone* a ainſi raiſonné & qu'il a envoyé aux Cenſeurs ces ſortes de qualifications toutes dreſſées. Ainſi ſe juſtifie l'Auteur des Réfléxions, qui dans ſa deffenſe expoſe encore en abregé tous les attentats de M. *Giannone* & avance, avec une confiance que la vérité ſeule peut donner, qu'il n'a rien impoſé à cet Hiſtorien, qu'il en a fidélement extrait toutes ces maximes & propoſitions *impies*, *hérétiques*, *ſcandaleuſes*, *calomnieuſes*; & le renvoye, pour ſe convertir, à la Table, qu'il peut lire à la fin du ſecond Tome des Réfléxions.

ARTICLE IV.

REFLEXIONS DE M. RALDI sur la Dissertatio P. Mahoudeau *inserée dans moires de Trevoux, de Se 1728.*

ON a inseré dans les M de Trevoux du mois c tembre 1728. un Ecrit du R. I *Mahoudeau* D. L. C. D. J. qui titre, *Analise Astronomique de these Lunaire, &c.* Vers la fir Mémoire le R. P. critique une tation de feu Mr. *Cassini* qui s ve parmi celles de l'Académie 1704. Elle commence à la pag de ces Mémoires, & a pour ti *Equations des mois Lunaires*, &c

Je me propose de répondre Critique du *R. P. Mahoude* prendre la deffense de F. M. C comme fit autrefois le P. *Riccio* gard d'un Auteur qui avoit écr tre un Ouvrage de Mr. *Cassini* deffense du P. *Riccioli* fait en p sujet d'une Lettre que ce Pere

de Bologne à Mr. *Caſſini* le 13. Août 1663. & qui fut imprimée avec la réponſe, que lui fit Mr. *Caſſini* de *Fort-Urbain*, où il étoit alors; ces deux Lettres ont pour titre, *Epiſtolæ Aſtronomicæ, & Chronologicæ*, &c. Voici le commencement de la Lettre de ce Sçavant Jeſuite à Mr. *Caſſini.*

» Non potui, doctiſſime & amiciſſime vir, pro veteri noſtra neceſſitudine & preſpectiſſima tua in Aſtronomicis potiſſimum peritia atque excellentia, cæteriſque præclariſſimis animi tui dotibus, ob quas invidia dudum ſuperata omnium Bononienſium nobilium Doctorumque, & aliorum virorum Principum benevolentiam adeptus es; non potui inquam non affici dolore, & quidem juſtiſſimo, dum percurrendo F. Leveræ prodromum adverti à pagina 124 uſque ad 128 illum abuſum eſſe meis quibuſdam in Almageſto dictis ad elevandas improbandaſque obſervationes tuas peractas, ope Gnomonis in Sancti Petronii Templo per te conſtructi ſumma cum induſtria, aſſiduitate incredibili, judicio, & ſubtilitate,

» pene dixerim, Angelica potius q
» humana.

C'eſt ainſi que le P. *Riccioli* e
prit autrefois de juſtifier Mr. *Caſ*
qu'il a parlé de ſes Ouvrages & de
même, quoique Mr. *Caſſini* ne fût
toûjours du même ſentiment en q
ques points d'Aſtronomie avec le I
Riccioli.

Si ce Sçavant Jeſuite ſe crut au
fois obligé, par les motifs qu'il
nonce dans ſa Lettre, de prendr
deffenſe de Mr. *Caſſini*, lorſqu'i
pouvoit faire lui-même, nous ſeri
ſans doute inexcuſables ſi nous né
gions de juſtifier ſa mémoire aprè
mort ; nous ſur tout, qui avons
motifs bien plus preſſans que ceux
Pere *Riccioli*, quoique d'un ſçav
beaucoup inférieur à celui de ce gra
homme.

Pour répondre au Mémoire du
P. Mahoudeau, on pourroit emprun
du P. *Riccioli* la plûpart de ſes expr
ſions, & s'en ſervir dans cette occ
ſion ; en effet on n'a pû lire ſans u
juſte ſurpriſe ce Mémoire, & on
ſçauroit comprendre comment le I
P. *Mahoudeau* a pû écrire contre u

Dissertation qui porte avec elle la même justesse, & la même clarté que Mr. *Cassini* a fait paroître dans ses Ouvrages.

Aussi la Critique que le *R. P. Maboudeau* en fait n'a-t'elle aucun fondement solide, & elle n'est appuyée que sur des fautes que le R. P. suppose dans la Dissertation de Mr. *Cassini*, & qu'il fait lui-même, en voulant la critiquer; ou sur des expressions de Mr. *Cassini* que le *R. P. Maboudeau* prend souvent dans un sens different, & quelquefois même contraire au seul que ces expressions presentent clairement à l'esprit; ce qui peut-être n'est arrivé qu'à cause du peu d'attention que le R. P. a donné à la Lecture de la Dissertation de M. *Cassini*, quoiqu'il ait eu tout le tems de le faire; s'étant écoulé une intervalle de vingt-deux ans entre la Dissertation & la Critique qui en vient de paroître.

A l'égard de ce que le *R. P. Maboudeau* dit touchant le Calendrier contre Mr. *Cassini*, il y a apparence que le R. P. n'a pas pris la peine de s'instruire, comme il auroit pû faire,

de ce qui s'eſt paſſé à ce ſujet ; car s'il avoit eu ſoin de le faire, on a lieu de ſe perſuader, qu'il auroit dit tout le contraire de ce qu'il a avancé contre Mr. *Caſſini.*

Nous allons faire voir en détail tout ce que nous ne venons de dire qu'en général ; nous le ferons néanmoins avec tous les égards que la bienſéance exige de nous, quoique le R. P. n'ait pas eu la même attention par rapport à Mr. *Caſſini.*

Nous commencerons cette reponſe par ce que le *R. P. Mahoudeau* dit vers la fin de la page 1658. du Journal de Trevoux ; voici ſes paroles. *Mr. Caſſini s'eſt fait leur Avocat* (des Antigregoriens) *contre le Calendrier Gregorien, & contre ceux qu'il appelle avec mépris les Gregoriens.* Nous ferons voir dans la ſuite de cette réponſe que Mr. Caſſini n'a parlé que conformément aux paroles de Gregoire XIII. mais preſentement arrêtons-nous à examiner, ſi on peut juſtement imputer à Mr. Caſſini qu'il ait donné par mépris le nom de Gregoriens à ceux qu'il appelle ainſi, comme le dit le R. P.

Afin de mettre le Lecteur en état d'en juger, il eſt à propos de rapporter les paroles qui précedent, & celles qui ſuivent l'endroit, où M. Caſſini parle des Gregoriens : voici ſes paroles par leſquelles il commence ſa Diſſertation pag. 146. des Memoires de l'Academie de 1704.

» Les inventions excellentes du » tems paſſé meritent d'être miſes » dans leur jour, afin qu'elles ne » ſoient pas négligées faute d'être » éclaircies.

» Les Equations des mois Lunai» res, & des années Juliennes propo» ſées par les Gregoriens ſont auſſi » conformes aux Aſtronomiques qu'» on puiſſe le ſouhaiter : leurs regles » conſiſtent en deux mots ; elles ſont » très-faciles à pratiquer, & auſſi » propres pour l'uſage populaire que » pour l'Aſtronomie.

Voilà les expreſſions dont Mr. Caſſini ſe ſert quand il parle des Gregoriens ; paroît-il que c'eſt par mépris qu'il leur donne ce nom, en diſant, comme il fait, que les inventions des Gregoriens ſont excellentes, que les regles des Equations des mois Lunai-

res qu'ils proposent. sont aussi
formes aux Astronomiques
peut le souhaiter, qu'elles sont t
ciles à pratiquer & aussi propre
l'usage populaire que pour l'As
mique? Ne sont-ce pas là au co
toutes expressions, qui font
des Gregoriens, & de leurs
tions? Le *R. P. Mahoudeau* a-t
assez d'attention à ces parole
peut-il imputer à Mr. Cassini c
appellé avec mépris ceux qu'il
me Gregoriens, sans renver
idées que tout le monde a att
aux expressions, qui sont de
ques les plus évidentes d'estime
tinuons l'examen de la Critiqu

A la page 154. des Mémo
l'Academie, M. Cassini dit, „
„ tronomes prennent pour épo
„ leurs Tables quelque jour mé
„ ble & une heure commod
„ quelque méridien célébre?
„ plus célébre de toutes les E
„ est presentement l'année mé
„ Jesus-Christ.

Le R. P. Mahoudeau, en r
tant cette derniére Propositio
rête à considerer ce mot *presen*

Janvier 1730.

pour faire là-dessus cette Critique ; *ne l'a-t'elle pas été de tout tems ?*

On lui répondra que non, qu'elle n'a pas été de tout tems, dans les sens qu'elle doit être prise, & rélativement à la précédente, & on peut lui dire qu'il y a des Astronomes, qui prennent pour Epoque de leurs Tables d'autres Epoques célébres que celle de Jesus-Christ. Ptolemée entre autres prend pour Epoque de ses Tables celle de Nabonassar qui est célébre. Mais si lorsque Mr. Cassini dit la plus célébre de toutes les Epoques, on doit l'entendre des Epactes Lunaires, & des Nombres d'Or, comme fait le *R. P. Mahoudeau*, on lui répondra encore que non, que celle de Jesus-Christ ne l'a pas été de tout tems, & on peut l'assurer qu'il y a eu d'autres Epoques célébres des Epactes Lunaires, & des Nombres d'or, que celle de Jesus-Christ ; il suffira pour cela de lui indiquer celle de Diocletien, qui est connuë même de ceux qui n'ont qu'une teinture legére de la Chronologie, & de l'Histoire. On sçait aussi que cette Epoque a été en usage dans l'Eglise Greque, & dans

la Latine depuis le commencement du quatriéme siécle qu'elle fut introduite par les Alexandrins, jusqu'au commencement du sixiéme. Peu de Sçavans ignorent que ce fut Denis le Petit, qui pour ne plus compter les années, & les Cycles du nombre d'or par celles d'un Tyran, comme le dit le même Denis, introduisit l'Epoque de Jesus-Christ qui est presentement en usage ; il y a donc eu d'autres Epoques célébres des Epactes Lunaires, & du nombre d'or que celle de J. C. & ce n'est que depuis le sixiéme siécle que celle-ci est en usage; Mr. Cassini a donc eu raison de dire, la plus célébre de toutes les Epoques est *presentement* l'année même de J. C. c'est par consequent à tort que le *R. P. Mahoudeau* y trouve à redire.

Mais reprenons la même Proposition de Mr. Cassini, sur laquelle le R. P. fait d'autres objections; la voici toute entiére, pag. 154.

» La plus célébre de toutes les Epo-
» ques est presentement l'année mê-
» me de J. C. suivant l'usage vulgai-
» re, qui dans le rang des années Ju-
» liennes est supposée Bissextile, &

» premiére des Cycles de 19. années,
» marquée du nombre d'or 1. sui-
» vant l'ordre qui s'observe depuis le
» Concile de Nicée.

Voilà la Proposition de Mr. Cassini, voici les objections du R. P. pag. 1664. 1665.

Mr. Cassini ne s'explique pas mieux au sujet de l'Epoque Lunaire, ou des Nombres d'Or, dont il paroît vouloir abolir l'usage. . . . Que veut dire Mr. Cassini par ces paroles, l'année même de J. C. suivant l'usage vulgaire bissextile ou supposée bissextile? L'année même de J. C. suivant l'usage vulgaire, n'est certainement que l'année Julienne qui commence huit jours après sa naissance, suivant la maniére vulgaire de compter les années de J. C. Quoy donc? Cette année là étoit-elle bissextile, où est-elle supposée l'avoir été, elle qui est la premiére dans le rang ou dans l'ordre civil des années Juliennes, & qui est supposée dans l'usage vulgaire avoir été la premiere après l'Incarnation du Sauveur. Mr. Cassini est-il d'accord avec lui-méme en deux ou trois lignes, & dans un point si aisé à entendre & à expliquer? Qui peut croire après cela qu'il

ait assez bien entendu le Calendrier Gregorien, & les longues, & sçavantes explications de Clavius. Voilà ce que dit le R. P. Mahoudeau, voici ce que nous avons à lui répondre.

Mr. *Cassini* est parfaitement d'accord avec lui-même; on ne peut pas mieux s'expliquer qu'il a fait en cet endroit comme dans toute sa Dissertation; on voit même qu'il a eu une attention particuliere à se faire entendre, & s'il n'y a pas reüssi à l'égard du *R. P. Mahoudeau* dans une chose si bien expliquée, *& si aisée à entendre* ce n'est pas la faute de Mr. *Cassini.*

Pour désigner l'année même de J. C. suivant l'usage vulgaire M. *Cassini* ne se contente pas de la notion que cette expression en donne, & que tout le monde en a, il a voulu marquer encore cette année par deux caractéres differens qui lui conviennent, & qui la déterminent d'une maniére si précise & si évidente, qu'il n'est pas possible de s'y méprendre.

Le R. P. *Mahoudeau* quelque prévenu qu'il paroisse contre tout ce que dit M. *Cassini,* ne s'y seroit pas trompé lui-même, comme il a fait, s'il eût

lû avec attention ce passage, ou s'il en eût consideré toutes les circonstances.

L'année même de Jesus-Christ, suivant l'usage vulgaire, est celle dans laquelle J. C. est né, c'est l'idée que tout le monde en a. Cette année là, dans l'ordre des années Juliennes, est bissextile; premier caractére que lui donne Mr. *Cassini*; elle est premiére des Cycles de 19. années marquée du nombre d'or 1. second caractére par lequel Mr. *Cassini* désigne l'année même de J. C. Or ces deux caractéres distinguent tellement cette année des autres prochaines, qu'il n'y en a aucune à laquelle ils puissent appartenir; à la reserve de deux autres; c'est-à-dire, à une année qui précede de 76. ans l'année même de J. C. suivant l'usage vulgaire, & à une autre qui la suit d'un pareil intervalle d'années. Malgré l'évidence & la précision avec laquelle est ici marquée par Mr. *Cassini* l'année même de J. C. suivant l'usage vulgaire, que fait le R. P. *Mahoudeau*? Il confond l'année même de J. C. qui est celle de sa naissance, qui est bissextile, &

qui est premiére d'un Cycle
années marquée du nombre
il confond, dis-je, cette anné
la premiére année de J. C.
premiére après la bissextile, &
de d'un Cycle de 19. années
quée du nombre d'or 11. &
sur Mr. *Cassini* les absurditez
sultent de sa méprise. Si le R. P
de la peine à comprendre qu
l'année même de J. C. suivan
ge vulgaire, le premier caracté
lui donne Mr. *Cassini*, qui est
bissextile, devoit la lui faire c
tre; & si ce premier caractére
pas encore suffisant, le seco
est d'être premiére des Cycles
années marquée du nombre d'
lui auroit fait voir aussi clair
jour, s'il avoit examiné, puis
deux caractéres ne peuvent co
comme nous avons dit, qu'à l
même de J. C. suivant l'usag
gaire; mais le R. P. *Mahoudea*

jugé à propos de l'examiner, se croyant bien fondé sur son principe, *que l'année même de J. C. suivant l'usage vulgaire n'est certainement que l'Année Julienne qui commença huit jours après sa Naissance.* M. Cassini étant donc d'accord avec lui-même dans un point *si aisé à entendre, & si bien expliqué*, le R. P. pourra croire, après cela que le même Mr. *Cassini* a entendu le Calendrier Gregorien & les longues & sçavantes explications de *Clavius.*

A l'égard de ce que le R. P. dit qu'il paroit que Mr. *Cassini* veut abolir l'usage du nombre d'or, nous n'avons pû trouver dans toute sa dissertation la moindre parole qui puisse donner lieu de le supposer. Poursuivons l'examen de la Critique.

» A la page 155. des Memoires de
» l'Academie, Mr Cassini dit, dans
» la correction Gregorienne, on assi-
» gna sept jours d'Epacte à la premié-
» re année des Cycles des trois pre-
» miers siécles de J. C. la Lune eut
» sept jours accomplis d'Epacte As-
» tronomique, le premier jour de
» Mars de l'année même de J. C. bis-
» sextile premiére du Cycle de 19.

ge 1004. & 1005. des Me
Trevoux de cette maniére.
» ne eut ſept jours accom
» pacte Aſtronomique l'ann
» de J. C. biſſextile, après
le R. P. ajoûte du ſien entre
rentéſes. *Elle en eut huit acc*
rapport à la phaſe moyenne. N
on pas en voyant la confia
laquelle le R. P. *Mahoudeau*
ce, *La Lune eut huit (jours)*
d'Epacte Aſtronomique par
la Phaſe moyenne, imméd
après que Mr. *Caſſini* a dit q
ne eut ſept jours accomplis,
P. a raiſon, & que c'eſt Mr
qui s'eſt trompé; cependant
évidemment contraire, & c

le Midy à un méridien plus oriental que Rome de $1^h. 17'$. comme le dit Mr. *Cassini*. Le R. P. n'auroit-il pas pû se défier de son calcul, en voyant qu'il n'étoit pas conforme à celui de Mr. *Cassini*?

Il faut remarquer qu'au premier de Mars de la premiére année de J. C. que le R. P. prend pour l'année même de J. C. l'Epacte Astronomique est 17. jours & 16. heures, & qu'au premier de Mars de l'année même de J. C, l'Epacte Astronomique est 7. jours 1. heure ; ainsi l'Epacte Astronomique 8. que le R. P. *Maboudeau* donne ne convient point, comme nous avons dit ; au midy du premier de Mars de l'année même de J. C. dont elle differe d'un jour ; encore moins au midy du premier de Mars de la premiére année, dont elle differe de plus de 10. jours; il y a donc apparence que dans le calcul de cette Epacte le R. P. a pris pour année de J. C. non pas la premiére, comme nous avons remarqué qu'il avoit fait auparavant, mais l'année même de Jesus-Christ, comme on la doit prendre, quoi qu'il se trompe toûjours.

d'un jour dans l'Epacte de cette année.

A la page 148. & 149. des Memoires de l'Académie Mr. *Cassini* dit ce qui suit. » Les Anciens ont supposé » pendant quelque tems, qu'en quinze années solaires il y a 49½ mois » Lunaires & demi, & par conséquent 99. mois en 8. années ; mais » on y a trouvé depuis une difference » qui monte à un jour & demi ; ce » qui a obligé de s'éloigner de cette » hypothése.

» On s'est plus approché de la précision Astronomique lorsqu'on a » supposé que 19. années solaires Juliennes de 365. jours & un quart » contiennent 235. mois Lunaires. » Le Concile de Nicée se servit de » cette hypothése dans la détermination des quatorziémes Pascales. » Mais les observations de 24. siécles » comparées ensemble ont fait connoître que quatre Cycles de 19. années solaires Juliennes, qui en font » un de 76. années excedent 940. » mois Lunaires de 5. heures 50' qui » est l'Epacte, & l'Equation Lunaire » qui convient à ces 76. années. Les

» Grégoriens ont déterminé cette
» équation en raiſon de 8. jours en
» 25. ſiécles ; la partie proportionelle
» de cette équation dûë à un Cycle
» de 19. années eſt de $1^h. 27'. 33''.$
» $7'''. 12''''$; ainſi 235. mois Lunaires
» s'accompliſſent en 6939. jours $16^h.$
» $32'. 16''. 52'''. 48''''$; le mois Lunai-
» re qui en reſulte eſt de 29. jours
» $12^h. 44'. 3''. 10'''. 41''''. 34'''''$. On
» peut conſtruire ſur ce fondement
» une table des mois Lunaires, & des
» Epactes Aſtronomiques qui ſervi-
» ront pour tous les ſiécles.

» La Régle des Equations Lunai-
» res Grégoriennes attribuë donc des
» Epactes aux intervalles composez
» de Cycles de 19. années Juliennes,
» auxquels les Anciens n'en attri-
» buoient point, & c'eſt dans cette
» Epacte inconnuë aux Anciens diſ-
» tribuée proportionnellement aux
» années Solaires Juliennes, en rai-
» ſon de 8. jours en 25. ſiécles que
» conſiſte l'Equation Grégorienne de
» la Lune.

C'eſt pour mettre le Lecteur au fait de ce dont il s'agit ici, que nous avons cru devoir tranſcrire ce paſſage

de Mr. *Cassini* tout entier, quoique le R. P. *Mahoudeau* ne rapporte que ce dernier Paragraphe, après lequel il dit les paroles suivantes pages 1663, & 1664. des Mémoires de Trevoux. *Voilà nettement l'Equation Lunaire Grégorienne travestie en simple Epacte, & dans une exacte proportion avec 8. jours en 2500. ans; c'est donner manifestement à entendre que l'Epacte Grégorienne de 2500. années Juliennes est précisément de 8. jours, d'autant que le second, & le quatriéme terme d'une proportion doivent être de même nature & parfaitement semblables entre eux de même que le premier & le troisiéme.*

Il faut que le R. P. *Mahoudeau* n'ait pas donné encore ici la moindre attention aux paroles de Mr. *Cassini*, pour dire, comme il fait, que Mr. Cassini *travestit nettement l'Equation Lunaire Grégorienne & simple Epacte*; ce n'est pas Mr. *Cassini* qui fait ce déguisement; c'est le R. P. lui-même qui confond l'Epacte simple avec l'Equation Grégorienne de la Lune que Mr. *Cassini* appelle quelquefois Epacte & Equation Grégorienne tout ensemble, & quelquefois Epacte incon-

nuë aux Anciens. Voici les paroles de Mr. *Caſſini* rapportées ci-devant. » Quatre Cycles de 19. années Solai- » res Juliennes qui en font un de 76. » excedent 940. mois Lunaires de 5. » heures 50′. qui eſt l'Epacte, & l'E- » quation Lunaire qui convient à 76 » années «. Par cet endroit de Mr. *Caſſini*, & par d'autres que nous nous diſpenſerons de rapporter, il paroît que dans les Cycles de 19. années, & dans ceux qui en ſont compoſez, comme eſt celui de 76. ans, l'Equation Lunaire Grégorienne & l'Epacte de ces années là ſont la même choſe. Mr. *Caſſini* ajoûte immédiatement après; les Grégoriens ont déterminé cette Equation en raiſon de 8. jours en 25. ſiécles; par ce paſſage n'eſt-il pas évident que Mr. *Caſſini* dit que c'eſt l'Equation Grégorienne qui eſt de 8. jours en 25. ſiécles, & non pas l'Epacte ſimple.

Mr. *Caſſini* quelques lignes après dit. » La régle des Equations Lunai- » res Grégoriennes attribuë donc des » Epactes aux intervalles compoſez » de Cycles de 19. années, auxquels » les Anciens n'en attribuoient point«.

» & c'eſt dans cette Epacte inconnuë
» aux Anciens que conſiſte l'Equa-
» tion Grégorienne de la Lune ; or
n'eſt il pas encore évident que cette expreſſion de Mr. *Caſſini* ne peut pré-ſenter autre choſe à l'eſprit, ſi non que l'Epacte inconnuë aux Anciens, & l'Equation Grégorienne de la Lune dans les Cycles de 19. années, ſont la même choſe.

Après des expreſſions ſi claires par leſquelles Mr. *Caſſini* marque que l'Epacte inconnuë aux Anciens eſt la même choſe que l'Equation Lunaire Grégorienne dans les Cycles de 19. années Juliennes, n'y a-t'il pas lieu d'être ſurpris de ce que dit le R. P. *Mahoudeau, que Mr. Caſſini traveſtit nettement l'Equation Lunaire Grégorienne en ſimple Epacte.* Mais on a encore bien plus lieu de l'être, quand on voit que le R. P. lui-même parle le même langage que Mr. *Caſſini*, & donne le nom d'Epacte à l'Equation Lunaire Grégorienne, qui convient aux Cycles de 19. années de même que Mr. *Caſſini*, & comme elle eſt effectivement ; on pourroit rapporter pluſieurs paſſages du R. P. *Mahou-*

deau où il donne le nom d'Epacte à l'Equation Grégorienne, qui convient aux Cycles composez de 19. années, mais pour abréger il suffira de ce qu'il dit, pag. 1641. le voici, *Ainsi l'Equation Grégorienne de 940. anciens mois Lunaires, est en même tems l'Epacte Grégorienne de 76. années Juliennes.*

Puisque le R. P. appelle cette Equation du nom d'Epacte; & que Mr. *Cassini* pour la distinguer davantage la nomme Epacte inconnuë aux Anciens, d'où vient que le R. P. *Maboudeau* confond lui-même l'Equation Lunaire Grégorienne qui dans les Cycles de 19. années, & dans ceux qui en sont composez, est la même chose que l'Epacte inconnuë aux Anciens, d'où vient, dis-je, qu'il confond cette Epacte inconnuë aux Anciens, avec l'Epacte simple; car s'il ne confondoit pas l'Epacte simple avec l'Epacte inconnuë aux Anciens, dont Mr. *Cassini* donne une idée si claire, il n'auroit pas lieu de dire, comme il fait, que M. *Cassini* travestit l'une en l'autre.

Mr. *Cassini* raisonne donc juste

quand il dit ; » C'est dans cette Epac-
» te inconnuë aux Anciens, distri-
» buée proportionnellement aux an-
» nées Solaires Juliennes en raison de
» 8. jours en 25. siécles que consiste
» l'Equation Grégorienne.

Ainsi bien loin qu'il ait donné manifestement à entendre, comme le dit le R. P. *Mahoudeau*, que l'Epacte Grégorienne de 2500. ans est de 8. jours, il donne manifestement à entendre, & le dit en termes précis, que c'est l'Equation Grégorienne elle-même qui est de 8. jours en 25. siécles, & non pas l'Epacte simple.

Le R. P. ajoûte ; *Je connois de très-habiles gens qui y ont été trompez, & qui ont eu peine à s'en desabuser, & à concevoir que quoique l'Equation Lunaire Grégorienne de 25. siécles ne soit que de 8. jours, l'Epacte Grégorienne ne laissoit pas d'être de 9. jours* ; & moi je connois des personnes qui ne sont que d'une habileté ordinaire, mais qui font attention à ce qu'ils lisent, qui n'y ont pas été trompez, & qui n'ont pas eu la moindre difficulté à comprendre que de ce que l'Equation Grégorienne est de 8. jours en

25. siécles, il ne s'ensuivoit pas que l'Epacte Grégorienne en fût de même, puisque l'Equation Grégorienne est une Equation, comme le porte la notion même du mot, qu'il faut faire aux Epactes des Anciens pour avoir l'Epacte Grégorienne dans les années Juliennes.

On peut ajoûter, à ce que nous venons de dire, que Mr. *Cassini* donne des Principes, par lesquels on trouve, d'une maniére facile, que l'Epacte Grégorienne de 2500. années Juliennes, est de 9. jours, 13. heures, 18. minutes; ce qui est encore bien éloigné de faire entendre que cette Epacte n'est que de 8. jours dans cet intervalle.

Voyez la suite de ces Réfléxions dans les Mémoires du mois suivant.

REFUTATION DI
Principes répandus da
maire Italienne à l'usag
par l'Abbé Antonini
L'ordre Grammatical
cet Auteur, remis dan
turel & tel qu'il doit
selon la véritable M
Grammaire, par Mon
Lande Interprete du
seur des Langues Fra
lienne, de Geographie
A Paris chez la Veuve
de Conti, & chez C
ruë Saint Jacques au
1729. in 12. pagg.

ON pourroit juger
esprit de pique & d
tre gens de même mêtie
entreprendre cet Ouvra
Lalande prend soin d'as
traire. C'est uniquement
venger le tort » que l'A
» Napolitain a fait à la La
» ne dans sa Grammaire

Janv. 1730.

» Dames : c'eſt elle qui me demande » du ſecours, je n'ai pû être ſourd à la » voix d'une Langue, à laquelle je » ſuis ſi redevable & qui me devint ſi » familiére dans Sienne & dans Rome » où j'ai eu le tems pendant trente ans d'en découvrir toutes les beautez ». Quand on a un cœur bien fait, on ne peut pas être inſenſible; & l'on voit aſſez que Mr. de *Lalande* ne l'eſt pas. Mais indépendemment de ſes diſpoſitions particuliéres, voyons ce qui réſulte d'utilité de ſa Critique.

Il commence par improuver ce qu'avance l'Abbé *Antonini*, » qu'on » doit préférer ſa Grammaire à celle » de *Veneroni*. Mr. *de Lalande* inſinuë que c'eſt une ſorte de témérité de ſe préferer à un Auteur » ſi reſpectable, » & le plus habile qui ait écrit juſ» qu'à preſent ſur cette Matiére ». Pour en bien juger, nôn ſeulement il faudroit très-bien ſçavoir la Langue Italienne & la Langue Françoiſe, ce qui n'eſt pas commun ; mais encore (ce qui eſt incomparablement plus rare) il faudroit ſçavoir très-bien la Grammaire Italienne & la Grammaire Françoiſe. Car ce ſont deux

choſes fort differentes, que de ſçavoir une Langue & d'en ſçavoir la Grammaire. Au reſte on a oüi dire dans Rome même à un homme de Lettres qui écrivoit fort élégamment dans ces deux Langues, que la „ Grammaire de *Veneroni* étoit dé„ fectueuſe en beaucoup d'endroits: ce qui ne détruit pas abſolument ce que dit Mr. *de Lalande*, que *Vénéroni* „ eſt le plus habile qui ait écrit en „ France ſur cette matiére „, c'eſt-à-dire; celui qui a le moins de fautes & de deffauts.

De ſçavoir préſentement ſi la Grammaire de l'Abbé *Antonini* en a moins que celle de *Veneroni*, c'eſt ce qui ne ſera pas difficile à déterminer après les Remarques de Mr. *de Lalande*; pour peu qu'on ait d'uſage de la Langue & de la Grammaire Italienne. En voici des exemples qui feront juger du reſte.

1°. Lorſque le *c* ſe prononce *tche tchi*, & qu'il eſt précédé immédiatement d'un autre *c*, le premier ſe prononce de même que le ſecond; ainſi le mot Italien *accendere* allumer, ſe prononce *atchtchendere*: Mr. *de La-*

observe que la regle est fausse,
: le premier de ces deux *c* se pro-
comme un *t* un peu fort : *at-*
re & non *atchtchendere*.
Antonini dit encore que la *Leg-*
Loi se prononce la *Ledgdge*, au
qu'on doit simplement pronon-
: *Ledge*. Mr. *de Lalande* releve
xpressions fort embarassées de
ntagoniste sur ce même sujet;
ant que Mr. *Antonini* auroit dû
ier une exception dans la pro-
ation Italienne des deux *g*; car
a que le premier de ces deux *g*
nonce en *d* dans les noms com-
ggio rayon qu'on prononce *rad-*
e son du *d* ne se fait plus enten-
ans les Verbes. Ainsi *leggo je*
prononce *lego* : *reggere* se pro-
: simplement *regere* : malgré la
que de Mr. *de Lalande* sur la
nciation du mot *reggere*, il
oit rester quelque doute.
ie peut y en avoir sur les mots
ssa, dont très-certainement l'*s* se
nce en *z*; ce qui ne s'accorde
vec la regle que donne Mr. *An-*
, qui feroit prononcer ces mots
ne s'ils étoient écrits *cassa* & *tos-*

ſes; & qui par là eſt évidemment fauſſe. On a peine à comprendre qu'un homme qui ſe mêle de donner une Grammaire, puiſſe tomber en des mépriſes ſi palpables : mais rien n'eſt ſi commun que des Grammaires imparfaites ou vitieuſes, même dans la Langue Françoiſe, parce que rien n'eſt plus difficile que de ſuivre ou d'examiner des regles ſeches & épineuſes ; toutes néceſſaires qu'elle ſont.

Une grande ſource des deffauts qui peuvent ſe rencontrer dans les regles de la prononciation Italienne qu'apporte Mr. *Antonini*, c'eſt qu'étant Napolitain, il a admis du Napolitain pour de bon Italien ; ce qui eſt à peu près comme ſi l'on donnoit une prononciation Normande ou Picarde pour la prononciation Françoiſe.

Mr. *de Lalande* improuve encore que ſon Adverſaire ne ſuive point d'ordre dans ce qu'il enſeigne, qu'il quitte une matiére avant que de la finir ; pour la reprendre, après en avoir entamé une autre ; qu'il donne des régles inutiles à l'égard des choſes qui n'ont point de difficulté, &c. *Les régles de la Grammaire* (dit-il ſenſé-

ment pag. 37.) » ne ſont que pour » nous enſeigner en quoi different les » parties d'Oraiſon dans la Langue » que nous voulons apprendre d'avec » celles de nôtre Langue naturelle. » Un Maître qui enſeigne l'Italien » doit donner pour régle que les Ver- » bes de mouvement ſont toûjours » précédez en Italien de la Particule » *a*, ce qui n'eſt point en François; mais quand l'ordre des parties d'Oraiſon eſt le même dans les deux Langues; que ſert-il de donner des régles pour enſeigner aux gens ce qu'ils ſçavent déjà. 3°. Il reproche à ſon Adverſaire p. 44. un grand deffaut d'ordre; comme de parler, du regime des Verbes avant que d'avoir parlé des Verbes: il cite auſſi des exemples de mépriſes par rapport aux Pronoms; comme quand Mr. *Antonini* rend la Phraſe Françoiſe *c'eſt à moi*, ou *c'eſt à toy* par *e mio*, ou *e tuo*; cette Phraſe, par exemple, *c'eſt à moi de joüer*; ne ſe rend pas en Italien par *e mio givocare*: mais *Tocca a me di givocare*. Touchant les Verbes il le reprend ſur la maniére de rendre en Italien nôtre Particule *on* devant un

Verbe, elle ne s'exprime pas toûjours en Italien par *si*, mais encore par *viene*. M. *de Lalande* reprend encore M. *Antonini* d'avancer qu'on dit mieux en Italien *beo* que *bevo* pour dire *je bois*; & soutient que les Toscans & les Romains disent *bevo* & non *beo*: ce qui paroît vrai.

Au sujet d'une Phrase qu'admet l'Abbé *Antonini*, qui est *ne sarai parlato*, pour dire *on vous en parlera*: le zéle de notre Critique s'anime à la page 92, & il l'exprime d'un ton charitable en apostrophant son Adversaire en ces termes: Çà, *mon cher Abbé, parlons sans passion & d'ami à ami; ou comme deux bons Collégues qui veulent charitablement s'instruire l'un & l'autre. Où aviez-vous votre esprit quand vous avez forgé une Phrase si absurde, si choquante, si contraire au bon sens?* On ne sçait pas si cette effusion de cœur, rétablira les deux Adversaires dans une parfaite intelligence.

Du reste, il nous a paru, autant que nous pouvons juger d'une Langue qui n'est pas notre Langue naturelle, que Mr. *de Lalande* est bien fondé à trouver un nombre de régles

faufſes dans la Grammaire Italienne de Mr. *Antonini*. Reſte à ſçavoir ſi celui-ci ne ſera point fondé à des droits de repréſailles : ce qui ne nous convient pas de diſcuter d'avance.

ARTICLE VI.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Sciences, avec les Mémoires de Mathematique & de Phyſique, pour l'année 1725. A Paris de l'Imprimerie Royale.

Suite de l'Article CIV. au mois de Novembre M. DCC. XXIX. page 1972.

GEOMETRIE TRANSCENDANTE.

O*Bſervations ſur la queſtion des plus grandes & des plus petites quantitez par Mr. Saurin.* C'eſt à l'occaſion du Commentaire des infiniment petits, fait par Mr. Crouzas, que Mr Saurin répond aux difficultez qu'on tire du cas ſingulier de la Methode des Tangentes, contre la Méthode générale de l'infini. Il remarque fort bien que ces difficultez ſont fondées ſur le peu de dextérité

avec laquelle les Anti-infinitaires manient cette nouvelle Méthode. Il se sert de la courbe à 4. branches, *déjà tant repeté*, dit-il, *& tant examiné à l'occasion du Probléme des Tangentes*. Cette Courbe a, selon lui, un *minimum* & non un *maximum* & le *maximum* qu'un Anti-infinitaire n'avoit sçû trouver par le moyen de l'Equation 4*x*, *plus* 2*xx* *égal à zero*, parce qu'il ne s'étoit pas apperçu que cette Equation a deux racines, dont l'une est égale à zero, Mr. *Saurin* le trouve à l'aide de cette même *x* renduë nulle. Il pousse ensuite plus loin ses Observations, mais ce n'est ici qu'un Extrait.

Nous ne nous étendrons pas non plus sur la nouvelle solution que Mr. *Nicole* donne du célébre Problême de Mr. *Leibnis*, resolu depuis plusieurs années par plusieurs Membres de la Societé Royale de Londres. Quand on redonne ainsi au Public des choses dont il est déjà saisi, il semble qu'on ne devroit plus viser qu'à lui en donner la clef, pour lui en approprier de plus en plus la possession en les mettant tout à fait à la portée de tout le monde. Ce devroit être sur tout le but

de tout ce qu'il y a de Societez Académiques fondées pour la perfection des Sciences, & sur tout pour la perfection de la societé civile & pour l'utilité du public.

GEOMETRIE SIMPLE.

C'est apparemment dans cette vûë de se proportionner à tout le monde & de rendre ces Mémoires utiles au Public, que l'on trouve dans ce Volume un assez grand nombre de morceaux de Géometrie simple & élementaire, parce que en effet la Géometrie transcendante est communément moins assortie au commun des Lecteurs. C'est dommage que la maniére ne réponde pas tout à fait à la matiére, & que les Scavans Académiciens qui ont traité ces morceaux, se soient si fort élevez au dessus de leur sujet. On n'est pas Scavant pour rien, & il en coûte à un esprit élevé pour rabaisser son vol.

Le premier de ces morceaux est *sur l'Inscription du Cube dans l'Octaedre par Mr. de Mairan.* Ce Scavant Physicien ayant appris de Mr. *Clairaut*;

Maître de Mathématique à Paris, que le P. *Lamy* dans ses Elemens avoit mal démontré une Proposition d'*Euclide*, en démontra bien-tôt après l'erreur à l'Académie par un Mémoire fort beau & fort exact, que l'Académie a jugé digne d'être communiqué au Public. Le P. *Lamy*, dont les Elemens sont un fort bon Ouvrage, parce qu'il n'y en a guéres qui soient plus à la portée des Lecteurs, méritoit bien l'honneur qu'on lui fait de relever avec cet appareil une faute qui est d'ailleurs d'une très-petite conséquence; d'autant mieux que vingt autres Commentateurs d'*Euclide* ont évité cette erreur, & que le sujet n'interesse guéres ni la Théorie ni la pratique.

Le second Mémoire qui roule sur la Géométrie simple, mais qui est traité d'une maniére fort sçavante, est de Mr. *de Lagny*. Il y donne la suite de sa nouvelle *Goniometrie*, c'est à dire, de sa nouvelle maniére de *mesurer les Angles*. Il la substituë à la *Trigonometrie* simple & ordinaire, la croyant plus simple & plus facile dans la pratique, & même plus naturelle & plus lumineuse. Le Sçavant & cé-

lebre Auteur nous permettra cependant de remarquer, que ce qu'il appelle facile & naturel, n'est qu'un dernier resultat de plusieurs recherches & de plusieurs raisonnemens très-difficiles & très compliquez. Il y a deux facilitez qu'il faut toûjours distinguer avec soin ; la facilité absoluë d'une chose considerée en elle-même, & la facilité relative de la même chose prise par rapport à ceux qui l'envisagent. Tout ce qui est facile en soi ; c'est-à-dire, tout ce qui est reduit aux pures idées simples & primitives, & débarrassé de toutes les idées étrangeres, auxiliaires & sensibles, n'est pas toûjours facile relativement à ceux qui le considerent ; puisque ce sont au contraire ces idées sensibles, auxiliaires & étrangéres qui aident à concevoir. Elles sont étrangéres à la chose, mais elles ne sont pas étrangéres, à ceux qui l'envisagent ; elles leur sont même familiéres. Ce n'est pas par les idées d'une science, mais par mes idées qu'on doit m'apprendre cette science; il faut enchaîner ce que je ne sçais pas avec ce que je sçais, il faut passer & passer avec liaison & continuité, & non

brusquement & par un saut, du connu à l'inconnu. Voilà le nœud de toute bonne méthode de Doctrine, sans quoi les découvertes & les livres se multiplient en pure perte, & sans multiplier les Lecteurs, ni à plus forte raison les Sçavans. En général, la Goniometrie ordinaire, c'est-à-dire, la Trigonometrie paroit plus assortie au commun des Praticiens, que celle qui substitueroit l'Algebre, l'Analyse, & ce qui pis est, l'Analyse de l'infini à l'Arithmetique & aux Nombres, quelque facilité que toutes les Sciences pussent donner à ceux qui les auroient apprises : car il n'est pas facile de les apprendre. Du reste, la Goniometrie de Mr. *Lagny* est une fort belle spéculation, fort digne de son Auteur, & fort curieuse pour le petit nombre de Sçavans pour qui elle est faite. Cet Auteur a démontré qu'un Arc de Cercle, quelconque moindre que le quart, est exprimé par une suite dont tous les termes fractionaires ont pour numerateur le quarré du Rayon, & pour dénominateurs successifs les quarrez des Secantes prises par ordre depuis la plus petite. On ne

peut integrer juſqu'ici ces Series. Mais on ne voit pas pourquoi l'Hiſtoire de l'Académie ajoûte, qu'*on ne doit pas le pouvoir*, & que *la nature de la choſe eſt ſouvent telle que cela doit être impoſſible.* Les incommenſurables ſur quoi on fonde cette prétenduë impoſſibilité ne ſont qu'*Arithmetiquement* & non *Geometriquement introuvables.* Cela eſt démontré par *Euclide*, & admis par tous les Géometres ; & il faut des démonſtrations pour faire admettre quelque choſe de plus. On ajoûte ici que *puiſqu'on n'a pas le rapport du Diametre à ſa circonference, & que, ſelon toutes les apparences, il eſt impoſſible de le trouver, tout Arc de Cercle eſt incommenſurable au Rayon.* Mais les *apparences* ne prouvent rien en bonne Geometrie, & d'ailleurs l'incommenſurabilité ne forme abſolument juſqu'ici qu'une *impoſſibilité Arithmetique*, & ſimplement une *difficulté Geometrique* : diſtinction à laquelle il faut ramener tous ceux, que les ſubtilitez bien plus que les Principes de la nouvelle Geometrie, éloignent de la ſaine Geometrie d'*Euclide.* Il eſt préciſément faux que tout Arc ſoit incom-

menſurable au Rayon , p
la nature des choſes il y a
eſt égal au Rayon. La pre
de Mr. *de Lagny* un peu
tourne en celle de Mr. *L*
Mr. de Lagny *l'avoit trou*
voir qu'elle eût déjà été
Mr. Gregory ou par Mr.
Bernoulli avoit auſſi déjà
comment cette ſuite de
peut ſe reduire fort ſimple
la ſimple évaluation des
en une autre qui n'a que
poſitifs.

Le 3^e^. Mémoire de Geo
mentaire, eſt une extenſio
Prop. d'Euclide. C'eſt Mr.
publie le premier ce nouv
laire. Il eſt beau ; mais ce
re mieux pour le Public ,
des connoiſſances ſur la
que d'étendre la Geometri
déjà que trop étenduë pou
des Lecteurs pour qui on
de travailler dès qu'on tra
on n'imprime pas pour ſo
deux ou trois Confidens.

Enfin dans le 4^e^. Mémo
tot démontre fort exactem

le Geometrique ordinaire, qu'en tout Polygone irrégulier circonscrit au Cercle, dont le nombre des côtez est pair, la somme de la moitié de ces côtez pris alternativement, est égale à la somme de l'autre moitié.

ASTRONOMIE.

Sur la Theorie du mouvement des Cometes, comparée aux observations de 1707. & 1723. *Par Mr. Cassini.* Il y a long-tems que les Astronomes cherchent à vérifier par l'observation & par le calcul l'idée qu'ils ont, que les Cometes sont des Planetes, c'est-à-dire, des Astres durables qui ont leurs révolutions régulières comme les autres Planetes. Mr. *Cassini* le pere crut pouvoir prédire le retour d'une Comete. Mais quelque habile qu'il fût, il fut obligé de convenir que Dieu ne l'avoit pas appellé à son Conseil pour cette fois là. Mr. *Cassini* le fils prend une voye plus sure, sinon pour vérifier, du moins pour rendre vraisemblable le retour d'une Comete. Il fait voir qu'elle peut reparoître sans que nous la puissions reconnoître pour la mê-

me, malgré la régularité de son cours. Car à cause de son éloignement & de son excentricité, par rapport à la terre, elle doit reparoître sous des aspects fort differens & avec un cours souvent contraire ou tout autre, de même que les autres Planetes superieures sont quelquefois rétrogrades, quelquefois directes, & dans le tems même de leur station en longitude, sont directes ou retrogrades en latitude. Cette pensée est fort belle & fort juste. Non seulement elle est possible; mais même nécessaire en supposant que les Cometes sont des Planetes. Mr. *Cassini* montre en détail la solidité de cette pensée. A cette occasion Mr. *de Mairan* hazarde une conjecture qu'il croit nouvelle. Elle est fondée sur l'hypothese de *Descartes* qui entasse les tourbillons les uns sur les autres, de maniére qu'ils se compriment l'un l'autre, & se donnent des figures elliptiques ou plûtôt bizares. Mais il y a long-tems que cette hypothese de *Descartes* n'est regardée que comme une pure hypothese. Hypothese pour hypothese, celle de ses Cometes errantes de tourbillon en tour-

billon, ne le cede à aucune par la nouveauté & l'air ingénieux.

Description d'une Machine pour connoître l'heure vraye du Soleil tous les jours de l'année, par Mr. Dufay. On a beaucoup rafiné ſur cette matiére depuis l'invention des Horloges & la découverte des inégalitez du cours du Soleil. Mais ces inégalitez ſont aſſez legéres pour n'intereſſer que les Aſtronomes; ſur tout depuis que par les pendules ſubſtituées aux balanciers on a donné aux horloges toute la préciſion à laquelle il eſt, ſans doute, permis d'aſpirer dans l'uſage de la vie civile. Dans l'uſage de l'Aſtronomie il faut quelque choſe de plus exact. Mais comme l'exactitude conſiſte ici à rendre le mouvement des horloges inégal pour repréſenter les inégalitez réelles du mouvement ſolaire, on comprend bien qu'il en a dû beaucoup plus couter pour attraper ces inégalitez, & les attraper avec juſteſſe, qu'il n'en couta d'abord aux premiers horlogers pour atteindre à l'égalité apparente de ce mouvement. Le premier qui tenta de donner aux horloges cette derniére perfection, fut

le R. P. *Alexandre* Religieux Be
dictin. Le Sr. *le Roy* Horloger pa
enſuite ſur les rangs. Mr. *de la Hire*
l'Académie y travailla auſſi d'après
Sr. *le Roy*. Le Sr. *le Bon*, Horloger a
ſi, compoſa une pendule fort ſçava
te, qui outre le mouvement vrai
Soleil & le mouvement moyen, m
quoit encore le mouvement des E
les fixes. Le Sr. *Thiout* Horloger,
Prieur *de St. Sernin*, le Curé *de St.* (
ſe ſignalerent auſſi dans cette carrie
Mais toutes ces inventions recherch
ſont plus admirables dans la Th
rie, que réellement utiles dans la p
tique. Il n'eſt pas poſſible que
Horloges ſi compoſées ſoient lor
tems exactes dans la pratique,
qu'en courant après les plus lege
inégalitez du Soleil, on ne s'expoſ
manquer ſon égalité ſenſible. On
donc été obligé de revenir aux pe
dules les plus ſimples, & de cherc
d'autres expédiens qui nous donn
les Anomalies Solaires dont il eſt q
ſtion. Mr. *Dufay* n'a beſoin que d'
double carton ſur lequel il trace
cercles diviſez & ſouſdiviſez en mo
en jours, en heures, en minutes

lon les Tables de la connoiſſance des tems, &c. De ſorte qu'ayant une bonne Pendule à minutes, ou, pour plus d'exactitude, à ſecondes, en mettant le carton mobile au jour du mois, & l'aiguille de la machine ſur la minute du Cadran du tems moyen que marque la Pendule, on aura ſur l'autre Cadran, avec la même aiguille, l'heure qu'il doit être au Soleil. Ceux qui ſont au fait de ces ſortes de choſes, voyent bien à peu près, par cela ſeul, dequoi il eſt queſtion, rien n'étant plus ordinaire que l'uſage de ces ſortes de doubles cartons pour de pareilles opérations d'Horlogerie ou de Gnomonique.

GEOGRAPHIE.

Examen & comparaiſon de la grandeur de Paris, de Londres, & de quelques autres Villes du monde, anciennes & modernes, par Mr. Deliſle l'aîné. Cet Auteur trouve Paris plus grand que Londres d'un vingtiéme ou même d'un ſixiéme; plus grand de beaucoup que Rome, plus grand que Conſtantinople, en retranchant les

Jardins du Serrail. Il croit même Paris plus grand que l'ancienne Rome, & peut-être aussi que Ninive, que Suse, qu'Ecbatane ; à cause des jardins immenses & mêmes des terres labourées que contenoient ces Villes, comme en contiennent encore aujourd'hui les grandes Villes de l'Orient.

MECHANIQUE.

Description d'une Pompe qui peut servir utilement dans les incendies, par Mr. Dufay. C'est Mr. *Leupold* Mathématicien du Roy de Prusse qui est le véritable Inventeur de cette Pompe : Mr. *Dufay* ne laisse pas cependant d'avoir une sorte de part à cette invention. Car n'ayant vû la machine que par dehors, & n'ayant pû en voir l'intérieur qui étoit *entiérement renfermé & soudé de soudure forte*, comme il dit, il lui a falu déviner cet intérieur, qui étoit pour lui *une espece d'énigme de mechanique*, de sorte *qu'il n'eut pas mieux valu l'avoir découverte*, ainsi que s'exprime l'Histoire de l'Académie.

Rien n'est plus commode que cet-

re Pompe de Mr. *Dufay* ou de Mr. *Leupold*. Elle eſt legere & portative ne peſant que 15. ou 16. livres. Elle eſt petite & occupe très-peu de volume. Un homme ſeul par ſon moyen peut élever l'eau à 20. ou 30. pieds de haut avec une main, tandis que de l'autre il dirige le tuyau où il veut. Elle darde l'eau ſans interruption n'ayant cependant qu'un ſeul corps de pompe & un ſeul piſton. Elle fournit enfin une aſſez grande quantité d'eau, quoique moindre que nos pompes doubles ordinaires.

C'eſt le reſſort de l'air qui ſupplée ici au double corps de Pompe. Tout conſiſte à faire entrer une ſuffiſante quantité d'eau dans un vaiſſeau plein d'air, hermétiquement ſcellé, & qui a un tuyau par où s'échappe l'eau, que l'air, qui en eſt comprimé, force de ſortir par là. Rien n'eſt plus ſimple ni plus ingénieux.

Sur les Machines muës par l'eau, par Mr. Pitot. Le but de cet Auteur eſt de montrer que le courant des Riviéres ne peut ſervir pour faire remonter les batteaux. Mais nous ne nous y arrêterons pas, parce que Mr.

Duquet vient de faire voir dans un de nos mois précédens, 1°. que le raisonnement de M. *Pitot* est purement geometrique & algebrique & par consequent abstrait & sans aucune consequence pour la Pratique. 2°. Qu'il est hypothetique & fondé même sur une fausse supposition. 3°. Que rien n'est plus pratiquable en supposant des Batteaux beaucoup plus petits que les ordinaires, & beaucoup plus longs que larges à proportion. D'ailleurs les expériences de remontage que Mrs. *Caron* & *Boulogne* viennent de faire sur la Seine, font voir que la chose est absolument pratiquable dans la supposition même de Mr. *Pitot*, & qu'ainsi son calcul n'est pas exact, même dans cette supposition. Car quoique les machines dont ces deux Méchaniciens se sont servis n'ayent peut-être pas encore toute leur perfection, on peut dire cependant qu'une chose si difficile, qui est si bien commencée, est à moitié faite, & sûrement en voye de se faire.

L'Histoire de l'Académie donne aussi un Extrait de la Méchanique de Mr. *Varignon* en deux gros Volumes.

Quoique cet Ouvrage n'ait pas
u à la haute idée que le Public
ien voulu en concevoir, il ne
as que de contenir quelques
rincipes de Méchanique spécu-
Peut-être si l'Ouvrage étoit
tendu, contiendroit-il plus de
choses, parce qu'il n'en con-
it pas un si grand nombre d'i-
ou de mauvaises, En général
t Ouvrage est l'établissement
mier Principe de l'Equilibre
ié à une infinité de cas & de
res.

E L O G E S.

Volume contient trois Eloges
ts assez differens ; celui du
ierre I. celui de Mr. *Littre*, &
e Mr. *Hartsoeker*. Rien n'est
rieux pour l'Académie que
pû allier dans un même Volu-
esque dans le même Eloge des
ue l'Histoire aura sans doute
distinguer. Mais dans quel-
g que cette Histoire place le
erre I. auprès des plus célébres
ques de l'Univers, il faudra
ier 1730.

toûjours qu'elle convienne de l'honneur qu'il a fait aux Sciences & aux Scavans, aux Arts mêmes & aux Artistes, & même aux Ouvriers les plus méchaniques & jusqu'aux Tourneurs & aux Charpentiers, dont il n'a pas dédaigné d'apprendre ni de pratiquer le métier, de la même main dont il conduisoit les Armées, donnoit des batailles & remportoit de signalées victoires. Tel est le prodige de la Moscovie & de son Héros. Il y a quelques années qu'on apprit avec étonnement en Europe que le même Czar, qui étoit en guerre avec la Suede, venoit de conclure un Traité de paix avec la Chine. C'est avec le même étonnement que la Postérité verra ce Héros remplir l'étenduë immense qui se trouve entre la gloire d'Alexandre & la médiocrité d'un habile Artisan. L'Eloge qu'en fait Mr. de *Fontenelle* honore beaucoup les Sçavans, & ne dégrade point ce Héros.

L'Eloge de Mr. *Littre* est fort ingénieux & du stile ordinaire, c'est-à-dire, fin & délicat. Dans le précedent, le sujet embelissoit le stile, dans celui-ci le stile embellit le sujet. Mr. *Littre*

 est

ft assez connu pour un des plus célé-
res Anatomistes de l'Europe. Du res-
:, c'étoit un fort honnête homme,
ort sage dans sa conduite, fort réglé
ans ses mœurs, fort religieux & fort
omme de bien.

L'Eloge de Mr. *Hartsoeker*, écrit
lans le même stile, est dans son dé-
ail, beaucoup plus interessant pour
:s Sçavans. M. *Hartsoeker*, né en Hol-
inde en 1656. est un Auteur origi-
al en fait de Physique, & de Scien-
es Physico-Mathématiques. Ses pré-
niéres occupations roulerent sur la
abrique & les observations des Mé-
oscopes, & des Telescopes. Il devint
nsuite Cartésien : ses Maîtres l'a-
oient rendu tel, mais il n'étoit pas
iit pour ne penser que d'après eux.
es plus beaux Ouvrages sont la Dio-
trique & ses principes. Il a joué un
eau rôle parmi les Sçavans; & s'il n'a
as marché de pair avec les *Descartes*
c les *Newtons*, on peut le placer au
noins immédiatement après ces Au-
:urs de la prémiére classe, au-dessus
e ceux de la seconde. On lui a fait
n grand crime de ce qu'il disoit li-
rement sa pensée sur les Auteurs,

dont le ſentiment étoit different du ſien. Il eſt pourtant vrai qu'il étoit d'un caractére enjoué, franc, plein de facilité & de douceur. Auroit-on voulû qu'il changeât de ſentiment, uniquement pour ménager la fauſſe délicateſſe des Auteurs, dont quelques-uns, après tout, pouvoient tout auſſi bien prendre la choſe du bon côté, & s'eſtimer fort honorez d'entrer en lice avec un tel Adverſaire? Pour le moins cette maniére franche & ouverte de refuter les ſentimens qu'on ne peut goûter, eſt préférable à toutes ces Critiques, Satyres & invectives ſecrettes, qui ne ſont que trop ordinaires à ce qu'on appelle les Sçavans polis, & d'un ſtile précieuſement radouci, à l'égard de ceux qui ne ſont pas de leur avis ou de leur cabale.

ARTICLE VII.

OBSERVATIONS CRITIQUES d'un Botaniste habitant des Isles Occidentales de l'Amerique, sur les Plantes décrites par le R. P. Labat Dominicain, dans les six Tomes de son Voyage aux Isles.

L'Article LXIV. de nos Memoires au mois de Juillet, année 1727. p. 1303. est le commencement ébauché de ce petit Ouvrage. Diverses raisons ne permirent pas alors d'en donner la suite. On la donne à present dans les six mois consécutifs. Mais pour remettre le Lecteur en voye, il est bon de lui rappeller que le Botaniste en question reforme ce qu'il trouve de défectueux dans la *partie botanique* de l'Ouvrage du R. P. *Labat*, sans toucher au reste. Ces sortes de Supplémens ou d'*Errata* ne vont qu'au profit des Sciences, sans interesser les Auteurs. Il seroit à souhaiter qu'on en fit pour tous les bons Livres. La maniére du Botaniste Critique est toute simple. Il prend chaque tome du R. P.

Labat, & il repasse toutes les Plante suivant l'ordre Alphabetique. On prie le Lecteur de rapprocher le present Article de celui que nous avons cité. L'un contient les omissions de l'autre.

Premier Tome du R. P. Labat.

Avocat.

Quoique le R. P. *Labat* semble avoir pris à tâche de bien décrire cet Arbre, on y trouve cependant bien des choses à redire.

En premier lieu, la peinture qu'il fait de la fleur n'est pas juste, car, pourquoi la comparer à une Etoile, puisqu'elle n'est qu'une simple Rosette à plusieurs petits fleurons?

Secondement, que veut-il qu'on entende par ces *Boutons jaunes accollez par trois étamines, qui sont l'origine du fruit?* Pourquoi ne pas dire tout simplement, comme les autres, que le Pistil devient un fruit, tantôt en Pomme, tantôt en Poire? Car il y en a de plusieurs espéces, de figures différentes, qui expriment assez bien ces

[redacted]

deux ſortes de fruits connus de tout le monde.

Enfin, pour n'avoir pas fait aſſez d'attention en coupant ce fruit, il n'y trouve au milieu qu'un noyau rond, un peu raboteux, qui ne renferme aucune amande; cependant il y a amande ſans noyau. C'eſt une membrane cuiraſſée & polie qui envelope entiérement deux cuiſſes, ou lobes d'amande, entre leſquels ſe trouve engagé le germe.

Bois a ennivrer les Poissons.

Un Botaniſte exact auroit décrit cette Plante conformément aux regles que preſcrit la nouvelle Science; & on ſçauroit au juſte à quoy s'en tenir pour la placer dans le genre qu'elle doit occuper. Mais le R. P. *Labat* n'a pas jugé à propos de ſe donner tant de peine.

Choux Palmistes.

On ne comprend pas comment le R. P. *Labat* ne diſtingue que de deux eſpéces de Palmiſtes à Chou, quoi-

qu'il y en ait dans les Isles Françoises du moins une vingtaine, tous fort bons à manger. Pour s'en convaincre, il n'a qu'à parcourir le curieux Catalogue qu'en a fait le R. P. *Plumier*, Minime, dans son excellent Ouvrage Latin des nouveaux genres de Plantes de l'Amérique.

Il assure encore que le franc-Palmiste ne porte point de fruits. Il en porte avec des noyaux qu'on tourne pour de petits Ouvrages.

L'exactitude vouloit qu'il joignît ensemble les Cocos & les Dattiers, dont il parle dans un autre Article, parce que ces deux Arbres sont de vrais Palmistes au sentiment de tous les hommes.

Franchipane ou Frangipane.

Il s'en faut bien que le R. P. *Plumier* ait la même idée du *Frangipanier* (car c'est ainsi qu'on l'appelle communément) que le R. Pere *Labat*. Celui-ci trouve cet Arbrisseau mal fait, & encore plus mal disposé; l'autre l'a si fort estimé, tant à cause de sa tournure, ou maniére de croître,

que pour la beauté & l'odeur charmante de ſes fleurs, qu'il l'a choiſi entre mille autres pour lui donner ſon nom.

Tout préjugé à part, cette Plante a quelque choſe de ſingulier qui attire l'admiration de tous ceux qui la conſiderent avec attention.

Voici ſa nature. D'abord ſon tronc eſt unique, d'un pied ou deux de longueur, ſur une groſſeur à peu près égale dans toute cette étenduë. Quoique ſon écorce ſoit extrémement laiteuſe, & pleine de filamens, cela n'empêche pas néanmoins que ſes feüilles ne tombent bien-tôt les unes après les autres, en laiſſant gravée ſur l'écorce la marque de leur talon patu; de ſorte qu'il n'en reſte pour l'ordinaire qu'une touffe tout au bout. Rien de moins juſte que la deſcription qu'en fait le R. P. *Labat* en ces termes. » Ses feüilles ſont longues & » plus larges à leur extrémité qu'au » bout qui les joint à la branche «. Il s'eſt bien donné de garde de les deſſiner. En les voyant, on ſe ſeroit auſſitôt recrié contre lui; car elles ſont étroites, pointuës par les deux bouts,

à groſſe queuë, ayant la principale nervure droite arrondie & ſaillante ; toutes les veines coſtales ſont preſque parallèles entre elles.

Un pédicule gros comme le petit doigt, & de deux pouces de long, termine ce tronc ; il eſt partagé en une fort grande quantité de fleurons, qui étant épanoüis forment un bouquet qui n'a pas ſon pareil, ſoit par la varieté de ſes couleurs rouges, purpurines, aurores, orangées, vertes & blanches, bien nuancées, ſoit par ſon odeur muſquée, mais douce, qui plaît généralement à tout le monde.

Pour ce qui eſt de la figure de chaque fleur, elle eſt ſelon les termes de l'Art Monopetale, formée en tube par en bas, découpée par en haut en quatre ou cinq parties égales, & contournées en volute les unes ſur les autres.

Ce qui prouve évidemment que ce n'eſt pas un Lys. C'eſt que ſon Piſtil produit une double Silique qui ſe fend de haut en bas : on y trouve en dedans ſur un *Placenta* ou cloiſon, des ſemences oblongues placées en façon d'écailles, & pour ainſi parler

feüilleuſes ; c'eſt-à-dire , très-minces vers leurs bords. A peine ce beau bouquet eſt-il tombé , qu'on voit tout proche pouſſer tantôt deux & tantôt trois branches toutes ſemblables à la ſouche , ou tronc dont j'ay fait cy-deſſus la deſcription : c'eſt ainſi qu'eſt composé cet arbre , de branchages élevez droits çà & là , ſans autre ſymmétrie.

GRENADILLE A FLEUR DE LA PASSION.

On compte pour le moins une douzaine de Plantes , qui portent une fleur appellée *de la Paſſion* , à cauſe qu'on croit y remarquer pluſieurs inſtrumens de la Paſſion de Notre-Seigneur , tels que ſont une Colonne , des Epines , des Fouets , des Clouds , des Playes, une Lanterne , une Couronne.

Les Auteurs ont eû grand ſoin de les diſtinguer les unes des autres ; il n'y a que le R. Pere *Labat* qui les ait confonduës. Un coup d'œil ſuffit pour en être convaincu.

Celle dont la feüille eſt diviſée , ou

échancrée, non pas seulement en quatre endroits, comme il le dit, mais jusqu'en sept, & en neuf parties, a un fruit en façon de Poire dont l'écorce est unie, lisse, séche, un peu moins dure, ou épaisse que celle de la Calebasse Indienne *Cujeté*; au contraire les fruits qui sont de la grosseur d'un œuf, & de la même figure croissent sur une *Lienne*, dont les feüilles ovales ne sont jamais dechiquetées. Ainsi il étoit du bon ordre de discerner ces deux Plantes par des Articles differens.

JASMIN.

Selon les Sçavans Botanistes, le Jasmin est un genre de Plante dont la fleur est Monopétale, disposée en maniére d'Entonnoir, ayant l'orifice découpée en plusieurs parties égales: le Pistil sort du centre de son Calice, & devient un fruit en baye, arrondi, charnu, & dans lequel il y a pour l'ordinaire un ou deux noyaux, avec leur amande chacun; cela étant ainsi supposé, il est certain que dans la plûpart des bois, ou forêts des Isles de l'Amerique on trouve cinq sortes d'ar-

briſſeaux, à qui cette deſcription, ou définition, convient entiérement, & qui par conſéquent, ſont de vrais Jaſmins, leſquels différent du commun, de celui d'Eſpagne, & de celui qu'on nomme d'*Arabie*, ſoit ſimple, ſoit double.

Afin qu'on ne m'en croye pas ſur ma ſeule parole, il eſt bon de les ſpécifier tous avec le R. P. *Plumier*. Le premier a des feüilles de Laurier, & porte des fleurs à long tube d'une grande blancheur, & d'une odeur la plus charmante de toutes. Le ſecond pouſſe des feüilles ſemblables à celles du Tabac. Les feüilles du troiſiéme & du quatriéme reſſemblent à celles de la *Morelle*, l'un eſt beaucoup plus grand que l'autre. Leurs fruits ou bayes ſont d'un noir luiſant, tirant ſur le violet. Le dernier rampe ; ſes feüilles ſont de Violette de Mars. Sa fleur ne ſent rien.

Puiſque le R. P. *Labat* aſſure que le Jaſmin dont il parle, & qu'il a décrit fort au long, a un fruit en gouſſe, dès-là il l'exclut du rang des Jaſmins ; mais comme tout le reſte lui convient aſſez, il y a de l'apparence que ce terme

lui a échappé, pour n'avoir pa
samment consideré sa figure.

MAGNIOK.

On ne peut guére dessiner p
une plante que celle du Mag
qu'on voit dans l'Ouvrage d
Labat. On lui rend la justice d
que ce n'est pas lui qui l'a
mais il devoit sans doute la
mer, & ne pas souffrir qu'ell
dans son Livre, où il y a tant d
figures si bien prises. Venons au
Il prétend d'abord, que l'éc
toutes sortes de Magnioks est fo
ce; cependant elle est si épaiss
succulente, qu'exposée à l'air
grand Soleil, il faut des mois e
pour qu'elle perde sa séve, & s
che. Rien de plus ordinaire q
trouver des morceaux hors de
qui poussent quantité de drage
L'idée qu'il donne de la fei
bizarre. Voici les propres term
„ Elle est comme un trefle al
„ ou plûtôt comme une m
„ feüille de Vigne, que l'on
„ fenduë, le long de ses nervû

„ à qui on n'auroit laiſſé de chaque
„ côté qu'un demi doigt de large. "

Pour ſe convaincre que cette feüille n'eſt rien moins que cela, il ne faut que regarder la figure qu'il a gravée, car quelque eſtropiée qu'elle ſoit, on voit aſſez que la feüille eſt découpée profondément en ſept lanières, ou parties inégales, & à longue queuë, ſans la moindre conformité, avec le Trefle, ni avec la Vigne.

Une Plante ſi extraordinaire & ſi peu connuë dans l'Europe, méritoit ſans doute que le R. P. *Labat* ſe donnât la peine d'en décrire la fleur, & le fruit, dont très-peu d'Auteurs ont parlé. Pour y ſuppléer & contenter là-deſſus ceux qui aiment la Botanique, j'oſe les détailler l'une après l'autre.

1°. Quant à ſa fleur, c'eſt une roſete formée de cinq feüilles. 2°. Pour le fruit, c'eſt une triple capſule attachée à un Pivot : chacune renferme un noyau ovale, fait en façon de Ricin ou Tiquet, à Coque bruſque, marbrée & luiſante, dont l'amande de même figure eſt huileuſe.

Mancelinier.

Le P. *Labat* devoit premiérement rapporter, avec exactitude, le caractére de la fleur de cette Plante, dont son Confrere, le R.P. du *Tertre*, n'avoit rien dit. Ensuite, il falloit découper son fruit pour y trouver un gros noyau, rond, seç, ligneux, & leger comme du liége: ce qui est cause que cette pomme flotte sur l'eau. Enfin il devoit pénétrer jusqu'au cœur pour y découvrir plusieurs loges ou concavitez, qui renferment chacune un pepin semblable à celui des pommes ordinaires, & dont l'amande est huileuse.

Ce n'est pas assez, il falloit encherir sur son Confrere, & remarquer avec soin qu'il y a trois sortes de Mancelliniers, également mauvais; à sçavoir celui qui porte des feüilles semblables à celles du Poirier, l'autre à celles du Houx, & le dernier à celles du Laurier.

Ce R. Pere me permettra donc, s'il lui plaît, d'ajoûter ce petit trait à sa Description. Les fleurs de ce genre

[redacted]

d'arbre ſont en chaton, compoſées d'une touffe d'étamines, à chapiteau très-petit, & peu coloré, attachées à un pivot, ou eſſieu, elles couvrent les menus branchages; toutes ſont ſtériles; les fruits croiſſent ailleurs; & leurs embryons nuds ſortent indifféremment de tous côtez.

MOUSSEMBEY OU MOSAMBÉ.

Si je demandois à une perſonne initiée dans la ſçience des ſimples, ce que c'eſt que ce Légume, ſur le champ, en le conſiderant revêtu de feüilles, de fleurs, & de fruits, il me dira?

C'eſt une ſorte d'herbe bonne à manger, dont il y a pluſieurs eſpeces: toutes ont des fleurs blanches à quatre feüilles, diſpoſées en croix, leur piſtil devient une ſilique ſeche, étroite, & cylindrique, à deux battans qui s'ouvrent à la faveur du reſſort de deux filets, qui regnent le long des bords, & joignent les deux côtez, où ſont attachées en grande quantité, des ſemences griſâtres, chagrinées, & faites en rognon.

Comme tous ces traits ont beaucoup de rapport avec ceux du Senevé, voilà pourquoy on la furnomme *Sinapistrum*, les François n'ayant point encore forgé de termes exprès pour l'exprimer en leur Langue, ils ont coûtume de l'appeller comme les Négres de Guinée, MOSAMBÉ. Les Isles en produisent de trois especes. La premiére est une herbe à cinq feüilles assez grandes. La seconde a l'air d'un sous-arbrisseau à cinq feüilles aussi, mais plus étroites que les précédentes. La troisiéme n'a que trois feüilles sur chaque pedicule. Le goût est celui de Cresson.

OZEILLE DE GUINÉE.

Rien de plus net, de plus formel, & de plus aisé à concevoir que l'idée que donne de l'Ozeille de Guinée le P. *Plumier*.

» C'est, dit-il, une espéce de Ketmie à fleur monopétale ouverte, & formée en clochette comme la Mauve, laquelle a aussi des feüilles qui lui ressemblent, mais qui ont le goût d'Ozeille ». Ecoutons mainte-

nant le P. *Labat*. » L'Ozeille de Gui-
» née est un arbrisseau..... qui porte
» deux fois l'année des fleurs, qui
» sont en même-tems, son fruit & sa
» semence..... Elles ressemblent à
» des Tulipes qui ne seroient pas bien
» ouvertes ; elles sont plus petites ; les
» feüilles qui les composent sont de
» l'épaisseur d'une piéce de quinze
» sols, & d'un rouge foncé, elles ren-
» ferment dans leur fond un bouton
» verd, qui contient quelques petites
» graines, brunes. C'est ce bouton
» qu'on met en terre, & qui produit
» en moins de trois mois, l'arbris-
» seau, & les fleurs. Quand ces espé-
» ces de Tulipes sont mûres, ce qu'on
» connoît à une petite noirceur qui
» paroît au bout de leurs feüilles, on
» les cüeille..... On coupe le fond de
» la fleur avec le bouton que l'on jette
» comme inutile. Le reste des feüil-
» les, ou fleurs rouges se met boüillir
» à grande eau, pendant un Miserere ».
Que doivent penser d'une pareille
description ceux qui ont vû ce simple ?

Roucou.

La maniere dont le R. P. *Labat* parle du Rocou (car c'est ainsi qu'on le prononce ordinairement) souffre de la difficulté. Voici comme il s'exprime.

» Le Roucou . . . . . est une teinture » rouge . . . . . elle provient d'une pel- » licule rouge, qui couvre de petites » graines blanches & rondes, dont est » rempli le fruit de l'arbre ».

Mais il est constant que la fécule appellée Rocou est plûtôt formée par une legere mousse ou fine couche, ou duvet huileux gras, & tenace, qui étant lavé dans de l'eau claire, se fond petit à petit, se détache à la longue, & ensuite se coagule en masse, après l'évaporation de la lymphe qui la contenoit, que par une pellicule ; puisque celle-ci reste, & paroît blanche sur l'amande après qu'elle a été dépoüillée de son vermillon.

Quant à la graine qu'il dit être ronde, il faut absolument qu'il ne l'ait jamais considerée de près, puisqu'elle est toûjours anguleuse, bossuë & irréguliere.

ACRAMALON OU SACCAMALON.

Le R. P. *Labat* n'eſt pas heureux ns les deſcriptions qu'il fait de ſon ef. « Les tiges de cette plante, ſe-on lui, ſe chargent de pluſieurs grappes, comme des panaches, de petites fleurs, où le verd, le rouge, e violet, & le pourpre ſont agréablement mêlez enſemble. Elles ſe convertiſſent en de petits fruits de la groſſeur d'un pois, d'un violet tirant ſur le pourpre, qui renferme..... une ſubſtance molle, au milieu de laquelle eſt une eſpéce d'amande aſſez ſéche, qui eſt la ſemence de la plante ».

Il eſt vrai, que ce Simple (c'eſt ne herbe potagere) pouſſe vers les trémitez de ſes branchages, des appes teintes de differentes couleurs, dont l'Auteur parle. Mais la ur eſt en roſe, à fleurons blancs. s fruits ſont arrondis, en façon de outon, compoſez de pluſieurs capſles arrangées autour d'un poinçon ; acune renferme une graine brune luiſante.

ROUCOU.

La maniere dont le R. P. *Labat* parle du Rocou (car c'est ainsi qu'on le prononce ordinairement) souffre de la difficulté. Voici comme il s'exprime.

» Le Roucou..... est une teinture » rouge..... elle provient d'une pel- » licule rouge, qui couvre de petites » graines blanches & rondes, dont est » rempli le fruit de l'arbre ».

Mais il est constant que la fécule appellée Rocou est plûtôt formée par une legere mousse ou fine couche, ou duvet huileux gras, & tenace, qui étant lavé dans de l'eau claire, se fond petit à petit, se détache à la longue, & ensuite se coagule en masse, après l'évaporation de la lymphe qui la contenoit, que par une pellicule; puisque celle-ci reste, & paroît blanche sur l'amande après qu'elle a été dépoüillée de son vermillon.

Quant à la graine qu'il dit être ronde, il faut absolument qu'il ne l'ait jamais considerée de près, puisqu'elle est toûjours anguleuse, bossuë, & irréguliere.

SACRAMALON OU SACCAMALON.

Le R. P. *Labat* n'est pas heureux ans les descriptions qu'il fait de son ief. « Les tiges de cette plante, se- lon lui, se chargent de plusieurs grappes, comme des panaches, de petites fleurs, où le verd, le rouge, le violet, & le pourpre sont agréablement mêlez ensemble. Elles se convertissent en de petits fruits de la grosseur d'un pois, d'un violet tirant sur le pourpre, qui renferme..... une substance molle, au milieu de laquelle est une espéce d'amande assez séche, qui est la semence de la plante ».

Il est vrai, que ce Simple (c'est ine herbe potagere) pousse vers les xtrémitez de ses branchages, des rappes teintes de differentes cou- eurs, dont l'Auteur parle. Mais la leur est en rose, à fleurons blancs. ies fruits sont arrondis, en façon de outon, composez de plusieurs cap- ules arrangées autour d'un poinçon ; hacune renferme une graine brune : luisante.

a engagé Monsieur *Baruffaldi* à rechercher, & à ramasser avec soin, tout ce que l'Antiquité pouvoit lui apprendre sur l'usage qu'avoient les Anciens de gager des femmes pour présider à leurs funérailles en qualité de *Pleureuses*. Cette matiére méritoit d'être éclaircie; personne ne s'étoit encore donné la peine de le faire: on la trouve ici traitée de façon à satisfaire la curiosité des Antiquaires. L'Auteur partage sa Dissertation en quatorze Chapitres, où il nous apprend ce que c'étoient que ces femmes, comment on les appelloit; en quoi consistoit leur Art; quelle a été leur origine & la durée.

Les PRÆFICÆ que nous appellerons *Pleureuses*, faisoient profession de vendre des gémissemens, des pleurs, & des soupirs. Elles aidoient les Familles à pleurer leurs morts: & formoient pour cela dans les Villes une espéce de societé plus ou moins nombreuse, selon que les Villes où elles se trouvoient, étoient plus ou moins grandes.

Les Latins leur donnerent différens noms: ils les appellerent *Reputatrices*,

Pſaltriæ Threnodæ, *Præficæ*. Il eſt aſſez difficile de fixer dans notre langue la véritable ſignification du mot *Reputatrix* (1). *Sopranus* dans ſon Livre des Funérailles des Hebreux prétend qu'on les nommoit ainſi parceque les hymnes funébres qu'elles chantoient à la loüange du mort rappelloient aux aſſiſtans le ſouvenir de ſes vertus & de ſes belles actions. Il apporte en preuve deux paſſages de l'Ecriture ; le premier eſt tiré du beau Cantique (2) que compoſa *David* ſur la mort de *Saül* & de *Jonathas* : l'autre ſe lit dans le 57.e Chapitre d'Iſaïe (3). Mais ni l'un ni l'autre ne paroiſſent avoir ici grande force. Jean Etienne *Menochius* rejette cette explication, & en donne une autre ; il veut que les *Pleureuſes* ayent été apellées *reputatrices* parcequ'on ne les gageoit que pour ſe donner un air de grandeur & de diſtinction, & pour ſe faire la *reputation* de faire les choſes avec éclat, & avec magnificence. *Per riputatione*. Monſieur Baruffaldi, ſans réfuter ces deux conjectures, croit qu'on pourroit dire que

(1) 2. Rég. 1. 18. (2) V. 1.

(3) Cap. 3.

reputare signifie quelquefois *com*
& qu'on nommoit ces femmes *re*
trices, parce qu'elles faisoient une
gue énumération des belles actio
mort. Il appuye son sentiment s
passage d'*Ulpien*, où il prétend qu
putare est pris dans ce sens *Item*
sumptus litis reputabit. On peut, je c
adopter indifféremment celle qui
ra le plus de ces trois opinions, san
quer, & sans oser cependant se fl
d'avoir rencontré la véritable.

On voit assez pourquoi on les a
loit *Psaltriæ*; il est bon cependan
remarquer que *Psaltria* ne signifi
tout à fait la même chose que *Pr*
Celles-ci faisoient métier de pleur
de reciter des chansons lugubres;
les-là, au contraire, ne recitoient
des chants joyeux. Les unes devo
leur institution au Paganisme; le
tres dûrent la leur au Christianis
Les Chrétiens ne pouvant sou
qu'on prophanât une cérémonie
Religion par des pleurs & des gé
semens achetez, substituerent à c
momerie Payenne, dit notre Aute
un autre genre de Spectacle, plus
gne de la profession Chrétienne &
 capa

capable de toucher les Spectateurs : ils firent accompagner leurs convois funebres d'un nombreux cortege de femmes, qui jouoient sur des instruments & chantoient tout à la fois les loüanges du Seigneur, lui rendant mille actions de graces d'avoir delivré des miseres de cette vie celui qu'il avoit appellé à lui.

On les nommoit encore *Threnodæ.* Et ce sont celles-ci à qui le nom de *Pleureuses* convient proprement : *Threnodæ* tire son origine du mot Grèc θρῆνος qui signifie *Lamentation. Præfica* dit quelque chose de plus que *Threnodæ. Præfica mulier* étoit celle qui conduisoit la bande des *Pleureuses.* C'étoit à elle de présider durant la marche, aux mouvemens, aux gestes, aux grimaces, aux gemissemens de ses suivantes ; & de donner le ton ; & battre la mesure, afin que tout se passât selon les regles les plus exactes de la belle Harmonie. Sans se mettre à la torture pour deviner l'Etymologie de *Præfica*, il est naturel de la chercher dans cette espéce d'intendance, dont on vient de parler, & on la trouve en effet dans le mot Latin *præficere*, qui si-

gnifie donner l'intendance de quelque chose à quelqu'un. Notre Auteur feroit volontiers venir *Præfica* de *Præfari*, parce que ces pleureuses preludoient par une sorte de *Preface* en chant lugubre.

Enfin il y avoit encore selon l'Auteur une autre espéce de *Pleureuses* differente des *Pleureuses* mercenaires, & ce sont celles qu'on appelloit, dit-il, *Mulieres funera*; c'est-à-dire, *femmes de Deuil*. Ce titre ne convenoit qu'aux parentes du mort; à une mere, par exemple, ou à une sœur. La sincerité de leurs regrets & de leurs larmes les distinguoit des autres *Pleureuses*. Tout le Monde n'est pas ici du sentiment de Monsieur *Baruffaldi*. On doute d'abord que *Funerus* soit un mot Latin, & qu'on puisse dire *funera mulier*, *funera mulieres*. Le passage qu'il cite d'*Ennius* seroit décisif en sa faveur s'il n'étoit pas controversé; le voici tel que Ciceron le rapporte au troisiéme Livre de ses Tusculanes.

Nemo me lacrimis decoret, nec Funera *fletu*,
Faxit : cur? Volito vivus, per ora virûm.

c'est-à-dire *que personne ne m'honore de ses larmes* après ma mort, *& ne ...re à mes Funérailles* &c. Cette ex...ation paroît simple & naturelle, ... au moins celle qui se presente d'a...l à l'esprit. Ce n'est pas cependant ...e de Monsieur *Baruffaldi*, il pre...d que *Funera* est ici un nom appel...f, mais si cela est, que signifieront ... paroles *nec Funera fletu faxit* à ...ns qu'on ne sous entende *exequias*? ...u'est-il necessaire de rien sous en...dre dés qu'on peut expliquer le pas...e sans cela. Quelques Editions por...t à la verité *Nec Funera fletum ...it*? Cette différence de Texte se...: avantageuse à Monsieur *Baruf...li*, mais outre qu'il ne paroit pas même croire qu'elle soit assez au...risée pour s'en servir, puisqu'il a ...porté le passage tel que nous l'avons ...bord cité; il est encore vrai qu'on ...oit en droit de la lui disputer, ...and bien même il eut voulu l'em...oyer. L'Autorité de *Virgile* seroit ...ssi sans replique, si quelque autre ...cien Auteur nous fournissoit des ...emples, où *Funera* fut pris dans le ...s qu'on veut lui donner. Comme

cet endroit a exercé la critique de la plûpart des interpretes, on sera sans doute bien aise que nous le rapportions ici. Il se trouve au 9[e]. Livre de l'Eneïde. Virgile y fait parler la mere d'*Euryale* de cette maniere.

Heu terrâ ignotâ canibus data præda latinis,
Alitibusque jaces, nec te tua funera mater,
Produxi, pressive oculos aut vulnera lavi.

Il faut avouër qu'en rapportant *Funera* à *Mater* le sens de ce passage deviendroit dès-lors fort intelligible, & ne souffriroit plus aucune difficulté, mais l'embarras consiste à montrer que *Funera* puisse avoir ce rapport. *Servius* l'a crû, mais sans fondement. *Annibal Carus* s'est rangé du côté de *Servius* dans sa belle traduction Italienne de l'Eneide. Voici comme il rend ces deux vers.

& io tua Madre
Io, cui l'esequie eran dovute, e'l duolo
d'un cotal figlio, &c.

La clarté apparente que cette ſignification de *Funera* répand ſur ce paſſage de Virgile a ſéduit encore preſque tous ceux, qui ont fait des Dictionnaires. Ils prennent tous *Funera* pour un nom apellatif. Il eſt facheux qu'après avoir foüillé dans toute l'antiquité, ils n'ayent pas encore pû produire d'autre exemple que ceux qu'ils tirent d'Ennius & de Virgile. On a fait voir que l'autorité d'Ennius eſt incertaine, & dés-lors le paſſage de Virgile retombe dans ſon ancienne obſcurité, ſupposé qu'il ſoit auſſi obſcur qu'on le prétend : car ſi on l'examine avec attention, on trouvera que le paſſage eſt fort clair de lui même & qu'il ne doit ſon obſcurité qu'aux doutes mal fondés de quelques Grammairiens : il ſeroit inutile de rapporter ici leurs différentes explications, il ſuffira de dire que celle de *Donat* paroît être la ſeule véritable. Il prétend que le ſens eſt coupé, & qu'après ces paroles *nec te*, l'excès de la douleur ne permettant pas à cette mere deſolée de continuer, elle s'arrête, *hic quoque aliud fuerat dictura*, dit-il, enſuite reprenant tout à coup ſon diſcours, elle énonce la mê-

me penſée, que ſon abbatement ne lui avoit pas laiſſé la liberté d'exprimer, en des termes differens de ceux qui lui étoient d'abord venus à l'eſprit. Ainſi ſelon *Donat* la mere d'Euryale aura voulu dire. *Je ne vous ay pas conduit mon fils* (au lieu de votre ſépulture) *non je n'ay point aſſiſté à vos Funérailles : office qui appartenoit à votre mere*. Mais en voilà aſſez là deſſus, ceux, qui en voudront davantage, doivent conſulter la traduction Françoiſe de Virgile qu'on vient de réimprimer, ils y trouveront ce paſſage éclairci avec la netteté propre du Sçavant Traducteur.

L'uſage bizarre d'avoir des *Pleureuſes* dans les convois funebres ſe communiqua de la Grece à l'Italie. Dans les premiers tems de la Republique, on s'apperçut que les femmes s'abandonnoient dans les cérémonies funébres à un excès immoderé de douleur. Elles jéttoient des cris épouvantables, s'arrachoient les cheveux, ſe déchiroient le ſein & le viſage. Ces marques de triſteſſe étoient ſinceres, on ne connoiſſoit point encore à Rome l'Art de feindre, tout étoit ſimple & naturel.

dans les mœurs, la cupidité ou l'eſpérance de ſe voir bien-tôt en poſſeſſion des biens d'un parent ou d'un ami mort n'avoit pas encore étouffé dans les cœurs les ſentimens de la nature. On ſe crut cependant obligé de mettre des bornes à ces regrets exceſſifs, on alla même juſqu'à porter une loi qui defendoit aux femmes de pareilles démonſtrations de douleur. La 34ᵉ Loi des douze Tables portoit. *Mulieres genas ne radunto, neve Leſſum funeris ergò habento.* On ſuivit ſans doute en cela l'exemple de Solon qui avoit porté la même défenſe à Athenes. Mais afin que le Peuple ne s'imaginât pas qu'on voulut interdire toute ſorte de démonſtrations extérieures de Deuil, on fit venir de Carie, contrée de l'Aſie Mineure, des femmes habiles à pleurer avec méthode pour inſtruire les femmes Romaines dans cet Art. C'eſt de là qu'eſt venu le ſurnom ou le ſobriquet de *Muſe de Carie* qu'on donna dans la ſuite aux *Pleureuſes.*

Aucun monument ancien ne nous apprend quelle étoit la condition des *Pleureuſes*, ni ſi elle étoit ſervile ou libre. A en juger par le ſurnom que

porte *Quartilla* dans l'épitaphe que nous avons rapportée, on ſeroit tenté de croire qu'elle étoit de l'illuſtre maiſon *Flavia*; mais dès-lors, on trouvoit de grands noms dans toute ſorte de conditions : d'ailleurs telle branche d'une famille pouvoit être illuſtrée, pendant qu'une autre étoit dans l'obſcurité. *Urſinus* dans ſon Livre des familles Romaines montre qu'il y avoit à Rome une famille plebeïenne qui portoit le nom de *Flavia*, enfin il n'eſt pas croyable que des perſonnes de diſtinction vouluſſent faire un metier auſſi mépriſable que l'étoit celui des *Pleureuſes*. C'eſt ce qui fait croire à l'Auteur que les Pleureuſes étoient de condition ſervile.

On choiſiſſoit toûjours des *Pleureuſes* d'un age avancé, les femmes agées pleurent, diſoit on, avec plus de facilité; & l'air triſte eſt alors plus naturel. Il ne paroît pas que les Pleureuſes veculſent en communauté, dans les Villes où elles ſe trouvoient : il ne reſte du moins dans les Anciens Auteurs aucun veſtige d'un pareil établiſſement. Elles formoient cependant entre elles, quoique ſéparées les unes des

des autres, une eſpéce de Confrérie à peu près ſemblable à celle que compoſent aujourd'hui entre eux les divers métiers. Cette Confrérie ſe chargeoit d'inſtruire de jeunes filles dans l'Art de pleurer.

On parle enſuite de l'habillement qu'elles portoient lorſqu'elles alloient à quelque convoi funébre, elles y paroiſſoient vetuës d'une robe noire qui trainoit à terre. Leur tête étoit enveloppée d'une eſpéce de capuchon qui replié ſur le viſage leur couvroit un œil, & ne leur laiſſoit voir le jour que d'un côté. On demande pour quoi les Pleureuſes ſe voiloient de la ſorte. L'Auteur répond que les Prêtres & les Sacrificateurs avoient coûtume de ſe couvrir la tête d'un voile durant l'exercice de leur miniſtére. Or les Funérailles étant une cérémonie de Religion, c'étoit pour elles une loi de ſe conformer à cet uſage : il remarque de plus que les femmes paroiſſoient rarement en Public le viſage découvert, & il le prouve par un paſſage de Tertullien, qui reprochoit aux femmes Chretiennes de n'être pas auſſi regulieres ſur cet Article que les fem-

Au reste ce capuchon n'empê
qu'on ne vit leur chevelure f
gligemment ſur leurs épaules.

(2) *Capillus paſſus, proli*
cum caput rejectus negligen

L'Art des Pleureuſes ne ſe
pas aux larmes, & aux cris l
bles; elles chantoient auſſi
fois les loüanges du mort ;
lorſque les parens n'aſſiſtoient
Funérailles, car lorſqu'ils s
voient, elles ſe contentoient d
ſer des ſanglots & de ſe lament
n'étoit pour l'ordinaire plus
& plus plaiſant que leurs hym
nebres: c'étoient des *improm*

n'en coutoit pas cher pour donner cette comedie au Public; on en étoit quitte en donnant une obole à chaque actrice.

Ce n'étoit pas assez d'avoir pleuré durant les Funérailles, on auroit crû n'avoir pas donné au mort des marques suffisantes de regret, si l'on n'avoit pas rempli de larmes des phioles de verre pour les enfermer dans le tombeau auprès de l'urne cinéraire. Mr. *Leibnitz* soutient que ces Phioles étoient quelquefois faites de terre; l'Auteur de la Dissertation prouve ici fort bien le contraire. Ces Phioles étoient d'une figure oblongue, leur ouverture étoit large & recourbée de maniére qu'elles pouvoient aisément servir de gouttiéres aux yeux.

Ces deux vers d'*Horace* *

Ut qui conducti plorant in funere, dicunt
Et faciunt quoque plura dolentibus ex animo : &c.

ont fait croire à quelques-uns, dit l'Auteur, que les femmes n'étoient

* Art Poëtique v. 432.

pas les ſeules qui fiſſent metier de pleurer aux funerailles, & que les hommes y tenoient auſſi leur place. *Kirchman* a cru qu'il falloit lire,

Ut quæ conductæ plorant in funere.

Mr. *Baruffaldi* ſans adopter ni rejetter cette explication veut qu'*Horace* ait fait ici une Propoſition générale ſans diſtinction de femmes ou d'hommes: & cela paroit aſſez probable: mais il ne prouve pas par-là qu'on ne ſe ſervît pas d'hommes dans les Convois funébres, & il eſt obligé de convenir lui même du contraire; les hommes y paroiſſoient à la vérité moins pour pleurer que pour chanter ou jouer ſur la flute des airs compoſez à la loüange du Mort.

L'Auteur finit ſa Diſſertation par examiner ſi l'uſage de gager des pleureuſes ſubſiſte encore aujourd'hui, & ſi on doit le tolerer, ſuppoſé qu'il regne encore. L'Italie, la Sicile, le Royaume de Naples (il auroit pû ajoûter quelques Provinces de France) lui fourniſſent des exemples de cette coutume ancienne. Il déclare

qu'il ne ſçauroit s'empêcher de déſapprouver ce reſte du Paganiſme. Il cite là-deſſus l'autorité des Peres de l'Egliſe, & les reglemens de pluſieurs Conciles, qui ont proſcrit ces farces lugubres.

On a imprimé à la ſuite de cette *Diſſertation* un Cayer de M. LANZONUS ſur le deüil des Anciens; où parcourant divers pays & tous les tems, il rapporte ſuccinctement les diverſes coutumes à l'égard des marques de douleur & de regret, dont on honoroit les Morts. *Joſephi Lanzoni*, Med. Ferrarienſis, &c. *de luctu mortuali veterum adverſaria.*

de tous les métaux, & sur tout de l'or comme le plus parfait. Car le fer n'est pas si-tôt dissous par cet Etre chymique que le plomb ; ce dernier l'est plus difficilement que l'étain ; & celui-ci plus difficilement que l'argent, ainsi par dégrez. Mais pas un n'est dissous si promptement que l'or. Cette dissolution métallique se pourroit faire à clair, parce que le Mercure des Philosophes attire l'humide de l'air, comme font les sels alcalis ; mais le travail en seroit long & presque infructueux : au lieu que le moindre feu fond le Mercure Philosophique, lequel en cet état mouille l'or, qui est de sa nature & le pénetre tellement, que les deux en peu ne font plus qu'un tout, dans lequel l'action du feu externe recueillant le feu interne, fait que le mouvement s'y excite facilement dans le Mixte liquide. Le Mercure des Philosophes est à peu-près comme un sel, lequel à nos yeux est sec, ne moüille que ce qui est de sa nature. Cependant c'est une eau congelée, qui se liquefie au feu ou à l'air, plus ou moins facilement ; selon qu'il est plus ou moins pur. La liquefaction

des ſels, qui eſt ce qui nous montre qu'ils ſont des eaux congelées, ſe fait de deux façons : celle de l'air n'eſt qu'une réſolution, & ſe fait preſque ſans mouvement ſenſible. Mais celle qui ſe fait au feu, eſt vraie ; & le mouvement rapide que nous y voyons de tout ſens, nous démontre que les ſels ſervent de corps à des eſprits ou des agens métalliques, qui ſont doüez de grandes vertus, ſi nous ſçavons faire paſſer de puiſſance en acte ce qu'ils contiennent. Mais quoi qu'on ſçache que le Mercure des Philoſophes eſt une matiere ſeche, qui n'a été appellée eau que par métaphore ; quoique l'on connoiſſe même que c'eſt une matiere ſaline, on ne fera pas encore un grand progrès dans la Chryſopée métalurgique, ſi l'on ignore d'où ſe tire ce ſel, comment il ſe prépare, & quelles ſont les manipulations qu'il faut pratiquer pour la compoſition de cette production Hermetique. Comme ceci ne dépend plus de la queſtion propoſée, & n'eſt pas de ma compétence, je laiſſe le champ libre à quiconque voudra traiter ce ſujet. Mais j'oſe aſſurer que ſi ceux qui travaillent avec

connoissance de cause, veulent faire part au Public de leurs découvertes, avec autant de sincerité que je viens de faire, la vraie Chymie aura beaucoup plus de Sectateurs qu'elle n'en a aujourd'hui : du moins un plus grand nombre de Sçavans, qui n'ont rien moins en vuë que l'or, y feront de belles Découvertes. C'est le desir d'y contribuer, qui m'a fait prendre, Monsieur, la liberté de vous répondre. Je suis &c.

Sur la Salure de la Mer

De Nismes. Lettre du R. P. *Sarrabat* D. L. C. D. J. au R. P. de *Montauzan* à Lyon du 6e. Sept. 1729.

M. Vous m'assurez que ma Dissertation sur la cause de la salure de la mer, trouve peu de Contradicteurs. Mais, ajoûtez-vous, on auroit souhaitté qu' je n'eusse pas omis une objection bi naturelle contre le systême que j propose, & il seroit utile que je d masse une bonne réponse. Si la m dit-on, n'étoit devenuë salée que succession de tems & par le mél des sels que les terres lui ont fou

comment les poissons auroient-ils pû survivre à l'altération qui seroit survenuë à ses eaux ? On voit que des poissons de riviere transferez dans une eau saumache peuvent à peine y vivre quelque tems, & qu'ils meurent presque aussi-tôt dans l'eau de la mer. D'où l'on conclut que la grande quantité de ceux dont l'espéce s'y est conservée jusqu'à ce jour, est une preuve que la mer a été salée dès les commencemens, & que les sels qu'elle possede, sont un don qu'elle tient immédiatement de la main du Créateur.

Cette Objection M. m'a déja été proposée de plus d'un endroit, & en particulier par Monsieur *de Cornusson*, que je n'ai pas l'honneur de connoître; & dont la Lettre obligeante est demeurée sans réponse de ma part, faute d'avoir sçû son adresse. Voici donc ce que je répons à cette difficulté.

Des poissons originaires d'eau douce peuvent avec le tems s'accoûtumer à vivre dans l'eau salée, de la même maniere qu'une famille originaire de Groenlande pourroit s'être habituée dans un Païs situé sous la Ligne. Un Groenlandois transporté tout à coup

à la Cayenne, ne pourroit guéres ſurvivre à un changement ſi ſubit de climat & de nourriture. Mais ſi l'on ſuppoſoit que cet homme eût été ſeulement tranſplanté dans le Nord de l'Ecoſſe, on n'auroit pas de la peine à comprendre qu'il eût pû y vivre & avoir des enfans, qui de leur côté s'allant établir dans des Païs plus méridionaux, en auroient eu d'autres qui pourroient fort bien dans la ſuite habiter les Païs les plus chauds, ſans en reſſentir aucune incommodité, du moins conſidérable. Il ne ſeroit pas même beſoin d'aller pour cela juſqu'à la troiſiéme génération. Les progrez inſenſibles mais continus, ainſi que l'a été celui de la ſalure de la mer, operent les plus grands changemens.

Cette réponſe ne vous aura pas ſans douter échapé M. ni à ceux qui m'ont propoſé la même objection : mais apparemment elle ne vous aura pas ſatisfait. Pour moi, je ne l'abandonne pas abſolument ; & je ſuis perſuadé qu'elle eſt vraie, du moins par rapport à pluſieurs eſpéces de poiſſons, qui ſont à préſent poiſſons de mer, & qui dans leur premiere origine pouvoient

avoir été poiſſons d'eau douce. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'eſt la conformité que je trouve entre certains poiſſons, dont les uns ſont de mer & les autres ſont de riviere, entre leſquels il n'y a guéres d'autre différence que celle, que des alimens & un ſéjour tout differens peuvent avoir cauſée. Quoiqu'il en ſoit, voici une autre réponſe plus générale, & qui pourra peut-être vous contenter. Il n'eſt pas difficile de comprendre comment les poiſſons, qui n'étoient pas de nature à vivre dans l'eau ſalée, ont pû chercher les eaux douces, & ſe retirer dans les embouchures des rivieres, à meſure, qu'ils s'appercevoient que l'eau de mer devenoit plus ſalée. Mais d'où ſont venuës à la mer ces eſpéces de poiſſons qui l'habitent à preſent, & qui ne ſçauroient vivre dans l'eau douce? Voilà précíſément le point de la difficulté. Or cette difficulté eſt abſolument la même que celle qu'il y a à expliquer. D'où peuvent venir les hèrbes marécageuſes, qu'on voit croître dans des endroits où il n'y en avoit jamais eu, ſi-tôt qu'on y creuſe un vivier où un Étang? Ce ſont des ſemen-

ces, dit-on, répanduës sur la surface de la terre ; & qui n'attendoient pour germer, qu'une disposition favorable du terrain où elles étoient déja. J'en dis de même par rapport à la question presente. Ainsi les œufs de poisson de mer, qui y avoient été répandus par le Créateur, n'attendoient pour éclorre, qu'un certain degré de salure dans les eaux, qui leur fût couvenable. Ce degré de salure arriva, & l'on vit paroître dès-lors de nouvelles espéces de poissons. J'ajoûte qu'au près des mines ou des montagnes de sel, qui se trouvent au fond de la mer, l'eau dût y devenir presque aussi-tôt salée. D'où l'on peut conjecturer que Dieu plaça dans ces endroits les pepinieres des poissons de mer, qui s'y multiplierent presque à l'infini, & s'y répandirent ensuite de tous côtez, selon les progrez de la salure dans les eaux.

J'ose me flatteter M. R. P. que ces réponses que je n'ai fait qu'indiquer, vous satisféront, & tous ceux qui se donneront la peine de les approfondir. Je suis &c.

Expérience *faite près de Dive en Normandie sur un nouveau moyen de*

dessaler par filtration l'eau de la mer, & de la rendre potable.

Le jeune Marquis *de Dureet* a fait depuis peu à la recommandation & sur les instructions du Pere *Percheron* son Ancien Professeur de Philosophie au College Royal de la fleche, une expérience remarquable pour la solution d'un Problême, ou plûtôt d'un Paradoxe qui fut proposé dès l'an passé au Public en ces termes: *ex mari quantumlibet salso haurire aquam dulcem.* C'est-à-dire, puiser de l'eau d'ouce du sein de la mer, quelque salée qu'elle soit.

supposé qu'il n'y ait point eu de mécompte dans l'expérience, comme on a lieu de le croire pour les raisons qui suivent; on ne peut disconvenir que le moyen proposé par le P. *Percheron* D. L. C. D. J. ne soit le plus simple & le plus aisé de tous ceux dont on s'est avisé jusqu'ici; puisque par cette voie on viendroit à bout de puiser dans la mer, de l'eau potable à peu près avec autant de facilité & aussi peu de dépense, que l'on peut en tirer d'un puits d'eau douce.

Tout le secret consiste à vuider d'air

un vase de figure ronde & percé de plusieurs trous, que l'on a fermez très-exactement avec des bouchons de liége, lesquels ayent été auparavant bien imbibez d'eau douce. On attache ce vaisseau, que nous appellerons desormais *Recipient*, à la corde qui sert à jetter la sonde d'un Navire; & & par le moyen de cette sonde, ou de quelque autre poids, on enfonce le Recipient dans la mer.

Le P. *Percheron* prétend que quand au bout de quelque tems on viendra à retirer de la mer, ce Recipient, on le trouvera presque rempli d'eau douce. La conjecture ne paroît pas mal fondée, si d'abord on fait attention à la pression extraordinaire qui doit se faire alors sur toute la surface exterieure du Recipient; pression d'autant plus grande que le Recipient sera plus enfoncé dans la mer, & qu'elle ne sera soutenuë par aucune résistance qui vienne du dedans de ce même Recipient; & si de plus on considére la facilité que doivent avoir les parties d'eau pure à se filtrer au travers des bouchons déja imbibez de cette liqueur. L'expérience fait voir qu'une pression

moindre que celle qui se fait dans l'épreuve presente sur chaque bouchon du Recipient, fait pénétrer à l'extrémité d'un tison enflammé par l'autre bout, toutes les parties d'eau qui se trouvent dans les petits tuyaux qui composent ce Corps ligneux:

Mais voici sur cela quelque chose de plus que des conjectures. On prétend avoir réüssi à dessaler l'eau de la mer, en prenant bien moins de précautions que n'en demandoit le Pere *Percheron*. Car au lieu d'un vaisseau de figure ronde, enfoncé bien avant dans la mer, on ne s'est servi que d'un baril d'environ six pots, garni de 80. bouchons, vuidé d'air à la verité, mais si peu enfoncé dans la mer, qu'il est presque toûjours demeuré à fleur d'eau. Cependant, au rapport de celui qui a fait l'expérience, elle a si parfaitement réüssi, qu'au bout de deux heures le baril s'est trouvé à moitié plein d'une eau très claire, qui a été trouvée sans aucun goût par plusieurs personnes, lesquelles en ont bû une assez grande quantité, sans en être incommodées.

On pourroit soupçonner que l'eau

qui s'est trouvée dans le Baril a
l'experience, n'étoit autre que cell
avoit dégoutté des bouchons imbil
& ensuite inserez avec force dar
trous. Mais cela ne paroît nullei
probable ; 1°. parce que la qua
d'eau trouvée dans le Baril surpa
de beaucoup celle qui pouvoir a
été exprimée des bouchons ; 2°. p
que l'air ne fut tiré du Baril que
de douze heures après que les l
chons eurent été enfoncez dan
trous, & le Baril que l'on avoit tr
porté de Falaise jusques près de D
3°. enfin, parce qu'avant de pon
l'air, on secoüa le Baril, dans le
on ne sentit aucun mouvemen
cette eau supposée, & qu'il ne
presenta point à l'ouverture du
binet, quand on tint le Baril par
en enbas.

Voici encore une raison de cr
que l'eau qui s'est trouvée dans le
ril, ne peut être que l'eau de la n
qui s'y est filtrée au travers des b
chons, dépoüillée de son sel &
son bitume ; c'est que chaque bouc
s'est trouvé couvert d'un limon n
de sel & de bitume.

Enfin on ne peut dans cette expé-
ence soupçonner aucune superche-
e, ni de la part de celui qui l'a faite,
i de la part de ceux qui l'ont aidé.
e premier, que l'avantage de sa Naiss-
nce rend l'aîné d'une Illustre Famil-
, distingué par les talens de l'esprit,
: d'une prudence beauceup au dessus
e son âge, n'auroit garde de consen-
r qu'on annonçât au Public une
xpérience, dont il connoîtroit la fauss-
té. Pour ceux dont il s'est servi, ils
noroient pour la plûpart ce qu'on
ur faisoit faire : & quand ils eussent
ntrepris de tromper la vigilance du
une & Sçavant Physicien qui les
éttoit en œuvre, ils n'auroient pû
enir à bout de le surprendre.

Cette expérience se trouve donc re-
tuë de toutes les apparences, &
mme scellée du sceau même de la
rité. Néanmoins, il y auroit encore
ne espéce de témérité à se flatter, qu'on
it trouvé, ce qui a fait pendant un si
ng-tems, l'objet des recherches cu-
euses des plus habiles Physiciens d'un
écle aussi éclairé que le nôtre. Un fait
ussi extraordinaire que celui qu'on
nnonce, ne peut trouver tout à coup

dans les esprits une entiere cré
Il faut attendre que plusieurs
riences ayent confirmé la premier
entierément verifié la justesse des
jectures sur lesquelles elle a été
Diverses personnes ont bien vou
charger de la réiterer en différens
de mer. Le resultat de leurs obs
tions décidera en dernier ressor
fruit que l'on peut esperer de la
miere & de l'honneur qui lui est

De Pannaoouanpske en A
die. On a trouvé à cent lieuës d'i
environ, & tout au plus à 50. l
de la mer, une mine d'argent
semble tomber d'une petite élév
comme une nappe d'eau, & form
riviere. Un sauvage qui a fait
Découverte, a porté de cet arge
masse informe à la Nouvelle A
terre, & en Canada, où ayant ét
au creuset, il a été trouvé exce
A quelques lieuës de cette min
même sauvage a trouvé comme
forme de cloche très-grande, laq
étant frapée rend un son tout
semblable à celui d'une cloche e
duë de loin. Ces faits ne perme
point de douter qu'il n'y ait en c

droits des mines de plusieurs métaux précieux & fort aisez à tirer. Puissent ces trésors, par l'attention qu'ils meritent, attirer des Protecteurs à la Religion qui est ici environnée de dangers.

De Londres. La seconde *Décade* de l'Ouvrage intitulé : *Joannis Martyn Historia Plantarum rariorum*, proposé par souscription en 1727. se distribuë aux souscripteurs.

Droit Canonique. Histoire Ecclesiastique.

De Rome. Le premiere Tome du *Bullaire* de l'Ordre de Saint Dominique, ou du Recuëil des Bulles qui concernent cet Institut, paroît depuis quelque tems avec les Notes du Pere *Bremond* Dominicain de la Province de Toulouse.

De Trevoux. Il y a eu de la confusion dans la nouvelle rapportée en ces Memoires au mois de Septembre dernier, pag. 1692. Le Decret de Rome, dont il y est parlé, n'a eu pour objet aucune Édition nouvelle des Œuvres de *Marie d'Agreda*, mais

ſeulement la pourſuite du Procès (
Béatification & Canonization de
te ſervante de Dieu, & une ſorte (
probation de ſes Ecrits. Le voici.

DECRETUM... *Beatification
Canonizationis ven. ſervæ Dei Ma
Jeſu de Agreda. Sanctiſſimus D.N
nedictus XIII. ad humillimas preces
tulatoris Cauſæ Beatificationis & C
nizationis ſervæ Dei* Mariæ à Jeſ
Agreda *per organum* R. P. D. P.
*Epiſc. Imeriæ Sanctitatis ſuæ Audit
mediante ipſius reſcripto ſub infra ſc
die, mandavit ut cauſa prædicta
Dei proſequatur in ſac. Rituum Co
gatione abſque novo examine Libr
myſticæ Civitatis Dei, iidemque
retineri & legi poſſint, & ita &c.*
21. Martij 1729. *Ita reperitur in
geſtris Decretorum Congregationis
Ritu.. in fidem &c. N. Card. C
Loco ſigilli. N. M. Tedeſchi. A
piſcopus Apamenus ſac. Rit. Co
gationis ſecr. Romæ. Typis Rev.
Apoſtolicæ* 1729.

DE LEYDE. On débite *le
Théâtre ſacré du Duché de Brabai*
contient la Deſcription Hiſtoriq
toutes les Egliſes, Abbayes, Couv

fondations pieuſes, qui ſont dans l'Archevêché de Malines, dans les Evêchez d'Anvers & Bois-le-Duc, dans le Wallon Brabant : de plus, les Vies des Evêques, la Liſte des Perſonnes conſtituées en Dignité dans ces Egliſes, enfin les Tombes élevées, Cabinets d'Armes, Inſcriptions Sepulchrales. Deux voulumes in fol°. enrichis de plus de 300. figures.

HISTOIRE. CHRONOLOGIE. GEOGRAPHIE. RELATIONS.

Juſtification de M. Lenglet du Frénoy, *au ſujet d'un Memoire, ſur ſa Méthode pour étudier l'Hiſtoire, inſéré* dans ceux de Trevoux, au mois *de Novembre* 1729.

J'ai lû, M. le Memoire qu'on vous avoit adreſſé, *ſur la Methode pour l'Hiſtoire par M. Lenglet*. Comme vous avez eu la droiture de ne pas ſuprimer ce que le *Memoire* improuve en cet Ouvrage par rapport à la Religion & à la Littérature; vous devez auſſi faire la juſtice à l'Auteur de ne lui pas laiſſer attribuer des fautes qu'il n'a pas commiſes.

Le *Memoire* qu'on vous a adressé, semble lui reprocher, page 2008. de votre Ouvrage, d'avoir donné pour fille au Roi d'Angleterre Charles, I. une Princesse nommée *Elizabeth*. Il est vrai que plusieurs Auteurs & en particulier Hubner, ne fait point mention d'elle, apparemment parce qu'elle vécut peu; Mais des Auteurs mieux instruits la nomment; sur tout l'Histoire Chronologique d'Angleterre, imprimée à Londres 1723. en Anglois par Monsieur *Salmon*. Cette Chronologie, qui passe pour exacte, nous apprend même des circonstances qu'il est bon de ne pas ignorer. Elizabeth naquit le 28. Decembre 1634. environ un an après la Naissance de Jacques, qui fut depuis Roi d'Angleterre, & II. du nom.

La Princesse *Elisabeth*, comme le rapporte Monsieur *Salmon*, fut mise, par ordre du Parlement avec son frere puîné Henri Duc de Glocestre, cinq ans après la mort funeste du Roi leur Pere décapité l'an 1649. entre les mains de la Comtesse de Carlile, qui fut chargée du soin du Prince & de la Princesse dans l'Isle de With, au Châ-

teau de Carisbrook. Voilà donc manifestement une Princesse *Elizabeth*, fille du Roi Charles I. Il est vrai encore qu'elle mourut l'année suivante; mais enfin elle a existé.

Je sçai ce qu'on me pourroit dire: que cet endroit de l'Histoire Chronologique par Monsieur *Salmon* fait plus de tort à la prétention du Sr. *Lenglet* qu'elle ne le justifie. En effet, M. *Salmon* ajoûte que le Parlement d'Angleterre assigna pour la Princesse *Elizabeth* & pour le Prince *Henri*, une pension de trois cens mille livres Sterling, qui feroient aujourd'hui plus de six millions de notre monnoye de France. Un trait si avéré fait davantage sentir dira-t-on, l'égarement de M. Lenglet, qui s'est imaginé que « si l'on » avoit suivi la pensée de *Cromwel*, » & qu'on eût fait apprendre un mé» tier à la Princesse, la memoire de sa » Famille se seroit peut-être perduë » & qu'on auroit regardé ses Descendans comme des personnes ordinaires. La conduite du Parlement sur ce point montre évidemment combien la Nation Angloise étoit peu disposée à laisser ensevelir dans l'oubli le sang de ses

Rois, & à regarder comme des p
sonnes ordinaires les Descendans
auroient pû naître de la Princesse
zabeth. Mais enfin il demeure c
tant qu'*Elizabeth* étoit fille du
Charles I. & qu'on ne doit pas rep
cher à Monsieur *Lenglet* de l'a
avancé.

Vous êtes assez équitable, M. p
publier cette Observation, & pou
pas lui refuser cette justification d
un point leger; tandis que lui &
Protecteurs pourront demeurer
barrassez à le justifier sur tant de po
importans qui intéressent la Relig
& la Litterature.

Au reste, vous pouvez mettre d
votre *Errata* un endroit de votre p
2008. ligne 10. où vous rapporte
Mémoire, & où sont ces mots *Princ*
d'Orange, & qui monta depuis &c
faut lire: *Princesse d'Orange belle-*
re & tante de Marie, monta depuis
le Trône.

D'AMSTERDAM. M. J. G. I
publié un Abregé Chronologique
l'Histoire d'Angleterre. Il rappo
dans ses Notes les différences qui
trouvent entre les principaux Hi

...ns de cette Monarchie. Il expose les
...ages & Coûtumes qui s'observent.
...traite dans une Dissertation expresse
...s Wigs & des Torris, & de l'état
...s Domaines que les Anglois posse-
...nt dans les autres parties du Mon-
...

De Paris. M. l'Abbé Girardin
...nt de publier en 2. Volumes In 8°.
...ez la veuve *de Laulne*, rue Saint Jac-
...es, une *Histoire de la Ville & de l'E-
...se de Frejus* : le premier Tome est
...istoire de la Ville ; le second, est
...istoire de l'Eglise selon la suite des
...êques, au plus illustre desquels il a
...lié son Ouvrage.

De Rome. Tabula *Chronologica
...toriæ sinicæ connexa cum Cyclo qui
...gò KIA-TSE dicitur.* Carte longue
...trois feüilles 1729. Le plus estimé
... Philosophes, qui depuis le com-
...ncement de notre Ere ont paru en
...ine Tehu-hi, écrivoit il y a cinq
...s ans, la *Grande Histoire* de sa Na-
...i, Livre fameux, appellé *Kang-
...m.* Il y suivit la Chronologie d'un
...re Philosophe celebre, du siécle an-
...eur, nommé Sema-Wen-Kong.
...st cette Chronologie, qui de nos

Janvier 1730.

jours a été réduite en une Table Systematique, en Chine, par Nien de l'une des plus nobles & des plus illustres Familles des Tartares. On nous donne cette Table en Caracteres Européans, qui prononcez à la maniere Françoise expriment les sons des mots chinois. Elle est conduite jusqu'à l'année 1729. depuis la grande Epoque Chinoise *Guei-Lie-Wang* plus ancienne de 424. ans que l'Ere Chrétienne. Cette Epoque ne marque pas, comme l'on voit, l'origine de la Nation: il faudroit pour cela remonter jusqu'aux tems les plus proches du Déluge. Mais elle est placée au point où l'on commence à trouver dans l'Histoire Chinoise quelque chose de fixe pour le calcul des tems & la position des faits. Au milieu de la Carte, regne depuis le haut jusqu'au bas une Colonne, qui represente le Cycle Chinois. Comme il est de 60. ans, elle est divisée en 60. Parallélogrammes, dont chacun est marqué par deux Caracteres d'un sens profond: & parce que les deux premiers sont Kia & Tse, le Cycle porte ce nom. A cette colonne il en répond de chaque côté vingt

autres de même longueur qu'elle, & partagées comme elle en soixante. La premiere colonne, & par où il faut commencer à compter & à lire, est celle qui est le plus à la droite du Lecteur : là est l'Epoque; & comme chaque quarré est une année, & chaque colonne un Cycle ou une soixantaine d'années, il est aisé de mesurer la distance réciproque entre les divers évenemens marquez chacun à leur année, ou la distance entre chacun d'eux & l'Epoque. Il n'y a pour cela qu'à compter par les colonnes d'entre deux termes les quarrez qui composent l'intervalle: chaque commencement de Regne est placé à son année, & marqué par le nom qui désigne ce Regne; les années du Regne sont marquées de suite par leur Chifre dans les Parallélogrammes suivans. A mesure que dans l'ordre des tems il se présente des Evénemens mémorables, le quarré destiné à leur année en est inscrit. Chaque trait d'Histoire a, vis-à-visde soi ou de son quarré, & en même ligne, soit à droit, soit à gauche, un des 60. quarrez du Cycle, lequel quarré est marqué de deux ca-

raiĉteres ; & ce ſont eux qui caraĉteriſent ce fait Hiſtorique par rapport à d'autres faits qui ſont au deſſus & au-deſſous de lui dans la même colonne ; car ils répondent en ligne collaterale à d'autres caraĉteres du milieu ou du Cycle. M. l'Évêque d'Eleutheropolis, le P. Foucquet D. L. C. D. J. ancien Miſſionnaire de la Chine vient de faire honneur à cette Table Ingenieuſe, en la mettant au jour. Et le court Avertiſſement, dans lequel il en donne l'expoſition en Latin, eſt d'une préciſion, d'une netteté, & d'une élegance, qui rappelle aiſément le ſouvenir des grands talens, par leſquels il s'eſt fait admirer dans la Compagnie dès ſes premieres années.

De Paris. *Carte Générale de la Terre ou Mappemonde. Par Guillaume Danet Gendre de Nicolas de Fer.*

Si les ornemens qui accompagnent une Carte, peuvent lui donner du prix, celle-ci a dequoi flatter particulierement la vûë des Curieux. On y trouve les quatre principaux ſyſtêmes du Monde, les figures des ſept Planétes, & une Table de la Diviſion de la ſurface de la Terre par le rapport de

fférentes mesures itineraires. M.
'r suit en cela le goût de son Beau-
, qui a toûjours tâché de donner
lief à ses Ouvrages par les embel-
iens dont il les accompagnoit.
les Sçavans, peu curieux de ces
; de Décorations ils cherchent
une nouvelle Carte de Geogra-
ce qui peut servir à leur donner
onnoissance plus parfaite de cet-
ence. Monsieur *Danet* croit pou-
e flater d'avoir réüssi à cet égard
sa nouvelle *Mappemonde*. Il a
é le moyen de la différencier de
s celles qui ont paru jusqu'ici.
xemple, il sépare entierement
ine de la Terre d'Yaço par un
Détroit, qui s'enfonce au Nord
g de la Tartarie Chinoise, & que
eut appeller le Golfe *d'Amur*, à
d'une Isle de ce nom, située vis-
les bouches de l'*Amur* riviere de
rtarie. Il donne à ce Golfe quin-
 seize degrez de profondeur.
un nouveau Phenoméne dans la
raphie. Il ajoûte les sept Isles en-
lles du Japon & de Léquéo, auss-
n que l'Isle Sauteurs & celle de
comovas. Il appelle Mer de Lant-

chiol celle qui s'étend entre l'Isle de Java & la nouvelle Hollande. Il retranche les Isles san-Bartolomé, ou il les confond avec celles de Sant-Estevan. Il donne le nom de Niger à la riviere de Senegal, quoique d'autres Géographes les distinguent. Il ne marque point la riviere de Gambie, dont l'embouchure est plus méridionale que celle du Senegal. Il appelle Cayenne la Guiane Septentrionale, quoique ce nom ne convienne proprement qu'à une Presqu'Isle de cette côte. Dans les Terres qui sont au Nord de la Californie & du nouveau Mexique, il place les noms de Panimaha & de Tintogna. Il ne marque point la Nouvelle Orléans dans la Loüisiane. Il fait couler le Mississipi du Nord-Oüest au Sud-Oüest dans tout son cours. *De Lisle* le fait toûjours couler droit du Nord au Sud, depuis le 45^{e}. paralléle. Il ne marque point non plus le Missouri, riviere considérable qui entre dans le Mississipi par les 39. dégrez de latitude. A l'Oüest de la Baïe d'Hurson on ne trouve plus les Christinaux, mais on voit à leur place la Saverne, la Congascabe & les

ouetbatons. Ces différences & plu-
:urs autres que nous pourrions re-
arquer, auroient besoin de quelques
:plications; & l'Auteur a grande rai-
n, s'il se propose de les donner en
:u de mots.

De Londres. On imprime un Re-
ieil de plusieurs Voyages de long
)urs: tels sont les voyages du Capi-
ine Dampier & celui du Capitaine
owley autour du Monde; celui de
ionnel Wafer; un autre des Côtes
ccidentales du Mexique aux Indes
rientales, par M. Wfumel Contre-
laître du Capitaine Dampier; ceux
u Capitaine Sharp à l'Isthme de Da-
en; du Capitaine Wood au Détroit
e Magellan; enfin les avantures de
lonsieur Robert parmi les Corsaires
e Salé; & sa Description des Isles de
Archipel. On y joindra les Cartes,
s Plans, les figures en tailles-douces.
1 4°. 4. voulumes chez les Knaptons.

D'Amsterdam. Enfin, le Tome
u grand Dictionnaire Géographique
ε Critique de M. *Bruzen de la Mar-*
niere, qui tient le milieu entre les
eux qu'on avoit déja publiez, &
omprend les Lettres B. & C. se dis-
:ibuë.

Poësie.

De Venise. Notre Edition Nouvelle de Bocace qui étoit si semblable à celle de Florence pour la forme & le Caractere, a été enlevée aussi-tôt qu'elle a paru quoique mise à très-haut prix.

De Paris. Il paroît une Traduction Françoise de *l'Œdipe* de *Sophocle* & *des oiseaux* d'*Aristophane* par Monsieur Boivin, l'un des Gardes de la Bibliothéque du Roi, de l'Academie Françoise & Pensionnaire dans l'Academie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. La Préface qui explique le sujet de ces deux Piéces est de lui, ainsi que la Critique de la Comedie des *Oiseaux*. Chez *Didot* près le Pont Saint Michel ruë Hurpoix.

De Paris. M. *Constantin de Magny* s'explique sur le Poëme Heroïque de *Milton* dans une *Dissertation Critique sur le Paradis perdu*. Chez la Veuve *De Laulne*.

Arts.

De Londres. On distribuë cha-

mois en feüilles brochées, la suite
ie *Histoire générale de l'Imprimerie.*
brochures rassemblées formeront
x volumes *in* 4°. Dans le premier
stoire de l'Imprimerie sera condui-
lepuis 1440. jusqu'en 1520. l'Art
nprimer est l'objet du second vo-
ie. On y parle des Caracteres &
out l'exercice manuel de cet Art.
PALMER en est l'Auteur, l'Impri-
ir, & le Vendeur.

)E LONDRES. M. B. *Lengley* a
né le *Guide assuré des Architectes.*
sont des « Principes & Pratiques
Architecture démontrez par les
egles de la Géométrie ». Mon-
r *Lengley* se propose de rendre in-
gibles à tout le Monde les Défini-
s, les Théorêmes, les Problêmes
ont la base de cet Art. Vol. *in* 4°. On
mpte 82. Planches, chez *Mears*
ilcok.

)E PARIS. Il paroît un Traité *de*
oupe des Bois pour le revêtement des
es, arrieres-voutes, Trompes, Ram-
Tours rondes. « Cet Ouvrage uti-
aux Arts de Charpente, Menuise-
, & Marbrerie » est composé par
ie *Blanchot* Maître Menuisier, &
end chez *Josse* & *Jombert.*

ANTIQUITEZ. HISTOIRE LITTERAIRE.

DE LONDRES. Lettres ſur les Monnoyes par M. *Wſmith*, chez Clarke.

DE PARIS. On publie l'Hiſtoire de l'Académie Françoiſe depuis 1652. juſqu'en 1700. par Monſieur l'Abbé *Dolivet*, lequel a fait en même-tems réimprimer celle de Monſieur *Pelliſſon* depuis l'établiſſement de cette floriſſante Compagnie juſqu'en 1652. avec des Remarques nouvelles. Au reſte, cet Académicien déclare publiquement qu'il n'a nulle part à l'Edition des *Lettres Hiſtoriques* de M. *Pelliſſon*, qui vient de paroître.

MEDECINE. ANATOMIE.

DE LONDRES. *Eſſai de Méchanique ſur le Cœur*, en trois parties, ou trois leçons données publiquement dans le College Royal de Médecine en 1727. le 23. le 24. & le 25. d'Octobre par M. *Woode* Membre de ce College. La premiere eſt une explication nouvelle & particuliere des Muſcles du Cœur:

la ſeconde, une Deſcription de la Circulation du ſang & de tout ce qui y ſert ſelon les Régles de Mecanique: la troiſiéme, eſt l'Art de rétablir le ſang quand il eſt vicié. L'Ouvrage eſt écrit en Anglois.

M. *Duddel* Chirurgien Oculiſte à composé un Traité *des Maladies de l'œil & des differentes ſortes de Cataractes.* Il propoſe d'abord une *methode* toute nouvelle de ſcarifier les yeux. Ce Livre eſt en vente chez *Clarke.*

DE PARIS. M. H. D. S. a traduit de l'Anglois de M. Jean *Colbath* Membre du College de Medecine à Londres, une *Diſſertation ſur le Guy* « Remede ſpecifique pour la cure des Maladies convulſives ». Chez *Laiſnel* ruë Saint Jacques.

DE PARIS. M. CHEVALIER habile Médecin, Docteur & Regent, a mis au jour ſes *Reflexions Critiques* ſur le célebre Traité de la Saignée, composé par M. SILVA. Ce ſont deux Lettres in 12. écrites avec beaucoup de doctrine & de politeſſe. Chez *Rollin.* 1730.

MATHEMATIQUES.

DE LONDRES. On publie le Traité Latin de M. Trevigar *des Sections Coniques* démontrées par l'Analyse. L'Auteur qui n'a en vûë que d'amener cette matiere à la portée de tout le Monde, ajoûte à ce qu'il a emprunté de M. Le Marquis *de l'Hopital*, ce qu'il croit nécessaire pour l'intelligence des Principes de M. Newton.

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Janvier 1730.

ART. I. DEll'Istoria Civile del Regno di Napoli, &c. *Histoire Civile du Royaume de Naples, &c.* p. 5

ART. II. Riflessioni Morali, e Theologiche sopra l'Istoria Civile, &c. *Reflexions Morales & Theologiques*

Janvier 1730.

sur l'Histoire Civile du Royaume de Naples, &c. p. 12

ART. III. Difesa del Libro, &c. *Défense des Réflexions précedentes, &c.* pag. 69

ART. IV. *Réflexions de M.* Maraldi *sur la Dissertation du R. P.* Mahoudeau, *intitulée*, Analyse Astronomique de l'Hypothèse Lunaire, &c. pag. 72

ART. V. *Réfutation des faux Principes répandus dans la Grammaire Italienne, par l'Abbé* Antonini, &c. pag. 96

ART. VI. *Histoire de l'Académie Royale des Sciences, &c.* p. 103

ART. VII. *Observations Critiques sur les Plantes décrites dans le Voyage du R. P.* Labat *Dominicain, &c.* pag. 123

ART. VIII. Hier. Baruffaldi, &c. *Dissertation de M.* Baruffaldi *sur les Pleureuses, &c.* p. 141

Lettre sur le Mercure des Philosophes. pag. 158

Lettre du P. Sarrabat *D. L. C. D. J. au P.* De Montauzan *sur la cause de la salûre de la Mer.* p. 162

Expérience sur un nouveau moyen de

dessaler par filtration l'eau de la Mer & de la rendre potable. p. 166
Justification de M. Lenglet du Frénoy, *au sujet d'un Mémoire sur sa Méthode pour étudier l'Histoire, &c.* p. 175
Table Chronologique de l'Histoire de Chine, &c. p. 179
Carte Générale de la Terre, ou Mappemonde, par Guill. Danet, &c. p. 182
ART. IX. *Nouvelles Litteraires.* p. 158
D'ITALIE. *De Rome.* p. 173
De Venise. p. 186
D'ANGLETERRE. *De Londres.* pp. 173. 185. 186. 187. 188. 190
DE PANNAOOUANPSE *en Accadie.* pag. 172
DE HOLLANDE. *D'Amsterdam.* pp. 178. 185.
De Leyde. p. 174
DE FRANCE. *De Paris.* pp. 179. 186. 187. 189
De Nismes. p. 162
DE TREVOUX. p. 173

Fin de la Table.

IEMOIRES

POUR

'HISTOIRE

ES SCIENCES

ET

ES BEAUX ARTS.

Février 1730.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Février 1730.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Paris,
Chez ÉTIENNE GANEAU, Libraire Juré de l'Université, ruë S. Jacques, près la ruë du Plâtre, aux Armes de Dombes.

Avec Approbation & Privilege.
MDCCXXX.

CES MEMOIRES SONT COM-
mencez au mois de Janvier 1701,
& se vendent 15 s. le mois en blanc
& brochez, 16. s.

Année 1701.	9	vol.
—— 1702.	12	v.
—— 1703.	12.	v.
—— 1704.	13.	v.
—— 1705.	12.	v.
—— 1706.	12.	v.
—— 1707.	12.	v.
—— 1708.	12.	v.
—— 1709.	12.	v.
—— 1710.	12.	v.
—— 1711.	12.	v.
—— 1712.	12.	v.
—— 1713.	12.	v.
—— 1714.	12.	v.
—— 1715.	12.	v.
—— 1716.	12.	v.
—— 1717.	12.	v.
—— 1718.	12.	v.
—— 1719.	12.	v.
—— 1720.	5.	v.
—— 1721.	12.	v.
—— 1722.	12.	v.
—— 1723.	12.	v.
—— 1724.	12.	v.
—— 1725.	12.	v.
—— 1726.	13.	v.
—— 1727.	12.	v.
—— 1728.	12.	v.
—— 1729.	12.	v.
—— 1730.	2.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Février 1730.

ARTICLE X.

LES ENTRETIENS PHYSIques d'Ariste & d'Eudoxe, ou, Physique nouvelle en Dialogues, qui renferme précisément ce qui s'est découvert de plus curieux & de plus utile dans la Nature. Par le Pere Regnault de la Compagnie de Jesus. Trois Tomes in 12. avec un grand nombre de figures. A Paris chez C.L Thibouft Libraire & Imprimeur, Place de Cambray.

LA conversation est un des plus doux agrémens de la vie. Souvent, pour goûter un plaisir secret, il suffit d'être témoin d'un Entretien. Un En-

faction a été comme pre
Entretiens imaginaires ou ré
il y a environ deux mille an
moins jusqu'ici l'on n'avoit
re essaïé de donner un Cor
sique en Entretiens, du m
notre Langue. Le Pere *R*
fait : il a réuni dans une suit
tiens, qui semblent naître le
autres, ses propres idées,
lui a paru de plus curieux
utile dans la connoissance d
ture, sur tout dans les nou
couvertes. Les Entretiens q
dent, donnent du jour à ceu
vent. Les Planches qui sont
sein nouveau, les proportio
semble, à l'intelligence de l

tendre. *Ariste* & *Eudoxe* sont les Interlocuteurs. Ils s'entretiennent quelquefois dans le Cabinet d'*Eudoxe*, quelquefois dans les Thuilleries, tantot le long d'un ruisseau, tantôt sur le penchant d'une colline, ou sur le bord d'une fontaine. La plûpart des Entretiens sont variez, éclaircis, & égayez par les expériences les plus curieuses. Ordinairement *Eudoxe* expose les faits aux yeux d'*Ariste*. Ariste les explique. Ils ne pensent pas toûjours l'un comme l'autre : quelquefois même la dispute s'anime, mais sans sortir des bornes. L'Ouvrage débute par les caractéres d'*Ariste* & d'*Eudoxe*; & dans ces caractéres seuls, on peut voir tout d'un coup celui de l'Ouvrage même.

On le commence par donner une idée de la Physique. La Physique est proprement la sçience des corps. Sa fonction est de nous découvrir les causes & les effets sensibles, d'où résultent l'harmonie & la beauté que nos sens admirent dans ce vaste Univers. Pour ne point travailler sur un fonds imaginaire, on prouve l'existence des corps par le témoignage des sens, par

la raiſon, par la foi. L'on
ſur ce ſujet qu'autant qu'il
. La Phyſique a ſans-dou
réel : & elle eſt digne de l'
l'Auteur en fait. Dès le tem
ron, elle étoit regardée, di
me la nourriture de l'eſpr
douce, la plus délicieuſe
convenable : quels attraits
point avoir aujourd'hui,
enrichie d'une infinité de
découvertes ? A la lumiér
Science, l'eſprit remarque
coup cette ſageſſe, qui, pa
loix de mouvement ſimple
condes, qu'elle s'eſt preſ
qu'elle ſuit librement, tire
tiére cet arrangement,
ment admirable de corps
tranſparens, lumineux :
dans le ſein de la Terre : i
comment la Nature s'y p
mer le Diamant, l'Arger
pour nous enrichir : il y dé
rigine des Vents & des f
rains : il voit ces feux s'all
Vents ſe former, ébranler
& répandre une ſalutaire
apperçoit la force qui fait

eaux par mille canaux insensibles jusqu'à la cime des Montagnes, pour y former ces sources si propres à nous rafraîchir. Il sçait de quelle façon la Terre échauffée se couvre de fleurs au Printems, & envoye dans les airs les vapeurs & les exhalaisons, les nuages, & dans ces nuages le tonnerre & la foudre; par quelle route les raïons partis du soleil vont se rompre & se réflechir dans les nuées, pour venir offrir à nos regards les plus belles couleurs du milieu des airs: il s'éleve jusqu'aux Planétes: il s'élance de tourbillons en tourbillons jusqu'aux extrémitez du monde; & des Astres les plus reculez, il revient considérer, avec plus de plaisir encore, la circulation rapide, qui porte le sang & la vie dans toutes les parties du corps humain. On donne à tous les corps, pour principes généraux, la matiére & la forme. La matiére est composée de parties, dont la petitesse a quelque chose peut-être de plus étonnant encore que la grandeur des corps les plus vastes. Comment un petit grain de Musc exhale-t-il pendant les années entiéres, sans dimi-

assez long, pour attacher
Paris, par une eſpéce de ch
Un grand nombre de fai
nature, tous plus curieux l
les autres, conduiſent inſe
l'eſprit à ne reconnoître pl
nes fixes dans la petiteſſe d
les. L'arrangement, le tiſſ
de ces particules fait les cor
l'Argent, l'Or, les Plantes,
la Roſe, la Tulipe, &c.
Une matiere plus déliée
la *Matiere ſubtile*, a beauco
dans ces effets differens. On
dans un *Entretien* particuli
& enjoüé, l'exiſtence de c
re : on lui donne une eff
veilleuſe malgré ſon extrê

plus déliée que l'air même.
dans l'air une matiére plus
e l'air même : une matiére
re le Verre & le Cryſtal ,
natiére plus déliée que l'air
'air qui porte la vie dans nos
; , ne pénétre ni le verre ni
, puiſque les animaux meu-
un vaiſſeau de verre ou de
lont on a pompé l'air. Or il
'air une matiére qui pénétre
& le cryſtal ; car la lumiére
'un & l'autre, puiſqu'elle
voir au travers de l'un &
les objets colorez : & la lu-
une matiére répanduë dans
t un corps : elle touche, agi-
les yeux : & ce qui touche,
bleſſe un corps, eſt un corps.
il y a de la matiére ſubtile.
eſt-ce pas une matiére plus
ue l'air, une matiére ſubtile,
s les tems chauds, perce le
Thermométre, fait fermen-
nonter l'eſprit de vin, pour
re voir à l'œil les nouveaux
e chaleur que nous ſentons ?
il pas qu'une matiére de cet-
e, s'inſinuë dans le ſein de la

Terre par des millions de canaux inſenſibles, pour donner par leur mouvement aux Elemens divers cette configuration, ce tiſſu qui fait les pierreries, l'argent & l'or ? N'eſt-ce pas la Matiére ſubtile qui dirige l'Aiman & l'anime ? Elle qui par des routes imperceptibles va chercher, ronger, miner, altérer l'intérieur des corps durs, & réduire en poudre les pierres & les plus ſuperbes Edifices ; elle qui fait par ſon agitation les fermentations, & la fluidité du ſang, & rend la ſubſtance du cerveau plus molle, plus fléxible, plus propre à cauſer de nouvelles idées ?

C'eſt-à-dire, réplique *Ariſte*, que la Matiére ſubtile opere les Miracles aux yeux de ceux qui la méconnoiſſent. Elle éclaire, & on ne l'apperçoit pas. Elle donne de la vivacité, de la pénétration à l'eſprit, & l'eſprit s'en ſert malignement contre elle. Car j'entens tous les jours plaiſanter ſur la Matiére ſubtile des nouveaux Philoſophes.

Quand on inonde ainſi l'Univers d'une matiére infiniment déliée, & toûjours agitée rapidement ; on ſup-

que les corps sont percez de mille
ille petits trous ou de pores qui
lonnent accès. Ces pores imper-
bles, un fort grand nombre
périences très-curieuses les dé-
rent. Si les corps n'étoient point
ez de la sorte, la lumiére qui est
orps, viendroit-elle à travers le
al, & le Prisme, offrir à nos yeux
ouleurs de l'Arc-en-Ciel? La pou-
de sympathie perceroit-elle un
volume, pour nous faire lire une
ure invisible? La plus grande
e des alimens se dissiperoit-elle
a transpiration? Certains sels tra-
roient-ils de part en part une la-
l'argent, sans l'altérer? &c.
rmi ces pores y en a-t-il de vui-
Nulle raison de le croire: la Ma-
subtile est toûjours prête à les
lir. Mais pourroit-il y en avoir
uides? en cela nulle contradic-
Mr. *Descartes* a crû que le plus
vuide étoit une chose au-dessus
Puissance de Dieu même. » Je
çai, " dit le P. *Regnault*: » mais
sçai aussi qu'en ce point l'esprit
Mr. *Descartes* fut la dupe de l'i-
gination. L'imagination lui fai-

vrier 1730.

» ſoit voir de l'étenduë dans tous les
» intervalles des corps ; & cette éten-
» duë, il l'a priſe pour une étenduë
» réelle, pour une portion de matié-
» re : c'eſt prendre le phantôme pour
» la réalité «, &c.

Le vuide eſt donc poſſible : mais dans le fond le vuide n'eſt bon à rien. Le mouvement eſt une ſource d'événemens curieux & utiles. C'eſt, dit l'Auteur, la proprieté des corps la plus féconde. Le mouvement porte la vie dans tous les endroits de notre corps : il fait briller la lumiére à nos yeux, fertiliſe la Terre, la couvre de Plantes & de fleurs, charge les Arbres de fruits, & fait ſucceder aux rigueurs de l'Hyver la douceur & les charmes du Printems. Le mouvement anime en quelque ſorte le monde, &c. Auſſi l'on traite le mouvement avec l'étenduë, la méthode, & la netteté qu'on peut ſouhaiter. Ariſte & Eudoxe ſe proménent dans les Thuilleries ; dont ils y dévoilent la Nature & les proprietez du mouvement. Ce qui ſe rencontre dans ce beau ſéjour, ce qui l'environne : les Statuës, le Louvre, les Champs Eli-

zéés, tout sert à déveloper agréablement leurs idées. Dans leur pensée, de nouveaux rapports de distance ne suffisent pas pour le mouvement. Qu'est-ce donc que le mouvement? Un changement actif de situation, un changement de situation produit par une force actuelle, reçûë dans le corps mû. L'esprit trouve dans le mouvement de la promenade ces trois choses précisément, un corps, une force actuelle dans ce corps, de nouveaux rapports de distance.

On donne une idée des mouvemens divers, d'une façon simple & familiére. On expose de même ce qui regarde les proprietez, la direction, la vitesse, la force, ou la quantité du mouvement. On fait observer d'un coup d'œil, dans le principe général de la Méchanique, les effets étonnans que les curieux prennent plaisir à remarquer dans les Leviers divers, dans la Balance Romaine, d'où vient le jeu du Moulin à eau, du Moulin à vent, du Moulin à Caffé; comment l'efficace des Rames fait avancer la Chaloupe, & va contre le fil de l'eau porter les jeux & les ris vers les char-

mans séjours de Bercy, de Conflans, de Choisy.

Tous les Corps suivent dans leurs mouvemens certaines loix générales. L'Auteur de la Nature, dit *Eudoxe*, a fait des loix & pour les corps & pour les esprits; & dans l'observation de ces Loix, on voit une différence capable de surprendre: c'est que les esprits abusent de la raison pour violer plusieurs de celles qui les regardent; tandis que les corps, comme s'ils étoient raisonnables, suivent, sans se démentir, toutes celles qui leur sont prescrites. Pour les discerner ces Loix, on pose quelques principes; 1°. le mouvement & le repos sont deux états du corps; ce sont des modes constans: &, selon ce principe, Ovide étoit Physicien, & même un peu Cartésien, ce semble, quand il trouvoit de la constance jusques dans l'inconstance de la Fortune.

Et tantum constans in levitate suâ est.

2. Le Corps n'a de son fond nulle efficace, nulle force de lui-même.

eſt tout-à-fait indifferent pour le
ouvement ou le repos, pour telle
telle direction, telle ou telle vi-
ſe. Cela ſuppoſé, l'on découvre
atre régles ſuivies de point en point
r les corps. Premiére Regle : Un
orps qui ſe meut doit ſe mouvoir
ſqu'à ce qu'une cauſe extérieure
particuliére le détermine au repos.
conde Regle : un Corps mis en
ouvement, décrit ou tend à décri-
une ligne droite. Troiſiéme Re-
e : un Corps mû par l'efficace de
verſes impreſſions vers des endroits
fferens, mais qui ne ſoient pas dia-
étralement oppoſez, ſe prête à
utes à la fois, autant qu'il ſe peut,
proportion de leurs forces. Qua-
éme Regle : le Corps qui perd en-
n ſon mouvement, le perd par la
mmunication, ou à proportion
u'il en cauſe, dans un autre corps.
Ces Regles ſont toutes accompa-
iées de preuves & d'expériences
rieuſes. Néanmoins, il y a d'habi-
s Phyſiciens qui ne penſent pas,
mme *Eudoxe*, ſur la quatriéme Re-
e. N'eſt-il pas naturel qu'un corps
arrête, dès qu'il ne peut plus avan-

cer ? Si la résistance, répond *Eu*
détruisoit le mouvement par
même, comme les Astres répan
la lumiére par tout, comme tou
corps ou presque tous les corps
sent contre les autres, & rési
continuellement les uns aux au
bien-tôt tout le mouvement
détruit dans la Matiére subti
dans l'Univers ; bien-tôt tou
corps seroient glacez : une fu
langueur se répandroit dans la
ture, & l'Univers ne seroit qu'u
freux cahos.

Mais le ressort, dit-on, ren
corps le mouvement qu'ils ont
du ; le ressort lui-même, rép
Eudoxe, ne devroit-il pas s'anéa
Car enfin, le Corps n'étant qu'u
de matiére, il est dans une pa
indifférence pour toutes les fi
imaginables : si donc après la
pression, un corps à ressorts re
sa premiére figure, il faut q
cause étrangére la lui rende
frappant. Cette cause extérieur
le frappe, est un corps ; ce cor
impercéptible. C'est donc l'air
une matiére plus déliée, la m

ubtile. Ce n'eſt point l'Air : l'Air à on reſſort qui dépend d'une cauſe extérieure. C'eſt donc la Matiére ſubile. Or la matiére ſubtile trouvant le la réſiſtance & dans les corps à eſſort & dans tout ce qu'elle y rencontre, perdroit ſa force. Donc la cauſe du reſſort, & par conſequent e reſſort même devroit, ce ſemble, s'anéantir. Donc, &c.

Quoiqu'il en ſoit, parmi les Corps qui ſe meuvent, il y a des corps durs, des corps à reſſort, des corps mûs. On recherche en pluſieurs Entretiens d'où viennent la dureté, le reſſort, la molleſſe. Enſuite on détermine en détail les régles que doivent obſerver, & les corps durs, & les corps à reſſort, & les corps mous. Par tout, un grand nombre d'expériences accompagne les preuves.

Il s'agit maintenant de voir l'uſage du Mouvement, & ſes effets dans les differentes eſpéces de corps, qui compoſent l'Univers. Mais il faut commencer par ſe former quelque idée générale de l'Univers même, en conſiderant la Sphére que

l'Art offre à nos yeux. Aussi l'Entretien suivant roule sur la Sphére. Cet Entretien nous apprend les points, les cercles, les differentes parties de la Sphére artificielle, l'art de découvrir dans le Ciel les points & les cercles qu'elle represente, l'arrangement des parties principales de l'Univers dans les principaux Systêmes. Les Problêmes qui terminent l'Entretien, pourroient délasser l'esprit, s'il étoit fatigué d'avoir parcouru differentes parties de l'Univers.

Un Corps vaste, qui s'y presente d'abord aux yeux d'un Physicien, c'est la Terre. La Terre est de figure sphérique. Peut-on en douter ? Allez vers l'Orient : le Soleil se léve plûtôt par rapport à vous. Transportez-vous vers l'Occident, il se léve plus tard. A proportion que vous avancez vers le Nord ou vers le Midi, le Pole baisse ou s'éléve, &c. *Eudoxe* & *Ariste* forcent la Terre à nous découvrir les richesses qu'elle enferme dans son sein. On y voit l'origine des Minéraux, des Métaux, des pierres. On y voit comment la Nature forme les sucs divers, l'Huile, le Souffre,

le Bitume,la Poix,l'Ambre,&c. le Sel commun, le Vitriol, l'Alun,l'Ambre, le Salpêtre, &c.En quoi consistent ces sucs : comment du mélange de ces huiles & de ces sels résultent les métaux, l'étain, le fer, le cuivre, l'argent, le plomb, l'or ; quels sont leurs principes : comment l'Art fait une espece de fer, convertit le fer en acier, & *semble* convertir le fer & l'acier en cuivre : d'où viennent les pierres communes : pourquoi l'on y trouve quelquefois des feüilles, des Plantes, des os d'animaux & d'hommes ; de squelettes, des poissons, des coquillages, &c. La main de la Nature forme, ce semble, au gré des Interlocuteurs, le Crystal, le Diamant, les Agates, les Rubis, les Saphirs, & produit d'autres pétrifications surprenantes.

Mais la Terre enferme-t-elle dans son sein rien de si merveilleux que l'Aiman ? Eudoxe suspend une pierre d'Aiman : elle s'agite, elle paroît inquiette, jusqu'à ce que ses Poles soient tournez vers les Poles de la Terre. Il répand de la limaille d'acier dessous : déja l'on voit un tourbillon tracé sur la limaille. La pierre pèse à pei-

force imperceptible, sans qu'on puisse soupçonner l'air de les pousser. Renversez dans du vif-argent un tuyau de verre de 36. pouces, plein lui-même de vif-argent, & fermé par un bout, vous y voyez le vif-argent descendre de huit pouces au moins; & il n'y a point d'air extérieur qui puisse le pousser en en bas : l'air ne pénétre pas un tuyau de verre. Donc la Matiére subtile est la cause exterieure & immédiate de la pesanteur. On verra dans l'Ouvrage, d'où la Matiére subtile reçoit une direction vers le centre de la Terre, quelles regles les corps pesans suivent dans leur chûte: on y verra *Eudoxe* & *Ariste* [illegible] à qui expliquera plus d'expériences, de faits, & de Problêmes curieux sur la pesanteur. On verra en quoi la liquidité consiste; tout ce qui regarde l'équilibre des Liqueurs; comment elles altérent certains corps sans altérer les autres; comment les fruits, les cerises, les noix, les abricots, les citrons confits, s'y conservent, & n'y perdent que de l'amertume; quelle est l'action réciproque des liquides; comment une livre d'eau peut se

trouver en équilibre avec un poids de cent livres ; comment le vin passe au travers de l'eau sans se mêler ; comment les oiseaux volent ; comment les poissons & les hommes nagent ; comment, sans sçavoir nager, un homme submergé au milieu d'une riviére, peut gagner le bord ; comment on peut dans le fonds de la Mer se trouver environné d'un air assez libre, & y respirer.

On nous donne dans l'Air, aussi-bien que dans la Matiére subtile, un Agent presque universel : on nous fait voir dans la pesanteur & dans le ressort de l'air, le principe de mille effets regardez comme autant de miracles de la Nature : on nous fait observer que nous sommes pressez sans cesse de tous côtez par des forces immenses sans les sentir : on va jusqu'à peser l'Air à la balance : on découvre comment le Barométre annonce le beau tems, la pluye, les vents, les orages, le calme ou la tempête : par quel charme secret un tuyau devenu plein de vif argent dévoile l'avenir ; comment l'air fait boüillonner l'eau sans feu, plus sensiblement que le feu même ;

comment l'air fait jaillir l'eau beaucoup au-dessus du niveau de sa source : on varie en mille maniéres les effets de la pesanteur & du ressort de l'air. *Eudoxe* en fait les expériences ; *Ariste* les explique ; le Lecteur est comme présent à des exercices fort curieux , & qui se sont faits en public avec succès. On trouve dans l'Ouvrage un grand nombre de pareils spectacles : l'aiman , la pesanteur , & le ressort de l'air , l'équilibre des Liqueurs , les Méchaniques , la Chymie , les Fermentations , l'Optique , l'Anatomie , la Botanique , les couleurs ont leurs expériences particuliéres , qui surprennent , qui instruisent , qui plaisent.

La connoissance de l'air facilite celle du feu. Ce que l'on dit du feu répond à ce qui le précéde. On découvre comment le feu , le frottement de certains corps , l'humidité , l'eau même produit le feu , ce qui le conserve , comment il s'éteint. La Lampe est-elle sur le point de s'éteindre faute d'huile ? La flamme s'éleve , & la lueur en est plus éclatante. C'est que l'air détache la foible flamme , la sou-

léve en prenant ſa place : l'effort qui ſouléve la flamme, communique à ſes parties languiſſantes une agitation qui les anime, & leur donne cette vivacité d'un inſtant, à laquelle on compare ces momens inattendus de vigueur, qui font eſpérer la guériſon d'un Malade, quand il touche à l'inſtant de la Mort. On expoſe à cette occaſion une nouvelle maniére d'éteindre les incendies.

L'efficace de l'air & du feu ſe manifeſte d'une façon étonnante dans la poudre à canon. L'on trouve dans un Entretien fait exprès ſur cette matiére, l'origine de la poudre à canon, la compoſition de cette poudre, la raiſon phyſique de ſes effets dans le fuſil, dans le canon, dans les fuſées volantes, les Mines, les Machines Infernales, comme celle de St. Malo, que l'on a décrite. Au reſte tant de matiére ne compoſe que le premier des trois Volumes.

Article XI.

LETTRES EDIFIANTES ET Curieuses écrites des Missions Etrangéres par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus. XIX^e Recueil. in 12. pages 506. sans compter l'Epitre Dedicatoire & la Table. A Paris *chez Nic. Le Clerc, près le Pont S. Michel, & chez le Mercier fils, ruë S. Jacques.* 1729.

DAns l'Extrait que nous avons donné des deux Recuëils précédens, nous avons rendu compte de l'état déplorable, où la Chrétienté de la Chine se trouve réduite depuis l'événement du nouvel Empereur à la Couronne; & toute l'Europe sçait à présent que la Religion Chrétienne est proscrite dans ce vaste Empire, que presque tous les Missionnaires en sont bannis, excepté un très-petit nombre de Jésuites que l'Empereur a retenus auprès de sa personne; & qu'on y persécute ouvertement les Chrétiens, pour les obliger à revenir à leurs anciennes superstitions. La plus grande

partie de ce XIX^e Volume est employée à nous apprendre la suite de cette triste révolution : le nouveau Recuëil répond parfaitement à son titre par les exemples *édifiants* de pieté & de constance Chrétienne, dont il est rempli, & par beaucoup de particularitez *curieuses* qu'il contient ; & comme c'est toûjours le P. J. B. *Du Halde* qui en est l'Editeur, on est sûr de trouver un Ouvrage aussi bien écrit qu'il est intéressant.

La premiére Lettre est du P. *Parennin*, ancien Missionnaire de la Chine. C'est un détail de la persécution, qu'on continuë de faire souffrir à une famille entiére & nombreuse de Princes du Sang, qui avoient embrassé la Religion Chrétienne, & qu'on s'efforce inutilement, par toutes sortes de mauvais traitemens, de ramener à l'idolatrie. Après avoir été tous dégradez du rang de Princes, six d'entre eux avoient été dispersez dans diverses Provinces pour y finir leurs jours dans l'obscurité d'un cachot, & sous le poids des chaînes dont ils sont chargez. Les autres avoient été emprisonnez ou réduits à la condition de simples sol-

dats ; & après un traitement si rigoureux, ils se flattoient que leur nom alloit être effacé de la mémoire des hommes, & qu'on ne songeroit plus à les inquiéter. Mais Dieu pour éprouver de plus en plus leur constance, & pour donner à toute l'Eglise un exemple éclatant d'un attachement inébranlable à la Foy dans les Régions les plus éloignées, & dans le sein même de l'idolatrie, a permis que divers incidens ayent réveillé l'attention & la haîne des Persécuteurs. On n'a pourtant point encore vû à la Chine, comme autrefois au Japon, de croix élevées, ni de feux allumez contre les Chrétiens. C'est que les Chinois beaucoup moins vifs & moins cruels que les Japonois, ne répandent le sang qu'avec peine. Mais tout ce qu'on peut d'ailleurs exercer de rigueur, ils l'emploient contre les illustres Confesseurs de Jesus-Christ, resolus de les faire renoncer à la Foy, ou de les faire périr par un long martyre. Les femmes mêmes & les enfans de ces généreux Chrétiens ont part à leurs souffrances, & partagent aussi la gloire de leur triomphe. Dépouillez de tous

leurs biens, privez de leurs domestiques, destituez de tout secours humain, traînez de Tribunaux en Tribunaux, chargez de chaînes, dans l'horreur d'un cachot, leurs Juges mêmes sont étonnez de les voir toûjours constans, pleins de joye & de consolation. Il ne tiendroit qu'à eux de se délivrer de tant de miséres en dissimulant leur Foy. L'Empereur leur a même offert de les rétablir dans leurs prémiéres Dignitez; mais rien n'est capable de les ébranler, & la seule chose qu'ils se croyent permis de désirer, c'est qu'une prompte mort acheve leur sacrifice. Un de ces Princes a déja achevé le sien dans un cachot, & il y a de l'apparence que les autres qui sont au nombre de dix ou douze, sans compter leurs femmes & leurs enfans, ne survivront pas long-tems, soit qu'ils périssent de misére, soit que l'Empereur prononce enfin l'arrêt de leur mort. Telle est la matiére de la prémiére Lettre de ce Recuëil, laquelle doit occuper une place considérable dans l'Histoire Ecclésiastique de ce tems. Le détail en est si touchant qu'il est difficile de n'en être pas attendri.

Deux Ambassadeurs, l'un de Portugal & l'autre de Moscovie, qui se sont trouvez à Peking, ont été témoins de la constance de ces Princes Chrétiens; & le Moscovite, quoiqu'il ne soit pas Catholique, vivement touché des grands exemples de vertu dont il étoit spectateur, prêt à partir de la Chine, pria instamment un des Jésuites Missionnaires de lui faire sçavoir la fin de leurs glorieux combats.

Mais ce n'est pas seulement à cette illustre famille que la persécution s'est attachée. » En plusieurs Provinces les » Chrétiens ont eu à souffrir toutes » sortes de véxations. On les a insul» tez & chargez d'injures : on les a » bannis de la societé civile : on leur » a interdit les droits les plus com» muns, comme de puiser de l'eau » aux Fontaines publiques : on les a » accusez, traînez devant les Tribu» naux, condamnez à de grosses » amendes; & ce qu'il y a de plus dé» plorable, c'est que quelques-uns » d'eux n'ayant pas la force de soute» nir cette espéce de martyre lent & » journalier, auquel ils ne voyoient » point de remede, ont malheureu-

» sément succombé sous le poids de
» leurs souffrances.......... Combien
» d'autres ont à souffrir des persécu-
» tions particuliéres & domestiques,
» peut-être encore plus dures ? Aussi,
» selon le rapport des Catechistes qui
» les visitent, les entend-on quelque-
» fois s'écrier : Heureux les Fidéles
» d'Europe ! Leurs Parens, leurs Maî-
» tres, leurs Rois, loin de les inquié-
» ter sur la Religion, sont les premiers
» à leur donner l'exemple des Vertus
» Chrétiennes. Quand est-ce que notre
» Patrie joüira du même bonheur » !
S'il est vrai que *le sang des Martyrs est une semence de Chrétiens*, comme il l'a été en effet dans les prémiers siécles de l'Eglise, peut-être que cette persécution acheminera la conversion de ce grand Empire. En attendant, les Missionnaires bannis sur la frontiére ne sont pas tout-à-fait inutiles. Leur zéle leur a inspiré d'établir des Catéchistes & des femmes Chrétiennes pour parcourir les maisons & baptiser les enfans moribonds, & ce projet a réüssi au-delà de leurs esperances. Quelques Jésuites & quelques Ecclésiastiques originaires de la Chine parcourent

aussi secrettement les Provinces, pour affermir & consoler cette Chrétienté désolée. Quel dommage qu'une Nation si sage, & , comme dit Tertullien, *naturellement Chrétienne*, dont les Loix sont si belles, & la Morale si conforme à la droite raison, refuse la lumiére de l'Evangile qu'on lui présente ! Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que c'est la beauté même & la pureté de leur Morale qui nuit à leur conversion. Car ne comprenant pas ce que c'est que le mérite de la Foy & des Vertus surnaturelles, & la Loy Chrétienne ne les rendant pas à l'extérieur beaucoup plus vertueux qu'ils le sont déjà par leurs propres Loix, ils ne voyent pas ce qu'ils gagneroient à abandonner leur Religion pour en embrasser une nouvelle. Ainsi comme la corruption des mœurs dans plusieurs Peuples est un obstacle à leur conversion, c'est au contraire dans les Chinois la pureté même de leur Morale qui les entretient dans une fausse sécurité.

La seconde Lettre est encore du P. *Parennin*. Elle contient le détail de la reception d'un Ambassadeur de

Portugal à la Chine. La conservation de Macao n'est pas regardée par les Portugais comme un objet qui intéresse la Nation & son Commerce, d'autant plus que le Port de Cantong est ouvert à tous les Européans. C'est uniquement pour favoriser l'entrée des Missionnaires à la Chine que le Roy de Portugal conserve cette Place; & c'est par un même motif de zéle pour la Religion qu'il a pris occasion de l'avénement du nouvel Empereur à la Couronne, pour lui envoyer une Ambassade solennelle, dans l'esperance que son Ambassadeur pourroit ménager quelque avantage à la Religion. Mais ses espérances ont été trompées, & tout a abouti à beaucoup de politesses de part & d'autre, sans que l'Ambassadeur qui étoit D. Alexandre *Metello Souza y Meneses*, ait seulement osé faire mention de la Religion, de peur de lui nuire plûtôt que de la servir. Tout ce détail fera plaisir au Lecteur. D'un côté, l'Ambassadeur soutient sa Dignité & l'honneur de son Caractére avec fermeté & avec succès, jusques là qu'il se fait rendre des honneurs &

des distinctions qu'on n'avoit pas faites auparavant à l'Ambassadeur de Moscovie ; d'un autre côté on ne peut s'empêcher d'admirer la prévoyance, le bon sens, la modération & la politesse de la Cour de la Chine, & le bon ordre & la Majesté qui regnent dans ses Cérémonies.

La troisiéme Lettre est du P. *Contancin* Missionnaire Jésuite banni à Canton. Ce Pere, comme tous les autres Missionnaires, jugeant de la Gazette de la Chine par celles d'Europe, ne s'étoit point avisé de la lire; mais un évenement qui intéressoit la Religion, & qui étoit rapporté dans cette Gazette lui ayant donné occasion de la connoître, il s'est convaincu par lui-même qu'elle est très-instructive, non seulement pour les Chinois, mais encore pour les Européans. C'est-là, dit-il, qu'on apprend la Religion, la Doctrine, les Loix, les Coutumes, les Mœurs des Chinois, & par conséquent la maniére de s'entretenir & de traiter avec eux. Cette Gazette est en effet remplie de traits curieux & propres à donner une juste idée du Caractere & des Mœurs des

Chinois ; & ce qui doit la faire estimer davantage, c'est qu'elle ne contient rien que de vrai. Car ce n'est qu'un recuëil des Mémoires & des Placets presentez à l'Empereur, des réponses qu'il a faites, des instructions & des ordres qu'il a donnez, & des graces qu'il a accordées aux Mandarins ou au Peuple. Ce Recuëil s'imprime tous les jours & contient 60. ou 70. pages ; & ceux qui sont chargez de ce soin, n'oseroient y faire le moindre changement ; car il y va de la vie. Le P. Contancin rapporte plusieurs traits choisis de cette Gazette, & nous en extrairons aussi quelques-uns.

C'est la coutume à la Chine de faire compliment à l'Empereur sur la déclaration de l'Imperatrice. Mais au lieu qu'en Europe tous les divers Corps d'un Royaume font leur compliment chacun à part ; à la Chine tous les Corps se réünissent pour faire un Compliment commun, & il faut avoüer que cette methode a quelque chose de plus majestueux & en même tems de plus commode pour le Prince. Le détail de cette Cérémonie est

ici rapporté tout au long & fait plaisir à lire. On apprend encore par un autre extrait de Gazette que, lorsque l'Impératrice a été solemnellement reconnuë, elle est obligée, par un ancien usage, de faire par tout l'Empire une libéralité aux femmes qui passent 70. ans ; on distingue toutes ces femmes en trois Classes, depuis 70. ans jusqu'à 100. & au-delà ; & elles reçoivent plus ou moins à proportion de leur âge. Le present consiste en plusieurs piéces de toile de coton & quelques boisseaux de ris. Cette distribution se fait avec un grand ordre & beaucoup de fidélité ; & elle est immense par le grand nombre de personnes qui y ont part. Car dans la seule Province de Cantong, qui n'est pas des plus étenduës, lorsque l'Impératrice regnante a fait sa libéralité, il s'est trouvé 98222. femmes qui passoient 70. ans : 40893. qui passoient 80. ans, & 3453. au-dessus de 90. ans. Quelle étonnante libéralité, & quelle multitude de personnes dans un seul Royaume ! Encore n'y compte-t-on pas les femmes de condition qui auroient honte d'avoir part à la distribution.

On trouve auſſi dans ces Nouvelles des traits admirables de l'amour des enfans pour leurs parens ; vertu ſi recommandée à la Chine qu'il n'eſt pas rare d'abſoudre un Criminel afin qu'il puiſſe ſoulager ſon pere & ſa mere dans leur vieilleſſe, & qu'on y voit de fréquens exemples d'enfans qui demandent à ſouffrir la mort pour leur pere ou leur mere. Un autre uſage de ces peuples qu'on ne peut s'empêcher d'eſtimer & d'admirer, c'eſt un feſtin ſolennel établi par les anciens Empereurs, qu'on donne tous les ans dans chaque ville à tous ceux qui ſe diſtinguent par leur probité, & leurs bonnes mœurs. Ce Fèſtin s'appelle Kiang-in, c'eſt-à-dire, le vin pour les gens du Païs. Car au lieu qu'en Europe on invite à manger, à la Chine ils diſent *inviter à boire*, parcequ'ils regardent le vin comme la partie eſſentielle du regal ; auſſi y a-t'il parmi eux beaucoup d'Yvrognes. C'eſt une grande diſtinction que d'être invité à ce Feſtin, c'eſt en même-tems un engagement qu'on contracte pour ſe comporter toûjours en homme de bien. En général les Chinois ne négli-

gent rien de tout ce qui peut inspirer l'amour & l'estime de la vertu. Non contens d'honorer les gens de mérite pendant leur vie, ils rendent encore à leur mémoire de grands honneurs après leur mort. L'Empereur entre lui-même dans ces détails, & fait ériger à ses dépens des monumens aux personnes, qui se sont illustrées par leurs vertus. Il y a peu d'années qu'il fit élever un Arc de Triomphe à une jeune fille qui se précipita dans la Mer pour sauver sa pudeur attaquée par des Pirates, dont elle étoit prisonniére. Rien n'est encore si beau que l'attention du Prince & de ses Ministres, à prévenir la disette & la famine par des provisions faites à propos, & par l'établissement des magazins publics. Pour inspirer à tous les peuples l'amour de l'agriculture, l'Empereur au commencement du Printemps laboure lui-même la terre, assisté de tous les Princes & des Grands de l'Empire. Le jour convenable à cette Cérémonie est marqué par le Tribunal des Mathématiques. L'Empereur nomme douze personnes Illustres, qui doivent l'accompagner & labourer après

;avoir trois Princes & neuf Pré-
; des Cours Souveraines. » Cette
émonie ne consiste pas seule-
it à labourer la terre pour exci-
l'émulation par son exemple ;
s elle renferme encore un Sacri-
, que l'Empereur comme grand
itife offre au *Chang-ti* pour lui
nander l'abondance en faveur
son Peuple. Or pour se préparer
Sacrifice, il doit jeûner & gar-
la continence les trois jours pré-
ens. La même préparation doit
: observée par tous ceux qui sont
nmez pour accompagner Sa Ma-
é, soit Princes, soit autres, soit
ndarins de Lettres, soit Manda-
; de Guerre. La veille de cette
émonie, l'Empereur choisit quel-
s Seigneurs de la premiére qua-
, & les envoye à la Salle de ses
cêtres se prosterner devant la ta-
te, & les avertir comme ils fe-
nt, s'ils étoient encore en vie, que
our suivant il offrira le grand Sa-
ice. Divers Tribunaux ont aussi
érens préparatifs à faire. L'un
t préparer ce qui sert aux Sacri-
s : un autre compose les paroles

„ que l'Empereur doit réciter, en faiſant le Sacrifice : un troiſiéme doit faire porter & dreſſer les Tentes ſous leſquelles l'Empereur dînera, s'il a ordonné d'y porter un repas : un quatriéme doit aſſembler quarante ou cinquante venerables vieillards laboureurs de profeſſion, qui ſoient préſents, lorſque l'Empereur laboure la terre. On fait venir auſſi une quarantaine de Laboureurs plus jeunes pour diſpoſer la Charruë, atteler les Bœufs, & préparer les grains qui doivent être ſemez. L'Empereur ſeme cinq ſortes de grains qui ſont cenſez les plus néceſſaires à la Chine, & ſous leſquels ſont compris tous les autres, le Froment, le Ris, le Millet, la Féve & une autre eſpece de Mil„. Pluſieurs Grands Seigneurs portent dans des coffres précieux les grains qui doivent être ſemez. Toute la Cour aſſiſte en ſilence : l'Empereur prend la Charruë, & après pluſieurs allées & venuës, il la donne à un Prince du Sang, & ainſi du reſte, jusqu'à ce que le Champ ſoit achevé d'être labouré par les Laboureurs de profeſſion. On fait

à tous ceux-cy un présent de toiles de coton. Quand l'ouvrage est fini, le Gouverneur de la Ville de Peking va souvent visiter ce Champ qu'on cultive avec grand soin ; il parcourt les sillons, il examine s'il n'y a point d'épis extraordinaires & de bon augure, & il en avertit. C'est ce même Gouverneur qui est chargé de faire cette moisson. On met les grains dans des sacs de couleur jaune, qui est la couleur Impériale, & ils sont reservez pour servir aux Cérémonies & aux Sacrifices les plus solennels. Les Lecteurs trouveront encore dans cette Lettre plusieurs autres particularitez curieuses.

La quatriéme Lettre est du P. *Fauque* Missionnaire Jésuite à la *Guyanne*. La Mission de Guyanne est un nouvel établissement dont l'Eglise est redevable aux soins, au courage infatigable, & aux travaux immenses du P. *Lombard*. Les Peuples de ce vaste Continent sont extrêmement sauvages, ennemis du travail, & d'une vie sédentaire. Toûjours errans comme des *Hordes* de Tartares, ils ne peuvent se resoudre à cultiver, ni à s'approprier

un terrain pour y fixer leur de
Heureusement pour eux ils te
à vivre par tout, parce qu'ils
de peu, & que le Païs est e
ment beau & abondant en fi
en gibier. Mais comment co
des Peuples de ce caractére ?
droit d'abord fixer leurs de
pour avoir l'occasion & le lo
leur parler de la Religion. C'é
ce que le P. *Lombard* a entrepr
un courage digne d'un Apôtre
Ciel a béni son entreprise. Mai
me l'exécution de ce saint pro
racontée dans le dix-huitiéme R
précedent, nous n'en parlero
ici. La Lettre dont nous re
compte au Public nous appre
suites heureuses du nouvel éta
ment, la construction d'une
Eglise, & la ferveur des nou
Chrétiens. Elle contient aussi u
pour établir differentes Missio
mi ces Peuples, & il faut esperer
ne si abondante moisson ne per
faute d'Ouvriers.

La cinquiéme & derniére Le

in Livre qui a pour titre, *Anciennes Relations des Indes & de la Chine de deux Voyageurs Mahométans, traduites de l'Arabe*, par M. l'Abbé *Renaudot*. Cet Ouvrage est tombé, il y a quelque tems, entre les mains du P. *de Prémare* qui n'a pû comprendre comment un aussi sçavant homme que l'Abbé *Renaudot* a pû consacrer ses veilles à *tirer de l'obscurité un Ouvrage*, si rempli de Fables; & indigné de la hardiesse avec laquelle ces Arabes imposent au Public, le Missionnaire n'a pû s'empêcher de les réfuter. C'est la matiére de cette Lettre. Le détail de cette Critique nous meneroit trop loin, & nous n'en rapporterons que quelques traits. Les deux Arabes défigurent les noms des Villes & des Empereurs de la Chine, jusques-là qu'ils leur donnent des noms où ils font entrer les Lettres B D R; & c'est un fait connu de tout le monde que ces Lettres n'entrent point dans la Langue Chinoise. Ils prétendent que tous les Chinois sont vétus de soye; mais c'est qu'ils ont pris sans doute de la toile noire ou bleuë pour du Damas, comme ils ont pris les ai-

guilles de tête des femmes pour des peignes. Ils prétendent aussi que les femmes Chinoises ont les cheveux frisez, & c'est une chose inouïe à la Chine. *Les hommes*, disent-ils, *portent cinq Caleçons & plus*; & dans le plus grand froid ils n'en ont qu'un. Autre imagination bien plus grotesque & qui feroit bien rire les Chinois; c'est que *dans chaque ville il y a une sonnette attachée à la muraille au-dessus de la tête du Gouverneur, qu'on peut sonner avec une corde étenduë à près d'une lieuë & qui traverse le chemin afin que tout le peuple puisse la sonner*. Comment M. l'Abbé *Renaudot* a-t-il pû perdre son tems à de pareilles traductions? *Les bâtimens des Chinois*, continuent les Arabes, *ne sont que de bois, & n'ont point differens étages*: fausseté toute pure. A la Chine les maisons des personnes aisées sont toutes bâties de brique, & toutes celles des gros Marchands ont deux étages, dont le second leur sert de magazin. *Ils enduisent leurs murailles*, ajoutent-ils, *avec une colle qui devient blanche comme du lait*; & M. l'Abbé *Renaudot* avertit en marge, que *cette colle est le vernis*. Mais c'est

qu'il ne sçavoit pas que le Proverbe Chinois dit *noir comme du vernis*. Ils veülent aussi qu'*au-dessus de chacune des portes d'une Ville, il y ait cinq trompettes, qu'on sonne à certaines heures, & qu'on entend à mille pas de distance*; que *les Chinois ne battent point d'autre Monnoye que de petites piéces de cuivre*: que *les chevaux de poste ayent la queuë coupée*, que *les Chinois n'aiment pas le vin*; & quantité d'autres visions que l'Auteur de la Lettre daigne à peine réfuter. Mais nous ne finirions point si nous voulions le suivre dans ce détail. Ce qu'il y a de fâcheux pour M. l'Abbé *Renaudot*, c'est que non content d'adopter toutes les faussetez Arabesques qu'il a traduites, il a fait lui-même une infinité de méprises considerables dans les prétendus éclaircissemens qu'il a ajoutez à la Traduction. Notre Censeur les fait toucher, comme on dit, au doigt & à l'œil. Cela doit apprendre aux Ecrivains à se défier des Mémoires, qui ne leur viennent pas d'une main bien sûre. Cependant quand un Editeur déclare que son Original ou son Auteur est Arabe, le Lecteur peut pa-

P. Mahoudeau, *inserée dans* [...] *moires de Trevoux de S*[...]
1728.

Suite de l'Article IV. au mois d[...]
M. DCC. XXX. pag. 72.

APrès avoir fait voir les [...] du R. P. *Mahoudeau* [...] critique ce que M. *Cassini* dit [...] Dissertation avec tant de ju[...] de fondement, on croiroit a[...] la patience du Public, & occu[...] à propos une trop longue pla[...] un Journal qui ne doit être [...] qu'à des matiéres plus utiles [...]

& des années Juliennes ; que M. Caſſini n'*a pas une juſte idée des Equations Lunaires* ; qu'il *confond les Equations Gregoriennes avec les Epactes*. Toutes les objections viennent de la même cauſe que celle que nous avons marquée juſqu'à preſent ; c'eſt-à-dire, du peu d'attention que le R.P. a fait aux paroles de M. *Caſſini*, quoiqu'il s'explique avec beaucoup de netteté.

A l'égard de ce que le R. P. *Maloudeau* dit que M. *Caſſini* n'a pas fait une juſte application des Equations Grégoriennes, parce que ſuivant la ſeconde méthode que donne le R. P. l'Epacte Aſtronomique de 3400. années Juliennes eſt de 41. ſecondes, au lieu que M. *Caſſini* dit qu'elle eſt d'une demie minute. On demande, quand même Mr. *Caſſini* ſe ſeroit ſervi de cette méthode, ſi onze ſecondes de tems, différence qu'il y a entre 41. ſecondes, & une demie minute en 3400. ans, peuvent donner lieu au R. P. de dire que M. *Caſſini* n'a pas fait une juſte application des Equations ? Ne ſçait-on pas qu'en Aſtronomie, auſſi-bien que dans l'uſage ordinaire, quand il s'agit de mi-

nuties, qui ne demandent pas une exactitude de la derniére précision, & dans lesquelles on ne peut pas l'avoir par les observations, l'usage est de prendre un nombre rond le plus approchant de celui que l'on trouve, comme pourroit avoir fait dans cette occasion Mr. *Cassini*; d'autant plus que quatre lignes après, il dit, qu'une minute & onze secondes de difference qui se trouve dans cet intervalle de 3400. ans, entre ce qui résulte par la méthode Grégorienne, & la Table de *Clavius*, doit passer pour insensible en Astronomie; donc à plus forte raison, onze secondes; mais qui a dit au R. P. *Mahoudeau* que Mr. *Cassini* s'est servi de cette méthode, & non pas des Epactes ou Equations Grégoriennes qui conviennent à 44. Périodes de 76. ans, & qui en font une de 3344. & des Epactes Grégoriennes de 56. ans, dont Mr. *Cassini* propose de faire une Table par le moyen du mois Lunaire Grégorien qu'il détermine. Cette Méthode de trouver les Epactes Grégoriennes dans les années Juliennes, qui suit de ce que Mr. *Cassini* dit à la page

19. est plus facile, plus commode
moins sujette aux erreurs de cal-
il, que celle que donne le R. P.
r, ces Epactes ou Equations de 3344
nées Juliennes, & l'Epacte Grégo-
enne de 56. ans jointes ensemble
onnent l'Epacte pour 3400. ans, tel-
qu'elle raméne les nouvelles Lunes
même jour, à la même heure à 26.
condes près; c'est-à-dire, à trois ou
iatre secondes près d'une demie mi-
ite, comme dit M. *Cassini.* Voilà
que nous avions à répondre aux
fficultez que le R. P. *Mahoudeau* a
tes sur la Dissertation de M. *Cassini.*
Il s'agit presentement d'examiner
que le R. P. dit contre M. *Cassini*
'égard du Calendrier. Voici les pa-
les du R. P. à la page 1658. des
émoires de Trevoux. *De-là vient*
aujourd'hui les Antigrégoriens sont
venus Anticlémentins; c'est sans les
connoître, & par un pur malheur
feu M. Cassini s'est fait leur Avo-
contre le Calendrier Grégorien.
Pour justifier encore sur cet Article
r. *Cassini* contre ce que dit de lui le
. P. *Mahoudeau*, & faire voir que
r. *Cassini* ne s'est pas fait l'*Avocat*

des Antigrégoriens il est à propos de donner une succinte Relation de ce qui s'est passé sur la matiére du Calendrier ; & nous ne pouvons le faire plus fidellement qu'en nous rapportant à ce qui en est écrit dans l'Histoire de l'Académie des années 1700 & 1701, où son illustre Sécretaire, qui a sçu comme les choses se sont passées, a eu soin de les écrire, & d'en faire la Relation, à mesure qu'elles arrivoient. Voici ce qui en est rapporté pag. 124. & suivantes de l'Histoire de l'Académie de 1700.

» En 1700. les Protestans d'Alle» magne, qui jusqu'alors avoient suivi » le Calendrier Julien, résolurent de » faire le mois de Fevrier de 18. jours » seulement, au lieu que suivant leur » usage ordinaire il devoit être de 29. » Ils retrancherent donc onze jours à » l'année Julienne 1700; & par-là, ils » se conformérent au Calendrier Gré» gorien, & à l'usage des Catholiques, » dans la maniére de compter les an» nées & les Fêtes immobiles.

» Pour régler la Fête de Pâque, & » les autres qui en dépendent, ils re» solurent qu'on détermineroit par

» l'Astronomie l'Equinoxe du Prin-
» tems. Sur la maniére de faire cette
» détermination, M. *Leibnits* fut char-
» gé de consulter l'Académie : il le fit
» par une Lettre dattée d'Hanover du
» 8. Fevrier 1700.

» Mr. le Comte de Pontchartrain
» trouva cette affaire assez importan-
» te pour en parler au Roy. Elle l'é-
» toit d'autant plus que sur le change-
» ment qui s'étoit fait en Allemagne,
» on cherchoit à Rome des moyens
» d'une conciliation entiére sur le
» Calendrier, & que la Congréga-
» tion des Rits y travailloit. Le Roy
» ordonna que l'Académie ne tou-
» cheroit point à ce qui se traitoit à
» Rome ; & si d'ailleurs elle pouvoit
» satisfaire à ce qu'on lui demandoit,
» il lui en laissoit la liberté. L'Acade-
» mie répondit à Mr. *Leibnits* qu'elle
» ne voyoit rien de mieux à faire que
» d'attendre les Tables de Mr. de *La*
» *Hire* qu'il étoit sur le point de pu-
» blier. Le Roy avoit fait écrire à Mr.
» le Prince de Monaco alors son Am-
» bassadeur à Rome, ce qui s'étoit
» passé au sujet du Calendrier. Et M.
» le Prince de Monaco répondit à M.

» le Comte de Pontchartrain, qui » avoit parlé de cette affaire à M. le » Cardinal *Spada* qui avoit extrêmement loüé l'attention du Roy pour » la Cour de Rome, & lui avoit dit » que la Congrégation des Rits ne » décideroit rien sans consulter l'Académie beaucoup plus éclairée sur » ces matiéres que l'on ne l'est en Italie ». Voilà ce qui se passa sous le Pontificat d'Innocent XII. sur l'affaire du Calendrier en 1700. suivant ce qui en est rapporté dans l'Histoire de l'Académie de la même année pag. 124. 125. & 126; par où il paroît qu'en 1700. sous le Pontificat d'Innocent XII. on avoit à Rome des difficultez sur la célébration de la Pâque, & qu'on examinoit ces difficultez dans la Congrégation des Rits.

Après la mort d'Innocent XII. le Pape Clement XI. établit une Congrégation pour examiner les difficultez qui s'étoient élevées sous le Pontificat précédent, touchant la Célébration de la Fête de Pâque. Mr. *Cassini* reçût en même tems ordre de Rome d'indiquer les difficultez, qu'il pouvoit y avoir sur cette matiére & les

moyens de les lever. Il obéït à ces Ordres, & répondit, que le veritable moyen de lever ces difficultez étoit de mettre en exécution les paroles de *Grégoire* XIII. en faisant une correction de quatre jours aux quatorziémes Pascales des Anciens. Voici les paroles de ce grand Pape dans ses Lettres Apostoliques adressées à tout le monde Chrétien, sur lesquelles Mr. *Cassini* s'est fondé.

» *Curavimus non solum æquinoctium*
» *vernum in pristinam sedem à qua jam*
» *à Concilio Nicæno decem circiter die-*
» *bus recessit restituendum, & decimam*
» *quartam Paschalem suo in loco à quo*
» *quatuor, & amplius dies hoc tempore*
» *distat reponendam, sed viam quoque*
» *tradendam, & rationem qua cave-*
» *tur, ut imposterum æquinoctium &*
» *XIIII. Luna à propriis sedibus nun-*
» *quam dimoveantur.*

Il paroit par les paroles de ce Grand Pape, que nous venons de rapporter, que son intention étoit de remettre l'Equinoxe & les quatorziémes Pascales dans le même état où elles étoient quand elles furent réglées par ordre du Concile de Nicée.

Ces mêmes Lettres Apoſtoliques de *Grégoire* XIII. marquent encore expreſſément, que les quatorziémes Paſcales s'étoient éloignées depuis le Concile de Nicée juſqu'à ſon Pontificat, de l'état qui leur fut affigné, de quatre jours, & plus; & quoique le R. P. *Mahoudeau* ſemble n'être pas de l'avis de ce grand Pape, lorſque dans les Mémoires d'Août, pages 1445 & 1446 il dit: « Cet excès s'étoit no» tablement accru peu à peu juſqu'au » Pontificat de Grégoire XIII. Il étoit » alors de trois jours entiers par rap» port aux Phaſes moyennes de la » Lune, ſur leſquelles principalement » l'Egliſe a de tout tems réglé ſes nou» velles Lunes «. Cependant il eſt certain que ce que dit Grégoire XIII. eſt conforme non ſeulement aux régles des Equations Lunaires que ce grand Pape a propoſées; mais encore aux Aſtronomiques qui montrent que depuis le Concile de Nicée juſqu'à ſon Pontificat les quatorziémes Paſcales s'étoient éloignées de leur place, de quatre jours & plus, par rapport aux Phaſes moyennes de la Lune.

On voit enfin par ces mêmes pa-

roles que Gregoire XIII. ſuppoſe, qu'on a eu égard à ces quatre jours dans la correction des quatorziémes Paſcales ; néanmoins dans celles qui ſont en uſage encore preſentement, la correction qui y a été faite, n'a été que de trois jours au lieu de quatre ; cela a été démontré ; & le R. P. *Mahoudeau* ne paroit pas en diſconvenir à la page 1659. des Mémoires de Trevoux.

Tout ce que nous venons de dire étant certain, peut-il y avoir de marques plus évidentes de reſpect & de vénération pour ce qui a été ordonné par Grégoire XIII. que celles que Mr. *Caſſini* a données, lorſqu'ayant été conſulté ſur le moyen de lever les difficultez qu'il y avoit ſur la célébration de la Fête de Pâque, il a répondu, que la véritable étoit de ſuivre les paroles de ce grand Pape, & de les mettre en exécution ?

Dans cette réponſe de M. Caſſini, & dans ce qu'il a écrit conformément à cette réponſe, peut-il avoir donné au R. P. *Mahoudeau* quelque juſte ſujet de dire, comme il a fait, que Mr. *Caſſini* s'eſt fait *l'Avocat des Antigré-*

goriens ? Y a-t'il quelque reproche qui tombe sur Grégoire XIII? Est-ce attaquer de front & blamer ouvertement un si sage réglement? Le R. P. peut-il employer avec quelque équité toutes ces expressions contre M. *Cassini* pour n'avoir rien proposé qui ne soit très-conforme à l'esprit, à l'intention & aux paroles mêmes de Gregoire XIII? N'est-il pas visible au contraire que la Proposition de M. *Cassini* n'est qu'à la gloire de ce grand Pape?

Outre ces marques de vénération que M. *Cassini* a fait paroître pour ce qui a été ordonné par Grégoire XIII. il en a donné encore de son zéle pour le même sujet en d'autres occasions. Il a défendu l'Hypothèse Lunaire Grégorienne, quand elle a été contestée par quelques Auteurs, comme on le peut voir par une Dissertation insérée dans le Journal des Sçavans, & qui a pour titre, *de la justesse admirable de l'Hypothèse Lunaire Grégorienne.*

Dans la Dissertation même que le R. P. *Mahoudeau* critique, M. *Cassini* parle de cette Hypothèse avec éloge, & d'une maniére que le R. P. n'a pû

npêcher; tantôt d'en loüer M. *Caſ-*
, en diſant à la pag. 1657 des Mémoi-
de Trevoux, *cet aveu de M. Caſ-*
lui eſt fort honorable ; & tantôt à
en faire une eſpéce de reproche,
nme lorſque le R. P. dit à la page
56. 1657. "Clavius devoit-il don-
ier à l'Hypothèſe Lunaire Grégo-
ienne, comme fait M. *Caſſini*, de
leine autorité & en *Juge Souve-*
ain la préference ſur toutes les Hy-
othèſes paſſées, préſentes & à ve-
ir". Sur ce que dit ici le R. P.
'aboudeau, il me permettra de lui ré-
ndre que M. *Caſſini* ne ſçavoit que
op bien, que ce qui vient de l'auto-
é du Souverain Pontife eſt trop reſ-
ctable, & trop autoriſé pour avoir
ſoin de ſon ſufrage : que M. *Caſſi-*
ne dit rien en aucun endroit, qui
iiſſe donner le moindre ſujet de
oire qu'il parle en *Juge Souverain*
de pleine autorité. Il s'eſt contenté,
ur le dire encore une fois, de ſou-
nir l'Hypothèſe Lunaire Grégorien-
, & de faire voir que cette Hypo-
èſe, & les Equations Lunaires Gré-
oriennes, qui en réſultent, ſont au-
nt conformes aux Obſervations,

qu'on peut le souhaiter ; non pas *en Juge Souverain ou de pleine autorité*, mais par la comparaison des Observations les plus anciennes avec les modernes, ainsi qu'on le peut voir dans la Dissertation citée ci-dessus. C'est la seule voye qu'il a prise, qui est celle de la raison, & non pas celle *de l'autorité*.

Les choses s'étant passées de la maniére que nous venons de dire sur l'affaire du Calendrier, peut-il y avoir le moindre rapport dans la comparaison que le R. P. fait entre *Viéte* & Mr. *Cassini*. Et le même Mr. *Cassini* peut-il avoir perdu quelque procès en Cour de Rome, comme le dit le R. P. *Mahoudeau*; quand même ce que dit le R. P. seroit vrai, que le *Pape Clement XI. s'est contenté de rejetter ses nouveaux projets du Calendrier en plein Consistoire*? Mais on a lieu de croire que le R. P. n'a pas été bien informé; car ce grand Pape n'a rien prononcé sur cette matiére en plein Consistoire, s'étant contenté de laisser l'affaire indécise.

Le R. P. n'est pas certainement bien instruit lorsqu'à la page 1656.

ARTICLE XIII.

ACTII SINCERI SANNAZARII Operà Latinè scripta, &c. *Les Poësies Latines de Sannasar, &c. A Amsterdam, chez la Veuve de Gérard Onder de Linden.* 1728. In octavo. *Pages 532, sans y comprendre la Préface ni les Tables. Se vendent à Paris chez Briasson.*

LE tems venge tôt ou tard le Public des mauvais Ouvrages. Après avoir fait quelques années l'admiration du bas Parnasse, ils tombent enfin dans le mépris & dans l'oubli qu'ils ont mérité. Les bons Ouvrages au contraire, qui sont marquez, pour ainsi dire, au scéau de l'immortalité, se soutiennent, survivent à leurs Auteurs; & se perpétuënt d'âge en âge, en prenant une nouvelle naissance sous la Presse de l'Imprimeur. Notre siécle a vu reparoître au jour de cette maniére un bon nombre d'excellens Poëtes, entre autres *Bucanan*, *Quillet*, *Bonnefons*, *Madelenet*, *Hosch*, *Vanden-Valle*, *Sautel*, *Rapin*, *Cossart*,

Huet, *&c.* Il seroit à souhaiter que ceux, qui se sont mêlez de renouveller ces Editions eussent eu une égale attention, pour les rendre correctes. Celles de *Quillet*, de *Bucanan*, & de Mr. *Huet* font voir par tout l'habileté & le bon goût des Editeurs, & doivent servir de modéle en ce genre aux Imprimeurs curieux de leur réputation.

L'Edition des Poësies de *Sannasar* est de ce nombre. La beauté des caractéres & du papier ne céde en rien aux plus belles Editions de Hollande, & il paroit que ceux qui ont présidé au travail, ont eu toute la capacité & toute l'attention requises pour le porter à sa perfection. Aussi ne pouvoient-ils mieux contribuer à rappeller le goût de la belle Poësie, qui s'altére si fort tous les jours, qu'en mettant de nouveau entre nos mains un des meilleurs Poëtes Latins, qui aitre paru depuis la renaissance des Lettres. C'est sur tout à Mr. *Ulaming* que nous sommes redevables de ce présent. Ce qui doit nous le rendre plus estimable, c'est qu'il est enrichi des Notes de *Braekuysen*, qui nous rap-

ellent la connoiſſance de bien des
articularitez qui aident à l'intelli-
ence de l'Auteur. Pour ce qui eſt du
'exte, Mr. *Ulaming* nous avertit qu'il
ſt entiérement conforme à l'Edition
ue les *Veſteins* en avoient donné. Il
ouvoit remonter plus haut, & dire,
u'il ne differe en rien de celle de
ripbe, qui parut à Lyon en 1592.
Aais quoique l'Editeur n'ait produit
i aucune nouvelle piéce de *Sanna-
ar*, il pouvoit, ce ſemble, en per-
ectionner la diſtribution, & faire un
ivre à part des huit Odes qui ſe
rouvent répanduës fort mal à pro-
os dans les trois Livres des Epigram-
ıes. C'étoit même une occaſion de
ıettre plus d'uniformité dans ces Li-
res, en les réduiſant à un nombre d'E-
igrammes à peu près égal, & en les
rrangeant ſelon l'ordre de leur com-
oſition. Car c'eſt toûjours un deſ-
grément de voir que le troiſiéme Li-
re ne contient que neuf pièces, pen-
ant que les deux premiers en renfer-
ıent l'un quatre-vingt-onze, & l'au-
re quatre-vingt-douze; & la tranſ-
oſition des événemens, ne laiſſe pas
e cauſer quelque embaras au Lec-

teur, qui seroit bien aise de pouvoir suivre, en lisant un Auteur, l'Histoire du temps où il a vécu.

Toutes les Poësies Latines de *Sannazar* consistent en trois Livres sur les couches de la Vierge (*de partu Virginis*), un petit Poëme sur la mort de Jésus-Christ, un Livre de piéces Bucoliques, trois Livres d'Elégies, & trois d'Epigrammes. On lui a reproché d'avoir fait entrer le Systême fabuleux dans un sujet Chrétien; & quelque effort que l'on ait fait pour le justifier sur ce point, les idées de la Religion Chrétienne sont si opposées à celles du Paganisme, que les libertez de la Poësie ne pourront jamais autoriser un composé aussi monstrueux. On sera toûjours révolté de trouver la Vierge occupée à lire les Vers de la Sybille, d'entendre Protée prédire tous les Misteres & les Miracles de la Vie de Jésus-Christ, & de voir des troupes de Nimphes, d'Hamadriades, & de Néréïdes paroître sur la Scène, & coopérer, pour ainsi dire, au grand Ouvrage de nôtre Rédemption. On ne sera pas moins scandalisé, quand on lira ce

:rs, qui s'addresse à la Vierge,

que adeo, spes fida Hominum, spes fida Deorum.

nom de *Dieux*, donné aux Saints, ii sont dans le Ciel, est une expres-n impie, qui dégrade la Divinité, la communiquant à des créatures. i reste ce mélange du Sacré & du ofane, que l'on blâme avec tant raison dans le Poëme de *Sannasar*, arti jusques dans l'occasion qui le tia à l'entreprendre. C'est un fait gulier & curieux, dont Jean *Volpi* garant. Il dit que ce Poëte étant entendre un sermon de *Gilles* de terbe Augustin, où le Prédicateur, vant le goût de ce tems-là, fit usa-d'un Vers de Virgile dans un mou-nent patétique contre les Pécheurs, en fut si fort ému, qu'il forma le ssein de son Poëme sur les Couches la Vierge. *Quum Ægidium Viter-nsem, Augustiniana familia mona-um improbos homines acerrimâ con-ne objurgantem audisset, ac nescio o Virgilii versiculo, quo ille opportu-ad faciendam Fidem usus erat, mira-*

biliter se adfici sensisset ; egregium illu de partu Virginis Poema inchoavit quod omnium sæculorum posteritas a mirabitur. Voilà un Vers d'un Poëte Payen, qui a été bien efficace dans la bouche d'un Orateur Chrétien.

Il faut rendre cette justice à *Sannazar*, que personne n'a pris mieux que lui le goût de la versification Virgilienne. Sur tout, ses Vers Hexamétres sont admirables par cette tournure harmonieuse, élégante, & naturelle qui nous enchante dans le Poëte Mantouan. Ses Vers élégiaques sont un peu plus mélangez, parce qu'il s'est souvent moins attaché à imiter les cadences douces & coulantes d'*Ovide*, que celles de *Tibulle* & de *Properce*, qui se ressentent encore de la rudesse & de la dureté des modulations Grecques, avec cette différence cependant, que *Tibulle* est comme mitoyen à cet égard entre *Properce* & *Ovide*.

Pour ce qui est de la Poësie lirique *Sannasar* ne s'y est exercé que dans un petit nombre de piéces, où il a pris assez bien le stile & le caractére de l'O de. Il seroit à souhaiter qu'il n'eût p

quelquefois négligé la belle cadence des Vers Saphiques, ce qui paroît sur tout dans son Hymne à saint *Vasaire*, qui fait la cinquante-huitiéme Epigramme du Livre second, & où l'on trouve ces détestables Vers,

Carnis ad te Lexovios citato.
Munera, hinc natalitias coronas,
Regis heu! chari exilium sequutus.
Abluis, Sebetha., loca illa myrto
Consita, ò, qui Pausilypi virentes,
Ac minas fatorum, hominumque fraudes.

L'Ode, qui commence le troisiéme Livre des Epigrammes, présente un assortiment de Vers tout-à-fait nouveau, comme on en jugera par la premiére Strophe que voici.

Propago formosa arboris,
Formosa Virgo, quæ vagas
Inter orta cupidines
Veris lilia vincis.

Cela fait voir que *Sannasar* étoit dans l'erreur de quelques-uns de nos Poëtes modernes, qui se sont crus en

droit d'introduire de leur ch
la Poësie Latine, de nouvelles
naisons de Vers, pour en for
espéces d'Odes inconnuës à
l'Antiquité. C'est une témé
nulle raison ne peut justifier d
Langue morte, où l'autori
manque absolument, pour a
pareilles innovations, contre
de ceux qui en ont été les Maî

La République des Lettres
jamais oublier le Voyage qu
Poëte fit en France l'année m
cens un, à la suite de *Frédéric*
Naples. Ce Prince s'étoit re
près de *Louis* douze, qui lui d
Duché d'Anjou. Il mourut à
en mil cinq cens quatre, & *S*
retourna en Italie chargé d'ur
nombre de manuscrits, qu'il a
soin de ramasser pendant son
en France. Entre autres ouvrag
en rapporta, on compte ceux d
tial, d'*Ausône*, & de *Solin*, &
pies furent d'un grand secour
corriger les exemplaires de c
teurs, qui étoient fort défec
Mais une obligation éternelle
lui aura, c'est d'avoir tiré le p

le l'oubli le Poëme des Poissons (*Haicutica*) que l'on attribuë à *Ovide*, & dont l'on n'avoit alors de connoissance que par cet éloge que *Pline* nous n a laissé au trente-deuxiéme Livre, Chapitre second de son Histoire Naturelle : *mihi videntur mira, quæ Ovidius prodit ; piscium ingenia ; in eo volumine quod Halicuticon inscribitur*. Les oëmes de *Gratius* & de *Némésianus* ur la Chasse (*Cynegetica*), & l'Itinéraire de *Rutilius Numatianus* sont ussi redevables de leur renaissance ux soins & à la curieuse sagacité de *Sannasar*. La découverte de l'ouvrage de *Gratius*, qui vivoit sous *Auguste*, fait voir que *Némésianus*, qui est venu que sous l'Empire de *Carus*, s'est vanté bien à tort d'avoir fait premier un Poëme sur la Chasse, omme il le dit dans ces Vers,

Castaliusque mihi nova pocula fontis alumno
Ingerit.
. . . *Ducitque per avia, quâ sola numquam*
Trita rotis.

Tout ce que l'on peut dire pour sa justification, c'est qu'il n'avoit point de connoissance de l'ouvrage de *Gratius*, qui avoit paru plus de deux cens ans avant lui.

Avant que de finir l'Article de *Sannasar*, nous croyons qu'il est à propos de le disculper sur un point que nos François ne lui pardonneroient pas. Pendant le séjour qu'il fit en France, il alla faire un tour en Bretagne, & il trouva dans le Comté Nantois une Eglise de saint Nasaire à l'embouchure de la Loire, sur quoi il s'exprime ainsi en s'adressant au Saint;

Ergo in extremis, Pater alme, terris
Barbaræ norunt tua sacra gentes,
Quâ latus dextrum Liger æstuosis
Objicit undis.

Veut-il dire que les Bretons étoient des Barbares ? Cela seroit injurieux & faux. Sans doute le Poëte parle ici selon l'usage de la Langue Latine, où *Barbarus* signifioit quelquefois un Etranger, comme il paroit par quantité d'exemples des anciens Auteurs.

Outre les Poësies de *Sannasar*, ce

Recueïl contient encore celles d'*Altilio*, de *Céréti*, & des trois Freres *Amaltées*, Jerôme, Jean-Baptiste, & Corneille. *Altilio* fut Précepteur du Roi Ferdinand, & ensuite Evêque de Policastro. Il ne nous reste de toutes ses Poësies qu'un Epitalâme sur les Noces de Jean *Galéas* Duc de Milan avec Isabelle d'Aragon. On ne nous apprend rien sur ce qui regarde *Céréti*, & l'on ne produit de lui qu'une Métamorphôse en stile d'*Ovide*. Ces deux piéces sont d'un excellent goût, & font regretter que leurs Auteurs ne nous en ayent pas laissé un plus grand nombre. Les Poësies des *Amaltées* sont précieuses pour leur beauté & pour leur variété. On y trouve des Idiles, des Elegies, des Odes, & des Epigrammes; & parmi tout cela, un grand nombre d'excellentes Piéces, qu'on peut appeller la fleur de la Poësie Latine.

ARTICLE XIV.

MEMOIRES DU COMTE de Forbin Chef d'Escadre, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis. 2. Vol. in 12. A Amsterdam, chez François Girardi. 1729.

C'Est Mr. le Comte de Forbin lui-même, qui donne au Public ces Mémoires, contenant l'Histoire de sa Vie & le détail de ses Expéditions Militaires. Un nom si connu dans la Marine & si célébre dans les dernieres guerres, promet un Ouvrage interes-sant, & excite la curiosité du Public. Aussi lit-on ces Mémoires avec d'au-tant plus de plaisir, que l'Auteur fait profession d'une exacte vérité dans les faits qu'il rapporte. D'ailleurs la nar-ration en est vive, le stile coulant, & tout l'Ouvrage en général est bien écrit à très-peu d'expressions près qu'il faut pardonner, comme dit l'Auteur, à un homme de guerre qui sans trop s'embarasser des ornemens du discours, ne cherche qu'à se faire entendre. Beaucoup de Lecteurs tr

reront encore un autre mérite dans ces Mémoires : c'est d'être exempts de cette mauvaise affectation d'employer à tout propos & sans nécessité des termes de Marine, que la plupart des Lecteurs ne peuvent entendre qu'à l'aide d'un Dictionnaire.

Le commencement de l'Ouvrage est le tableau d'une jeunesse vive & bouillante, & que les réflexions & l'expérience d'un âge plus avancé n'ont point encore assez mûrie. Quelques saillies de courage, trois ou quatre combats singuliers & quelques Avantures de voyage, en font les principaux événemens. Le Comte *de Forbin* ne portoit encore que le nom de Chevalier. Devenu enseigne de Vaisseau, après avoir servi dans une des deux Compagnies de Mousquetaires, & auparavant dans la Marine, il fit sa premiére Campagne sous Mr. le Comte d'*Estrées* aux Isles de l'Amérique. Il en rapporte quelques particularitez, & entre autres la plaisante allarme que les cris d'une armée de Singes, qu'on ne voyoit point, donnerent à une compagnie d'Officiers qui étoient descendus à terre. Cette Cam-

pagne est suivie de celle, où la Flote Françoise bombarda Alger. L'Auteur fait quelque détail de ce bombardement, & de la révolution dont il fut l'occasion dans ce Royaume barbare. Mais le second bombardement qui obligea enfin ces Peuples à venir demander humblement la paix à Loüis XIV. est plus détaillé & orné de plusieurs traits curieux. Il n'y a pas jusqu'aux Voyages que le Chevalier de *Forbin* fait par terre qui ne trouvent ici leur place, lorsqu'ils sont marqués par quelque incident singulier.

L'Auteur part ensuite pour le Portugal, où il est témoin de l'entrée du Marquis de Torcy Ambassadeur du Roi très-Chrétien ; & de retour en France, il lui arrive une avanture de jeunesse dont les suites ne lui furent pas agréables. Tels sont les commencemens de ces Mémoires. La suite fournit des morceaux beaucoup plus intéressants : & le premier est un voyage à Siam. Le Roi de Siam ayant envoyé en France deux Mandarins ; & ceux-ci ayant fait entendre la disposition, où étoit leur Maître d'embrasser la Religion Chrétienne, si le Roi de

France le lui envoyoit proposer solennellement par un Ambassadeur, Loüis XIV. toûjours plein de zéle pour l'avancement de la Religion, accepta la proposition & nomma pour cette Ambassade, Mr. le Chevalier de *Chaumont* Capitaine de Vaisseau, & Mr. l'Abbé *de Choisy* en second. On proposa au Chevalier *de Forbin* d'être du voyage, & il l'accepta avec le titre de Major de l'Ambassade. La navigation fut fort heureuse. Au Cap de Bonne-Esperance, six Jésuites Missionnaires & habiles Mathématiciens, qui avoient profité de l'occasion pour aller à la Chine, firent des observations Astronomiques fort utiles ; & Mr. le Chev. *de Forbin* fit aussi les siennes ; c'est-à-dire, qu'il s'informa exactement de l'état du Païs, & il en rapporte quelques particularitez ; mais elles sont si connuës aujourd'hui par des Relations de toute espéce, qu'il seroit inutile de les répéter. A *Bantam*, les Hollandois, moins par mauvaise volonté que par politique, ne firent pas un fort bon accueïl à l'Ambassadeur ; ils craignoient que le Vaisseau François qu'ils voyoient ne

fût suivi de plusieurs autres, & que le dessein des François ne fût d'encourager les *Javans* & de les aider à secouer le joug des Hollandois, qui venoient de s'emparer de tout le gouvernement de l'Isle & de la personne du Roi. Le Gouverneur de Batavie répara la dureté de celui de Bantam, par l'accueil favorable qu'il fit aux François. On trouve ici la description de cette importante place ; & on y apprend quelle est l'autorité du Gouverneur ou Général de la Compagnie des Indes. On arrive enfin à la barre de Siam, qui n'est autre qu'un grand banc de vaze formé par le dégorgement de la riviére à deux lieuës de son embouchure, & qui empêche les gros Vaisseaux d'aller plus loin.

Ici, ceux qui ont lû ce que l'Abbé *de Choisy* & le P. *Tachard* ont écrit du Royaume de Siam ne sont pas peu embarrassez à concilier ces deux Auteurs, témoins oculaires de ce qu'ils rapportent, avec M. le C. *de Forbin* aussi témoin oculaire & compagnon du même voyage : car les deux premiers en donnent par tout une idée magnifique & brillante, comme d'un

Etat extrémement riche & florissant : au lieu que Mr. le C. de Forbin en parle comme d'un des Païs les plus miserables qu'il y ait au monde. Quel parti prendre dans une contradiction si formelle ? Le dernier rapporte une raison qui peut faire croire que les deux premiers ont été trompez. Cette raison est que Mr. *Constance*, alors premier Ministre du Royaume, par des vûës de politique qui sont expliquées ici d'une maniére assez vraisemblable, mit tout en œuvre pour éblouir les François, & leur donner une grande idée du Royaume de Siam, afin de leur faire souhaiter d'y avoir un établissement & de l'autorité. » C'étoit des Fêtes continuelles & » toûjours ordonnées avec tout l'ap- » pareil qui pouvoit les relever. Il eut » soin d'étaler à Mr. l'Ambassadeur » & à nos François toutes les richesses » du Trésor Royal, qui sont en effet » dignes d'un grand Roi & capables » d'imposer ; mais il n'eut garde de » leur dire que cet amas d'or, d'ar- » gent & de pierreries de grand prix » étoit l'ouvrage d'une longue suite » de Rois qui avoient concouru à

» l'augmenter ; l'usage étant établi à
» *Siam* que les Rois ne s'illustrent
» qu'autant qu'ils augmentent consi-
» derablement ce Trésor , sans qu'il
» leur soit jamais permis d'y tou-
» cher, quelque besoin qu'ils en puis-
» sent avoir d'ailleurs. Il lui fit en-
» suite visiter toutes les plus belles Pa-
» godes (c'est-à-dire les Temples) de
» la Ville & de la Campagne. Ces
» Temples sont remplis de Statuës
» de Plâtre dorées avec tant d'art,
» qu'on les prendroit aisément pour
» de l'or. Mr. *Constance* ne manqua
» pas de faire entendre qu'elles en
» étoient en effet ; ce qui fut crû
» d'autant plus facilement qu'on ne
» pouvoit y toucher, la plûpart étant
» posées dans des endroits fort élevez,
» & les autres étant fermées par des
» grilles de fer qu'on n'ouvre jamais,
» & dont il n'est permis d'approcher
» qu'à une certaine distance.

» La magnificence des présens des-
» tinez au Roy & à la Cour pouvant
» contribuer au dessein que le Minis-
» tre se proposoit, il épuisa le Royau-
» me pour les rendre en effet très-ma-
» gnifiques. Il n'y a qu'à voir ce qu'en

» ont écrit le P. *Tachard* & l'Abbé *de* » *Choisy.* On peut dire dans la vérité » qu'il porta les choses jusqu'à l'ex» cès ; & que non content d'avoir ra» massé tout ce qu'il put trouver à » Siam, ayant outre cela envoyé à la » Chine & au Japon pour en rappor» ter ce qu'il y avoit de plus rare & » de plus curieux, il ne discontinua à » faire porter sur les Vaisseaux du » Roi que lorsqu'ils n'en purent plus » contenir. Enfin, pour ne rien laisser » en arriére, chacun eut son présent » particulier, & il n'y eut pas jus» qu'aux Matelots qui ne se sentissent » de ses liberalitez. Voilà, ajoute M. » le C. *de Forbin*, comment M. l'Am» bassadeur & tous nos François fu» rent trompez par cet habile Minis» tre ».

Mais ce n'est pas sur cet Article seulement que Mr. de *Chaumont*, l'Abbé *de Choisy*, le P. *Tachard*, & tous les François furent trompez. Ils le furent encore plus sur le caractére de Mr. *Constance.* Car dans leurs relations ils nous le représentent comme un habile homme à la vérité, mais en même tems comme un homme plein de

droiture, & de zéle pour l'établissement de la Religion Chrétienne & pour les interêts de la France; au lieu que M. le C. *de Forbin* veut qu'on regarde ce Ministre comme un homme interessé, dont toutes les vuës ne tendoient qu'à l'établissement de sa fortune, & qui, pour parvenir à ce but, employoit sans scrupule l'ingratitude, la mauvaise foi, & les crimes les plus noirs, jusques-là qu'il voulut empoisonner M. le C. *de Forbin*, & qu'il mit tout en œuvre pour le faire périr, dans la crainte qu'il eut de trouver en lui un obstacle à ses projets ambitieux. Il faut avouer que voilà un point de fait qu'il sera desormais bien difficile d'éclaircir. Car quelque penchant qu'on ait à s'en rapporter à M. le C. *de Forbin*, on a de la peine à se défaire des préjugez contraires qu'on a pris dans les autres Relations.

Quoiqu'il en soit, M. le C. de Forbin n'eut pas lieu d'être content de son voyage. Le Roy de Siam voulut le retenir dans ses Etats. Il fallut s'y resoudre, & le titre pompeux de *Grand Amiral Général des Armées du Roy & Gouverneur de Bancok*, ne le

Fevrier 1730.

sola point du chagrin qu'il eut de
er dans un Royaume, où il ne
oit point de fortune à faire, ni de
re à acquerir. En effet, toutes les
ctions de cette grande Dignité se
aisirent à faire faire quelques for-
ations & à quelques combats
tre les Macassars, où le nouveau
éral eut besoin de toute sa valeur
le toute son habileté pour repous-
es dangereux ennemis.

es *Macassars* habitans de l'Isle de
'*bes* ou *Macassar*, sont le Peuple le
intrépide ou plûtôt le plus feroce
soit au monde. Leurs Prêtres leur
nent des Caractéres Magiques
ls leur attachent au bras, en les
ant que tant qu'ils les porteront
ront invulnerables. Ils sont en-
fortement persuadez qu'autant
nemis qu'ils tuent, ce sont au-
d'esclaves qui les serviront dans
re monde; & enfin ce qu'on ap-
le point d'honneur leur est si
recommandé dès l'enfance qu'il
ors d'exemple qu'un Macassar se
amais rendu. Ils ne demandent
donnent jamais de quartier. Ils
noissent point de péril, & dix

Macaſſars le *Crit* à la main (c'eſt une eſpéce de poignard) attaqueroient cent mille hommes. Ces Inſulaires ſont d'une taille médiocre, baſanez, agiles & très-vigoureux. Leur habillement conſiſte en une culote fort étroite, une chemiſette de cotton blanche ou griſe; un bonnet d'étoffe bordé d'une bande de toile. Ils ont les jambes nuës, & ils ſe ceignent les reins d'une écharpe, dans laquelle ils paſſent leur *Crit*. Ce ne fut pas ſans beaucoup de peine & de danger que le C. *de Forbin* repouſſa ces ennemis ou plûtôt ces bêtes feroces; & ce morceau de ſes Memoires eſt intéreſſant. On lira encore avec plaiſir le détail de pluſieurs autres actions, & beaucoup de particularitez curieuſes, qu'il rapporte de ce Païs-là. Enfin, ſes démêlez avec Mr. Conſtance augmentant de jour en jour, il prit le parti de demander ſon congé au Roy de Siam, il retourna en France, & ſon retour eſt encore accompagné de pluſieurs circonſtances, qui feront plaiſir aux Lecteurs. Une choſe qui nous perſuade que ce n'eſt point la paſſion qui a dicté à l'Auteur tout le mal

qu'il dit de M. *Constance*, c'est la sincérité avec laquelle il reconnoit les grandes qualitez de ce Ministre. Voici le portrait qu'il en fait. « M. *Constance* avoit l'ame grande, noble, élevée. Il avoit un génie supérieur » & capable des plus grands projets, » qu'il sçavoit conduire à leur fin avec » beaucoup de prudence & de sagacité. Heureux, si toutes ces grandes » qualitez n'avoient pas été obscurcies par de grands défauts, sur tout » par une ambition démesurée, par » une avarice insatiable, souvent » même sordide, & par une jalousie » qui prenant ombrage des moindres » choses, le rendoit dur, cruel, impitoyable, de mauvaise foy & capable de tout ce qu'il y a de plus » odieux » !

Mr. le C. *de Forbin* de retour en France, fut bien reçû du Roy ; peu de tems après, la guerre étant déclarée entre la France, l'Angleterre unie avec la Hollande, on arma des deux côtez, & la Mer devint un Champ de Bataille où le C. *de Forbin* se signala. Car l'occasion ne manque jamais aux Braves, & ils sçavent en profiter.

Aussi toutes ses Campagnes sont-elles marquées par quelque succès considerable. La premiére ne fut pourtant pas heureuse ; car il fut pris & conduit en Angleterre, où il fut fort maltraité. Mais ayant été assez heureux pour se sauver de sa Prison, & ayant été fait Capitaine de Vaisseau, il eut bien-tôt sa revanche par les differentes prises qu'il fit sur les ennemis. Il eut ensuite part à une grande Bataille Navale en 1690. où le Maréchal de Tourville attaqua la Flotte ennemie ; & après l'avoir beaucoup endommagée, l'obligea de se retirer dans ses Ports. Les années suivantes il fit diverses Campagnes avec le fameux *Jean Barth*, & avec d'autres Officiers ; & dans ces expéditions il causa aux ennemis une perte inestimable par le grand nombre des Bâtimens qu'il leur prit ou qu'il leur brûla. Mais ces sortes de détails conviendroient peu à nos Mémoires, & c'est une nécessité de renvoyer les Lecteurs à l'ouvrage même. Ceux qui ne lisent que pour amuser leur esprit ou par curiosité, y trouveront beaucoup de particularitez de toute espece, qui

leur feront plaisir. Ceux qui aiment l'Histoire, y remarqueront plusieurs Anecdotes interessantes & plusieurs faits particuliers qui échappent dans une Histoire générale; & enfin, ceux qui lisent pour s'instruire, sur tout les Officiers de Marine, y trouveront sans doute beaucoup de réfléxions & d'observations utiles, dont ils pourront profiter, & en même tems des exemples de courage capables de leur inspirer une noble émulation.

Le second Volume est une suite des expéditions militaires, dont nous avons parlé dans l'Extrait du premier. On y voit toûjours un Officier plein de zéle & de courage, intrépide dans le danger, fécond en projets, entreprenant & heureux. La narration est encore ici variée par divers incidens, lesquels, quoiqu'ils n'intéressent que la personne de l'Auteur, n'ennuyeront cependant pas les Lecteurs, parce qu'ils sont la plûpart presque nécessairement liés au sujet, & racontés en peu de mots. Quelques affaires fâcheuses que l'imposture & la calomnie lui ont suscitées trouvent aussi leur place dans ces Mémoires;

mais nous ne nous arrêterons qu'à ses Campagnes.

Celle qu'il fit en 1701 sur le Golphe Adriatique, est sans contredit, une des plus brillantes. L'avenement de Philippe V. à la Couronne d'Espagne, ayant occasionné la guerre entre la France & l'Empire, le Prince Eugène à la tête d'une grande armée passa en Italie pour s'opposer aux Troupes Françoises. Comme il tiroit ses vivres de la Croatie & sur tout des Villes situées sur le bord de la Mer Adriatique, le C. *de Forbin* fut chargé de croiser dans le Golphe pour empêcher ces secours ; & il le fit avec plus de succès qu'on ne pouvoit esperer, n'ayant que deux Frégates pour exécuter ce projet. Après avoir brûlé un grand nombre de Bâtimens aux Impériaux & aux Venitiens même, qui les favorisoient secrettement, il eut la hardiesse d'entreprendre de brûler dans le Port de Venise un gros Vaisseau Anglois ; & il fut assez heureux pour y réüssir, jettant ainsi l'épouvante dans le Port & dans toute la Ville, en sorte que les Senateurs en robbe de chambre & en pantou-

ses s'assemblerent promptement, mais inutilement au *Pregadi*. Cette [illegible]tion fut suivie du bombardemen[illegible]e *Trieste*, & du pillage de *Lour*[illegible]; & la Ville de *Fiume* ne se seroit [illegible] garentie du même malheur, sans [illegible]ecours qu'elle reçût fort à propos[illegible]fin, le nom du C. *de Forbin* étoit d[illegible]u si célébre, & en même tems si [illegible]ourable sur le Golphe, qu'il éto[illegible]assé en Proverbe parmi les Patro[illegible]es Bâtimens. *Dieu nous garde*, di[illegible]nt-ils, *de la tempête & du Chevali*[illegible] *de Forbin*. La Cour de France au[illegible] encore souhaité qu'il eût brûlé u[illegible]Château appellé le *Mezzola* qui [illegible]voit de Magasin à l'Armée I[illegible]riale ; mais l'entreprise étoit i[illegible]ssible, & il ne jugea pas [illegible] de la prudence de la tenter. [illegible] ne laissa pas de lui en sçavoir mauvais gré ; mais il trouva dans sa valeur de grandes ressources contre les disgraces ; car lorsque le ministére sembloit être le plus mécontent de lui, il l'obligeoit, par l'éclat de ses nouveaux services, à lui devenir favorable. Il n'étoit guéres possible de se passer d'un homme si utile à l'Etat.

Et comment l'employer ſans le récompenſer ? En 1706. on lui donna une Eſcadre à commander, la ſeule qui fut alors ſur pied, & l'armement favori du Miniſtre. On lui fit même la diſtinction de le laiſſer maître de toutes les entrepriſes qu'il voudroit faire, ce qui lui fit dire par le Miniſtre qu'*il étoit bien heureux, puiſqu'il n'y avoit eu en France que Mr. de Turenne & lui qui euſſent eu Carte blanche.* Si cette confiance dût flatter Mr. *de Forbin*, la Cour n'eut pas lieu de s'en repentir ; car il n'eſt pas croyable combien il cauſa de pertes aux Ennemis, avec une fort mediocre Eſcadre. Le détail de cette expédition fera ſans doute plaiſir aux Lecteurs. La Campagne ſuivante ne fut pas moins heureuſe ; & le nom du C. *de Forbin* devint bien-tôt auſſi célébre dans la Manche & dans la Mer Baltique, qu'il l'étoit dans le Golphe de Veniſe. Tous ces combats de Mer ſont écrits d'une maniére très-intéreſſante pour les Lecteurs, & fort inſtructive pour les Officiers de Marine. Enfin, le C. *de Forbin* fut fait Chef d'Eſcadre, & on peut dire que peu d'Officiers l'ont

auſſi bien mérité que lui, quoiqu'il ait long-tems attendu cette récompenſe. Comme il ne cherchoit que l'occaſion de ſe ſignaler & de ſervir le Roy, à peine étoit-il rentré dans un Port pour ſe rafraîchir ou pour ſe radouber, qu'il en ſortoit pour de nouvelles expéditions, & jamais il ne fit de courſe inutile. On ne voit dans toute cette narration que combats, & que Vaiſſeaux ennemis pris, brûlez ou coulez à fond. Les Anglois & les Hollandois au deſeſpoir de voir leur Commerce ruïné, ſont obligez d'aſſembler contre lui une Flotte entiére; mais il a l'adreſſe de les tromper & de leur échaper. Le Roy voulut ſçavoir de lui même comment il faiſoit l'abordage & comment il diſpoſoit ſes attaques. « Je lui repondis, » dit M. le C. *de Forbin*, que je com» mençois par diſtribuer des Soldats » ou des Matelots à chaque Canon, » autant qu'il en falloit pour le ſer» vir: que le reſte de l'Equipage, ar» mé de fuſils & de grenades, les Offi» ciers en tête étoit poſté partie ſur le » Gaillard de derriére, & partie ſur » la Dunette: que je faiſois enſuite

» mettre des grapins au bout des ver-
» gues;& que dans cet état, j'avançois
» sur l'ennemi. Au moment que les
» Vaisseaux se joignent, continuai-
» je, on lâche les grapins attachez à
» une grosse chaîne amarrée de telle
» sorte que les Bâtimens ne sçauroient
» se separer sans un accident imprévû.
» Alors, mes soldats font feu sur l'A-
» vant & sur l'arriére de l'Ennemi,
» dans lequel ils font pleuvoir un ora-
» ge de Grenades jettées sans interru-
» ption, & en si grande quantité qu'il
» ne sçauroit les soutenir long-tems.
» Dès que je m'apperçois qu'il com-
» mence à s'ébranler, je m'avance le
» premier en criant à l'équipage, *Al-
» lons enfans, à bord.* A ce mot, les Sol-
» dats & les Matelots pêle-mêle sau-
» tent dans le Vaisseau abordé, & le
» carnage commence. Pour lors, je re-
» viens sur mes pas pour obliger tout
» le monde à suivre & à soutenir les
» premiers, & tous combattent jus-
» qu'à ce qu'ils se soient enfin rendus
» maîtres du Vaisseau. Ce qui rend
» ces combats si sanglans & si meur-
» triers, c'est que personne ne pou-
» vant fuir, il faut nécessairement ou
» vaincre ou mourir ».

Avec tant de ſuccès & tant de courage, il eſt hors de doute que Mr. le Comte *de Forbin* ſe ſeroit élevé au premier rang des Officiers Généraux, ſi ſa ſanté lui avoit permis de continuer le ſervice; mais on n'eſſuye point tant de fatigues & de dangers, ſans que le temperament s'en reſſente. Le chagrin & le mécontentement ſe mêlérent encore aux infirmitez, & obligerent ainſi Mr. le Comte *de Forbin* à demander la permiſſion de ſe retirer. Il l'obtint; & ſe retira auprès de Marſeille à l'âge de cinquante ſix ans après quarante-quatre ans de ſervice. C'eſt dans le loiſir que lui a donné ſa retraite qu'il a compoſé ces Mémoires, & c'eſt un nouveau ſervice qu'il rend à l'Etat par les inſtructions que les Officiers de Marine y trouveront, & par l'émulation que tant de bons exemples doivent leur inſpirer.

ARTICLE XV.

REMARQUES CRITIQUES SUR les Plantes décrites dans le second Tome du Voyage du R. P. Labat aux Isles de l'Amerique.

Arbre qui donne le Baume dit Copaü.

CE que dit le R. P. *Labat* de ce fameux arbre est si peu de chose, qu'il est presque impossible de s'en former une idée, capable de le faire distinguer au milieu des Forêts.

Il ne parle ni de sa fleur, ni de son fruit. C'est uue occasion qu'il a perduë de faire valoir sa science en matiere de Botanique, en décrivant parfaitement un simple si peu connu même des Sçavans, & selon lui si rare dans les Isles Françoises, qu'il n'y en a qu'un seul piéd a la Guadeloupes, & c'est chez le sieur *Liétard*

Bois amer.

L'on ne peut deviner quelle sorte d'arbre est celui-ci, après avoir leu &

relû tout ce qu'en rapporte notre Auteur.

Un Botaniste ne s'arrête point au dehors, & à l'écorce des Plantes pour négliger l'essentiel ; c'est-à-dire, leur nature bien caractérisée par le détail de leurs fleurs, de leurs fruits, & de leurs graines.

Bois de Chandelle.

L'on ne sçait à quoi s'en tenir ici. L'arbre qu'on prétend décrire en cet Article, est-ce un *Santal*, ou n'en est-ce pas un ? Si le Pere *Labat* s'étoit donné la peine de remarquer la conformation de la fleur, s'il avoit consideré l'espéce du fruit, & détaillé un peu la semence, l'on seroit tout d'un coup au fait, & sur le champ l'on démêleroit la Plante.

Bois jaune.

De l'aveu du R. P. *Labat*, il y a dans les Isles plusieurs arbres, dont le bois est jaune. Pour distinguer celui-ci des autres, il falloit donc, selon les regles, le décrire plus exactement.

« Il me ſemble dit-il, qu'on doit
» l'appeller Mangle ou Paletuvier jau-
» ne, mais pourquoi cela? C'eſt, ajou-
» te t'il, que ſa feüille eſt ſi ſemblable,
» que ce n'eſt pas la peine de la décri-
» re de nouveau : elle eſt ſeulement
» beaucoup plus grande ».

Cela peut-il ſuffire pour le ranger ſous le Genre des Mangles, ou Paletuviers. D'ailleurs ſes fleurs, ſes fruits, & ſes graines ſont tout à fait differentes.

Je conclus qu'il ſera toûjours très-dificile de le découvrir parmi tous les autres, tandis qu'on s'en tiendra préciſément à ce qu'en rapporte le R. P. *Labat*.

Bois laiteux.

Le R. P. L. parle aſſez juſte dans cet Article, ſur la figure de cet arbriſſeau ; mais il ſe méprend, lorſqu'il dit « qu'étant aſſez ſemblable au jaſ-
» min, elle renferme dans ſon mi-
» lieu un petit bouton ovale, qui
» contient deux petites graines noires,
» qui ſont la ſemence de l'arbre ».

Il eſt évident qu'il ſe trompe en cela, & qu'il confond deux Genres de

Plantes, si bien distinguez par le R. P. *Plumier* : à sçavoir le Rauvolfia, & & le *Taberna montana*, tous deux surnommez aussi *Bois Laiteux*.

Le fruit de celui dont il s'agit à present est fait en forme d'un double ventricule, qui se fendant en longueur, montre des graines couvertes d'un Mucilage, de couleur jaune safranée.

Pour ce qui est du *Rauvolfia*, comme il est toûjours à quatre feüilles, posées en croix, on voit suffisamment qu'il n'en est point question. De plus, sa fleur est en souscoupe. Il est vrai que son Pistil devient un fruit arrondi, mou, de la grosseur d'un grain de raisin, plein de lait, & dans lequel il y a deux semences dures & chagrinées.

L'envie de critiquer le R. P. *Du Tertre* Dominicain, a fait commettre au R. Pere L. du même Ordre une faute beaucoup plus considérable : la simple lecture du paragrafe XI. où le Sçavant Historiographe des Antilles avoit traité du *Bois Laiteux* prouve invinciblement, qu'il décrit le *Frangipanier*, autre arbre plein de lait, qu'il regarde, avec fondement, & autorisé du sentiment Vulgaire, comme caus-

tique, & dangereux; mais il ne dit pas un mot de celui-ci.

Bois marbré.

Sans tant d'éloquence pour faire connoître la beauté & l'uſage de cé bois, le Public auroit été beaucoup plus obligé au R. P. L. s'il avoit bien voulu le déſigner par ſon genre & ſon eſpéce. Chacun auroit pû aiſément diſtinguer l'arbre qui le produit, en quelque endroit qu'il fût, mais juſqu'à ce qu'on le faſſe, c'eſt comme un Tréſor caché.

Bois de ſoye.

A s'en tenir préciſément à la deſcription, que fait le R P. L. de cet arbre, l'on ne peut, qu'avec des peines infinies, le diſtinguer, parce que les Forêts des Iſles ſont très-fertiles en arbres, qui ſe reſſemblent beaucoup. Pour cela, le R.P. *Plumier* laiſſant à part cet attirail exterieur, & ces dehors équivoques des Plantes, s'arrête au ſolide, & va droit à l'eſſentiel. Il donne en très-peu de mots le vrai caractere du ſimple que l'on cherche, par exemple, de celui-ci.

une sorte de Plante qui porte
: en Rose, formée de plusieurs
osées en rond. Le Pistil for-
Calice devient un fruit globu-
rond, charnu, & molasse,
uel il y a quantité de petites
la feüille est douce, & velou-

ie ce simple a été inconnu aux
ciens Auteurs, il a fallu lui
in nom, qui convînt à tou-
péces. Cet ingenieux Botanis-
nommé *Muntingia*, à l'hon-
l'Illustre, & docte, Mon-
raham *Munting* Hollandois.
découvert de trois sortes. La
: a la feüille aussi douce que
e, aussi-bien que son écorce
c'est de-là que lui est venu sa
nation de Bois de soye. Son
a grosseur d'une petite prune,
manger. La seconde porte des
udes & en façon d'ormeau.
sont petits, & plusieurs joints
; ils servent d'alimens aux
Le dernier a des feüilles de
, & des fruits encore plus pe-
e précedent.

nous instruire plus à fond d
les, de son écorce, de ses fleu
tres particularitez, toutes f
saires pour le connoître. Q
pris de ce qu'il ne l'a pas fai

Bois tendre à Caillou

Le R. P. L. suit ici sa mé
dinaire : il entre dans un gran
& s'efforce de nous bien fair
tre cet arbre, qui produit le
que aussi dur que le caillou,
surnomme tendre par cont
mais il ne réüssit pas mieux
qu'il ne touche jamais la d
& ne parle point du capital.

Canelle Bâtarde.

La raiſon pour laquelle, la Botanique a fait ſi peu de progrès depuis plûs de deux mille ans, c'eſt que la plûpart e ceux qui ont entrepris de décrire les Plantes, ſe ſont contentez de tracer legérement, ſans régles, ſans principes, ni ſans méthode, leurs traits groſſiers; je veux dire, ce qui frapoit davantage les ſens, & ſautoit comme aux yeux de tout le monde.

Faut-il, après cela, être ſurpris de l'êmbarras, où même les plus habiles ſe trouvent tous les jours pour déchiffrer une très-grande quantité de ſimples, à cauſe de leur reſſemblance. Je veux bien m'en rapporter ſur cela au R. P. L.

Pourquoi donc n'a-t'il preſque jamais ſuivi la merveilleuſe méthode de Monſieur *Pitton Tournefort*, de faire connoître les Plantes, par leurs fleurs, leurs fruits & leurs ſemences?

Ceriſier.

La Deſcription de cet arbriſſeau, quoique beaucoup meilleure que les

autres, parce qu'elle est conforme
Loix de la vraye Botanique, n'est
cependant exempte de défauts.

Le premier consiste en ce que
fleurs formées de cinq feüilles bla
ches, ne font point une espéce de C
lice, comme l'assure notre Aut
Pour être persuadé de cette vérité
ne veux qu'un coup d'œil, jetté su
taille-douce qu'en a donné au Pu
le R. P. *Plumier*, dans son Ouvr
Latin des nouveaux genres des P
tes de l'Amérique, sous le nom de *M*
pighia, ayant voulu par là illustr
mémoire de Monsieur Marcel *M*
pighi, premier Médecin de feu *I*
cent XII. Pape.

Le second c'est le peu de soin c
a eu d'examiner les trois zestes du f
dont il parle, sans y remarquer
graines allongées qu'ils contienne

Le troisiéme, c'est qu'il ne n
que d'une seule espéce, quoique
pendant il y en ait pour le moin
cinq sortes assez communes par to

Cotonier.

La feüille de cette Plante est
dessinée. Ce que le R. P. L. en

n'eſt pas plus juſte, puiſqu'elle n'eſt ni plus petite, ni plus mince, ni plus tendre que celle de la vigne, ni de la même tournure, étant recoudée & ridée de chaque côté.

L'idée qu'il donne de la fleur ne convient pas aſſez. Selon Monſieur de Tournefort, ſa figure eſt en cloche, fenduë juſqu'à la baſe, en cinq ou ſix quartiers bien épanoüis. Ce n'eſt donc point une Tulipe avortée. Le Caractére de la graine n'eſt pas bien pris; elle eſt toûjours ou arrondie, ou ovale. On ne voit pas tout à fait pourquoi le R. P. L. a négligé de conſulter les habitans touchant les diférentes eſpéces de *Cotoniers*. On lui auroit appris qu'il y en a de plus de deux ſortes, même par rapport à leurs graines, ſoit noires, ſoit vertes, ſans parler de celui de *Siam*, ni du *Fromager*, ou *Ceiba*, ni du *Goſampin* ou *Mabot* à grandes feüilles.

Pour n'avoir pas abatu une branche du fromager & conſideré un moment la forme des feüilles, il ne les décrit pas comme elles ſont faites, c'eſt-à-dire, découpées en cinq ou ſept, & ſouvent juſqu'à neuf parties, en Lanieres.

Il faut corriger dans la peinture qu'il fait de la fleur la méprise de Pistis, au lieu de Pistil qui sort du fond de son Calice de la grosseur du doigt, fait en colonne avec un chapiteau tourné en volute, & chargé de petits grains dorez.

Goyavier.

Je ne sache que le R. P. L. qui se soit avisé de comparer une *Goyave* à une pomme de Rainette. Plus on les considere l'une & l'autre, moins on remarque de ressemblance, soit pour le dehors ou la figure, soit pour le dedans, ou leurs chairs, & leurs graines.

Il n'est pas plus heureux dans la comparaison qu'il fait de la fleur avec celle de l'oranger, parce que leur port, ou leur conformation de feüilles, & de Calice est extrémement diférente.

Il ne rencontre pas mieux, dans ce qu'il ajoûte touchant les graines, qui ne sont ni petites, ni inégales, ni raboteuses ainsi qu'il le prétend.

Gingembre.

L'on seroit plus content du R. P. L. si au lieu de huit grandes Pages, qu'il a employées à discourir du *Gingembre*, il avoit en quatre lignes donné l'idée, l'essence, la nature, ou le caractére de cette Plante.

Herbe d'Ecosse.

Espéce de gramen qu'on nomme ainsi, à cause qu'elle est semblable à une Plante très commune dans les pâturages d'Ecosse ; ainsi il faut corriger le terme de *Cosse* employé en cette occasion, parce qu'il n'est pas dans l'usage.

Igname.

Dire que l'igname est une espéce de Beterave, c'est prononcer un Paradoxe inoui dans la Botanique ; ajoûter que sa tige pousse quelques Epis, couverts de petites fleurs en forme de cloche, dont le Pistis (il faut mettre le Pistil) se change en une petite silique, qui est remplie de petites graines, c'est feindre.

S'arrêter à la seule *Iguane* rouge, violete, ou Purpurine, c'est assez indiquer, qu'on n'en connoit point d'autres; cependant, il y en a de cinq ou six sortes, que l'on cultive communément avec soin, dans toutes les Isles.

Latanier.

On a mal informé le R. P. L. lors qu'on lui a dit que les Karaïbes se servoient des queuës des feüilles de ce Palmiste pour faire leurs paniers; car pour l'ordinaire ils n'employent que l'écorce taillée de l'Aroman, où Bihai & la pellure des Roseaux indiens, bien diférens de ceux qui croissent dans les Etangs de France. Ces premiers étant fermes, épais, & comme ligneux, au lieu que les derniers sont minces, de peu de consistence, ou fresles, ainsi que de la paille de bled.

Mabot à grande feüille.

Pour peu qu'on sçache les premiers Elemens de la Botanique, on connoit d'abord que cet arbre est une vraye Ketmie, dont les feüilles sont grandes, & en façon de cœur.

Sa fleur en mauve est large comme le creux de la main ; de couleur variée, elle porte toûjours des fruits de la grosseur d'une noisette composée de plusieurs loges, dans lesquelles il y a des graines cendrées & arrondies, propres à provigner cette Plante ; ainsi la remarque expresse, que fait sur cet Article le R. P. L. est fautive.

Mahot Bois à flot.

L'on ne peut se dispenser de corriger encore ce que dit le R. P. L. touchant la fleur de cet arbre, qui porte du coton fin, & en guise de hoüatte, à sçavoir que du fond de son Calice sort un Pistis, de la grosseur du doigt. (Lisez Pistil) L'on veut croire que c'est une faute d'imprimeur, mais comme ce terme revient souvent dans les descriptions des fleurs, il est à propos de l'en exclure pour toûjours.

Mangle.

A proprement parler, il n'y a qu'une sorte de Mangle, qui seul fonde un Genre de Plante, tel que je vais le décrire en peu de mots.

C'eſt un arbre qui croît dans les marécages, & dans les endroits inondez par le reflux de la mer; ſa feüille eſt épaiſſe, unie, tirant ſur l'ovale & piquotée. Quant à ſa fleur, elle eſt monopétale, en forme d'entonnoir, découpée en pluſieurs maniéres. Le Piſtil attaché comme un clou au fond de la fleur, ſort du Calice fendu en diférentes parties & devient un fruit fait en fuſeau, qui contient une ſemence toute ſemblable, laquelle a ſa tête cachée dans le fruit, qui eſt couvert d'un bonnet, ou calote charnuë.

Ainſi, tout arbre qui n'aura pas ces traits-là, qui le caractériſent particuliérement, ne devra jamais être appellé *Mangle*; en uſer autrement, c'eſt jetter une étrange confuſion parmi tous les ſimples.

Mibi.

C'eſt la Lienne favorite des Karaïbes, auſſi-bien que de tous les habitans des Iſles. Le R. P. *Plumier* a jugé à propos de lui faire changer de nom, & de l'appeller *Serjania* pour immortaliſer la mémoire de ſon Confrere

le R. P. Philippe *Sergeant* Minime sçavant Botaniste.

Je ne suis pas tout à fait du sentiment du R. P. L. qui assûre que sa fleur n'a point d'odeur, car souvent je l'ai flairée avec plaisir ; sa senteur est douce & musquée.

Il n'a tenu qu'à lui de remarquer les fruits de cette Plante, parce qu'elle en porte toûjours une g ande quantité en grappe, & qui sont d'une fabrique si extraordinaire, qu'ils frappent d'abord ; ils sont joints ensemble trois à trois ; chacun a une tête, & un aîleron en guise de crête de Coq ; la semence est arrondie.

Mibipi.

Ce n'est nullement, comme l'assûre le R. P. *Labat*, à cause du rapport que cette plante a avec la précédente, qu'on la nomme *Mibipi* ; ce qu'il ajoûte n'est pas plus vrai, à sçavoir qu'elle est plus grande, plus grosse & plus forte, & qu'on s'en sert pour les mêmes usages. Parler ainsi, ce n'est pas la connoître assez ; comme elle est rare, il y a très-peu d'habitans qui la démêlent.

C'eſt une eſpéce de Pois tout extraordinaire. Je dis Pois, parceque ſes feüilles croiſſent trois à trois, que ſa fleur eſt en quelque ſorte légumineuſe, & que ſon fruit eſt en ſilique, à graines arrondies en Pois. Il eſt difficile de comprendre la penſée de l'Auteur, lorſqu'il dit que le bouton ovale ſe diviſe en cinq parties, qui ſont une maniére de cloche, qui renferme un Piſtis (liſez Piſtil) environné de quelques filets, ou étamines.

Paletuvier.

Arbre à écorce brune, rouſſâtre, propre à tanner les cuirs, & les filets, à prendre le Poiſſon. Il faut bien ſe donner de garde de le confondre, avec le *Mangle*, parce que ſa fleur, ſon fruit, & ſa graine ſont tout differens.

La premiére eſt en petite roſette, dont le calice produit un fruit, cotonné en façon d'amande qui contient une noiſette : tout cela eſt d'une grande amertume, & les oiſeaux qui en mangent, contractent un fumet preſqu'inſuportable.

Paletuvier de Montagne.

Tandis que le R. P. L. s'occupera uniquement à la maniére des Anciens, de l'extérieur des Plantes, & qu'il ne s'étudiera point à les décrire, conformément aux Loix de la nouvelle Botanique, il bâtira sur un fondement ruïneux.

Quelque détail qu'il fasse de cet arbre, très-peu de gens sont capables de le reconnoître sur les montagnes, parce qu'il y en croît en quantité, qui lui sont très-semblables.

Poiriers.

Ce début du R. P. L. « Les Arbres » qu'on appelle Poiriers, ne portent » aucun fruit », est trop fort & outré; il devoit sans doute ajouter pour correctif, *bon à manger.*

S'il y avoit fait attention, il auroit aisément reconnu que cet Arbre est une espéce de *Bignone* consacrée à l'illustre Famille de *Bignon*, & elle n'est nullement composée de cinq feuilles, mais d'une seule évasée, &c.

découpée irréguliérement par le haut ; ce qu'il dit de sa couleur, n'est pas copié d'après nature, puisqu'elle est toûjours variée.

Je vais en détailler le fruit, & le décrire tel qu'il est. Du milieu du calice de la fleur s'éleve le pistil, qui devient une silique séche, tantôt arrondie, tantôt applatie ; car il y en a de deux sortes, de plus d'un demi pied de longueur, sur une largeur du petit doigt, divisée par une cloison en deux loges, qui sont couvertes de semences en cœur, ornées de deux ailerons minces, & comme talqueuses, de couleur cendrée, ou grisâtre.

Pois à gratter.

L'Estampe que le R. P. L. a fait graver dans ce Chapitre XXI. est très-informe, & représente passablement bien une autre sorte de Plante, nommée *Mucana*, laquelle porte une longue & large silique, ridée, enflée, ondée, pointuë, & parsemée de petits poils secs, cassans, qu'on ne peut gueres manier, sans sentir ensuite une fâcheuse démangeaison, mais

en tout bien differente de celle qu'on appelle *pois à gratter*, & qu'il entreprend ici de décrire.

S'il s'étoit donné la peine de considerer avec quelqu'attention la fleur, il n'auroit pas dit qu'elle eſt petite, & bleüâtre; puiſque d'un côté, elle eſt beaucoup plus grande, que celle des Pois verds de France, & de l'autre que ſa couleur eſt rouge purpurine.

Il falloit qu'il en déterminât la figure, & qu'il marquât, qu'elle eſt Légumineuſe. De plus, il étoit très à propos de réformer l'erreur populaire, qui le place, ſans raiſon, dans le rang des pois, quoique ce ſoit une vraye Faiſole; ſes graines contournées en façon de Rognon le prouvent ſans replique. Elles ne peuvent point auſſi paſſer, ni pour petites, ni pour noires, à cauſe qu'elles ont du moins la groſſeur des Haricots communs, & que leur couleur eſt ſemblable, à un marbre luiſant jaſpé.

ARTICLE XVI.

ΟΡΘΟΔΟΞΟΣ ΠΑΛΑΙΑΣ ΕΛΛΑΔΟΣ ἀκολουθία. Orthodoxa veteris Græciæ officia. *Ou* officium Quadragesimale recognitum & Castigatum ad fidem præstantissimi codicis Barberini, in Latinum Sermonem conversum, atque Diatribis illustratum. *C'est-à-dire, l'Office de l'Eglise Grecque pour le Carême, corrigé sur un excellent Manuscrit de la Bibliotheque Barberine, & traduit en Latin avec des dissertations, par le R. P. Dom Angelo Maria Quirini, de la Congrégation du Mont Cassin, Abbé de Sainte Marie de Florence.* 1er. *vol.* in 4°. *contenant* 1°. 287. *pages avec une longue Preface,* 2°. *l'Office par Grec en* 136. *pages, &* 3°. *des Dissertations & des Observations en* 221. *pages. A Rome, chez Galeace Chracas* 1721. *A Paris chez Chaubert, Quai des Augustins.*

CE premier volume d'un grand Ouvrage dont la suite, s'il y en a une, n'est point encore venuë jus-

qu'à nous, eſt tout à fait digne de l'attention & des éloges des Sçavans. L'Egliſe sur tout en retirera deux avantages conſidérables; le premier d'avoir un Office Grec correct & dans toute la pureté de la Foi Catholique; le ſecond de pouvoir convaincre les Grecs Schiſmatiques, & les confondre par les Offices mêmes de leur Egliſe. Ces Grecs obſtinez ont eu l'audace d'altérer les monumens les plus reſpectables de la tradition & de la Saine Doctrine; & ne pouvant rien repliquer aux argumens qu'on tiroit contre leurs erreurs des Ouvrages de leurs Peres, ils ont eu la mauvaiſe Foi de corrompre ces Saints Monumens & de les infecter de leurs erreurs, plûtôt que de ſe rendre à la verité. Tel a toûjours été l'eſprit ou plûtôt l'entêtement déplorable de l'Héréſie; elle s'aveugle volontairement elle même, elle ſe plaît dans les ténébres, & la Lumiére l'offenſe. Mais il ne faut pas pour cela l'abandonner toûjours à ſon ſens réprouvé; il faut la ſuivre avec un zéle charitable juſques dans ſes derniers retranchemens, & ne ceſſer de lui préſenter malgré elle le flambeau de la vérité.

C'est ce que le R. P. Dom *Ange Marie Quirini* fait dans cet Ouvrage par rapport aux Schismatiques Grecs, & c'est ce Saint zéle qui l'a encouragé & soutenu dans l'exécution d'un dessein si laborieux & si ingrat. Le volume dont nous rendons ici compte au public ne nous donne encore qu'environ la moitié de l'Office du Carême, précédée d'une Preface & suivie de quelques dissertations sçavantes & recherchées.

Il y avoit déja long-tems que l'Auteur soupçonnoit les Grecs d'avoir falsifié leurs Offices & leurs Priéres Ecclésiastiques: mais comment les en convaincre? Cette entreprise demandoit un grand travail; il falloit trouver des Manuscrits plus Anciens que le Schisme des Grecs, les vérifier, les confronter, les déchiffrer. Or c'est ce qu'il a fait avec un zéle infatigable. Il a pénétré dans les réduits les plus obscurs des plus célébres Bibliotheques de Rome, & il a été assez heureux pour réüssir dans sa recherche. Mais comment encore vérifier l'authenticité de ces Manuscrits? Car c'est là un des plus grands embarras des Critiques; & tout le monde sçait que le Sçavant P. *Mabillon* lui

même s'y eſt trompé quelquefois, après en avoir donné des régles. Voici les fondemens ſur leſquels l'Auteur s'eſt appuyé.

Il a obſervé que dans cette premiere partie du *Triodion* qu'il donne au Public, il y a pluſieurs Cantiques ou eſpéces d'hymnes en l'honneur de la Sainte Trinité, contenant tous le même ſens & un ſens Orthodoxe, quoiqu'ils ſoient extrémement variez pour l'expreſſion. Or eſt-il vraiſemblable que ſi ces Manuſcrits avoient paſſé par les mains des Schiſmatiques, quelque Fauſſaire n'eut point altéré ces endroits, ſur tout la choſe étant ſi aiſée à faire : car il ne falloit qu'un mot ou deux pour inſinuer dans ces endroits l'erreur des Grecs ſur la proceſſion du Saint Eſprit, & on ſçait combien les Schiſmatiques ſont attachez à cette erreur Capitale, & attentifs à tout ce qui peut l'authoriſer. C'eſt à peu-près l'argument qu'on fait pour prouver l'Authenticité des Ecritures. *Si les Juifs*, dit Bellarmin (*Lib. 2. de verbo Dei Chap. 2*) *avoient voulu falſifier les divines Ecritures par un effet de la haîne qu'ils portoient aux Chrétiens, ils auroient ſur tout retranché*

les Prophéties qui regardent Jesus-Christ. Or ils ne l'ont pas fait. Une seconde preuve qui a convaincu l'Auteur de l'antiquité & de la pureté de ses Manuscrits, c'est que dans un hymne où on lit une longue suite de Saints & de Docteurs de l'Eglise Grecque, il n'est fait aucune mention ni de *Photius*, ni de *Michel Cerularius*, ni d'aucun des faux Docteurs du Schisme. Il y a plus; car on y trouve en differens endroits les Dogmes du Purgatoire, & de la felicité des Saints avant le jour du jugement dernier, solidement établis contre les Schismatiques. Il est d'ailleurs aisé de concevoir que quelque fureur que les Schismatiques ayent apportée à corrompre tous les Livres d'Eglise, il est impossible que ces Livres étant aussi multipliez & aussi répandus qu'ils l'ont toûjours été, il ne leur en soit pas échappé plusieurs. Il est vrai que l'Auteur a trouvé quelques differences dans ses divers Manuscrits; mais ce qui prouve qu'ils sont tous exempts d'altération de la part des Schismatiques, c'est qu'ils se réünissent tous à réfuter leurs erreurs.

Il ne faut pourtant pas croire que

: Texte de ces Offices soit toûjours si hâtié & si net, qu'il ne puisse quel-uefois donner occasion aux Hérétiues d'en abuser. Car l'Ecriture Sain: elle-même n'est pas à couvert des ausses interprétations des Novateurs. C'est pour cela que l'Auteur a jugé néessaire d'y faire quelques legéres corections pour éclaircir les endroits obscurs, & pour écarter tous les mauvais ens. Mais d'un autre côté, il n'a eu garde d'imiter la témérité d'un certain ritique de Sardaigne qui osoit censuer & réformer les Offices composez par Saint *Theodore Studite*. Car il sçait e qui est rapporté dans la vie de ce saint, qu'il apparut pendant la nuit à on Censeur, la verge à la main, & e châtia comme il meritoit; & notre Auteur avouë qu'il n'a pas osé s'exposer à un sort pareil, d'autant plus qu'il n'auroit point eu seulement à craindre Saint Théodore, mais encore de Saint Jean Damascène, de Saint André de Créte, & de plusieurs autres Saints, Auteurs de ces Offices.

Un avantage que les Ecclesiastiques Grecs trouveront dans cette nouvelle Edition de leur Office, si pourtant

c'est un avantage, c'est d'en avoir un plus court que celui qu'ils récitent actuellement ; & cette utilité fera sans doute plaisir à plusieurs. Ce qu'il y a de certain, c'est que par les differentes additions que quantité d'Auteurs se sont donné la liberté de faire à l'Ancien Office Grec, il est devenu d'une longueur déméſurée, jusques là que les Prêtres ne pouvant guéres le réciter tout entier, se donnent aussi à leur tour la liberté d'en retrancher ce qu'il leur plaît : abus considérable, auquel cette Edition peut rémédier. Le Cardinal *Sanctorius* avoit eu autrefois envie de corriger cet abus, en réduisant l'Office Grec à une juste longueur ; & *Arcudius* qu'il chargea de ce soin fit imprimer à Rome en 1598. un breviaire Grec qu'il intitula *novum Anthologium* ; mais l'Ouvrage, comme remarque *Leo Allatius*, ne réüssit pas ; parce que l'Auteur se donna la liberté de faire trop de changemens, & de mettre du Sien beaucoup de choses mal digerées. C'est donc un vrai service que le R. Pere *Quirini* rend à l'Eglise Grecque de lui donner un Office, non seulement que tous les Prêtres puissent ré-

citer, mais qui ne contienne que la pure Doctrine de l'Eglise, & qui fourniſſe aux Catholiques des armes contre les Déſerteurs de la vraye Foi. Si les Sçavans ont reçû avec tant d'éloges les fragmens des Offices Grecs, que le Pere *Goar*, le Pere *Morin*, Monſieur *Habert*, & en dernier lieu le Sçavant Cardinal *Thomaſi* ont publiés, quels éloges ne doit-on pas donner au Pere *Quirini*, qui nous promet non pas des Fragmens, mais tous les Offices en entier? Nous ſouſcrivons avec plaiſir aux loüanges qu'on lui a déja données en Italie; & ſi notre ſentiment méritoit d'être compté pour quelque choſe, nous nous joindrions volontiers à ceux qui l'encouragent à continuer & à achever un travail ſi utile & ſi important.

Les *Diſſertations* qui ſont à la fin du volume, ſervent d'éclairciſſemens à l'Office Grec. Il y en a cinq. La prémiére traite de l'Antiquité de l'Office chez les Grecs; c'eſt-à-dire, de l'uſage que les Grecs ont de réciter l'Office, comme on le récite dans l'Egliſe Latine. On fait remonter cet uſage juſqu'au tems des Apôtres, & on en trouve en

effet plusieurs témoignag
Actes. On y trouve mêm
de la Priére, partagé en pl
res comme aujourd'hui. (
15. *erat enim hora diei te*
3. 1. *Petrus autem & Joa*
bant in templum ad horam (
nam. Chap. 10. 9. *ascendit*
ut oraret circa horam sextam.
25. *mediâ autem nocte Pau*
orantes laudabant Deum. C
l'imitation des Apôtres, que l
Peres de l'Eglise Grecque
né la Priere à certaines h
Constitutions Apostoliques
expressément le matin, la
la neuviéme, l'heure du
Vêpres, l'heure du chant d
minuit. Saint *Athanase*, Sa
& Saint *Chrysostôme* désigne
mes heures. En un mot, c
souffre pas de contestation;
ve de ce fait ne s'étend pas se
l'usage de prier en général à
heures, mais encore à l'usag
res publiques & commune
chant partagé en chœurs; ca
communément que c'est Sai
second Successeur de Saint

Siége d'Antioche, qui en a été le premier Instituteur. Il est vrai que *Théodoret* fait naître cet usage beaucoup plus tard dans l'Eglise d'Antioche ; mais son autorité sur ce point est abandonnée des Sçavans, & on aime mieux s'en raporter à *Socrate* & à S. *Basile*, qui nous apprend dans sa Lettre 63e que dès son tems les Veilles, les Priéres, & la Psalmodie en chœur étoient en usage en Egypte, dans les deux Lybies, à Thébes, dans la Palestine, en Arabie ; en Phénicie, en Sirie & sur les bords de l'Euphrate : ce qui semble supposer une haute antiquité. Mais puisque c'étoit une régle établie de s'assembler à certaines heures, pour prier & pour psalmodier, il est évident qu'il fut nécessaire, pour éviter la confusion, de régler en même-temps les Priéres & les Pseaumes, qu'on devoit chanter, & la maniére de le faire. Aussi avons-nous plusieurs Canons de Conciles sur ce sujet, & d'autres qui défendent d'introduire dans l'Eglise aucune Priére differente de celles, qui sont en usage, & qui sont approuvées par les Saints Peres & les Conciles. *Zonaras* & *Theodore Balsamon* rappor-

tenus eux-mêmes cette Loi, & cependant, avec quelle licence les Grecs modernes n'ont ils point changé, augmenté, défiguré ces Priéres, pour les infecter de leurs erreurs. Ici, le zéle de l'Auteur s'allume contre ces téméraires Novateurs, & il ne peut s'empêcher de leur marquer son indignation par des termes fort durs, à l'exemple de *Leon Allatius*.

Ce que l'Auteur ajoute du Silence, du respect & du recueïllement avec lequel on chantoit l'Office, est tout à fait édifiant; & il seroit à souhaiter qu'on n'eût pas dégéneré de cette ferveur des prémiers Siécles. On croit que ce furent *Euthymius* & *Theoctiste* qui réglérent les prémiers l'Ordre dans lequel les Grecs doivent encore aujourd'hui réciter l'Office; mais après eux, Saint *Sabbas*, Saint *Sophrone* & Saint *Jean Damascène*, perfectionnerent cet Ordre; & on croit qu'ils sont les Auteurs de la plûpart des Cantiques & des Hymnes, qui s'y trouvent sans nom d'Auteurs. On est cependant en droit d'en douter, parce qu'on n'en trouve point de preuve dans les Anciens monumens. Il est du moins cer-

tain que l'Office du Carême n'est point l'Ouvrage de ces Saints, du moins pour la plus grande partie.

Dans la seconde *Dissertation*, l'Auteur traite des Hymnes du Carême, & il recherche quels en ont été les Auteurs. Dans les prémiers Siécles de l'Eglise, la liberté qu'avoient tous les Fidéles de composer des Cantiques, & de les faire chanter dans l'Eglise, dégénéra bien-tôt en licence. Les Novateurs en abusérent pour faire chanter leurs erreurs; & *Paul* de Samosate eût l'éffronterie d'interdire les Pseaumes & les Cantiques, composez en l'honneur de J. C. pour leur substituer des Hymnes à sa propre gloire, qu'il faisoit chanter par des femmes. Ce fut sans doute cette raison, qui donna occasion au Decret du Concile de Laodicée, qui défendit de chanter desormais d'autres Hymnes que celles, qui auroient l'approbation de l'Eglise. Mais qui sont les Auteurs de ces Hymnes, qu'on chantoit dans les prémiers Siécles ? On sçait, par rapport à l'Eglise Latine, que ce furent S. *Hilaire*, S. *Ambroise*, S. *Grégoire*, *Fortunat*, *Sedulius*, *Juvente*, & *Prudence*; mais on l'ignore ab-

de la Bibliothéque Barberine, & qu'il a tirés d'autres Manuscrits Anciens.

Voilà où finit le premier volume. Tout l'Ouvrage en général est rempli d'érudition & de recherches Sçavantes, & ce premier Tome doit faire desirer aux sçavans d'en avoir la suite.

ARTICLE XVII.

ORDONNANCE ET INSTRUCtion Pastorale de Monseigneur l'Archevêque de Paris, au sujet de la Constitution Unigenitus, 1729. *Chez Pierre Simon in 4°. pagg.* 24.

CE premier discours, que le Prelat digne d'un si grand Siége addresse à ses nouveaux Diocésains, est une invitation pressante à payer le tribut d'obéïssance, que plusieurs doivent encore à la Célébre Constitution *Unigenitus* du Pape Clement XI. Après les expréssions nobles & paternelles d'un zéle prouvé, les motifs d'acceptation sont traités d'une maniére également insinuante & persuasive. Le prémier de ces motifs, est le droit que donne sur les consciences, à la Bulle *Unige-*

nitus, la vérité & l'équité de ses décisions : on le met dans son jour, & l'on montre l'injustice de ceux, qui imputoient à la Bulle une mauvaise Doctrine. Leurs reproches, que l'on rassemble, ne pouvoient être rédigés en un précis plus complet & plus clair; le voici. « Ces hommes poussés par un
» faux zéle, ne parlent que de vérités
» condamnées ou obscurcies, que de
» Dogmes flétris où alterés, que de prin-
» cipes de morale détruits, ou du moins
» ébranlés : ils vous font entendre
» que le decret Apostolique proscrit la
» Doctrine de Saint Augustin & de
» Saint Thomas, sur la Prédestination
» & sur la Grace : qu'il condamne le
» sentiment de ceux, qui enseignent
» qu'il faut rapporter à Dieu toutes
» ses actions, & qui exigent un amour
» de Dieu, au moins commencé, pour
» la disposition au Sacrement de Pé-
» nitence : ils veulent même vous per-
» suader, que cette décision donne
» atteinte au prémier & au plus grand
» de tous les préceptes, au Dogme de
» la toute-puissance de Dieu sur le
» cœur de l'homme, à la force & à l'ef-
» ficacité de la Grace, à la prééminen-

„ ce de la nouvelle Alliance au-dessus
„ de l'Ancienne, à la nécessité de la
„ Foi en Jesus-Christ, à la fidélité que
„ les Sujets doivent à leur Prince,
„ aux Régles préscrites par Saint Char-
„ les & par le Rituel Romain sur le
„ délai de l'absolution ; à l'usage où
„ sont les Fidéles de l'Eglise de France
„ de lire les livres Saints, en langue
„ vulgaire „. Ces accusations qui donnent l'idée d'un renversement général de l'ancienne Doctrine, arrivé nouvellement dans l'Eglise par le Décret du Saint Pere, sont ici réfutées sous cette même idée générale par une preuve d'expérience, sensible & convaincante : c'est que depuis la Constitution, ainsi que tout le monde sçait, on prêche dans les Eglises où elle est acceptée, la même Doctrine qu'on y prêchoit auparavant. La Constitution n'a donc point opéré le renversement de cette Doctrine dans les différens Diocèses, où ce Décret est accepté. " N'enseigne-t-on pas toûjours
„ les mêmes vérités ? N'y condamne-
„ t-on pas toûjours les mêmes erreurs ?
„ Les Catéchismes & les Rituels, dont
„ on se servoit, n'y sont-ils pas encore

» en usage ? Les opinions d'Ecole qui » s'y soutenoient, ne s'y soutiennent-» elles pas aujourd'hui avec une éga-» le liberté ? Le langage des Prédica-» teurs est-il changé ? Y a-t'on intro-» duit quelque nouveauté dans la mo-» rale, ou dans la discipline ? A Rome » comme en France, en France com-» me dans les Païs étrangers, on en-» seigne sur la grace, sur l'amour de » Dieu, & sur tous les autres points » ausquels la Bulle peut avoir rapport, » ce qu'on enseignoit avant qu'elle » fut publiée. Si dans quelques écrits » on a avancé des propositions repré-» hensibles, & si l'on a prétendu les » autoriser de la Bulle, ce n'ont été que » les écarts de simples particuliers, » que le Clergé de France est bien » éloigné d'approuver, & qu'il ne » manqueroit pas de réprimer par » des censures, s'il jugeoit cette pré-» caution nécessaire ou utile ». Cette remarque décisive sur la Prédication persévérante des mêmes vérités, avant & après l'acceptation de la Bulle, est vérifiée par une exposition exacte & succincte des Dogmes, que la Bulle enseigne comme faisoient les Eglises,

& que les Eglises continuent d'enseigner comme la Bulle sur chaque objet des propositions du Pere Quesnel. Là, le vrai sens de la Bulle est également distingué, & du sens condamné des propositions de *Quesnel*, & des sens étrangers que les défenseurs de Quesnel attribuent faussement à la Bulle. Sur la Grace, par exemple, l'exposé est tel:
» En même-tems que nous enseignons
» qu'il y a dans les Trésors de Dieu
» des graces, par lesquelles il nous
» fait vouloir & accomplir infailliblement
» ment ce qu'il nous commande,
» nous soutenons qu'il est d'autres
» graces, ausquelles nous résistons, &
» qu'il n'en est aucune à laquelle nous
» ne puissions résister, & nous rejet-
» tons constamment tout principe;
» d'où il suit que l'homme en transgres-
» sant un précepte, n'a pas le pouvoir
» de l'accomplir; & qu'en l'acomplis-
» sant, il n'a pas le pouvoir de le trans-
» gresser. A ce trait dogmatique nous
» en joignons un de pratique. Sur la
» lecture de l'écriture Sainte, la Bulle
» laisse chaque Eglise dans tous les usa-
» ges où elle étoit avant la condam-
» nation des cent & une Propositions.

» ainsi nous exhortons, comme on a
» fait avant nous, à lire les Livres
» Saints, toutes les personnes qui se
» trouvent en état de le faire avec fruit;
» laissant aux Directeurs des ames
» par nous approuvés, le discerne-
» ment de celles qui ne sont pas dis-
» posées à en profiter : mais nous ne
» devons pas souffrir qu'on fasse un
» précepte, & une obligation au com-
» mun des Fidéles de cette lecture;
» ni qu'on ait la témérité de condam-
» ner les réglemens des Eglises qui
» suivent, ou qui ont suivi autrefois
» une discipline différente de celle qui
» est observée dans ce Diocèse ».
Pendant que sur toutes les matiéres contestées l'instruction Pastorale présente précisément au Lecteur, comme d'après la Bulle, le point de vérité qu'il faut croire ou suivre, le Fidéle qui y reconnoit la Doctrine qu'il a apprise de ses Anciens Maîtres dans la Foi, est indigné contre les faux Docteurs, qui lui ont voulu persuader que la Bulle renversoit l'ancienne Doctrine de la Foi & des mœurs; de sorte que plusieurs reviennent de leurs préjugez au régard de la Constitution.

Un autre motif de soumiss
jour en jour devient plus
l'autorité que la Bulle tire
tation des Eglises : cette B
matique est acceptée de tou
donc elle est, non simplem
gle qui dirige par son inf
mais encore une Loi qui
son autorité en matiére d
& de mœurs. " Le Decre
» Siége est devenu, par l'a
» du Corps des premiers Pa
» *Loi de toute l'Eglise*, & i
» mis ni d'y soupçonner de
» ni de refuser de s'y soum
» re a parlé par la bouche de
» verains Pontifes. Tous les E
» France, à l'exception d'u
» nombre, ont déclaré expr
» qu'ils reconnoissoient da
» sion du S. Siége, la Doctr
» glise; les Evêques étrange
» à l'envi le même témoig
» qu'il soit possible aux oppo
» on connoit le zéle pour a
» fortifier leur parti, de tro
» du Royaume un seul suffra
» faveur. Aussi, reprend M
» vêque, avons nous vû de

ſe réünir à nous ; des particuliers ſans nombre, ſe croire obligés de ſatisfaire à l'Égliſe par des rétractations ſolennelles ; pluſieurs corps qui » s'étoient déclarés Appellans de la » Bulle au futur Concile général, » des Chapitres, des facultés de Théo- » logie, ſe départir par des Actes pu- » blics de leur Appel &c ». On répond enſuite à de frivoles objections & qui ne mériteroient pas d'être propoſées, ſi elles n'étoient toute la reſſource des Adverſaires. Mais quelques objections qu'ils ayent formées, ou que deſormais ils puiſſent oppoſer contre cet argument tiré de l'acceptation univerſelle de l'Egliſe ; voici un mot dont l'application eſt aiſée, & qui répond à tout, même à des Livres entiers. « Jeſus Chriſt, a promis d'être » avec ſes Apôtres, & leurs Succeſ- » ſeurs, *tous les jours* juſqu'à la con- » ſommation des Siécles ; & il n'a reſ- » treint la promeſſe de ſon aſſiſtance, » ni à certaines matiéres, ni au tems de » la tenuë des Conciles Œcumeni- » ques ». Il eſt donc ajourd'hui avec toute l'Egliſe acceptante ; (devons-nous conclure) & c'eſt par l'Aſſiſtance de

Jesus-Christ qu'elle
» tendre que les qu
» dispute aujourd'hu
» & que par cette ra
» Concile de toute
» décider infailliblem
» senter à tous les
» trouveront jamais
» tes les véritez qu'i
» un moyen sur de
» leur révolte, jusq
» bien des années,
» Siécles, les Evêqu
» sembler en Concile,
» ties de la terre. En
» que Fidéle demeur
» Foi, ou il n'aura d
» croyance que l'espr

Le troisiéme mo
dans l'obéïssance, s'a
tems à la raison &
tire de la considérati
effets qu'a produit ce
Foi. « Nous les conju
» dit Mr l'Archevêqu
» tion aux déplorabl
» lévement qu'ils ont
» glise de France : pe
» fera-t-elle impressi

» La Religion ébranlée dans le cœur
» de plusieurs Fidéles, l'esprit de do-
» cilité qui est le Caractére des vrais
» enfans de l'Eglise, ou détruit, ou ex-
» trêmement affoibli, le respect qui
» est dû au Vicaire de Jésus-Christ,
» souvent oublié & foulé aux piéds,
» l'honneur du Caractére Episcopal
» noirci par les calomnies les plus atro-
» ces, l'autorité des Evêques avilie &
» attaquée de toutes parts, leurs Cen-
» sures méprisées & impunément vio-
» lées, toute subordination détruite
» entre les différens Ordres de l'Eglise;
» tels sont les fruits amers d'un zéle
» qui croit honorer Dieu en des-
» obéissant à l'Epouse de Jésus-Christ,
Qu'on juge par ces fruits, du principe qui les a produits. C'est la résistance à la Bulle. Enfin, pour dernier éffort, & après quelques annonces de fermeté, on prémunit chacun contre le plus commun & le plus fort obstacle; la honte de céder. " Qu'un faux point
» d'honneur n'arrête point : il est glo-
» rieux de faire céder ses préjugés à
» une autorité établie par Jésus-Christ
» même. En doit-il tant couter à l'hom-
» me pour reconnoître qu'il est capa-

» ble de se livrer à des préventions,
» & pour sacrifier ses propres lumieres
» à celles qui le conduisent surement?
» Entre les plus grands hommes qui
» ont paru dans la Religion, il s'en
» est trouvé qui ont pris des partis que
» l'Eglise a réprouvés. Ceux qui ont
» été assés présomptueux pour lui ré-
» sister, quelque éminens qu'ayent
» été leurs talens, sont & seront toû-
» jours l'objet de l'indignation des
» Fidéles. Ceux au contraire qui, do-
» ciles à sa voix, se sont soumis à ses
» décisions, ont laissé leur mémoire
» en bénédiction, & l'on ne se sou-
» vient de ces momens où ils ont com-
» battu la verité, que pour honorer
» celui qui a été marqué par leur obéis-
» sance ». C'est encore utilement à divers égards, qu'on trouve dans cette Instruction & Ordonnance, une confirmation (en tant que besoin seroit) du Mandement d'acceptation de M. le C. de *Noailles*, par lequel *il avoit voulu se procurer la consolation de mourir tranquille au milieu d'un troupeau parfaitement uni à son Pasteur éloigné de tout esprit de dispute ou de contention; & ne cherchant la vérité & la paix que dans la soumission à l'autorité.*

ARTICLE XVIII.

ESSAI DE L'HISTOIRE DU Commerce de Venise, in 12. A Paris, chez P. G. le Mercier fils, & A. Morin, rue St. Jacques, près la Fontaine St. Severin.

PErsonne n'ignore l'utilité du Commerce : c'est une source féconde du bien public. C'est un bien qui se fait sentir à l'Univers entier. C'est par là que tous les hommes ont quelque rapport ensemble, qu'ils se connoissent, & que les biens des Nations les plus éloignées les unes des autres sont en quelque sorte communs. Nos Vaisseaux vont jusqu'aux extrémités de la Terre ; ils y portent ce que nous avons de plus précieux, la Religion même ; ils y laissent des hommes, qui ne connoissent d'autre intérêt, que celui du salut des ames. Ces mêmes Vaisseaux reviennent chargés des pierreries de l'Orient & de l'or du Pérou. Il est donc de la derniére importance de maintenir, d'animer & de perfectionner le Commerce ; & les

ouvrages, qui peuvent y contribuer, méritent l'attention de tous les Lecteurs. C'est dans la vûë d'y concourir qu'on a fait l'Essai de l'Histoire du Commerce de Venise. L'Art de faire fleurir le Commerce dans un Etat, consiste à sçavoir tirer avantage de toutes les circonstances qui ont rapport au Commerce, qui se rencontrent & au dedans & au dehors. Cet Art s'apprend dans la conduite des Peuples, dont le Commerce a été le plus florissant. L'Histoire d'un Commerce aussi célébre que celui de Venise ne peut manquer de donner des connoissances également curieuses, & utiles pour un objet aussi intéressant.

Cette Histoire est divisée par cinq Epoques. Le premier tems comprend le Gouvernement des Tribuns. Le second, celui des Doges élûs par le Peuple. Le troisiéme, celui des Doges avec un Conseil Souverain & indépendant. Le quatriéme, le gouvernement Aristocratique depuis 1290, jusques à la Ligue de Cambray. Le cinquiéme, est celui qui subsiste encore aujourd'hui, ce

Février 1730.

heve de montrer la sagesse du
rnement de Venise à l'égard du
nerce. L'Auteur assûre que les
dernières Parties seront beau-
plus intéressantes, que les trois
ères. Mais les deux dernières
t qu'annoncées. Pour les faire
achever, on attend les Mé-
des Sçavans, qui voudront en
r l'Auteur, à l'adresse des Li-
i.

trouve dans la première Partie
regarde le commerce de Veni-
is 421 jusqu'en 697. Dans la
le, depuis 697 jusqu'en 1173.
a troisiéme, depuis 1173, jus-
1290.

rons dans quelque détail. I. Ve-
dit l'Auteur, est bâtie sur soi-
& douze Isles situées au fond
lfe Adriatique. Ces Isles sépa-
ar des canaux sont jointes par
nts. L'an 421 le Sénat de Pa-
fit proclamer celle de Rialto,
l'azile & de refuge pour ceux
udroient s'y établir. Elle fut
it peuplée. En 453 Attila, Roi
ns, ayant désolé l'Italie, les
s allerent habiter les autres Is-

les ; où ils n'eurent de ressource que dans le Commerce. La pêche, le sel, & la situation qui faisoit de ces Isles le lieu d'entrepôt du commerce extérieur des Peuples voisins, commencerent d'enrichir le nouvel Etat. On fit des Vaisseaux ; & le commerce produisit l'opulence dans ces Isles, gouvernées d'abord, l'espace de deux cens cinquante ans, par soixante douze Tribuns, dont chaque Isle élisoit le sien, qu'elle changeoit tous les ans.

Les Tribuns interdirent le Luxe des habits & de la table. L'éloignement du luxe dans les principaux habitans engagea les autres à mener volontiers une vie encore plus simple. Par là, le Peuple pouvoit fournir à ses voisins une valeur plus grande en effets, que celle qu'il tiroit d'eux pour lui-même. Par là, la main d'œuvre & les équipages des Navires étoient à grand marché ; les autres entreprises se faisoient à moins de frais, & le commerce devenoit plus facile, s'augmentoit, & s'étendoit de jour en jour.

Les autres réglemens tendoient à

policer les Peuples, à perfectionner les Bâtimens de Mer, à maintenir la bonne foi dans le Commerce, à favoriser les Associations pour les entreprises d'un Commerce plus étendu, & à détourner les Etrangers de porter leurs effets chés les Insulaires. Le soin qu'ils prirent de porter leurs effets propres au-dehors, fut ce qui leur servit le plus à s'enrichir. Par ce soin, ils devinrent puissans, jusques à se faire respecter des Huns, des Ostrogots, & des Lombards, appellés en Italie par Narsès, Général de l'Empereur Justinien.

II. Néanmoins, l'an 697 les Isles, dont il s'agit, n'étoient encore ni une même Ville, ni une même République. Elles n'étoient unies que par l'intérêt commun de leur Commerce, & pour se deffendre contre leurs ennemis. Mais bien-tôt après, afin de prévenir les divisions, & d'être plus en état de se maintenir, nos Insulaires se réünirent en une République & en une Ville, sous un Chef, qu'ils nommérent Duc, ou Doge. Sous la conduite d'un seul, ils se trouvérent plus forts. Le Commerce leur préparoit sans cef-

se des ressources pour les tems fâcheux ; il formoit des hommes de Mer, que l'occasion rendoit soldats. Leurs guerres & leurs victoires animérent leur valeur, & allumérent leur ambition. Ils s'animoient mutuellement dans les Armées, où le salut des uns dépendoit du courage des autres ; ils se craignoient dans la Ville, où la politesse consistoit assez souvent à bien dissimuler quelque tems. Une bonne Police acheva d'établir les forces de la République.

Enfin, les Doges étendirent le commerce de Venise dans la Gréce ; ils en tirérent des effets considérables, qu'ils firent passer jusques dans les Ports de l'Océan ; conduite qui procura de grandes richesses aux Vénitiens. Craignant que le Commerce de l'Orient ne leur fût interdit, ils firent en 802 un Traité secret avec *Nicéphore* Empereur d'Orient, qui se voyoit sur le point d'avoir la guerre avec *Charlemagne* Empereur d'Occident. *Pepin* fils de Charlemagne, couronné Roi d'Italie dès l'an 781, mit les Vénitiens à deux doigts de leur perte. Mais par leurs soumissions &

leurs priéres, ils obtinrent la paix & la liberté.

Les Sarrasins, peuples barbares, sortis de l'Arabie, dès 637, & qui après avoir inondé & soumis la Syrie, s'étoient emparés des Isles de Sardaigne, de Corse, & de la Sicile, donnerent long-tems de l'inquiétude aux Vénitiens. Le Doge Orso, à la tête des Vénitiens, défit les Sarrasins près de Grado, dans les marais de Venise, vers l'an 866. En 887 la Flotte Vénitienne fut entiérement défaite par celle des Naventins. Alors le Doge fit construire des murs, tendre des chaînes, & poser des gardes, pour garentir la Ville des insultes de ses ennemis.

Les richesses de Venise attirerent les Hongrois, environ l'an 900. Mais les Vénitiens remportérent sur eux une glorieuse Victoire. Cette Victoire enhardit les Vainqueurs. Ils ataquérent quelques Villes d'Istrie, & les rendirent tributaires. Le succès les anima. La Flotte de la République défit en 977 celle des Sarrasins.

Le Doge Pierre Orseolo, élû en 991 soumit la Dalmatie & les Naventins; & la République vit enfin sous

ſa puiſſance les Villes ou Ports de Trieſte, de Capo d'Iſtria, de Parenzo, de Pola, de Zara, de Spalatro, &c.

Le Doge prit alors le titre de *Duc de Dalmatie* qui fut tranſmis à ſes ſucceſſeurs. Il ſçut ménager des priviléges pour le commerce des Vénitiens, en Allemagne, en Syrie, en Egypte. Dans la ſuite, les Vénitiens mériterent de nouveaux priviléges par leurs ſervices dans les premiéres Croiſades. *Beaudoüin* I. Roi de Jéruſalem leur accorda, pour un ſecours de cent vaiſſeaux, une ruë particuliére, & un Palais dans les Villes du Royaume de Jéruſalem, & dans celle d'Antioche, Capitale de la Syrie, avec l'exemption de toutes ſortes de droits pour les marchandiſes de leur commerce de l'Aſie. La République attentive à ſon commerce ſçut faire valoir juſqu'à la piété, qu'elle montra pour les Chrétiens d'Orient.

En 1120 ou 1121 il ſe fit une nouvelle Croiſade ſous Caliſte II. Les Vénitiens envoyérent en Syrie une Flote de cent à deux cent Vaiſſeaux; & ils eurent beaucoup de part à la priſe de Tyr; ce qui leur valut de nouveaux

priviléges. Carlojan Empereur de Constantinople leur ôta ceux qu'ils avoient à Constantinople même : mais lui ayant enlevé toutes les Isles de son Empire, ils le forcerent de leur rendre leurs priviléges anciens.

III. On vit les Vénitiens armer en moins de cent jours une Flote de cent Vaisseaux. La Peste fit périr la plus grande partie de cette Flote. On en rejeta la faute sur le Doge *Vital Michel*; & il lui en coûta la vie. On abolit l'élection du Peuple ; on établit un Conseil Souverain & indépendant, d'où l'on tiroit les Electeurs du Doge. Ce Conseil étoit composé de 240 Citoyens, choisis dans les états de la Noblesse, des Bourgeois, & des Artisans. En même-tems on créa 12. Tribuns, à qui l'on donna le droit de s'opposer aux Ordonnances du Doge, supposé qu'elles parussent injustes ; forme de gouvernement qui dura jusqu'en 1290.

Dans cet intervale, le République » négotia auprès du Pape, & il fut » convenu qu'il institueroit, en faveur » de la République, la cérémonie d'é» pouser la Mer. Le jour de l'Ascen-

„ sion fut marqué pour cette fameu-
„ se cérémonie. Le Pape, en présence
„ des Ambassadeurs des Têtes cou-
„ ronnées, & sur tout de celui de
„ l'Empereur, prit un anneau, & le
„ présenta au Doge *Ziani*, en lui di-
„ sant : Recevez cet Anneau, pour
„ le donner tous les ans à la Mer,
„ comme à votre légitime Epouse,
„ afin que la Postérité sçache que la
„ Mer vous appartient par le droit des
„ armes. La République prit dèslors
„ le titre de Souveraine de la Mer
„ Adriatique ".

L'an 1193, il y eut une grande Croisade de Princes Chrétiens, dont étoit entre autres, *Beaudoüin* Comte de Flandre. La République de Venise fournit jusqu'à 300 Vaisseaux & 60 Galeres. On s'empara de Constantinople. *Beaudoüin* fut élû Empereur en 1204. En conséquençe du Traité, l'on ceda aux Vénitiens presque toutes les Isles de la Mer Egée, & de la Mer d'Ionie. L'Isle de Candie se souleva contre eux. Renaud *Dandole* y accourut, & la reprit.

Enfin, les Venitiens secoururent le Pape & l'Italie contre *Ezzelin*, le

Fevrier 1730.

plus redoutable des Gibelins. » Les » noms de Gibelin & de Guelphes » étoient les noms de deux puissantes » Maisons en Allemagne, qui par » leurs dissensions causérent souvent » un grand desordre dans l'Empire. » Ils devinrent en Italie des noms de » faction vers 1140 dans la guerre de » l'Empereur *Conrade* III, qui étoit » de la maison des Gibelins, contre » Roger Roi de Sicile, au sujet de la » double élection des Papes Innocent » II & Anaclet. Les Armées étant en » présence, les troupes du Duc de » Baviére, allié de Roger, jettérent, » au moment d'en venir aux mains, » le cri de Hier Guelff, auquel il fut » répondu dans l'Armée ennemie par » celui de Gibelin. Depuis lors, le » Parti de l'Empereur fut appellé, » Gibelin, & le Parti opposé, Guel-» phe. Ces deux Factions commen-» cérent à désoler l'Italie vers le mi-» lieu du tréiziéme siécle ".

Voilà quelques traits de l'*Essai de l'Histoire du Commerce de Venise*. On verra dans l'Ouvrage les Guerres des Vénitiens & des Génois, au sujet du Commerce, &c. L'Auteur doit au

Erigene vers la fin du IX^e^ siécle ; l'Archidiacre Bérenger au XI^e^ Les Albigeois au XII^e^; & depuis par *Carlostad*, *Zuingle*, *Ecolampade*, *Bucer*, & *Calvin*. Les Sociniens renchérissent sur les Calvinistes, en ce qu'ils ne veulent pas même que l'Eucharistie soit un Sacrement ; elle ne confére aucune grace, selon eux, & elle n'a pour fin de son institution qu'un simple mémorial. Les autres, que leur systême d'une présence impropre & figurative réduit en effet à une maniére de parler, & à une ombre pure, n'ont que faire de chicaner beaucoup les Sociniens sur le mot de Sacrement.

On sçait que dans l'ordre des preuves ; la Théologie distingue entre la promesse du Sacrement de l'Eucharistie faite par Jésus-Christ au Chapitre VI. de l'Evangile de St. Jean, & entre l'institution du même Sacrement, rapportée par les autres Evangélistes & par l'Apôtre St. Paul. Mr. Tournely n'est point effarouché des difficultez, qui ont fait peine à quelques Orthodoxes, jusqu'à leur faire abandonner les paroles de la promesse : il soutient qu'elles sont décisives

contre les prétentions des Sacramentaires, quand même on s'en tiendroit à l'explication naturelle du Texte, & à l'interprétation constante de l'Eglise; sans parler d'une multitude d'inconvéniens, ou d'écueils inévitables qui se rencontrent dans le sentiment opposé.

Mais il s'attache sur tout aux paroles de l'institution, comme au principal boulevart du Dogme Catholique. Un Calviniste a bien-tôt dit, que le sens n'en sçauroit être que figuratif. Il s'agit d'une proposition de quatre mots; & l'on ne convient pas seulement dans la Secte, sur lequel des quatre doit tomber la figure. L'on y a compté jusqu'à deux cens Opinions: c'est raisonner en Philosophe du Paganisme, & non point en Disciple de Jésus-Christ, que de prendre pour l'explication la plus simple de ces paroles, *Ceci est mon Corps*, celle où l'on trouve le plus de conformité avec le rapport des sens, & où l'on donne moins lieu au miracle. Tout est ici du ressort de la Foy; rien par conséquent de moins commun avec les perceptions ordinaires. Tout y est

myſtére ; tout y eſt donc miraculeux. Voilà les prémiéres régles, qui conduiſent à l'intelligence du Texte Sacré. L'examen des circonſtances, qui accompagnérent l'inſtitution de l'Euchariſtie en fournit d'autres. Il n'y a pas un ſeul trait, qui de ſoi-même, & dans le cours naturel, ne détermine à un ſens réel. On y ſuppoſe le ſens figuratif, mais on ne l'y découvre pas. On raiſonne, on incidente, on s'écarte pour en faire avouer la néceſſité, mais le fond de l'action & du récit n'en ſuggére pas même l'idée. Quelque familier que fût aux Orientaux l'uſage des Types & des Métaphores, le tems de la Céne étoit une de ces occaſions, où un homme ſage, qui veut que l'on conçoive ſes intentions & qu'on y défére, ne peut les exprimer en termes trop intelligibles & trop précis. Jéſus-Chriſt propoſoit un Dogme, il inſtituoit un Sacrement, il intimoit une Loy, il faiſoit un Teſtament. Imaginera-t'on rien, où le ſtile figuré fût moins en ſa place, qu'une action de cette importance ? L'exemple en ſeroit unique dans l'Hiſtoire. Le Calviniſte prétend

que Jésus-Christ, la Sagesse incarnée, a fait ici ce qui suffiroit seul pour annuller un Acte solemnel, juridique d'ailleurs & autorisé ; ou du moins pour l'exposer au mépris & à la contradiction.

Il ne faut pas s'étonner que depuis la Grammaire jusqu'à l'étude de l'Antiquité la plus profonde, les Sacramentaires ayent fait entrer toutes les Sciences dans la défense d'une si mauvaise cause. C'est travailler, malgré qu'ils en ayent, pour les Catholiques, qui n'ont qu'à soutenir le premier choc des objections avec un peu de sang froid. A mesure qu'on avance, ils les voyent tomber, ou se dissiper devant, tantôt par la fraude & la mauvaise foy, tantôt par l'illusion & la précipitation de leurs Adversaires. L'Aventure du Sieur *du Plessis Mornay*, à la Conférence de Fontainebleau, étoit une bonne leçon pour les Ecrivains de son Parti. Elle devoit les corriger pour toûjours de l'envie d'altérer, & de déguiser les Passages.

Après le travail de tant de discussions, où Mr. T. suit pied à pied les plus célébres Ministres, particuliére-

ment *Aubertin*, il perce dans ces jour de désordre aussi funéstes à la Litterature qu'à l'Empire François, durant la meilleure partie du IX^e & du X^e siécle; tems tout-à-fait propre, par sa confusion, & son obscurité à y placer le prétendu changement de croyance, dont les Protestans Sacramentaires font si grand bruit. M. T. y trouve néanmoins encore assés de lumiére pour montrer avec évidence, qu'ils prennent le change, & transforment ridiculement en une révolution générale des querelles particuliéres, qui ne touchoient en rien d'essentiel au Dogme de la présence réelle. La Controverse revenoit à trois Chefs. I. Si le Corps de Jésus-Christ est absolument & totalement le même dans l'Eucharistie, que celui qu'il avoit sur la Terre. II. Si les Espéces extérieures y sont une sorte de signe, ou de voile qui le couvrent.; ou si elles en font véritablement partie: III. S'il y est sujet à la corruption, & aux suites ordinaires de la corruption Le premier de ces Articles étoit le plus agité entre *Paschase Ratbert*, qui tenoit l'affirmative; & de l'autre part

Raban Maure, Flore de Lyon, Ratram, Hériger, tous gens de réputation, mais dont aucun ne pensoit à contredire le Dogme de la réalité. Aussi fermes que *Paschase* sur le point capital, ils croyoient, avec toute l'Eglise, que le Corps de Jésus-Chrit est le même dans le Sacrement qu'il étoit sur la Terre, quant à la substance & à la nature : ils réfusoient uniquement d'avouer, qu'il fût le même quant à la maniére d'exister, la quantité, l'étenduë. Mais ce ne fut que plus de cent ans après, qu'on mit cette distinction dans tout son jour; & faute de la rendre sensible, on s'épuisa jusques-là en de longues disputes que deux paroles auroient d'abord assoupies.

De tous ceux qui y signalérent leur érudition contre *Paschase*, Jean *Scot* est le seul qui donna grossiérement dans l'extrémité du sens figuratif. *Berenger* se faisoit honneur de le suivre, & le citoit dans un Ouvrage de sa façon que nous n'avons plus. Les Peres du Concile de Verceil en 1050 condamnérent le Livre au feu. *Aubertin* & M. *Claude* avoient cher-

ché à relever le mérite de cet Auteur, en le confondant avec un Abbé *Jean*, surnommé d'*Ethelingen*, Précepteur & Directeur du saint Roy *Alfrede*. Mr. *Basnage* mieux instruit, ou plus sincére, a rétabli contre eux ce point historique sur le pied d'une exacte vérité.

Peu s'en est fallu que *Ratram*, autre Adversaire de *Paschase*, quoique son Confrére dans le Monastére de Corbie, ne partage encore avec Jean *Scot* toute l'horreur qu'on a dans l'Eglise pour la Doctrine de celui-ci. M. de *Marca*, & d'autres, attribuent même à *Jean Scot* le Livre de *Ratram*, *De Corpore & Sanguine Domini* : & comme tel ils le mettent au nombre des productions hérétiques. M. T. ne procede pas si vite. Il entreprend au contraire la défense de *Ratram* ; il porte un œil critique sur tous les endroits où la simplicité de la Foy est le plus allarmée ; & il n'en laisse pas un, qu'il n'amène au sens Orthodoxe. C'est beaucoup pour sa justification, que *Berenger* ne s'en soit point prévalu. Nous appuyerions moins sur ce que les *Centuriateurs* de Magde-

bourg le regardent comme un Auteur qui leur est opposé ; puisqu'en cela ils pourroient parler en Luthériens Consubstantialistes , opposez eux-mêmes aux Sacramentaires. On lui reproche quelques défauts dans l'*Index* de Louvain de 1571 ; mais rien d'erroné. Ce qui ne l'a pas soustrait à l'*Indice* de Rome , soit parce que le Livre est sans nom , dit M. T. & que plusieurs l'ont crû de Jean *Scot* ; soit parce que les Luthériens en ont été les prémiers Editeurs.

La troisiéme Question du Traité , qui est de la Transubstantiation , fait passer l'illustre Professeur d'une branche du Protestantisme à l'autre. Mais les Théologiens qui attachent le sens réel aux paroles de la Consécration , comme *Luther* & tout son Parti , ne doivent pas simplement se défendre d'hérésie , mais d'absurdité & d'inconséquence , s'ils refusent d'y joindre le sens conversif. *Ceci est mon corps* , dit Jésus-Christ. Tout principe Théologique à part , la seule voye du raisonnement exige une des deux choses ; ou que la substance du pain demeure réellement pain , ou

que cessant d'être pain, elle devienne réellement le Corps du Sauveur. Le Luthérien veut qu'elle soit l'un & l'autre tout ensemble, mais il ne peut soutenir sa prétention qu'en deux maniéres; ou en tant que le Corps de Jésus-Christ est uni au pain; ou en tant que le pain contient le Corps de Jésus-Christ: deux explications, qui changent & renversent absolument le sens des divines paroles, dans la forme consécratoire; puisque Jésus-Christ n'a pas dit: *J'unis mon Corps à ceci*; ou bien, *Ceci contient mon Corps*. Il a dit: *Ceci est mon Corps*. Reconnoître donc la presence réelle du Corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, en vertu & sur l'évidence du Texte Sacré; & en même tems rejetter au mépris de ce même Texte, la conversion & le changement d'une substance en une autre substance, à quoi le Texte conduit naturellement; c'est une contradiction sur laquelle tout autre qu'un Luthérien se récrira; & que la seule force de l'éducation & du préjugé est capable de lui déguiser.

Aussi *Luther* n'a-t'il jamais bien

ſçû à quoi s'arrêter ſur cet Article. En 1531. il traitoit la Doctrine de la Tranſubſtantiation d'impieté & de blaſphème, dans ſa réponſe au Roy d'Angleterre; & douze ans après, il permit, ſelon *Melanchton*, à ce qu'il avoit de Diſciples en Italie, d'en recevoir & d'en croire ce qu'il leur plairoit. Ceux d'Allemagne s'en tinrent à ſon premier ſentiment, partagez néanmoins dans la maniére de s'expliquer, entre la conſubſtantiation & l'impanation, ou union hypoſtatique du Verbe avec le Pain. Les Conſubſtantialiſtes l'ont emporté; ils n'ont pas manqué, non plus que les Sacramentaires, de ſe mettre à l'ombre de l'Antiquité, mais ils ne ſont pas plus heureux en citations. Plus on s'applique à dévéloper la penſée de St. *Chryſoſtome* dans ſa fameuſe Lettre à Céſaire; celle de *Theodoret* dans ſon ſecond Dialogue; & celle du Pape *Gélaſe* dans ſon Livre *De duabus in Christo naturis*: plus il devient convaincant qu'ils ne parlent tous, ni de la *ſubſtance*, ni de rien *d'intrinſeque à la ſubſtance* du pain, quoique ce terme & celui de *nature* s'y trouvent expreſſé.

du 14. Janvier 1719. Cette prétenduë Déclaration du 26. Février 1729 en rappelle une autre de même alloy du 22. Août 1728. MM. les Vicaires Généraux atteſtent & prouvent que l'une & l'autre ſont des Ecrits ſuppoſez ou ſurpris, auſquels on ne doit point ajouter foi.

Pour la *Déclaration* du 22. Août, elle ne peut ſe relever du coup que lui a porté M. le Cardinal de *Noailles*, puiſque, diſent MM. les Grands Vicaires, il l'a conſtamment & ſolennellement déſavouée juſqu'à ſa mort: 1°. Il en a adreſſé l'exprès déſaveu au Pape, au Roi & à chacun des Evêques de France. Quoi de plus ſolennel! Le Pape lui a prouvé à lui-même, qu'il étoit impoſſible qu'il eût fait cet Acte, étant auſſi honnête-homme qu'il l'étoit. 2°. Il a très-ſouvent repeté en converſation, qu'il n'avoit aucune idée d'avoir jamais ſigné un pareil Acte. » Je vois bien, » diſoit-il, que ceux qui répandent » de tels Ecrits ne cherchent qu'à me » deshonorer; cela eſt humiliant pour » ma vieilleſſe. Je proteſte que je n'ai » point de connoiſſance d'avoir ja-

» mais ſigné cet Acte : j'en ai fait la » recherche dans mes papiers, & je » n'en trouve aucun veſtige ». 3°. Dans ce qu'il ajoute de ſa main, le 8. Janvier 1729, à ſa Déclaration du 6. Avril 1727. Il déſavoüe expreſſément tout Ecrit particulier qui pourroit être contraire à l'Acceptation qu'il avoit faite le 11. Octobre 1728, & notamment celui du 22. Août qu'on a répandu ſous ſon nom ; il déclare que l'on ne doit y ajouter aucune foi. 4°. De plus, MM. les Grands Vicaires avancent, que ſi on examine le fond même de la Déclaration du 22. Août, on trouvera qu'elle ne peut être de M. le C. de N. parce qu'elle énonce le contraire des ſentimens de cette Eminence. On lui fait dire, par exemple, que la cauſe de la Conſtitution n'eſt point finie par un conſentement réel & uniforme des Paſteurs ; & Mr. le C. de N. dans ſon projet de Mandement du 30. Janvier 1727. avoit déclaré au contraire que la Conſtitution étoit acceptée par le corps des Paſteurs : on lui fait dire dans le même Acte que les Evêques ne ſont point unis par la profeſſion

des mêmes véritez & la
tion des mêmes erreurs ;
dans tous les tems, dès l
même des disputes, & m
Mandemens, que la di
sentimens entre les Evêque
choit point la substance d
que nul des Evêques n'a
parti de l'erreur ; que nu
déclaré contre la vérité,
ainsi que MM. les Vicaires
établissent que la Déclarat
Août 1728. ne peut-être
propos attribuée au feu Ca
chevêque de Paris.

La seconde Déclaratio
quée du 26. Février 1729
de N. n'a pas pû la desavo
sément parce qu'elle n'a
près sa mort ; MM. les G
caires soutiennent qu'elle
être imputée à ce Prélat, p
le renferme trois insignes
premiérement, elle lui fait
le Mandement du onziém
que son Appel subsiste enc
me si par cette Acceptati
ne tomboit pas de plein
soutient son Instruction Pa

Février 1730.

1719. lui qui révoquoit formellement cette Instruction dans le projet de Mandement le 30. Janvier 1727. & dans le Mandement du onziéme Octobre 1728. Enfin, on lui fait dire que son intention n'a jamais été de recevoir la Constitution aussi pleinement qu'il la reçoit le onziéme Octobre 1728. quoique sa conduite ait toûjours marqué cette volonté. Et pour convaincre que M. le C. de N. eût toûjours une volonté ferme de recevoir pleinement la Constitution, MM. les Vicaires Généraux observent ; 1°. que ce Prélat ne pouvoit souffrir que „ l'on fit de son nom, un „ nom de Parti ; & nous lui avons „ souvent entendu dire, continuent-„ ils, qu'il n'avoit rien plus à cœur „ que de faire, avant que de mou-„ rir, tout ce qui étoit en lui, pour „ étouffer toute semence de discorde „ & pour ôter la plus legére apparen-„ ce & jusqu'à l'ombre même de di-„ vision entre le St. Siége, l'Ordre „ Episcopal & lui ". Ils observent en second lieu, „ que dans la Lettre „ qu'il eut l'honneur d'écrire à Sa „ Sainteté au mois d'Octobre 1724,

» il déclaroit qu'il acceptoit la Bulle » dans le même esprit & dans le même » me sens que le Pape l'avoit lui-même » me acceptée » . Ils observent, troisiémement, que dans le cours de 1726. il disoit à ses Vicaires Généraux, » qu'il ne restoit point de pré- » texte pour refuser de se soumettre » à la Constitution, & qu'il étoit dé- » terminé à se conformer à l'accepta- » tion de l'Eglise de France comme » il l'avoit offert à Sa Sainteté. En ef- » fet, il dressa un projet de Mande- » ment où la maniére d'accepter la » Constitution, étoit la même qui a » été suivie dans le Mandement du » onziéme Octobre » ; ils observent quatriémement, que dans le moment que M. le C. de N. se regardoit comme prêt à mourir. » Il remit, en présen- » ce de tout le Chapitre, à Mr. l'Ab- » bé de *Gontaud* Doyen de l'Eglise de » Paris, avant que de recevoir de sa » main les derniers Sacremens, un » Acte dans lequel il donnoit ce pro- » jet de Mandement pour preuve de » la sincérité de ses dispositions ». Or ce projet de 1727. & le Mandement de 1728. sont parfaitement con-

formes pour le fond & la substance, disent MM. les Vicaires Généraux : ainsi, ce dernier Mandement n'est que l'exécution des volontés anciennes : on n'a donc point pû, sans fausseté, faire dire à son Eminence, dans la Déclaration de 1729. que son intention n'a jamais été de recevoir la Constitution aussi pleinement qu'il l'avoit reçuë le 11. Octobre ; & cette Déclaration est un Acte faux, supposé ou surpris. Insistant ensuite sur cette conformité entre le projet de 1727. & le dernier Mandement de 1728. MM. les V. G disent ; » Il n'y avoit » d'autre diversité entre le Projet de » 1727. & le Mandement de 1728. » sinon que dans le premier, pour » éclairer ceux qui avoient encore » des difficultés, M. le Cardinal de » *Noailles* leur donnoit une *Instruc-* » *tion* sommaire, ou plûtôt les ren- » voyoit aux Instructions données » par les Evêques de France, & aux » Déclarations solemnelles des Papes ; » & dans le Mandement du 11. Oc- » tobre 1728. S. E. *promettoit de dissi-* » *per les doutes* de ceux de ses Diocé- » sains, qui avoient encore besoin d'ê-

„ tre éclairés sur une matiére si im-
„ portante.... ayant dessein de publier une *Instruction* dans la suite, &c.
„ En effet, remarquent ces Messieurs,
„ lorsqu'il eut signé le Mandement,
„ il donna ordre à ses Grands-Vicai-
„ res de travailler sans retardement à
„ une *Instruction* qui pût dissiper les
„ doutes & les scrupules de ceux, qui
„ pouvoient avoir besoin d'être éclai-
„ rés sur une matiére si importante ". Enfin, Mrs. les V. G. déclarent qu'un Acte furtif, clandestin que l'on a tenu caché pendant la vie de M. le Cardinal de Noailles, tel qu'est la Déclaration, ne doit point l'emporter sur le Mandement du onziéme Octobre, qui est un Acte autentique, publié dans le Diocèse avec toutes les marques de l'Autorité Episcopale; après avoir été signé en présence des Grands-Vicaires par le Prélat joüissant & donnant des marques non équivoques de toute la présence & la liberté de son esprit.

D'AMSTERDAM. Un Ecrit intitulé : *Lettre d'un Theologien à un autre Théologien touchant le Mystére de la Trinité*, se débite chez Pierre *Hum-*

bert. L'Auteur prétend que son systême est nouveau, sans differer en rien d'essentiel du systême reçû dans les Eglises. Il croit les démonstrations qu'il en donne, aussi évidentes que celles des Mathématiques. Il les fonde sur des véritez formellement, dit-il, & clairement enseignées dans l'Ecriture.

De Basle. C'est mal à propos, ou au moins contre la vérité, que les Genevois ont fait publier dans les Païs éloignez, qu'à *Berne* & à *Lauzanne* on prête serment sur le *Consensus* & on le signe. Ni à Berne, ni à Lauzanne, on ne prête le serment sur le *Consensus*, & jamais on ne l'y a prêté: on signe simplement ce Formulaire, & sans restriction. Cette signature, ainsi qu'on l'interpréte généralement, engage précisément à ne point enseigner ni en public, ni en particulier, une Doctrine contraire au *Consensus*: on ne déclare point par là qu'on croye que le serment, que font à Berne les Membres de l'Etat, aussi bien que les Ecclésiastiques, & que le seul Clergé fait à l'Auzanne, ainsi qu'au Païs de Vaud, n'est qu'un

ſerment d'Aſſociation, qui n'a rien de commun avec le *Conſenſus*.

De Blois. M. de Caumartin notre Evêque preſente à ſes Diocéſains, par une Lettre Paſtorale, l'Inſtruction que ſon nouveau Métropolitain, Mr. de Vintimille, vient de donner au Diocèſe de Paris; non que Mr. l'Evêque de Blois ait imaginé que cet excellent Ouvrage puiſſe leur être néceſſaire, la paix étant établie parmi eux depuis l'acceptation ſous Mr. *Bertier*; mais » afin qu'ils ſoient » confirmés par un témoignage au» thentique & par une autorité auſſi » reſpectable *dans les principes, ſelon* » *leſquels ils ont cru devoir entendre ce* » *qui leur a été enſeigné* ». Il admire dans cette *Inſtruction*, & la Doctrine & les Principes; il dit que » rien n'eſt » plus ſolidement établi, n'eſt plus » juſte, *ne fait plus l'eſſence de la Reli-* » *gion que la Doctrine qu'annonce* Mr. » l'Archevêque de Paris: pourquoi, » continuë-t-il, voudroit-on s'effor» cer de faire que la Conſtitution y » fût contraire? Et pourquoi vou» droit-on s'efforcer de prouver que » des véritez auſquelles on eſt ſi atta-

» ché, ſe trouvent combattuës par » trois grands Papes & par un ſi » grand nombre d'Evêques depuis » tant d'années » ? Certes, ſi *rien ne fait plus l'eſſence de la Religion que la Doctrine* par laquelle Monſeigneur l'Archevêque de Paris contredit celle de Queſnel, il s'enſuit évidemment que la Doctrine de Queſnel énoncée dans les 101. Propoſitions, détruit l'eſſence de la Religion; & c'eſt juſqu'à cette conſéquence que la *Lettre Paſtorale* veut être pouſſée.

De Paris. Il paroit deux Diſſertations Théologiques Latines, chez *de Luſſeux*, ruë St. Etienne des Grès: l'une ſur les cinq Propoſitions de Janſénius; l'autre ſur la paix de Clément IX. in 12. 1730.

De Paris. On publie ici que l'on y a reçû de Genêve un Avis pour les Sçavans, compoſé en François & en Latin, & imprimé à deux Colonnes, ſur deux feüilles: deux verſions Latines du *Dictionnaire des Cas de Conſcience par* Pontas, y ſont annoncées, l'une indirectement, qui ſe fait, dit-on, en Italie, & dans le goût de l'Egliſe Romaine; l'autre directe-

ment, que l'on manie pour être imprimée à Genêve : on ne fait point connoître les Traducteurs pour Genêve ; si ce n'est qu'on déclare que ce sont de ces Messieurs qui font profession d'une grande humilité, & qu'ils croiroient ôter à l'ouvrage son principal mérite, ou le défigurer s'ils changeoient quelque chose aux Décisions qui ne sont pas dans le goût de Rome. L'on temperera les autres par des Notes courtes & adroites sans toucher au Texte. Le Titre sera, *Dictionarium Casuum Conscientiæ*, &c. Editio recens E GALLICO IN LATINUM PARI STUDIO ET FIDE CONCINNATA.

DE BERLIN. Monsieur *Daniel Ernest* IABLONSKI, premier Prédicateur de la Cour de Prusse, a fait imprimer, en deux Volumes in 4°. 82. Sermons Allemands. C'est la voye qu'il a cruë la meilleure pour se justifier contre les soupçons qu'on a voulu donner de sa Doctrine. On avoit déja des Sermons Allemands fort estimez dans le Pays & rassemblez sous ce Titre. *La vérité de la Religion Chrétienne démontrée en IX. Sermons.*

Vol. in 4°. M. *Jean Arnold* NOLTENIUS y prouve la vérité & la nécessité d'une Religion naturelle ; puis son imperfection, ensuite la Mission de Jésus-Christ & son Autorité divine manifestée par la Résurrection & établie par ses Miracles. Mr. *Jacques* L'ENFANT, aussi Prédicateur de la Cour, a publié à Amsterdam 16. *Sermons sur divers Textes*, in 8°.

PHYSIQUE. ASTRONOMIE.

DE IENE. M. WUCHERER, Professeur de Physique, a donné une *Histoire de* la Création, avec des Remarques Physiques, c'est un Ouvrage in 4°.

Observation de l'Eclipse de Lune du 8. Août 1729. *faite à Marseille dans l'Observatoire des Jésuites.*

IMMERSION.

Commencement à	11 h 31′ 32″
Grimaldus dans l'ombre	34 20
Ariftarchus	39 32
Keplerus	41 6
Copernic.	46 0

Tycho	56′ 7″
Plato	12ʰ 0′ 33″
Menélaus	8 51
Plinius	10 32
S. Catharina	13 52
Fracaſtor	14 55
Hermes	21 44
L'Ombre entre dans Mare criſium	23 53
Elle couvre entierement Mare criſium	26 45
Immerſion totale	32 0

EMERSION.

Commencement à	2ʰ 10′ 32″
Grimaldus de hors	13 29
Galilœus	19 5
Kepler	22 27
Plato	27 13
Campanus	31 42
Bullialdus	34 23
Tycho	38 1
Menelaüs	44 45
Pomdonius	46 11
S. Catharina	47 54
Mare tranquillitatis dehors.	58 16
Mare criſium dehors.	3ʰ 4′ 8″
Langrenus	7 41

Fevrier 1730.

Furnerius	10′ 49″
Emerſion totale	11 24

J'avois reglé la pendule aux obſervations du midi pendant pluſieurs jours avant & après. Je pris la hauteur d'Aldebaram à la fin de l'éclipſe, pour m'aſſurer davantage de l'état de mon horloge. Je me ſervis, pour obſerver, d'une Lunette de 12 piéds. Je fus aidé par M. Parret Capitaine de vaiſſeau Marchand. C'eſt un homme très-intelligent en cette matiere & qui étoit d'un grand ſecours au P. Laval dans les obſervations qu'il a fait à Marſeille.

Comparaiſon de l'Obſervation avec le calcul, ſelon les Ephemerides de M. Deſplaces, reduites au Méridien de Marſeille.

Commencement	à, 11h	38′	30″
l'Immerſion	à, 12	38	30
Le milieu	à, 13	29	47
l'Emerſion	à, 14	19	30
La fin	à, 15	19	30
La durée entiere de,	3	41	
La demeure dans l'ombre	1	41	

SELON L'OBSERVAT

I

11h	31′	32″
12	32	0
13	21	28
14	10	32
15	11	24
3	39	52
1	38	32

La différence qui se trou
calcul & l'observation vien
semble, de l'époque de l'Apo
leil: car l'Apogée du Soleil é
éloigné des Equinoxes en
M. de la Hire ne le prétend

DE PARIS. M. BOUGU
fesseur en Hydrographie a
& Membre de l'Académie I
Bourdeaux, a fait imprime
té de la Méthode d'observe
ment, sur Mer, la hauteur d
Cette Piéce a remporté le p
sé par l'Académie Royale
ces.

ANTIQUITEZ. HISTOIRE. LITTERATURE.

DE LAUBEN. M. GUDE Miniſtre a fait & publié une Brochure ſur la coutume de poſer à terre & de relever enſuite les enfans nouvellement nez. Il y éclaircit divers Paſſages de l'Ecriture Sainte.

DE BERLIN. *Antiquités de Tangermunde.* Ouvrage Allemand de M. KOSTER. Il contient des points intereſſans pour *la vieille Marche*, où la Ville de *Tangermunde* eſt ſituée au bord de l'Elbe.

DE GREIPSWALDE. On attendoit avec curioſité le Livre de M. NETTELBLANTH, ſur la maniére dont les Anciens Peuples du Nord rendoient les derniers devoirs à leurs Morts : pluſieurs Urnes trouvées dans le Pays ont occaſionné cet Ouvrage.

DE MAGDEBOURG. M. CALVISIUS Miniſtre, a mis au jour ſon Hiſtoire du fameux Siége de cette Ville, de ſa priſe par les Impériaux, & de ſon rétabliſſement depuis ce tems-là.

DE QUEDLINBOURG. M. ECKAR-

DA a publié la Vie de M. Levekfeld, connu par divers Ouvrages sur l'Histoire, & par les Antiquités de plusieurs endroits de la Basse-Saxe.

De Leipsic. M. Eltesten a publié un Mémoire sur la petite Ville de *Zoerbig* ; il en est le Ministre. Comme elle passe pour avoir été fondée par les *Sorabes*, il parle d'eux & généralement des anciens Vandales.

Numburgum Litterarium est un Recueil des Vies des Illustres Personnages de *Naumbourg*, composé par M. Schamme Ecclésiastique de cette Ville. Il a inseré dans son Ouvrage plusieurs Lettres qui n'avoient point encore été imprimées, & qui ont été écrites par *Luther*, *Melancthon*, *Pflu*... *Reinesius*, *Daumius*, & autres Personnages célébres.

Medecine.

De Paris. M. Devaux, M... Chirurgien Juré à Paris & ancien Prévôt de sa Compagnie, a traduit & publié en François le Traité Lat... la Vertu des Médicamens : chez les Freres *Osmont*, proche le Pont S. Michel.

De Paris. *Quæstio Medica... an Aqua vitæ, Aqua mortis*: c'eſt le Programme d'une Thèſe ſoutenuë le 7. Avril 1729. par M. Loüis Pierre Le Hoc de Rouen. Le ſentiment du Bachelier eſt que l'Eau de Vie eſt plûtôt une Eau de Mort : parce que l'Eau de Vie ne peut qu'altérer la circulation du ſang, laquelle entretient la vie. Elle altére cette circulation parce que d'une part elle racornit, fronce, creſpe les membranes, ce qui leur ôte la ſoupleſſe & le reſſort qu'elles doivent avoir pour agir ſur les liquides ; & de l'autre part épaiſſiſſant & coagulant les humeurs, elle les prive de leur fluidité. De ces deux inconvéniens il arrive que, par le premier les parties ſolides ne pouvant pouſſer les humeurs ; & par le ſecond, les humeurs n'étant plus en état d'obéïr à l'action des vaiſſeaux, la circulation eſt empêchée de toute maniére. Que l'Eau de Vie ait l'un & l'autre effet, de racornir les ſolides & de coaguler les fluides, notre Bachelier le prouve par des expériences ordinaires de l'action de l'Eau de Vie ſur les corps inanimés ; puis ſur les Chats & ſur les Chiens ; enfin

ſur les Habitans de Londres ; c'eſt-à-dire, de la Ville du monde, où l'on boit le plus d'Eau de vie & où regne le plus l'hydropiſie, qui ne vient que de la trop grande roideur des ſolides & de la trop grande viſcoſité des fluides. M. LEHOC ſoutient, par le même principe, que l'Eau de vie épaiſſiſſant le chyle, nuit beaucoup à la digeſtion. Mais M. LOBERT, autre Bachelier en Medecine, ayant propoſé pour Thèſe à Caen en 1717 ſous la préſidence de M. *de la Ducquerie*, *An Aqua vitæ digeſtionem adjuvet*, ſoutient que l'Eau de vie aide à la digeſtion, parce qu'étant ſpiritueuſe, elle répare les eſprits animaux trop diſſipez, léve les obſtructions, ouvre les conduits, rend le reſſort aux fibres relâchées, corrige ce qu'il y a de groſſier dans les alimens, ſubtiliſe les humeurs, purifie le chyle, & par une ſuite néceſſaire, favoriſe en tout ſens la circulation du ſang & des humeurs. Ces deux tenans ont peut-être ſaiſi un même objet differemment : l'on aura conſideré l'Eau de vie par rapport à l'économie animale, priſe dans ſon meilleur état & le plus ſain ; & il ne

croit pas qu'elle ſoit alors une boiſſon ſalutaire : l'autre l'aura conſiderée par rapport à l'économie animale un peu dérangée par certains empêchemens, & il croit que dans ces circonſtances ; comme eſt celle d'une grande diſſipation d'eſprit, &c. l'eau de vie eſt un ſecours utile ; ou même en d'autres rencontres, ſi on la prend avec des précautions, comme après avoir mangé, & lorſqu'on a des crudités à digerer : de plus, lorſqu'elle n'eſt plus nouvelle & que les ſels âcres ſe ſont émouſſés ; & lorſque l'on n'eſt ni maigre ni d'un temperament chaud, &c.

MORALE. DROIT.

DE PARIS. Le Traité de Balthazar GRACIEN, ſi connu ſous le Titre de *l'Homme de Cour*, paroît nouvellement traduit de l'Eſpagnol, par le P. DE COURBEVILLE, qui l'a intitulé, *Maximes de Balthazar Gracien*. Le Traducteur donne dans la Préface de très-bonnes raiſons, non ſeulement de ce changement de Titre, mais plus encore du deſſein qu'il a formé de travailler ſur cet Ouvrage

après M. AMELOT. Il y répond aussi à quelques Critiques de *l'Homme Universel* & du *Heros*, deux Traités de *Gracien*, dont il a donné la traduction. Il y a quelque tems que le Public attend ce Livre, déja annoncé depuis plusieurs mois dans les Mémoires de Trevoux : mais un second Libraire répare les Lenteurs du premier. Il se vend chez Rollin fils, sur le Quai des Augustins, à St. Athanase, in 12. 1730.

DE LEUTSCH. M. *Jean* LONI Avocat a fait imprimer ici un Ouvrage sur le Droit de ce Pays : Le Titre est *Commentatio Historica Juridica de origine & progressu Juris Hunno Hungarici à primis Hunnorum in Pannoniam susceptis demigrationibus ad præsentia usque tempora, continuâ annorum serie repetita, &c.*

DE MADRID. On achéve d'imprimer les *Institutions* de Droit Ecclésiastique de M. l'Abbé de *Fleuri* traduites en Espagnol, & augmentées de plus de la moitié ; ce qui regarde l'Eglise d'Espagne y étant inséré. La Traduction est aussi fidelle que l'est peu celle qui a été faite en Latin en

Fevrier. 1730.

Allemagne. Elle étoit de plus injurieuſe à la Religion, & par-là à l'Auteur François. Le Traducteur Eſpagnol eſt M. *D. Blas. Antonio Naſſare* Profeſſeur en Droit à Sarragoſſe & Viſiteur Général de cet Archevêché, homme d'un grand ſçavoir.

POËSIE. MELANGES.

DE BERLIN. On eſt redevable à M. KOENIG d'une très-belle Edition des Poëſies de M. le Baron de CANITZ, Poëte Allemand du premier Ordre. L'Editeur, qui eſt lui-même un des premiers Poëtes d'Allemagne, promet au Public une nouvelle Edition des Poëſies Allemandes de Mr. de SECIER, dont le talent Poëtique ſe fait admirer depuis long-tems.

DE LEIPSIC. Il paroit depuis peu un Recuëil des Poëſies Allemandes, par Madame de ZIEGLER. in 8°.

DE PARIS. M. DE VALLANGE annonce au Public, par une Brochure de 48. pages in-12. qui ſe vend chez *Jombert* ruë St. Jacques. » Les Sciences dévoilées démontrées ſi évidemment, que les perſonnes qui ont le

» jugement formé, peuvent les ap-
» prendre, en peu de tems, sans le
» secours d'aucun Maître, & sans
» aucun dérangement de leurs occu-
» pations ordinaires, & que l'on peut
» les enseigner aux enfans dans leur
» bas âge. Avec des projets d'établis-
» sement qui intéressent la Religion,
» les Souverains, la Noblesse & tout
» le Public.

Quand Mr. de Vallange dit que par le moyen qu'il donne, on peut apprendre les Sçiences *sans le secours d'un Maître*. Il en faut excepter une, selon lui; aussi est-elle, à son gré, la plus difficile de toutes; il l'appelle *Lecture*, & c'est de sçavoir lire: Mr. de *Vallange* est si frappé de la difficulté de sçavoir lire, qu'il maintient que quiconque est capable d'apprendre à lire, est capable d'apprendre toutes les Sçiences sans aucune reserve. Sur ce mot » *Sciences* dévoilées », il est encore bon d'avertir que l'Auteur promet deux autres Livres, sçavoir » *Les voiles qui cachent les véri-*
» *tés: dans les Traités sur les Sciences* ».
Et » *Les moyens de lever les voiles qui*
» *cachent les vérités dans les Sçiences*:

Il promet une *Theologie* , une *Philosophie économique* , une *Philosophie Politique* , une *Morale sur un nouveau plan*; enfin , une *Chronologie Litteraire*. Ces Ouvrages viennent à l'appui les uns des autres. Dans le dernier , l'Auteur propose aux Libraires des expédiens pour réussir à vendre avantageusement les Livres, dont ils ont le plus de peine à se défaire.

ARTS.

DE VIENNE. M. DE PRENNER , Peintre de sa Majesté Impériale , communique au Public les desseins des Tableaux , qu'elle a fait ranger en diverses Galleries. La première Partie paroît : chaque Partie contient quarante Portraits & coutera quatre florins d'Allemagne. *Theatrum Artis pictoriæ quo tabulæ depictæ quæ in Cæsarea Vindobonensi Pinacotheca servantur leviori cælatura æri insculptæ exhibentur.*

DE DRESDE. M. *Jean Rodolphe* FAESCH , Major des Ingénieurs du Roi de Pologne , & Membre de la Societé de Berlin , a fait imprimer un

[illegible]

TABLE

Des Mémoires pour l'Hiſtoire des Sçiences & des beaux Arts.

Mois de Février 1730.

ART. X. *LEs Entretiens Phyſiques d'Ariſte & d'Eudoxe, ou, Phyſique nouvelle en Dialogues, &c.* pag. 187

ART. XI. *Lettres édifiantes & curieuſes écrites des Miſſions étrangéres par quelques Miſſionnaires, D. L. C. D. J. &c.* p. 220

ART. XII. *Réfléxions de* M. Maraldi *ſur la Diſſertation du* R. P. Mahoudeau, *intitulée : Analyſe Aſtronomique de l'Hypothèſe Lunaire, &c.* pag. 240

ART. XIII. Actii Sinceri Sannazarii, &c. *ou, Les Poëſies Latines de Sannazar, &c.* p. 255

ART. XIV. *Mémoires du Comte de Forbin, &c.* p. 266

ART. XV. *Remarques Critiques ſur les Plantes décrites dans le Voyage du R. P. Labat aux Iſles de l'Amérique,* pag. 286

Mars 1730.

De Lauben. p. 371
De Greipswalde. ibid.
De Magdebourg. ibid.
De Quedlinbourg. ibid.
De Leipsick. p. 372. 377
De Leutsch. p. 376
De Dresde. p. 379
De Basle. p. 363
D'ESPAGNE. *De Madrid.* p. 376
DE HOLLANDE. *D'Amsterdam.* pag. 362
DE FRANCE. *De Paris.* pp. 365. 372. 375
De Blois. p. 364
De Marseille. p. 367

Fin de la Table.

Errata pour le mois de Février 1730.

Page 220. *ligne* 16. l'évenement, *lisés* l'avénement.

IEMOIRES
POUR
HISTOIRE
ies Sciences & des beaux Arts,

eillis par l'Ordre de Son Altesse 'erenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1730.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Paris,
ÉTIENNE GANEAU, Libraire
ré de l'Université, ruë S. Jacques,
rès la ruë du Plâtre, aux Armes
de Dombes.

Avec Approbation & Privilege.
MDCCXXX.

CES MEMOIRES SONT COMmencez au mois de Janvier 1701; & se vendent 15 f. le mois en blanc. & brochez, 16. f.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	12. v.
——	1729.	12. v.
——	1730.	3. v.

MEMOIRES
UR L'HISTOIRE
.es Sciences & des beaux Arts.

Mars 1730.

ARTICLE XXI.

EMOIRES POUR SERVIR l'Histoire de France & de Bourgone, contenant un Journal de Paris, us les Regnes de Charles VI. & de harles VII : l'Histoire du meurtre Jean sans peur, Duc de Bourgogne, vec les preuves, &c. A Paris, chez ulien Michel Gandouin, Quay de onti, aux trois Vertus, & chez Pier-François Giffart, ruë Saint Jac-ues, à l'Image Ste Therese. 1729. *ux Volumes in* 4°. *premier Volue*, 380. *pages. Second Volume*, 39. *pp.*

CES MEMOIRES SONT
mencez au mois de Janvie
& se vendent 15 s. le mois e
& brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12 v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	12. v.
——	1729.	12. v.
——	1730.	3. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Mars 1730.

Article XXI.

MEMOIRES POUR SERVIR à l'Histoire de France & de Bourgogne, contenant un Journal de Paris, sous les Regnes de Charles VI. & de Charles VII : l'Histoire du meurtre de Jean sans peur, Duc de Bourgogne, avec les preuves, &c. A Paris, chez Julien Michel Gandouin, Quay de Conti, aux trois Vertus, & chez Pierre-François Giffart, ruë Saint Jacques, à l'Image Ste Thérese. 1729. deux Volumes in 4°. premier Volume, 380. pages. Second Volume, 339. pp.

» *Godefroy*, qui le joignit, avec quel-
» ques autres piéces, à l'Histoire de
» *Charles* VI. de Jean *Juvenal des*
» *Ursins*. On croit que le Mémoire, sur
» lequel a été fait cet Extrait, que
» Godefroy appelle une piéce nota-
» ble & curieuse, a appartenu à Mr.
» *Petau*, Conseiller au Parlement; que
» la Reine *Christine* de Suéde l'acquit
» ensuite, & que c'est de sa Biblio-
» teque qu'il a passé dans celle du
» Vatican, où on le conserve aujour-
» d'hui ».

Ainsi parle l'Auteur de la Préface, qui est à la tête de cette collection: car l'Editeur véritable, qui a récueïlli ces Piéces, mourut dans le tems qu'on achevoit d'imprimer le prémier Volume; mais ni l'un, ni l'autre ne dit d'où il a tiré le Journal de Paris. A l'égard des autres Piéces, elles sont tirées la plûpart de la Chambre des Comptes de Dijon. Revenons au *Journal*. Il paroît qu'il n'est pas entier, & que le commencement y manque. L'Auteur de la Préface en apporte une bonne preuve. Ce Journal commence en 1408. & finit en 1449. Or, Mr. *Dupuy* y avoit lû, sous l'an 1408.

des choſes qui ne s'y trouvent plus ; & on trouve ſous cette même année, des faits qui ne peuvent y convenir. Nous n'entrerons point dans cette diſcuſſion, non plus que dans l'examen de l'Epoque fixée par l'Auteur de la Préface, qui fait remonter le commencement du Journal en queſtion à l'an 1401. ni dans la régle critique qu'il ſuit pour attribuer cette Piéce à deux differens Auteurs. Quelqu'heureuſes que ſoient ſes conjectures, il vaut mieux ébaucher ici l'idée de l'Ouvrage même, & faire voir quel en eſt l'eſprit. Les faits notables y ſont expoſez jour pour jour, année par année. L'expoſition en eſt preſque toûjours extrêmement détaillée & circonſtantiée, juſqu'à marquer le prix du vin, du pain & des denrées dans ces tems de trouble & de confuſion, les exécutions à mort, les avanies, les pillages, les craintes, les rumeurs, les moindres ſoupçons du peuple, & toutes les démarches, tant de ceux qu'on appelloit *Armagnacs* que du parti Bourguignon. Il y a une choſe à dire ; c'eſt, qu'avec tous ces détails on n'y trouve point un eſ-

prit de sistême. L'Auteur, ou les Auteurs du Journal écrivoient les choses comme elles se passoient ; & suivant l'impression presente qu'elles faisoient sur eux, sans remonter à la source, ni établir des principes de politique, qui ne résultent en effet que de l'amas de plusieurs Mémoires pour & contre, ils souffroient avec le peuple, & ils parlent comme le peuple parloit, tantôt pour, tantôt contre le même Parti, sans qu'on puisse démêler, par leur Journal, qui avoit tort ou raison dans le principe. C'est le propre des Ecrivains secrets & Contemporains d'être partiaux, parce qu'on ne juge guére en affaire d'Etat que selon ce que l'on en éprouve de bien ou de mal. Il n'y a que le tems qui dévoile à la longue les véritez des faits (du moins principaux) en les épurant & en les dépoüillant de toute partialité. Il est vrai que beaucoup d'autres, quoiqu'essentiels, sont souvent enveloppés dans un oubli éternel, faute de pouvoir pénétrer dans le secret du Cabinet, ou faute de pouvoir le deviner juste & le conjecturer par les legers traits qu'en donnent les faiseurs de

Journaux. Ces Ouvrages n'en sont pas moins estimables, ni moins propres à assurer l'Histoire. Mais tout n'y est pas précieux. Ils demandent un grand discernement pour être mis en œuvre. Qui voudroit se régler uniquement sur la piéce dont nous parlons, pour se former une idée des tems orageux de *Charles* VI. & de *Charles* VII. seroit certainement dans l'erreur, s'il épousoit tous les sentimens particuliers de l'Ecrivain ou des Ecrivains, puisque tantôt ils en veulent à *Charles* VII. jusqu'à lui réfuser le titre de Dauphin, & tantôt ils prennent à son égard des sentimens plus raisonnables. Il y a cent exemples de cette contrarieté, qui ne vient que de la diversité des événemens & des bruits, jointe aux differens interêts qu'on y prenoit personnellement, selon qu'on étoit plus ou moins accablé des maux inséparables de ces cruelles divisions. Ce sont donc les faits au plus, & non l'esprit qu'il en faut prendre; parce qu'à l'égard des faits & des circonstances, ces Auteurs étoient plus à portée de les rendre au juste. Encore y a-t il pourtant

une réfléxion à faire sur ces faits & leurs circonstances ; c'est qu'on voit que plusieurs & des plus considérables ont été omis, & que d'autres au contraire de peu de considération, y sont fort soigneusement déduits ; ce qui donne lieu de soupçonner le discernement & le goût de ceux qui les ont rassemblés de leur tems. Quelle créance, par exemple, donner à celui qu'on appelle le second Auteur, & qui se dit un des plus braves *Clercs de l'Université*, quand il rapporte un fait aussi extravagant que celui qu'on va voir !

» *Item*. En celui an vint ung jeune » homme qui n'avoit que vingt ans » ou environ, qui sçavoit tous les » sept Arts Liberaulx par le temoing » de tous les Clercs de l'Université » de Paris, & si sçavoit joüer de tous » instrumens, chanter & deschanter » mieux que nul autre, peindre & en» luminer mieux que oncques on » sçeust à Paris ne ailleurs.

» *Item*. En fait de guerre, nul plus » appert, & jouait d'une épée à deux » mains, si merveilleusement que nul » ne s'y comparasse ; car quand il

» veoit son ennemi il ne failloit point
» à saillir sur lui vingt ou vingt-quatre
» pas à ung sault.
» *Item*. Il est Maistre en Arts, Mai-
» stre en Medecine, Docteur en De-
» cret, Docteur en Theologie ; &
» vrayment il a disputé à nous au
» College de Navarre qui étions plus
» de cinquante des plus parfaits
» Clercs de l'Université de Paris, &
» plus de trois mille autres Clercs, &
» a si hautement bien répondu à tou-
».tes les questions qu'on lui a faites,
» que c'est une droite merveille à croi-
» re qui ne l'auroit vû.
» *Item*. Parle Latin trop subtil,
» Grec, Hebreu, Caldaïque, Arabi-
» que, & tous autres Langaiges.
» *Item*. Il est Chevalier en Armes,
» & vrayment si un homme pourrait
» vivre cent ans sans boire, sans man-
» ger, & sans dormir, il ne auroit
» pas les Sciences qu'il sçet toutes par
» cueur aprinses ; & pour certain, il
» nous fist très-grand freour. Car il
» sçet plus que ne puet sçavoir natu-
» re humaine ; car il reprent tous les
» quatre Docteurs de la Sainte Eglise.
» Bref, c'est de la Sapience la nompa-

» reille chose du monde, & nous
» avons en l'Escriture que Antecrist
» sera engendré en advoutire de pere
» Chrestien & de Mere Juifve qui se
» feindra Chretienne, & chascun cui-
» dera qu'elle le soit, il sera né, de
» par le Diable, en tems de toutes
» guerres, & que toutes jeunes gens
» seront deguisés d'abit tant femmes
» que hommes, tant par orgueil
» comme par luxure, & sera grant
» hayne contre les grans Signeurs,
» pourcequ'ils seront très-cruels au
» menu peuple.

» *Item*. Toute sa Science sera de
» par le Diable, & il cuidera qu'elle
» soit de par sa nature; il sera Chres-
» tien jusques à vingt-huit ans de son
» aage, & visitera en celluy tems les
» grans Signeurs du monde pour
» montrer sa grant sapience, & pour
» avoir grant renommée d'iceulx;
» au vingt-huitiesme an viendra de
» Jerusalem; & quant les Juifs in-
» credules verront sa grant sapience,
» ils croiront en lui, diront que c'est
» Messias qui promis leur étoit & l'a-
» doureront comme Dieu. A donc-
» ques envoira ses Disciples par le

» monde, & God & Maged le sui-
» vront, & regnera par trois ans &
» demy : à trente-deux ans les Diables
» l'emporteront, & à donq les Juifs
» qui auront esté deçeups ils se con-
» vertiront à la Foy Chrestienne, &
» après viendront Henoch & Elie, &
» après sera tout Chréstien, & sera
» l'Evangile du Sainct qui dit : *Et fiet*
» *unum Ovile & unus Pastor*, adoncq
» approuvée, & le sang de ceulx qu'il
» aura fait tourmenter, pourcequ'ils
» ne vauldrent adourer, criera à Dieu
» vengeance, & adoncq vendra St.
» Michel qui le trebuchera lui & tous
» ses Ministres en prinson puis d'En-
» fer ; ainsi, comme devant est dit,
» le raconterent les devant diz Doc-
» teurs de celluy homme devant dit,
» lequel est venu d'Espaigne en Fran-
» ce, & pour vray selon Danyel &
» l'Apocalypse Antechrist doit nai-
» tre en Babylone en Caldée.

2°. Les Lacunes qui se trouvent dans ce Journal font désirer quelques faits, entre autres la mort de *Jean* Duc de Bourgogne. L'Editeur pour y suppléer en a fait une Relation fort étenduë sur des preuves tou-

tes favorables au Duc & contraires à *Charles* VII. Ce sont les Actes de ce fameux procès qui pensa couter la Couronne à l'Héritier légitime. Voici les Titres de ces Piéces.

Traité de Paix fait à St. Maur des Fossés, entre le Roy de France & le Duc de Bourgogne d'une part, & les gens du Dauphin d'autre, par l'entremise du Duc de Bretagne.

Lettre du Roy Charles VI. pour la Paix du Royaume de France.

Lettre de Charles, fils du Roy de France, Dauphin de Viennois, Duc de Berri & de Touraine Comte de Poitou.

Acquiescement du Duc de Bourgogne à la Tréve de trois mois.

Traité de Paix entre le Dauphin & le Duc Jean.

Traité de Paix entre le Dauphin & le Duc Jehan, lequel fut porté au Pape par Messire Hue de Lannoy, Maitre Robert de Saulx, & Maître Quentin Menart.

Lettre du Roy Charles VI. pour la Paix du Royaume.

Lettre de Jean Duc de Bourgogne au sujet de la Paix du Royaume de France.

Déposition de Maître Jean Seguinat.

Mars 1730.

cretaire de Jean Duc de Bourgogne.

Déposition de Bertrand de Noüailles & de Guillaume de Paleur sur la mort de Jean Duc de Bourgogne.

Déposition du Seigneur de Vienne.

Déposition de Messire Antoine de Vergy.

Déposition de Messire Guy de Pontaillier, Seigneur de Talemey.

Copie d'une Lettre écrite au sujet de la mort de Jean Duc de Bourgogne.

Copie de la maniére de la mort de feu Monseigneur Jean Duc de Bourgogne.

Extrait d'un compte de Mr. Jean Fraignol, Receveur général des Duché & Comté de Bourgogne pour un an, commençant le 1. Janvier 1418. finissant le dernier Decembre 1419.

Instructions des choses que Messire Jehan de St. Ylaire, Seigneur d'Aviliers, Bailly, & Maître des Foires de Châlon, & Maître Jehan Pelluchot, Conseiller, ont à dire par leur créance, de par Madame la Duchesse de Bourgogne à Madame de Bourbon.

Copie de la Lettre du Roy de France à la Duchesse de Bourgogne.

Copie de la Lettre de la Reine à la Duchesse de Bourgogne.

Lettre du Dauphin de France écrite aux Bourgeois & Habitans de la Ville de Troye, de par le Regent, le Royaulme Dauphin de Viennois Duc de Berry, de Touraine, & de Poitou.

Copie des Lettres de Monseigneur de S. Pol, Gouverneur de Paris, adressées à Madame la Duchesse de Bourgogne.

Copie du Serment fait à Paris en faveur du Duc de Bourgogne.

Lettre du Prevost des Marchands & des Echevins & Bourgeois de la Ville de Paris, à Madame la Duchesse de Bourgogne.

Articles sur lesquels pourra être interrogé Barbasan, pour sçavoir la vérité de la mort & occision de feu Monseigneur le Duc de Bourgogne.

Points & Articles par lesquels on doit tenir & repputer Tanneguy Bastard de Coismenet, autrement dit, le Borgne, Tangui Larron, Murdrier, Boutefeu, Traistre & consentant de la mort & occision de Monseigneur de Bourgogne que Dieu perdoint.

Il y a encore neuf ou dix autres piéces qu'il feroit trop long de citer. On voit assés par celles-ci, sur tout par les dépositions, qu'il n'y a là

qu'une partie du Procès, & que cette partie est celle qui favorise le Duc *Jean*. Ainsi il n'est pas étonnant que sur de pareilles preuves l'Historien charge le Dauphin *Charles* d'avoir concerté le meurtre, avec ses gens, avant l'entrevûë de Montereau-Faux-Yonne. Si l'on avoit les Manifestes & Instructions favorables à *Charles*, aussi entiéres que celles-ci, on feroit aisément, sur ces preuves, une Relation toute différente. A quoy donc s'en tenir? Au doute. C'est le plus sage parti dans la recherche d'un fait aussi grave & aussi obscur que celui de la mort du Duc *Jean*. D'où il faut conclure que le P. *Daniel* a pris sensément son parti, quand il en a écrit, ainsi qu'on va voir. *

„ La maniére dont la chose se passa est rapportée diversement par les Historiens Contemporains, suivant l'attachement ou l'inclination qu'ils avoient à l'un ou à l'autre Parti. Les uns disent que le Dauphin reçut mal le Duc de Bourgogne, & qu'il commença par lui faire des repro-

* Voyés l'Abregé de l'Histoire de France.

» ches de ce qu'il n'avoit point tenu
» les paroles qu'il lui avoit donnés
» dans leur derniere entrevuë; que le
» Duc en ce moment s'étant apperçû
» que son épée étoit trop en arriére,
» y porta la main pour la rapprocher
» de son coté. Qu'aussi-tot, un des
» gens du Dauphin s'écria : Quoy !
» vous portés la main à l'épée en pre-
» sence de Monseigneur ? Et qu'en ce
» moment Tanneguy *du Chatel* fai-
» sant un signe dit : Il est tems, &
» donna lui-même un grand coup
» de hache d'armes au Duc au travers
» du visage dont il lui abbatit le men-
» ton, qu'il fut percé de plusieurs
» coups & expira sur le champ; qu'on
» se jetta sur les gens du Duc, un des-
» quels; sçavoir, le Seigneur de Noail-
» les, frere du Captal de Buch, fut
» blessé mortellement ; & les autres
» saisis ou mis en fuite.
» D'autres Relations plus favora-
» bles au Dauphin, disent, que le
» Duc de Bourgogne s'étant présenté
» fiérement devant le Dauphin, &
» lui ayant parlé avec beaucoup d'ar-
» rogance, on s'échauffa de part &
» d'autre, que le Seigneur de Noail-

a la main droite à son épée, ıça la main gauche, comme . mettre sur le Dauphin; que gui du Châtel tira le Daun arriére, par la crainte du :, dont il le voyoit menacé: même-tems, les gens de ce s'étoient jettez sur le Duc de ɔgne, & l'avoient tué; & que ɔart de ceux qui accompat le Duc, s'étoient comportés :hement.

utres enfin ajoutent, que le ıin n'eut aucune part à ce :e, mais que plusieurs de ui étoient avec lui, avoient long-tems conjuré contre le e Bourgogne, pour venger la łu Duc d'Orléans, dont ils t été serviteurs».

s dix-huit Lettres de Charles Bourgogne à Messire Claude châtel Sieur du Fay, Chevaıambellan & Gouverneur de ıourg, sont très-curieuses, :n que le Poëme sur la batail:ge, où sont nommés quanti:rsonnes qualifiées des Pays-e Bourgogne. Les Lettres du

» ches de ce qu'il n'avoit point tenu
» les paroles qu'il lui avoit données
» dans leur derniére entrevuë; que le
» Duc en ce moment s'étant apperçû
» que son épée étoit trop en arriére,
» y porta la main pour la rapprocher
» de son côté. Qu'aussi-tôt, un des
» gens du Dauphin s'écria : Quoy!
» vous portés la main à l'épée en pre-
» sence de Monseigneur? Et qu'en ce
» moment Tanneguy *du Châtel* fai-
» sant un signe dit : Il est tems, &
» donna lui-même un grand coup
» de hache d'armes au Duc au travers
» du visage dont il lui abbatit le men-
» ton, qu'il fut percé de plusieurs
» coups & expira sur le champ; qu'on
» se jetta sur les gens du Duc, un des-
» quels; sçavoir, le Seigneur de Noail-
» les, frere du Captal de Buch, fut
» blessé mortellement; & les autres
» saisis ou mis en fuite.

» D'autres Relations plus favora-
» bles au Dauphin, disent, que le
» Duc de Bourgogne s'étant présenté
» fiérement devant le Dauphin, &
» lui ayant parlé avec beaucoup d'ar-
» rogance, on s'échauffa de part &
» d'autre, que le Seigneur de Noail-

des Officiers considerables sous chacun des Ducs, tels qu'il les a trouvés dans les Registres de la Chambre des Comptes de Dijon, il les a rangés sous les diverses Classes de la Chapelle, de la Chancellerie, des Conseils, de la Guerre, des Finances, &c. il a cotté exactement, dans chaque état, les Pensions des Officiers. Il a même remonté à l'institution, à l'établissement, & au rétablissement de certains Offices, avec une exactitude qu'il est difficile de représenter ici. L'Article seul de la Chambre des Comptes en fait foy. Enfin, pour ne pas trop nous étendre sur une matiére peu susceptible par soi-même d'être exposée en Extrait, nous finirons, avec justice, par dire, avec l'Auteur de la Préface, que le prémier Editeur » afin de donner une connoissance » exacte des Fonctions attachées à » chaque Office, & des Prérogatives » qu'on y avoit attribuées, a distri- » bué dans les Classes *des Officiers*, & » les Observations que la Lecture des » Auteurs, qui en ont traité, lui a pû » fournir, & les différentes Piéces » authentiques qui lui ont servi quel-

» quefois à corriger ces Auteurs, &
» toûjours à les mieux entendre. La
» plûpart de ces Piéces, ajoute-t'il,
» avec raiſon, ſe trouvent dans l'Etat
» de Philippe le Hardi: (c'eſt en effet
» le morceau le plus travaillé) Il y en
» a cependant quelques autres dans
» les Etats de ſes Succeſſeurs, quand
» ils ont fait de nouveaux Réglemens.
» De plus, on a jugé à propos de ren-
» voyer à la fin les Ordonnances Mi-
» litaires du Duc *Charles*, les Sermens
» des Nobles & des Officiers, & un
» ancien Réglement concernant la
» Chancellerie de Bourgogne. Les
» Notes que l'Auteur a ajoutées à l'É-
» tat des Officiers, ne ſont pas moins
» intéreſſantes que ſon Texte. Je ne
» ſçai même, continuë-t'on, ſi l'on
» a rien imprimé de plus important
» pour la connoiſſance des Familles
» Nobles de Bourgogne. L'Ennobliſ-
» ſement de quelques-unes, les gran-
» des Charges qui ſont entrées dans
» les autres, les Commiſſions impor-
» tantes données par les Ducs à divers
» Seigneurs, les récompenſes de leurs
» fidelles ſervices, les acquiſitions
» des Terres qu'ils ont faites en dif-
 férens

» férens tems ; voilà ce qui remplit » ces Notes. On y cite toûjours ses » Garans, c'est-à-dire, des Mémoi- » res conservés dans la Chambre des » Comptes de Dijon, dont on a don- » né des Extraits quand il a été néces- » saire. Car ce seroit inutilement » qu'on chercheroit ces détails dans » les Livres ».

ARTICLE XXII.

OBSERVATIONS SUR L'EAU de la Mer, & sur l'Eau douce qu'on embarque dans les Vaisseaux. Par M. D. Commissaire de la Marine, de l'Académie Royale des Sciences.

LA Philosophie a deux emplois : le premier, est de découvrir, par une heureuse adresse, de nouvelles vérités ; & le second, de corriger, sans aucune complaisance, les erreurs anciennes. Ces deux emplois, quand on les suit avec la même vivacité, sont également utiles au Public. Mais on pourroit demander lequel est le plus épineux, lequel exige de plus grands efforts d'esprit. Sans vouloir entrer dans cette question, que cha-

cun décideroit à son [illegible], je me contenterai de faire ici quelques remarques sur un des passages de Pline qui m'a le plus frappé. Ce passage est tiré du second Livre de son Histoire Naturelle, chap. XCVIII. Je ne doute pas que les Sçavans n'y ayent déja fait attention.

Toutes les Mers, dit Pline, se déchargent aux Pleines Lunes de leurs ordures & de leurs saletés : quelques-unes le font encore en de certains tems marqués. Vers Messine & Milazzo, dans l'Isle de Sicile, la Mer rejette, sur le rivage, des matiéres assés semblables à du fumier : ce qui a donné lieu aux Poëtes de dire que c'étoit-là l'étable des Bœufs du Soleil. A ces remarques (car il ne faut rien omettre) Aristote en ajoute une nouvelle, c'est que dans les lieux Maritimes personne ne meurt que du Jusant. On a fait sur tout cette observation sur les Côtes des Gaules, mais elle ne regarde que les hommes & point les autres animaux.

Ce passage de Pline mériteroit un bon Commentaire, fait de la main de quelque habile Physicien. Pour moi,

ii suis bien éloigné de mériter ce ti-
:, je vais dire succintement ce que
:n pense.

1°. Il est certain que la Mer en
ontant porte & entraîne avec elle
ne infinité de toutes sortes de matié-
s, qu'elle laisse en descendant sur
s gréves & les rivages. Ces matiéres
nt principalement des Plantes mol-
s, des Coquillages, des Poissons,
ı bois pourri, des cadavres; enfin
autres corps si extraordinaires, qu'a-
ès les avoir examinés avec soin, j'i-
ıore encore s'il faut les mettre au
ombre des Plantes ou des Animaux.
e sont toutes ces matiéres qui en se
ścomposant & se pourrissant, ren-
:nt l'eau de la Mer extrêmement
squeuse, d'une onctuosité amére,
supportable au goût: ce sont elles
ıcore qui rendent ses bords si glis-
ns, qu'on ne peut en approcher ni
y soûtenir que très-difficilement.
ans les Pleines & Nouvelles Lunes,
ù la Mer monte plus haut & avec
us de vîtesse que dans les autres
nis, elle entraîne aussi une plus
ande quantité de ces matiéres. On
e peut concevoir combien est des-

fets de la Nature d'une
térieuse & allégorique :
sophoient point simplem

2°. Sur ce que je vien
concevra sans peine, qu
Mer prise à 40. & 50. li
tes, doit être fort diffé
qu'on puise à la vûë de
Côtes. La prémiére est
plus nette, plus légére
dix-septiéme. La seconde
pregnée de matiéres étra
rendent presque trouble
amertume, d'un dégoût
peut corriger. J'ai fait su
périences, qui à force d'ê
me paroissent sûres & dé

tume, d'une certaine huile grossiére qui soûléve & irrite l'estomac. Mais cette derniére opération me paroît presque impossible : du moins on n'y a pas réüssi jusqu'à présent. Il s'établit en Angleterre, sous Charles II. une Compagnie de Physiciens, à la tête de laquelle étoient les Sieurs Fitzgerald & Oglethorpe. Cette Compagnie promettoit des choses extraordinaires, comme de donner, pour moins de cent écus, une Machine à dessaler l'eau de la Mer, de composer cette Machine, avec tant d'art, qu'elle n'auroit que 33. pouces de Diamétre; enfin, de préparer certains ingrédiens avec lesquels on pourroit distiller, en moins de 24. heures, jusqu'à 360. pintes d'eau douce. Le projet de cette Compagnie parut alors en François, avec l'approbation du fameux Mr. Boyle & du Docteur King Président du Collége des Médecins de Londres. Mais toutes ces promesses n'eurent aucun succès : & à peine les Anglois s'en souviennent-ils aujourd'hui, eux qui n'épargnent rien pour assûrer & perfectionner leur Marine.

4°. Depuis cette tentative, il s'est

tache cependant de pr
venteurs des récompen
nées à leur zéle & à l
lonté. Mr. Colbert di
qu'il falloit payer, avec
les nouveautés, toute
tes qu'on apportoit. l
réüssit, ajoûtoit-il, e
vingt qui paroissent
qui sont inutiles.

5°. Quelque dessalée
de la Mer, il est impo
re à cause de son amer
viscosité. Ce sont là de
sentiels, dont on devr
la dépoüiller : sans quo
dra jamais saine ni pota
Dacier cite un Scholi

semblable dans les pays du Nord, où l'on ne cherche qu'à rendre les débauches, & plus longues, & plus violentes : c'est un aveu que fait le Chevalier de Terlon, qui a été si longtems Ambassadeur en Suéde. J'ai oüi dire que des Hydropiques avoient été guéris dans des Campagnes de long cours, en bûvant de l'eau de Mer sans aucune autre préparation. Mais si ces cures sont effectives & véritables, on y doit admirer ce je ne sçai quoi, dont parle Hippocrate, & qui met à bout quelquefois toute la Sçience des Médecins.

6°. Après plusieurs essais que j'ai fait en divers tems, j'ai trouvé une maniére assés simple de dessaler l'eau de la Mer. C'est de prendre de la Cire vierge & d'en composer des Gobelets en forme de culs de lampe. On remplit ensuite ces Gobelets d'eau de Mer, qui en dix-huit heures, ou environ, passe toute au travers. Cette eau qui perd ainsi une partie de son amertume, perd en effet tout son sel. Mais la Cire s'en charge & s'en impregne tellement, qu'il faut la dessaler elle-même pour s'en servir ensuite.

Ce secret, comme on voit
être d'aucun usage dans les
je ne le rapporte ici que
simple curiosité. Saint Ba
ses Homélies sur l'ouvra
jours, rapporte un secret
servoit de son tems. Quan
de Mer, dit-il, se trou
dans quelque Isle déserte,
point de source ni de fontai
à quoi ils ont recours. Ils
une chaudiére d'eau de m
mettent sur un grand feu. Q
te eau commence à boüillir
çoivent la vapeur dans des
qu'ils tiennent au-dessus de l
Les éponges étant bien imb
les presse dans une seconde
qui est toute préparée; & l
se trouve remplie; on la r
feu. On retire la vapeur de
conde chaudiére avec de
éponges, qu'on va porter
troisiéme, & de-là dans une
me, & puis dans une ci
Après quoi l'eau se trouve
ment dessalée, & on en p
sans crainte. Ce passage de
renferme un essai de chymi

re, & telle qu'un besoin pressant avoit pû l'apprendre aux hommes. Mais ce qu'on en peut récueillir, contre le sentiment de Casaubon, de Vossius & de Ménage, c'est que les Grecs & les Romains n'avoient point l'usage des alambics. Ils n'ont été inventés que par les Arabes, aussi-bien que les autres vaisseaux & instrumens dont on se sert dans les Laboratoires, & le Roi Géber est le plus ancien Auteur qui en parle.

7°. Tout le monde sçait que l'eau douce qu'on embarque dans les Vaisseaux, pour le service des Officiers & des équipages, s'altére & se corrompt trois & quatre fois de suite, & qu'il s'y engendre une infinité de vers. Mais on ignore peut-être une chose que rapportent les Transactions Philosophiques d'Angleterre : c'est que pendant les voyages de long cours, l'eau douce qui est gardée plus d'un an dans des barriques, acquiert une qualité spiritueuse & inflammable, à peu près comme l'eau de vie. J'ai long-tems douté de cette observation, mais en ayant raisonné avec beaucoup de Navigateurs, je m'en

suis à la fin convaincu par moi-même, & j'ai remarqué qu'en débouchant avec précipitation ces sortes de barriques & approchant une lumiére fort près de la bonde, l'eau prenoit feu d'abord. La raison de cet événement m'a long-tems embarrassé; mais considérant depuis, que dans un voyage d'un an, l'eau douce se corrompt à diverses reprises & qu'il y naît à chaque fois une infinité d'insectes, je me suis imaginé que ces insectes, en se détruisant, laissoient une matiére huileuse & inflammable qui surnage l'eau. De la même maniére, quand on fait la pêche de la Sardine sur les côtes de Bretagne, ou celle du Harang sur les côtes de Normandie, ou celle du Thon sur les côtes de Provence, toute la Mer file alors comme de l'huile: & pour peu qu'on la frappe avec un aviron, elle paroît toute en feu. Ce qui ne vient que de la grande quantité de ces sortes de poissons, dont la Mer l'est alors couverte, & dont plusieurs meurent & se pourrissent dans l'eau. Les Fonteniers remarquent que, quand il leur créve un tuyau, sur tout de ceux

dans des lieux soûterrains, quelquefois une flamme ra- a beaucoup d'ardeur & d'é- lû différentes observations, ujet, dans les anciens Jour- s Sçavans, & sur tout dans u 17e. Septembre 1685. où nne l'Extrait d'une Lettre de r. Bernoulli Professeur des Ma- tiques à Basle.

Au reste, cette eau douce de- ainsi spiritueuse & inflamma- est plus légére que toute autre , & elle a un goût particulier. nsieur Boyle avoit soin d'en faire dre, quand il arrivoit à Londres lques Vaisseaux des grandes In- , & il la conservoit précieusement. on défaut, il [illegible] uvoit que de u distillée, [illegible] nt en Italie lûpart des [illegible] qui se pi- nt de bon [illegible] délicatesse. connu à [illegible] decin très- érimenté [illegible] l'exemple Mr. Boyl[illegible] t voir, par santé fl[illegible] il s'en trou- parfai[illegible] °. Le [illegible] e qui me reste ami[illegible] de Pline, re- *Mar*[illegible]

garde ce qu'il a emprunté d'Aristot
Ce Philosophe croyoit que sur toutes les Côtes, dans tous les Ports de Mer personne ne mouroit que de jusan ou pendant le reflux. Cette opinion, qui dans le fond ne paroît avoir aucun fondement réel, s'est pourtant conservée depuis le tems d'Aristote jusqu'à nos jours. On n'entend dire autre chose, dans tous les lieux Maritimes; sinon que les malades n'ont rien à craindre tant que la Mer monte; mais qu'ils doivent tout appréhender lorsqu'elle descend. Les cinq ou six heures que dure le reflux, deviennent pour eux un tems critique, un péril continué. Les Medecins qui pratiquent dans les villes Maritimes de France, ceux qui ont écrit en Angleterre & en Hollande, ont adopté la même pensée, apparemment sur des expériences confuses & peu détaillées. Le Peré Hardoüin, dont les Commentaires sont si curieux, si exacts, si justement admirés, avouë que l'observation d'Aristote & de Pline est reçuë par un consentement unanime. Il cite même quelques Auteurs comme garans de cette obser-

vation. Pour moi, qui ai demeuré plusieurs années dans un Port de Mer, j'ai crû qu'elle méritoit bien d'être soigneusement examinée ; ne fût-ce que pour déprévenir le peuple d'une opinion ancienne & autorisée, ou pour l'y confirmer. Dans cette vuë, j'ai prié, en divers tems, les Réligieux de la Charité, qui ont soin de l'Hôpital de la Marine à Brest, de marquer avec exactitude le moment précis où mouroient les malades, qui leur étoient confiés. J'ai lû tout le registre qu'ils en ont tenu pendant les années 1727. 1728. & les six prémiers mois de 1729. Il paroît par ce regître qu'il est mort de flot deux hommes de plus, que de jusant : ce qui renverse de fond en comble toute l'observation d'Aristote. Non content des remarques qui ont été faites à Brest, j'ai encore prié un des Médecins du Roi d'en faire de pareilles à Rochefort dans l'Hôpital de la Marine : & elles se sont parfaitement accordées avec les miennes. J'aurois pû en rester là ; mais j'ai voulu encore pousser ma curiosité plus loin, & on a fait, à ma priére, dans les Hôpi-

Ceux qui connoiſſen
Weſtminſter, dit-il, o
quer avec douleur que
tion & l'impiété y man
vée. A-t-on rougi d'y fai
des maiſons de débauch
texte de défendre les
Genre-humain, on a tâ
les fondemens de la Ré
tienne. Le zéle de la Ré
duit d'excellens Ouvra
maintenir; mais ces Ou
tinuë le Prélat, ſont tro
trop ſublimes pour le pe
nons-lui des régles court
retenir.

Prémiére Régle: « Il
toutes choſes que

paroîtra tel ». Quand on ne
oint renoncer à sa volonté pro-
ur connoître & suivre la vo-
Divine, on nourrit dans son
in panchant criminel à favori-
faux raisonnemens des Liber-

nde Régle : « Ne négligés
aucun des moyens que Dieu
présente pour vous instruire
ement de sa volonté. Appli-
-vous sur tout à la lecture de
iture Sainte; vous souvenant
plorer le secours de Dieu ».
ais le peuple, dont les lumiéres
rt bornées, & qui ne sçauroit
endre les Ouvrages mis au jour
claircir les Dogmes de l'Ecritu-
on Mr. l'Evêque de Londres,
uit pour discerner par lui-même
de l'Ecriture, dont l'interpré-
arbitraire a égaré tant de beaux
, & causé tant d'Hérésies)?
isiéme Régle : « Après que
serés ainsi assurés de la sincé-
le vos intentions, examinés la
luite & les mœurs de ceux qui
ent de vous séduire, ou que
s voyés mettre tout en œuvre

» pour séduire les autres ». Sont plongés dans le vice ; Ne vous étonnés pas qu'ils s'efforcent de faire des Incrédules & des Libertins : C'est qu'ils voudroient augmenter le Parti pour diminuer la honte attachée au vice. Si par hazard vous trouvés des esprits forts, qui soient réglés dans leur conduite ; examinés-les de près : vous verrés, du moins ordinairement, que c'est un principe d'orgueil, qui les anime ; ce sont gens remplis d'eux-mêmes, qui daignent de penser comme le reste des hommes ; & qui ne seroient disposés à former des doutes sur les vérités évidentes, que pour montrer un génie supérieur ; esprits brouillons, qui peut-être combattroient dès demain leurs propres sentimens d'aujourd'hui, s'ils les voyoient établis.

Quatriéme Régle : « S'il vous tombe entre les mains quelque Livre » sur la Religion, qui ne soit pas écrit » avec toute la gravité & le respect » que demande un sujet si sérieux ; » nés pour certain qu'il vient d'un es» prit gâté, & qu'il a été composé » dans des vûës profanes ». Des C

vrages où l'on fait de la Religion un jeu, n'ont pas pour but d'éclairer l'esprit, mais de corrompre le cœur. C'est un piége qu'on tend à la pureté de vos mœurs & de votre Foi.

Cinquiéme Régle : « Ne vous laissés jamais persuader de renoncer à » la Révélation, sous prétexte de suivre la Raison ; comme votre seul » guide ». La Raison sans la Révélation est-elle capable de conduire les hommes jusques à la source du bonheur ? Les Philosophes mêmes de l'Antiquité, ces hommes si raisonnables, mais qui n'employérent que la raison, ne purent s'accorder ni sur les vérités spéculatives de la Réligion, ni sur les vérités pratiques de la Morale, ni sur la fin de l'homme. L'homme trouve-t-il de nos jours plus de lumiéres dans son propre fonds ? C'est la Révélation qui rend, pour ainsi dire, l'homme raisonnable. C'est la Révélation qui fixe les incertitudes de notre raison. C'est la Révélation qui nous donne l'idée d'un culte digne de la Divinité ; la Révélation, qui nous concilie avec la Divinité même, & nous découvre toute la noirceur du

vice & toute la beauté de la vertu, dévoilant de plus à nos yeux dans l'avenir la destinée de l'un & de l'autre. Renoncer à une Religion si belle, pour suivre la raison, n'est-ce pas renoncer à la raison même ?

Sixiéme Régle : " Ne regardés pas " la vérité de quelque Doctrine que " ce soit comme réellement douteuse, " uniquement parce qu'il se trouve " des gens qui affectent d'en douter ". Comme il n'y a point d'opinion si absurde, qui n'ait été adoptée, il n'y a point de vérité si claire, qui n'ait été combattuë : la foiblesse & la vanité de la Raison abandonnée à elle-même, sont autant de sources d'erreurs.

Septiéme Régle : " Quand vous " avés des preuves certaines qu'un " Dogme ou un Précepte révélé vient " du Ciel, ne laissés pas d'y ajoûter " une foi entiére, encore que vous ne " puissiés pas appercevoir clairement " la convenance & l'unité de chacune " de leurs parties ". Autrement ce seroit oublier qu'on est homme, & prétendre en sçavoir autant que Dieu.

Huitiéme Régle : " Ne souffrés pas " qu'on détourne votre attention des

„ preuves les plus claires & les plus „ directes de la vérité du Christianisme, pour l'arrêter sur d'autres preuves, qui, quoique bonnes, sont „ moins à la portée du commun des „ Chrétiens „. Pour obscurcir & détruire la vérité, quelquefois on affecte de l'appuyer sur des preuves foibles ou embarrassées, passant sous silence des preuves claires ou solides. C'est un piége que l'erreur nous tend.

Tenons-nous-en aux preuves sensibles, claires, manifestes. Nous en avons plusieurs de ce caractére, sçavoir, des Types; des Prophéties; l'attente générale du Messie, environ le tems, où Jésus-Christ vint au monde; les Miracles qu'il a opérés; les Prédictions qu'il a faites & qui sont accomplies; la prompte & merveilleuse Propagation de l'Evangile.

1. Des Types: Par exemple, l'Agneau qu'on immoloit tous les ans à la Fête de Pâques, & qui devoit être sans tache; qu'il falloit sacrifier à Jérusalem, & dont il n'étoit pas permis de casser les os, étoit manifestement un Type de J. C. On sçait que toutes ces circonstances se sont exactement rencontrées dans sa mort.

Peut-on douter après
ne soit le Messie.

4. Les Miracles : c
Miracles que Jesus-Ch
tres ont opérés. C'est u
nple, claire, certaine.
Christ ait fait un très
bre de Miracles, ce sero
folie. Il les a fait à la v
Les plus Anciens & les p
ennemis du Christiani
eu le front de les contest
comme les Juifs, que
étoient un effet du pou
mon. Mais le Démon
élevé contre lui-même
Christ en appelle à ses
Miracles qu'il a fait

sonnes crurent en lui, voyant les Miracles qu'il faisoit. *Joan.* 3. Disons comme un Juif sage & docile, qui vint trouver Jesus la nuit : *Nous sçavons que vous étes un Docteur venu de la part de Dieu : car nul ne peut faire les Miracles que vous faites, si Dieu n'est avec lui.* Joan. 7.

Prétendre après cela que les merveilles de Jesus-Christ sont simplement allégoriques & imaginaires dans le fonds, comme l'avance un Auteur moderne, n'est ce pas le comble de l'extravagance ? Cet Auteur cite *Origène* : mais *Origène* même dit que J. C. a rendu la faculté de marcher aux boiteux, & la vuë aux aveugles ; & il cite la guérison des Démoniaques & des malades incurables, qu'on voyoit de son tems, comme une preuve de la réalité des miracles. Quand les Juifs craignoient les Miracles de J. C. avoient-ils donc peur d'une ombre ? Quand ils avoient vû les aveugles-nés ouvrir les yeux à la lumiere, les boiteux marcher, les morts sortir du tombeau, n'avoient-ils vû que des Phantômes ? Nous avons encore autant de Miracles réels dans les prédic-

ples l'abandonneroient. *ibi*
Pierre le renieroit trois fois.
le supplice, qu'il devoit souf
le supplice de la Croix; &
susciteroit le troisiéme jour
Mat. 20. Que bien-tôt on
ruïne de Jérusalem. *Mat.*
Temple. *Luc.* 24. & la disp
la Nation, Juive &c. Or per
gnore l'accomplissement de
prédictions.

5^e^. La propagation de l
est elle moins merveilleuse
complissement des prédictio
tit nombre de gens sans naiss
étude, sans Arts, sans éloqu
sent les Ministres d'un homm

nage s'offre par tout à leurs yeux, ans autre espérance, que celle des piens avenir & invisibles; par tout ils tablissent le Régne de Jésus-Christ, ur le Régne détruit du Démon; à es traits reconnoissons la divinité de a Mission de Jésus-Christ, & la véité de la Religion Chrétienne.

Mais comme la Morale a beaucoup le rapport à la Religion, ajoûtons ine Régle générale.

NeuviémeRégle: « Soyés soigneux » d'entretenir en vos cœurs de grands » sentimens de respect, & de vénéra» tion pour les choses saintes » pour e jour du Seigneur, pour sa parole, our son nom, pour sa maison, pour on culte, pour ses Ministres. En user utrement, c'est un caractére de libernage, d'orguëil, ou d'incrédulité. e jour du Seigneur est un jour de reos; mais au même têms, un jour de évotion; un jour où l'on doit se reüeillir, méditer les vérités de la Relion, réveiller le sentiment de ses deoirs, chanter les louanges du Seineur. « Les Chrétiens, disoit Pline le jeune, l'an 104, s'assemblent un certain jour marqué pour chanter un

» Hymne à J. C. comme à un Dieu ». Le Nom du Seigneur est sacré. Peut-on le faire servir à des imprécations contre le prochain ou contre soy-même ? La Parole du Seigneur ne tend qu'à nous déclarer ses volontés : évitons les allusions prophanes. Depuis la Naissance du Christianisme la Maison du Seigneur est destinée pour y célébrer le culte divin ; il ne faut donc s'y comporter que d'une maniére qui puisse honorer Dieu. Si la Maison du Seigneur est respectable à cause du culte Réligieux, qu'on y célébre, les Ministres qui le célébrent sont dignes de respect.

Dixiéme Régle. « Enfin, sur toutes » choses, prenez garde de tomber » dans une espéce d'indifférence par » rapport à la Religion ». Un commerce si saint entre la Créature & le Créateur ; un commerce sacré qui ne tend qu'à nous rendre heureux, & qui met au pouvoir de l'homme, son bonheur, mérite bien toute l'attention de notre zéle.

Voilà les Régles, qu'on étend, qu'on appuye de raisons, qu'on dévelope, & dont l'on recommande la

pratique dans la *Lettre Paſtorale*. Elle eſt accompagnée d'une *exhortation* & de deux *Lettres*. Le but de l'exhortation, c'eſt d'engager les Chrétiens d'Angleterre à ſeconder la Societé de la Propagation de l'Evangile pour l'inſtruction des Négres dans les colonies Angloiſes; en contribuant à la dépenſe néceſſaire pour des Catéchiſtes. Le deſſein des deux *Lettres*, dont l'une eſt adreſſée aux Chefs de Famille, l'autre aux Miniſtres dans les colonies, eſt. 1°. De convaincre les Propriétaires de l'obligation, où ils ſont d'inſtruire leurs Négres dans la Religion Chrétienne. 2°. De répondre aux objections que l'on a coûtume de faire contre une telle entrepriſe. 3°. De porter à cette bonne Œuvre les Miniſtres qui ſont en ces endroits.

» Les Négres, dit l'Auteur de » *l'exhortation*, ſont des Eſclaves ex» poſés à mourir dans l'idolatrie au » milieu d'un païs poſſedé par les » Chrétiens ... Cette conſidération » doit porter à appuyer les meſures » que l'on prendra pour lever un ſi » grand opprobre de deſſus le nom » proteſtant. Car pour rendre juſtice

» *aux Papistes*, non seulement ceux
» qui font leur demeure en Amérique
» dans les plantations, mais encore
» ceux de divers païs de l'Europe, qui
» y ont des possessions, se sont signa-
» lés dans l'attention qu'exige cette
» Œuvre de pieté ».

S'il y a des gens qui ne sentent au-
cun désir de voir l'Evangile connu
par tout, continuë-t'il, c'est une mar-
que certaine, qu'ils ne connoissent
pas le prix d'une ame. « Tous les Chré-
» tiens répandus sur la Terre doivent
» s'intéresser à l'agrandissement de l'E-
» glise, &c. ».

La Lettre que M. l'Evêque de Lon-
dres écrit aux Chefs de Famille dans
les colonies, est pleine de zéle, de rai-
sons solides, & digne du Prelat. Nous
ne sçaurions cependant applaudir à
toutes ses réflexions. « Graces à Dieu,
» dit-il, des Payens ont été conver-
» tis; & l'Evangile a été propagé dans
» tous les Siécles de l'Eglise, & dans
» presque tous les païs du Monde,
» par le zéle de diverses personnes
» d'une grande pieté ». Nous en
convenons. Mais il ajoûte: « même
» sans les Miracles, depuis qu'ils ont

„ cessé „. M. l'Evêque de Londres fait assés sentir par son discours que s'il y a une Societé Chrétienne où les Miracles n'ont point cessé, celle là est la véritable Eglise de Jésus-Christ. Or il y a parmi les Chrétiens une societé, dans laquelle les Miracles subsistent encore ; & il n'y en a qu'une, & c'est l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine ; & ils y subsistent notoirement & incontestablement comme il est manifeste par les examens juridiques qui s'en font au vû & au sçû de tout l'Univers ; donc cette Eglise qui rejette la Communion de toutes les autres ; est la seule véritable Eglise de Jésus-Christ ; & c'est le sort de tous les Livres solides sur la verité de la Religion, tel que celui-ci, que les preuves qui y sont employées, vont d'elles-mêmes, fût-ce malgré l'Auteur, jusqu'à établir la vérité de la seule Eglise Catholique, Apostolique & Romaine.

Article XXIV.

ENTRETIENS PHYSIQUES d'Ariste & d'Eudoxe, ou, Physique Nouvelle en Dialogues, qui renferme précisément ce qui s'est découvert de plus curieux, & de plus utile dans la Nature. Par le Pere Regnault, de la Compagnie de Jesus, 3. voll. in 12. avec un grand nombre de figures. A Paris, chez C. L. Thiboust, Place de Cambray; Musier; Osmont, Quai des Augustins; J. Clousier, ruë Saint Jacques.

Suite de l'Article X. au mois de Février 1730.

Le second volume de la Nouvelle Physique Françoise en Dialogues, ou des entretiens Physiques d'Ariste & d'Eudoxe, qu'on vient de donner au Plublic, répond au prémier, dont nous avons déjà parlé. Même Ordre, même varieté, même nétteté, même stile. Le stile, l'Ordre, la nétteté, les planches, qui sont nombreuses & d'un goût assés nouveau, mettent, ce semble, bien des Mystéres de la Nature, bien des choses curieu-

ses, mais abstraites par elles-mêmes, à la portée de tout le monde, du moins des personnes, qui prennent quelque soin de cultiver, & d'enrichir leur esprit.

Le Froid & le chaud, les fermentations Chymiques, les feux soûtérrains, les tremblemens de terre, la Naissance des Nouvelles Isles, les eaux, la Mer, le Flux & le Reflux, les Fontaines, l'origine du Nil connuë; enfin; les eaux Minérales, la Structure intérieure & le jeu du corps humain, l'origine des maladies, quelques remédes, les sens & les qualités sensibles; les sons, la source de leurs agrémens ou de leurs desagrémens, de leur éfficace dans certaines maladies, en de certaines personnes plûtôt qu'en d'autres, &c, l'œil, la lumiére; les Phósphores, la transparence des corps, les miroirs, les lunettes, les verres ardens, les couleurs expliquées dans divers systêmes, &c. sont la matiére de vingt quatre entretiens, contenus dans le second Tome.

Tous les entretiens sont disposés de maniére que ceux qui précédent, peuvent servir à l'intelligence de ceux qui

icuic.

D'abord le discours to
me de lui-même, sur le
froid, & nous fait observ
ses assés remarquable.
tems un peu chaud, dit
moi, dit Ariste, je le tro
froid. Il se peut faire, répli
que vous ayez raison, &
pas tort. Le même corps p
à la fois froid & chaud; s
port à vous; chaud par ra
Que dis-je? Il peut être fro
tout à la fois par rapport
personne. Trempons une
l'eau presque boüillante;
de la neige de l'autre: n

cette vuë, que tout ce qui produit quelque excès d'agitation en tous ſens dans les parties inſenſibles d'un corps animé, cauſe dans l'ame un ſentiment de chaleur, qui l'avertiſſe de cet excès, & que tout ce qui produit une diminution éxceſſive d'agitation en tous ſens dans les parties inſenſibles d'un corps animé, cauſe dans l'ame un ſentiment de froideur, qui l'en avertiſſe. De-là, le froid & le chaud ne ſont que des qualités reſpectives, qu'on peut comprendre aſſés aiſément.

Sur ce principe, Eudoxe & Ariſte dévelopent comme à l'envi dans leur entretien, la nature, les proprietés; la cauſe & les éffets; l'un du chaud; l'autre du froid. On obſerve par quel ſécret la Nature & l'Art, nous font voir à l'œil, pour ainſi dire, dans le Thermométre les diverſes degrés de froid & de chaud que nous ſentons l'hyver ou l'été; pourquoi les lieux ſoûterrains ſont plus chauds, lors même qu'ils paroiſſent plus froids; & plus froids, quand ils ſemblent plus chauds; pourquoi les grandes chaleurs ſe font ſentir dans une ſaiſon où le Soleil s'éloigne de nous: & le grand froid,

dans un tems, où cet Astre
che de nous; pourquoi dans
contrées l'été paroît comm
Noël, & l'hyver à la Sain
pourquoi ceux qui viennent
vers nos côtes sont plus sen
froid, que nous, comme no
mes plus sensibles au chaud
lorsque nous allons vers le mi
vient qu'on meurt de chaud a
que de froid dans les climats
Nord; comment on se lave
ment les mains avec du plom
comment le chaud produit l
enfin après l'explication de ce
du froid & du chaud, qui o
que chose de surprenant, q
paroître le prémier entretien
chaud & le froid, moins lo
ne l'est, on passe naturellemen
cond sur les fermentations.

Il y a des fermentations fr
y en a de chaudes. Les unes &
tres arrivent dans le mélange
des & des Alcali, deux espéce
ennemis. Les Acides, dit E
sont comme de petits dards
longs, pointus, tranchans; l
li sont des corpuscules plus gr

terrestres, poreux, & spongieux, comme autant de gaînes, de foureaux, ou de matrices propres à recevoir les Acides. On s'étend sur les sels divers, qui fermentent les uns avec les autres.

Mais quelle est la cause extérieure des fermentations ? C'est la matiére subtile, répond Eudoxe. Car enfin, c'est la matiére subtile, ou l'Air; puisque c'est un corps invisible, & agité. Ce n'est point proprement l'Air; l'action de l'Air seul est trop paisible. C'est donc la matiére subtile: Comment la matiére subtile produit-elle des effets si étonnans ? Chargée des Acides, qui s'insinuënt dans les Alcali & qu'elle entraîne violemment, elle va heurter contre mille & mille petites cellules pleines d'Air, les comprime d'abord, & comprime l'Air. Mais à force de secousses, elle brise ces petites prisons, avec l'action du ressort de l'Air intérieur, entre rapidement, dégage, raréfie l'Air, presse avec le secours de l'Air, & lance de tous côtés les parties des Alcali. Delà, ce mouvement intérieur de parties insensibles accompagné de raréfac-

tion, en quoi consiste la fermentation.

Les fermentations ont leurs effets, leurs phénoménes propres. Les principaux, ce sont les dissolutions, l'ébullition, l'effervescence & la chaleur, l'inflammation, les suspensions de particules, les exaltations ou sublimations, les évaporations, les précipitations, les coagulations, les cristallisations. On fait voir comment tout cela se produit. Eudoxe expose aux yeux d'Ariste un grand nombre de Phénoménes ou d'effets Chymiques. Ariste en découvre les causes secrettes. La dextérité de celui qui fait les expériences, & la vivacité de celui qui les explique, ont dequoi piquer la curiosité de l'esprit. Ces exercices, ainsi que plusieurs autres qui sont répandus dans l'ouvrage, ont déjà été faits en public avec succès, & ont soûtenu pendant les heures entiéres l'attention de quelques assemblées respectables.

Dans ces expériences, c'est tantôt une sorte de champignon Philosophique, ou un corps spongieux, haut d'un piéd environ, qui sort tout à coup d'une once environ de liqueur

différentes, au milieu d'une flamme & d'une fumée épaisse : tantôt, ce sont des flammes qui s'élancent du sein de deux ou trois sortes de liqueurs froides. Ces flammes sont quelquefois subites & peu durables, quelquefois elles sont d'une assés longue durée. Il y en a qui partent sans explosion ; d'autres sont accompagnées d'un bruit semblable à celui d'un coup d'arme à feu chargée. L'esprit de nitre, l'huile de vitriol, l'huile de terébentine, le beaume blanc de la Mecque, celui de copaü, mêlés d'une certaine maniére & à certaines, doses dont l'on parle, s'y enflamment avec des circonstances différentes. L'odeur de quelques fermentations est un peu forte. Vous prendriez l'odeur de quelques autres fermentations pour celle de l'ambre gris, & du musc.

Quelquefois les Acides & les Alcalis coagulés après la fermentation, ou réünis sans mouvement, font des espéces de petits cristaux ; & ce sont des cristallisations. Delà, les végétations Chymiques, l'Arbre de Diane, l'Arbre de Mars ; les Raisins artificiels. Ces végétations métalliques ou salines sont des branchages, des espé-

ces de buiſſons, des arbriſſeaux, des fruits de métal ou de ſels. Ces plantes croiſſent comme d'elles mêmes, non pas pour flater le goût; mais pour le plaiſir des yeux, & de l'eſprit. Ce ſont des jeux de l'Art & de la Nature, dont Ariſte & Eudoxe dévelopent le ſecret.

Les fermentations conduiſent les deux interlocuteurs à l'origine des feux ſoûterrains. On explique la cauſe de ces feux; on expoſe leur action dans le ſein de la Terre; on leur attribuë les tremblemens de terre, & la Naiſſance des Nouvelles Iſles. On parle de pluſieurs Iſles aſſés récentes, dont la Naiſſance a quelque choſe d'étonnant, & de pluſieurs tremblemens de terre, capables de jetter à la fois dans les eſprits, & l'admiration, & l'horreur.

Du feu, l'on paſſe volontiers à l'élément le plus contraire; à l'eau. Après avoir parlé de la Nature de l'eau, & de ſa peſanteur, eû égard à l'air, Ariſte & Eudoxe s'attachent ſur tout à ce qui regarde la mer, ſa ſalure, le Flux & le Reflux; l'origine des fontaines, & les eaux minérales. D'où

vient la ſalure de la mer ? Comment les eaux de la mer ſe déſſalent-elles ? On l'explique. Ariſte badine ſur les oliviers, les lauriers, les prairies, les jardins, les arbres chargés de fruits, les forêts fleuries que l'Hiſtoire naturelle place au fond de la mer rouge. « Des » jardins, dit-il, des bocages ſitués » au fond de la mer, ne ſçauroient » guére charmer que des plongeurs, » des hommes marins, ou des Phi» loſophes. Les curieux obſervateurs » de la Nature y peuvent voir en tout » tems, ſans inondation, ſans délu» ge, les poiſſons ſur la cime des ar» bres : *piſcium & ſummâ genus hæſit* » *ulmo* ».

L'entretien ſur la mer eſt fort détaillé. L'on y trouve une cauſe probable & un grand nombre de circonſtances curieuſes d'un phénoméne capable d'humilier l'orguëil des Philoſophes, enfin de nouvelles obſervations, & des régles pour éviter le naufrage ſur nos côtes. De la mer, on paſſe inſenſiblement à l'origine des fontaines. C'eſt le 6^{e}. entretien.

Le Pere *Regnault* rapporte divers ſyſtêmes; 1°. Le ſien paroît naturel. On

y trouve les propriétés des différentes fontaines. On voit des fontaines qui tarissent dans les chaleurs, on en voit de plus & de moins fraîches; de douces jusque dans le fond de la mer; de salées jusques au milieu des terres; de pétrifiantes, de vertes, de nuisibles à la santé, de venimeuses, d'autres qui sans nuire à la santé, font tomber les dents, de salutaires, d'huileuses, de froides en dedans & chaudes au-dessus, de froides le jour & chaudes la nuit, d'inflammables, d'intermittentes, de sujettes au Flux & au Reflux jusques sur le penchant des montagnes. On en voit dont les mouvemens ont des rapports constans avec les mouvemens de la Lune; d'autres qui diminuent, quand la mer monte; & augmentent tandis que la mer descend. On nomme les endroits où ces fontaines se trouvent; & en suivant avec Ariste & Eudoxe les routes secrettes que les eaux tiennent dans le sein de la terre, on aperçoit bien-tôt les causes différentes de tant de phénoménes merveilleux.

L'origine du Nil, si célébre parmi les Anciens, & ignorée, du moins en

Europe, jusqu'au dernier Siécle, n'est plus un mystére. *Lucain* fait dire à *Cesar* qu'il eut préféré l'espérance de la voir au plaisir de faire la guerre à sa patrie. Deux Missionnaires de la Compagnie de Jésus ont rencontré l'origine du Nil en courant après des Infidéles. On cite les relations de ces Missionnaires. La cause, à quoi l'on attribuë les inondations réglées & fécondes de l'Egypte n'est pas moins manifeste que la source du Fleuve.

Les principales eaux minérales de la France sont le sujet de l'entretien suivant. Le séjour de Passy, où Ariste & Eudoxe se trouvent, fait naître l'occasion de parler de ces eaux salutaires & de leur éfficace.

Le 8^e^. le 9^e^. le 10^e^. & le onziéme, entrétiens dévoilent les ressorts secrets de la machine du corps humain, & les traits merveilleux de la sagesse qui l'a faite. On trouve dans ces entretiens le nom, la Nature, l'arrangement, l'usage des Parties principales dont notre corps est composé; le principe des mouvemens alternatifs du cœur, la circulation du sang, la maniére dont elle porte la vie dans

tout le corps, la faim, la soif, la di gestion, la réparation du sang, qui passé dans la substance du corps, l veille, le sommeil, la santé, l'origin des maladies, quelques remédes: pa exemple, pour la morsure des animau venimeux, pour la goûte, pour la rage &c. comment ces rémédes apporten quelque soulagement, ou opérent l guérison; en un mot, on voit d'u coup d'œil la méchanique & le je du corps humain.

Les Interlocuteurs ont répandu que que agrément sur une matiére qui n'e paroît guére susceptible. Il étoit plu aisé d'en répandre sur ce qui regard les sens & les qualités sensibles, l organes du toucher, du goût, de l'o dorat, de l'ouïe, les saveurs, l odeurs, les sons.

Le son consiste dans des frémisse mens ou des vibrations de l'air m avec une grande vitesse. Delà, le propriétés des sons, l'Echo, les son agréables ou desagréables, &c. On v chercher dans le corps, jusque dans l fond de l'ame, & dans l'union de l'a me avec le corps, le principe des agré mens ou des désagrémens des sons.

1. Notre ame, qui eſt naturellement curieuſe & qui veut être heureuſe, dit Eudoxe, aîme les perceptions ſimples; parce que ce ſont des connoiſſances, qui ne ſont ni embaraſſées, ni fatiguantes; & les perceptions variées, parce que ce ſont comme autant de ſources différentes de bonheur; qui ne portent point avec elles l'ennui de l'uniformité. Une certaine ſimplicité variée, une variété ſans confuſion, ou qui n'eſt point compliquée, nous touche: au contraire des perceptions trop compoſées, trop mêlées, ou trop uniformes déplaiſent bien-tôt; celles-là fatiguent; celles-ci ennuyent l'ame, n'aime point l'uniformité dans une choſe paſſagére, parcequ'elle s'aperçoit bien-tôt qu'elle chercheroit en vain ſon bonheur dans l'objet préſent.

2. Les mouvemens qui altérent le corps cauſent dans l'ame des ſentimens deſagréables, pour l'avertir de remédier au mal. Les mouvemens qui ſont utiles pour la conſtitution préſente du corps, produiſent d'ordinaire dans l'ame des ſentimens agréables.

Sur ces principes, on explique l'ex-

trême différence du goût des Nations pour la Musique; pourquoi le goût de la Musique est différent dans différentes personnes, & dans la même en des tems divers; pourquoi parmi les animaux mêmes les plus stupides il s'y en trouve qui n'y sont pas insensibles. Ariste rapporte un fait certain & assés singulier. « Un jour, dit Ariste, com» me je joüois de la flûte assis sur le » bord d'un ruisseau dans une prairie, » un âne qui passoit à vingt pas, leva » la tête dès qu'il m'entendit, s'ap» procha de moi, s'arrêta quelque » tems à 8. ou 10. pas, toûjours at» tentif; puis il vint si près, qu'il » avoit la tête presque au-dessus de la » mienne. Il m'écouta tranquilement » dans cette situation pendant un de» mi quart d'heure, environ, unique» ment occupé du son de la flûte. Je » ne sçai s'il se lassa; mais enfin, après » avoir écouté fort attentivement, il » prit avec les dents mon chapeau sur » ma tête, le porta du moins à dix » pas; & tournant la tête, il s'enfuit » au galop, & alla chercher au milieu » de la prairie une nourriture plus so» lide ».

Mars 1730.

On découvre par quel ſecret la Muſique produit quelquefois des mouvemens furieux, ſouvent des mouvemens méſurés, cadencés, touchans. Comment le ſon des inſtrumens ſuſpend les maladies, & guérit les malades, ſur tout les Muſiciens, dont pluſieurs ont dû la guériſon aux charmes de leur Art ; pourquoi l'on trouve dans la même ſource le reméde à la morſure vénimeuſe de la Tarentule.

La Tarentule, dit Eudoxe, eſt une eſpéce d'araignée à 8 yeux & à 8. pattes. La morſure en eſt bien-tôt ſuivie d'une douleur très-aiguë, & peu d'heures après, d'un engourdiſſement; le pous s'affoiblit, la vuë ſe trouble, on perd la connoiſſance, le bon ſens & le mouvement. Mais un jouëur d'inſtrument a-t'il trouvé un Air qui convienne au malade, le malade commence à remuer un peu, ſucceſſivement & en cadence, les doigts, les bras, les jambes & le corps; il ſeléve, il danſe les heures entiéres ; & à force de danſer, il guérit enfin. Comment cela ſe fait-il ? Voici la raiſon qu'on en donne.

« Le venin de la Tarentule épaiſſit » le ſang & bouche pluſieurs de ſes » conduits ; delà l'engourdiſſément,

[illegible]

[illegible] &

[illegible] par la [illegible] & [illegible]

[illegible] par la [illegible] &c.

[illegible] Après

Après avoir parlé des ſons & de l'organe de l'ouïe, on parle de l'œil & de la cataracte, de la lumiére, des phoſphores, de la tranſparence des corps, de la viſion, des miroirs, des lunettes, des verres-ardens, des couleurs, &c. On cite dans ces entrétiens une récette du Phoſphore d'Angleterre, lequel ſe conſerve dans l'eau très-long-tems; mais qui ſe diſſipe à l'air, & s'enflamme comme de lui-même, quand on l'écraſe. On y voit la maniére de rendre le Barométre lumineux. On y fait voir au microſcope dans un grand nombre d'infuſions différentes, que dis-je? dans la centiéme partie d'une goûte d'eau, des miliers d'animaux, nager, s'élancer, faire des culbutes, éviter les obſtacles dans leurs chemins, &c. On y voit la fameuſe lunette de Monſieur *Neuton*, & comment n'ayant que deux piéds, environ, elle produit l'éffet d'une lunette ordinaire de 8. à 10. piéds; comment des charbons ardens mis au foyer d'un miroir concave allument de la poudre placée au foyer d'un autre miroir concave à la diſtance de 6, de 10, de 18, & même de 50. piéds.

Ariſte & Eudoxe ne ſont pas dans la même penſée ſur les couleurs. Le jeune Ariſte eſt épris du ſyſtême nouveau de Monſieur *Neuton*. Il expoſe le ſyſtême. Eudoxe fait des expériences qui ont quelque choſe de frapant : tantôt ce ſont des liqueurs tranſparentes, dont le mélange devient noir tout d'un coup, & perd ſa noirceur au gré d'Eudoxe : tantôt c'eſt une couleur violette qui dévient verte, une couleur verte changée en une couleur rouge, une couleur rouge changée en une couleur verte à différentes repriſes, &c. Ariſte explique ces changemens ſelon le ſyſtême de Monſieur *Neuton*, où de ſept ſortes de rayons contenus dans la lumiére, chacun porte ſa couleur propre, toûjours la même; mais qui réünis enſemble, font le blanc. Un exemple.

« Eudoxe. Voici de la diſſolution » de ſublimé corroſif & de l'huile de » Tartre par défaillance. Les deux li» queurs ſont tranſparentes, & fort » claires. Je les mêle... déja le mé» lange eſt rouge.

» Ariſte. C'eſt que les liqueurs épaiſ» ſies dans le mélange, réfléchiſſent

» plus de rayons rouges que chaque
» liqueur ſéparée laiſſoit paſſer.

« Eudoxe. Sur le mélange rouge
» verſons de l'eſprit de ſel Armoniac;
» agitons un peu le verre : déja le
» mélange eſt blanc comme de l'or-
» geat.

» Ariſte. C'eſt que le mélange ré-
» fléchit à la fois beaucoup de rayons
» de toutes les eſpéces, &c ».

Dans le ſyſtême d'Eudoxe, les couleurs qui frapent immédiatement les yeux, ſont des vibrations des rayons lumineux, plus ou moins fortes, & plus ou moins mêlées d'ombre. Il entre dans un grand détail. Ariſte fait à ſon tour beaucoup de changemens de couleurs ſurprénans; & à ſon tour Eudoxe les explique dans ſon ſyſtême. Un exemple

« Ariſte. Je ne fais que mêler dans
» un verre un peu d'eau & d'huile de
» Tartre avec du ſyrop violat... Une
» belle couleur verte vient s'offrir à
» vos yeux.

» Eudoxe. Le vert conſiſte dans
» une certaine médiocrité de vibra-
» tions & d'ombre. Auſſi le vert flat-
» te les yeux, & la Nature prend une

» couleur verte, quand elle se renou-
» velle, & qu'elle devient plus riante
» au Printems; parce que le vert cha-
» toüille, pour ainsi dire, l'organe de
» la vûë sans le blesser en aucune fa-
» çon. Par conséquent le corps vert
» est composé de parties d'une lon-
» gueur, d'un ressort, d'une porosité
» médiocre. Cela supposé, le mélange
» est vert, parce que sa surface, dont
» les parties ont une longueur, un
» ressort, une porosité médiocre, ré-
» fléchit les rayons éfficaces avec un
» cértain milieu d'ombre & de vibra-
» tions.

» Ariste. Je verse de l'esprit, sur le mé-
» lange vert; & dejà le mélange est
» rouge.

» Eudoxe. Le rouge consiste dans des
» vibrations promptes de rayons éffi-
» caces, mais mêlés d'ombre. Car pour-
» quoi le Soleil est-t'il rouge à l'Hori-
» son? C'est que les rayons traversant
» alors plus de vapeurs, sont plus in-
» térrompus, & qu'il en vient moins
» jusques à nos yeux. En effet, les vi-
» brations éfficaces n'en sont pas plus
» foibles, puisque les rayons éfficaces
» traversent plus aisément l'eau, que

l'air, & que plusieurs y coulent même plus vite, rassemblés par la réfraction. Le rouge est donc un amas de particules roides, mais qui ne sont pas sphériques. Roides, elles renvoyent les rayons avec de foibles vibrations; mais comme ces particules ne sont pas globuleuses, elles ne réfléchissent pas les rayons éfficaces sans quelque mélange assez considérable de rayons inéfficaces.

» Cela supposé; le mélange dont il s'agit, est rouge, parce qu'ayant des parties courtes & roides, mais qui ne sont pas sphériques, il réfléchit les rayons éfficaces avec de fortes vibrations, mais au même tems mêlés d'ombre, ou de rayons inefficaces ».

Voilà quelques traits du second volume; nous parlerons dans la suite du troisiéme.

Article XXV.

HISTOIRE ANCIENNE DES Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Mèdes & des Perses, des Macèdoniens, des Grecs, par M. Rollin, Ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au College Royal, & Associé à l'Academie Royale des Inscriptions, & des belles Lettres. Tome I. contenant. 607. pages; la Préface 48. A Paris, chez Jacques Estienne, Libraire ruë S. Jacques à la Vertu. 1730. avec Approbation & Privilege du Roi.

Monsieur Rollin ne se lasse point d'employer ses Veilles pour l'utilité du Public en général, & de la Jeunesse en particulier. Après avoir donné ces derniers années un Traité des Études en 4. volumes, dont le débit a été si prompt, qu'il a fallu en faire une nouvelle Edition dans l'année même de l'impression, il entreprend un nouvel Ouvrage, qui est comme une suite du prémier; mais

dont l'utilité sera encore plus étenduë. En effet une bonne partie de son Traité des Etudes n'est guéres propre que pour ceux, qui sont dans cette carriére; au lieu qu'il n'y a personne à qui son nouvel Ouvrage, qui roule sur l'Histoire ancienne, ne puisse convenir. C'est une lecture qui peut être utile & agréable également à tout le monde, de quelque âge & de quelque condition qu'il soit; voici le plan de cet Ouvrage.

L'Auteur s'y propose d'exposer l'Histoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, tant de Ninive, que de Babylone, des Médes & des Perses, & des differents estats de la Gréce.

Ceux qui seront un peu versez dans l'Histoire des tems, qui ont précedé la République Romaine, au moins sortie de son enfance, connoîtront toute la difficulté & tout le prix de ce grand dessein. Ils sçavent que depuis l'Epoque qu'on vient de marquer, l'Histoire ancienne est assés developpée; mais au delà de cette Epoque, il n'en est pas de même. Outre bien des Lacunes qui s'y rencontrent, & sur

rables,au travers desquelles
de la peine à demêler l'Hist
si n'y a-t-il que les Sçavans
qui ont tourné en étude leurs
qui soient un peu au fait si
miers tems, dont tout le ref
même à qui l'Histoire fait
n'ont qu'une connoissance b
se; faute d'un Ouvrage tel
que nous donne ici Monsieu
& qui, de la maniere dont
posé, va mettre tout le mon
tée de s'instruire de ces anci
autant qu'il est possible de l'é
sent.

Le prémier volume qu'il
jourd'hui ne comprend que

que Monsieur Rollin dit dans sa Préface sur les avantages de l'Histoire & les utilités qu'on doit se proposer d'en tirer. On ne pourroit qu'affoiblir, en l'abrégeant, tout ce que l'Auteur dit à ce sujet, & qui mérite d'être lû avec réflexion & dans toute son étenduë. Venons à l'Histoire même, en commencant par celle des Egyptiens.

La methode que l'Auteur se prescrit à l'égard de cette Histoire est toute propre à instruire parfaitement le Lecteur sur tout ce qu'elle renferme de plus curieux. Il divise pour cela en trois Parties cette portion de son Ouvrage.

Dans la premiere, il donne une description courte & abrégée des differentes parties de l'Egypte, & de ce que chacune renferme de plus remarquable. Dans la seconde, il traite des Coûtumes, des Loix & de la Religion des Egyptiens; & enfin, il donne dans la troisiéme la suite des Rois d'Egypte, & de ceux qui en ont été les Maîtres jusqu'au tems de *Cambyse*; s'arrétant à ce terme parce que ce qui le suit entre naturellement dans l'Histoire des Perses & des Macedoniens.

Monsieur Rollin, après avoir né une position exacte sur la mani dont l'Egypte est située, la partag trois parties, qui sont la Haute-Egyp appellée autrement la Thébaïde : l'E gypte du milieu, nommée Eptanom Accdepe, à cause des sept départemen dans lesquels elle étoit partagée ; & enfin la Basse-Egypte, qui compren ce que les Grecs appelloient le *Delta*; c'est-à dire, ce qu'il y a de païs jus- qu'à la mer Méditerranée, & la mer rouge.

Si l'on en croit Herodote, l'Egipte a eu autrefois jusqu'à dix-huit mille Villes; & quoiqu'elles ne fussent pas à beaucoup près aussi considérables que Thébes capitale de la Haute-Egypte, & qui donna son nom à cette partie du Royaume, cependant on peut, par proportion, juger des autres, parceque les Auteurs rapportent de celle-ci, dont les Grecs & les Romains ont admiré la grandeur & la magnificence, quoiqu'ils n'en eussent vû que les ruines. Nos voyageurs eux-mêmes rendent témoignage qu'encore aujourd'hui on trouve dans le *Sayde*, c'est le nom que porte aujourd'hui la Thé-

bayde, on découvre, des Temples, & des Palais encore preſque entiers, avec un nombre infini de colonnes, & de ſtatuës.

L'Eptanome, où la partie d'Egypte, qui en fait le milieu entre la haute, & la baſſe, avoit autrefois pour Capitale la Ville de Memphis : aujourdhui c'eſt le grand Caire. Cette partie étoit célébre par pluſieurs raretés; l'Auteur ne s'arrête que ſur les principales, qui ſont, les Obéliſques, les Pyramides, le Labyrinthe, le Lac de Mœris, & ce qui regarde le Nil; c'eſt-à-dire, ſa ſource, ſes cataractes, la cauſe & les effets de ſon débordement, auquel l'Egypte où il pleut rarement doit toute ſa fécondité.

La Baſſe-Egypte en eſt la partie la plus cultivée, la plus fertile, & la plus riche. Elle forme une éſpéce d'Iſle, qui commence où le Nil ſe diviſe en deux grands canaux qui font un Delta, avec le bord de la mer Méditerranée, & qui vont ſe jetter dans cette mer. L'Embouchure qui eſt à droite s'appelloit Peluſienne; celle qui eſt à gauche, s'appelloit Canopienne; dénominations tirées des deux Villes

dont elles étoient voisines, *Pelusium* & *Canopus*, & qui sont aujourd'hui Damiette, & Rosette, Heliopolis; c'est-à-dire, Ville du Soleil, étoit la principale de cette partie, avant qu'Alexandre le Grand y eût bâti Alexandrie, qui devint sous les Ptolémées la Capitale la plus florissante de tout le Royaume, en particulier par le grand commerce qui s'y faisoit, & qui y porta le luxe & la licence à tel point, que les délices d'Alexandrie passoient en proverbe chés les Romains.

De cette prémiere partie qui renferme la description de l'Egypte, l'Auteur passe à la seconde, qui touche les mœurs & les coûtumes, & il commence par ce qui regarde les Rois & le Gouvernement. Sur quoi il rémarque que les Rois avoient leurs loix, à l'observation desquelles ils n'étoient pas moins astraints, que l'étoient leurs Sujets à celles qui étoient faites pour eux. On peut jûger de la gêne où elles les réduisoient, puisqu'il leur falloit souffrir, non seulement que la qualité des viandes, & la mesure du boire, & du manger leur fussent marquées, & prés.

crites ; mais encore que toutes leurs heures, & presque toutes leurs actions fussent réglées par la Loi ; c'est sur quoi on peut voir le détail exact & curieux qu'en donne l'Auteur.

La justice étoit renduë par un Senat composé de 30. Juges, tirés des principales Villes du Royaume avec des revenus convenables qui leur étoient assignés. Le meurtre, & le parjure étoient punis de mort ; & la calomnie, de la peine du Talion. On punissoit comme assassin celui qui pouvant en sauver un autre ne l'avoit pas fait. Chaque particulier étoit tenu de rendre compte d'où il tiroit sa subsistance. La Polygamie étoit permise, excepté aux Prêtres, qui ne pouvoient épouser qu'une femme ; mais le mariage entre frere & sœur étoit non seulement autorisé par les Loix, mais en quelque sorte fondé sur la Religion, par rapport à *Osiris* & *Isis* les Dieux du Pays les plus universellement revérés, & qui avoient donné l'exemple d'un inceste si condamnable, & si abhorré chés toutes les autres Nations.

De la Police civile, l'Auteur entrant

dans ce qui regarde les Prêtres, & la Religion, remarque d'abord qu'il n'y a jamais eu de Nation si superstitieuse que celle des Egyptiens. Ce qu'il rapporte du culte des differentes divinitez qu'ils adoroient, & où ils comprenoient non seulement les animaux les plus méprisables, mais jusqu'aux légumes de leurs jardins, est bien propre à faire connoître de quel aveuglement est capable l'esprit humain abandonné à lui-même. Pour faire voir ce que l'homme est par lui-même, Dieu a permis, dit Monsieur Rollin, que le Païs de toute la terre où la sagesse humaine avoit été portée au plus haut degré, fût aussi le Theâtre de l'Idolatrie la plus grossiere, & la plus ridicule: & d'un autre côté pour faire voir ce que peut la force toute puissante de sa grace, elle changea depuis, les deserts d'Egypte en Paradis Terrestre, par la multitude infinie de Saints solitaires, dont il les peupla, & qui ont rendu si célébres les deserts de la Thébaïde.

Après les Prêtres, ceux qui étoient le plus en honneur dans l'Egypte, étoient les gens de guerre. On y té-

noit toûjours quatre cents mille hommes sur piéd; & l'on n'épargnoit rien pour en faire de bons soldats. Mais il est vrai que l'Egypte s'est encore plus distinguée par l'invention, & la culture des Sciences, & des Arts que par les armes. C'est de la Gréce que les Arts se sont répandus dans le reste du monde; mais les Grecs eux-mêmes les avoient tiré de l'Egypte. Aussi ceux d'entre les Grecs qui se sont rendus le plus celébres de ce côté là, ne se croyoient-ils point véritablement sçavants, s'ils n'avoient fait un long séjour en Egypte, où ils alloient puiser la Doctrine qu'ils communiquoient ensuite à leurs compatriotes. C'est sur quoi je n'entrërai point en détail, renvoyant sur cet Article & sur le reste de cette seconde Partie à l'Ouvrage même.

La troisiéme Partie de la division de Monsieur Rollin, regarde la suite des Rois qui ont gouverné l'Egypte. Il subdivise ce dernier morceau, qui comprend un espace de 2158. ans, en trois Parties, mais il n'en traitte que la prémiere qui finit à Cambyse, parce que les deux autres rentrent

dans d'autres Histoires. Il se borne donc ici à la prémiere qui depuis *Menés* ou *Misraïm*, prémier Roi d'Egypte en 1816. jusqu'à Cambyse renferme 1663. ans.

Les Egyptiens se faisoient tellement un point d'honneur d'être les plus anciens Peuples du monde, que pour n'avoir personne qui pût leur disputer cette prérogative, ils faisoient remonter leur antiquité à plus de vingt mille ans. La vérité est qu'ils étoient très-anciens, & qu'il n'y a point de Monarchie qui remonte si haut que la leur, c'est tout ce qu'on en peut dire. Mais comme rien n'est moins éclairci dans l'Histoire que la suite de leurs Dynasties, & des Rois de chaque Dynastie ou Maison qui a regné, Monsieur Rollin se borne à ce qu'en ont rapporté Hérodote, & Diodore de Sicile, qui ont moins eu en vûë de nous donner une suite des Rois d'Egypte, que d'indiquer ceux dont l'Histoire leur a paru plus interessante, & plus instructive.

Ainsi, après avoir parlé des cinq Rois *Menés*, *Basiris*, *Osymandias*, *Uchoreus*, & *Mœris*, qui ne succede-

ent point immédiatement les-uns aux
utres, & entre lesquels, il y en a eu
lusieurs dont Hérodote ne fait point
nention, il rémarque que vers l'an
lu monde 1920. des Etrangers qu'on
iomma Rois Pasteurs, s'emparerent
l'une grande partie de la Basse-Egypte,
k de Memphis, mais non de la haute
ù le Royaume de Thébes subsista
oûjours jusqu'à *Sesostris.* La domina-
ion de ces Rois Pasteurs dura 260.
ins; & ce fut sous l'un deux qu'A-
raham vint en Egypte avec sa femme
Sara.

Ce fut *Thethmosis* ou *Amosis*, qui
chassa ces Rois Pasteurs vers l'an du
monde 2170. *Ramesses Miamun*,
qui ne vint qu'après une suite d'autres
Rois, régna en 2427. & ce fut, selon
Usserius, ce nouveau Roi qu'eut l'E-
gypte après la mort de Joseph, & à
qui les services de ce grand Patriarche
étoient inconnus. Ce fut lui qui com-
mença à persecuter les Israëlites, en les
accablant de travaux, comme il est
raconté dans l'Exode.

Amenophis son fils lui succeda, &
c'est celui qui fut submergé dans la
Mer rouge, en poursuivant les Israëli-

tes. *Sesostris*, l'un des plus fameux Rois d'Egypte, succeda à son pere *Amenophis*. Il commenca à régner en 2513. Ce fut un grand Conquerant, sur les Exploits duquel, non plus que des autres, nous ne donnerons aucun détail, parce que ce qu'en dit M. Rollin lui-même, n'est qu'un Abregé des Auteurs où il a puisé, & qu'un Abregé d'un Abregé se réduiroit à rien.

Pheron succéda aux Etats de *Sesostris*, mais non à sa gloire. De celui-ci à *Protée*, qui régna en 2800. il y a une lacune de plus de 200. ans. Ce fut, durant son Régne, que se fit l'enlévement d'Héléne par Paris. *Rhampsinit* vint après, & son Régne est l'Epoque de la fin de la Justice & de la Modération, qui jusques-là avoient toûjours régné en Egypte; & dont, sous les deux Régnes suivans, la violence & la dureté prirent la place.

Ces deux Rois furent *Cheops* & *Chephren*, qu'on prétend avoir régné successivement; quoique le prémier eût été cinquante ans sur le Thrône, & que le second, qui étoit son frére, ait eu un Régne de 56. ans après son

aîné. Egalement impies, l'un & l'autre, ils firent fermer les Temples, & abolirent les Sacrifices. Il eſt remarquable que ces ſuperbes Pyràmides, qui ont fait l'admiration de l'Univers, ayent été le fruit de l'irréligion & de l'impitoyable dureté de ces Princes, qui firent périr, dans ces durs & inutiles travaux, un nombre infini de leurs Sujets.

Mycerinus, fils de *Cheops* & neveu de *Chephren*, ſuccéda à ſon oncle, & répara, par ſa piété & par ſa douceur, les maux qu'avoient cauſés à l'Egypte ſes deux derniers Prédeceſſeurs. Il rouvrit les Temples que ceux-là avoient fermés, & rétablit les Sacrifices qu'ils avoient abolis. Il ne s'appliqua qu'à ſoulager les Peuples & à rendre ſes Sujets auſſi heureux, que ſon Oncle & ſon Pere les avoient rendus miſérables. Averti par un Oracle qu'il ne régneroit que ſept ans, il s'en plaignit aux Dieux, en demandant pourquoi le Régne de ſon Pere & de ſon Oncle, tous deux également impies & cruels, avoit été ſi long, & que le ſien, qu'il avoit ſignalé par ſa piété envers les Dieux & ſon humanité envers ſes Peu-

ples, étoit si court Sur quoy il lui fut répondu, que les Dieux, pour punir les Peuples d'Egypte, avoient voulu qu'ils fussent tyrannisés pendant 150. ans, & que son Régne, qui devoit être de 50. ans, avoit été réduit à sept; parce que son gouvernement étoit trop doux pour des Peuples que les Dieux vouloient punir. Voilà ce que l'Auteur rapporte sur la foi des Anciens. Il y a pourtant lieu de croire que son Régne ne fut si court, que parce qu'il devoit être déja vieux lorsqu'il commença à régner. Quand il ne seroit venu au monde qu'à la derniére année du Régne de son Pére, il falloit qu'il en eût plus de 56. quand il commença à régner, puisque son oncle *Chephren* à qui il succéda, avoit régné 56. ans. Or, il n'est pas fort étonnant qu'un Prince qui ne monte sur le Trône qu'à 56. ans, n'en régne que sept.

Ce Prince bâtit aussi une Pyramide; mais bien moindre que celle de son Pére. Celui de tous qui eut le plus à cœur de se distinguer par cet endroit, fut *Asychis*, dont il est fait mention après *Mycerinus*, mais qu'on ne marque

point qui ait été son Successeur immédiat. La Pyramide qu'il fit élever étoit de brique, & il y fit mettre une Inscription qui marquoit qu'elle étoit autant supérieure aux autres Pyramides, que Jupiter l'est aux autres Dieux.

Comme depuis ces derniers Rois jusqu'à *Sabachus* l'Ethiopien, il y a, selon la supputation de M. Rollin, une intervalle de près de 300. ans; il remplit ce vuide par quelques faits, dont l'Ecriture Sainte fait mention. Tels sont le *Pharaon* qui donna sa fille en Mariage à *Salomon* : *Sesac*, chez qui se réfugia *Jeroboam*, & qui, la cinquiéme année du Régne de Roboam, fils de Salomon, marcha contre Jérusalem avec douze cens chariots de guerre & soixante mille hommes de Cavalerie; & *Zara* Roi d'Ethiopie, & d'Egypte aussi, selon les apparences, dont l'Armée, qui étoit d'un million d'hommes fut défaite totalement par *Asa* Roi de Juda.

Anisis vint ensuite, il étoit aveugle & fut chassé de son Royaume par *Sabachus* Roy d'Ethiopie, qui, après avoir régné 50. ans en Egypte, ter-

me que lui avoit marq
se retira en Ethiopie, &
ne à *Anysis*, qui s'étoit
dans les Marais pendant
là. Il eut pour Successeur
de Sabachus. La maniére
dote raconte que ce Prince
nacherib, est visiblement u
tion de la maniére miracule
l'Armée de Sennacherib péri
Régne d'Ezechias, comme il
porté au 4[e]. Liv. des Rois.

Tharaca qui s'étoit joint à
avec une Armée d'Ethiopiens,
aller au-devant de Sennacherib
céda à *Sethon*, & régna 18. ans
Egyptiens ne pouvant, après sa m
s'accorder sur le choix d'un Ro
douze des principaux Seigneurs
Royaume le partagérent entre eu
en 3319. L'un d'eux, nommé *Psam*
metique, ayant été chassé par les au
tres & relégué dans les Marais d'E
gypte, s'y tint caché quelques an
nées, au bout desquelles, profitant d'u
ne occasion favorable, il subjugua
les autres & se rendit Maître absolu
de tout le Royaume.

Je n'entrerai point dans le détail

ı Régne ; il suffit de dire, qu'a-
avoir régné heureusement &
beaucoup de gloire durant 54.
il eut pour Successeur son fils
o l'an 3388. C'est de lui dont il
ıvent parlé dans l'Ecriture sous
ı de *Pharaon Nechao*. A celui-ci
la *Psamnus* son fils, qui eut auss-
es son fils pour successeur. L'E-
e le nomme *Pharaon Ephrée*, ou
. Ayant été heureux dans les
encemens de son Régne, il
va ensuite toutes sortes de cala-
Ses Troupes s'étant révoltées,
t à leur tête *Amasis*, Officier
tune, qu'il leur avoit envoyé
les ramener à leur devoir.
: lui ayant livré bataille proche
his, la perdit, fut fait prison-
: mené à la ville de *Says*, où il
ınglé.

asis devint, par sa mort, pai-
'ossesseur de l'Egypte, où, après
régné quarante ans, il laissa le
ıme à *Psammenit* son fils, qui
dépoüillé par *Cambyses*, fils de
. C'est ici que l'Auteur termine
e des Rois d'Egypte, pour les
s que nous avons dites ci-dess-

Nous nous sommes si étendus sur cette prémiére Partie du Volume de M. Rollin, qu'il ne nous reste plus de place pour la seconde, dont nous nous contenterons de donner ici le Plan. Il divise ce morceau, qui regarde les Carthaginois, en deux Parties. Dans la prémiére, il donne une idée générale du caractére de ce Peuple, de ses Mœurs, de sa Religion, de la forme de son Gouvernement, dont il marque aussi les défauts, de son Commerce, de ses Richesses, de sa Puissance, de ses Conquêtes & de l'étenduë de sa Domination. Il employe la seconde à une Histoire suivie de ce Peuple. Comme depuis la Fondation de Carthage jusqu'à sa destruction, on compte 742. ans. Mr. Rollin divise cette Histoire en deux Parties, dont la prémiére, qui est la plus longue & la moins connuë, renferme, depuis l'origine de Carthage jusqu'à la prémiére guerre Punique, un espace de 617. ans. On voit, dans cette Partie, les Conquêtes des Carthaginois en Afrique, en Sardaigne, en Espagne & en Sicile. La seconde Partie, quoique moins courte pour

la durée du tems, eſt la plus curieuſe par la grandeur & la certitude des événemens ; elle commence à la prémiére guerre Punique & finit à la deſtruction de Carthage ; dont la ruïne même montre la grandeur ; puiſqu'après avoir été pendant un ſiécle la rivale de Rome, qu'elle ſe vit ſur le point de ſubjuguer, elle parut encore, dans ſon abaiſſement même & dans l'état de ſa plus grande foibleſſe, ſi formidable aux Romains, qu'ils ne ſe crurent en ſûreté qu'après la deſtruction totale de cette grande Ville. L'Auteur, pour rendre cette ſeconde Partie complette, y joint deux Digreſſions : l'une, ſur le caractére du ſecond Scipion l'Afriquain, qui détruiſit Carthage ; & l'autre, ſur la Poſtérité de Maſiniſſa, qui depuis, que ſous le prémier Scipion il ſe fut déclaré pour les Romains, leur démeura toûjours inviolablement attaché. Toute cette Hiſtoire nous paroît écrite d'une maniére à intéreſſer le Lecteur, qui trouvera ici raſſemblé & réüni dans une étenduë de 350. pages, ce qu'il lui faudroit chercher avec beaucoup de peine & moins de profit, dans pluſieurs gros Volumes.

ARTICLE XXVI.

DE LA DIGESTION ET DES Maladies de l'Estomach, suivant le Systême de la Trituration, *& du* Broyement *sans l'aide des Levains ou de la* Fermentation, *dont on fait voir l'impossibilité en santé & en maladie, &c. A Paris, chez Guill. Cavelier.* 1729. *Vol. in* 12. *pp.* 616.

M. HEQUET commence par avertir le Lecteur, que c'est par envie d'obliger le Public, qu'il donne le prémier Volume du Livre qu'il annonce, sous le Titre qu'on vient de lire. Ce prémier Tome contient un Discours Préliminaire sur la Trituration, une Réponse à M. Sylva, & cinq Lettres; sçavoir, deux sur la *Révulsion*; une troisiéme, sur la *Saignée*; une quatriéme, sur le *Kermès Mineral*, une cinquiéme, sur les Maladies des Yeux. Dans le dessein de l'Auteur, il n'y avoit que le Discours Préliminaire qui dût faire partie, cette fois, du Traité de la Digestion, qu'il avoit déjà donné au Pu-

blic. Mais le mérite & la réputation ne se voient guéres sans concurrens. M. H. a trouvé, dans la Faculté de Paris, un Adversaire digne de lui. C'est M. *Sylva*, qui, dans son *Traité de l'usage des Saignées*, a cru devoir quelquefois opposer au torrent de la Pratique, des raisons tirées du Méchanisme, que la Nature emploie pour les fonctions de l'économie Animale. Il a critiqué, entre autres choses, ce que M. H. avoit avancé touchant l'effet des différentes saignées, & principalement de celle du piéd. C'est ce qui a obligé M. H. à joindre au Traité Préliminaire de la Trituration, une Réponse aux principaux endroits du Livre de M. *Sylva*. Ces Disputes entre de si Sçavans Maîtres en l'Art de guérir, ne peuvent manquer de servir beaucoup à donner à la Médecine une perfection, dont elle est encore fort éloignée; pourvû néanmoins qu'on s'attache de part & d'autre à éclaircir les matiéres controversées, & à ne rien dire qui ne puisse instruire le Public sur ce qu'il lui importe de sçavoir.

Le dessein de l'Auteur dans son

Discours Préliminaire est de montrer que la Doctrine des Solides est celle de la vraie Pathologie, en faisant voir que toutes les fonctions de l'économie Animale tendent à la Trituration des Fluides, & que cette Trituration ne se fait que par la systole des Solides. Mais pour faire entendre plus aisément ce Langage à ceux qui n'y sont pas accoûtumez, il faut supposer que le corps humain est composé de deux sortes de parties, dont les unes sont solides; comme les nerfs, les artéres, les muscles, &c. & les autres fluides, comme le sang, qu'on regarde, avec raison, comme une liqueur hétérogène, composée de toutes les liqueurs qui circulent dans le corps. Supposé que les fluides tiennent des solides tout ce qu'ils ont de mouvement, il est naturel de conclure que tout le dérangement qui peut arriver aux fluides, doit être attribué aux solides comme à la véritable cause; & que c'est vers les solides qu'un Médecin doit tourner toutes ses vûës pour connoître une Maladie & pour y rémédier. Mais si au contraire ce sont les fluides qui mettent les solides en jeu de

ressort, & qui leur donnent le mouvement ; il faudra tenir une pratique tout-à-fait differente, & corriger le déréglement des solides par les fluides, ou du moins avoir plus d'égard aux fluides qu'aux solides. On voit assez l'importance de cette question. Car il s'agit de déterminer d'où l'on doit tirer les indications & les Pronostics des Maladies, pour les attaquer par des endroits compétens. M. H. soutient, comme d'après M. STAHL, le premier de ces deux Systêmes, qu'il appelle le Systême des solides ; & il tâche de faire voir les inconvéniens du second, qui est celui des fluides.

Pour ce qui est de la Trituration, M. H. donne à ce térme une signification beaucoup plus étenduë qu'il n'a d'ordinaire. Par le mot de Trituration, on entend communément l'action que quelques Anatomistes attribuent aux Membranes intérieures de l'estomach, pour briser, atténuer, & broyer par leurs rugositez, les alimens qui y sont descendus; & par-là, les préparer à une nouvelle digestion qui s'en fait dans les intestins, où la

plus pure partie de ces alimens doit être changée en chyle. Comme tous les Anatomistes ne conviennent pas de cette espéce de Trituration, M. H. auroit dû, ce semble, commencer par la bien établir, puisqu'il en fait le fondement de tout son Ouvrage : il la suppose néanmoins ici, par avance, comme le modélè de toutes celles qu'il prétend que la Nature employe pour procurer & entretenir le mouvement & la liquidité de tous les fluides, pour en faire les sécrétions, les affinages, & la distribution dans toutes les parties du corps humain, & cela indépendemment de la fermentation que l'on croit communément avoir beaucoup de part au Méchanisme employé par la Nature, pour produire toutes ces fonctions de l'économie animale.

M. H. croit avoir trouvé le principe de cette Trituration universelle dans la force systaltique des parties solides. (1) Cette force ou vertu systaltique, n'est autre chose, selon cet Auteur, qu'un mouvement tonique,

(1) Page 7.

ou, si l'on veut, un mouvement d'oscillation & de ressort répandu dans toutes les parties solides, lequel donne le mouvement aux fluides, qui se trouvent renfermez dans tous les vaisseaux; & par des percussions réïtérées, produit dans leurs parties un *froissement*, *un broyement*, *une trituration*, qui lès rend capables de tous les usages, ausquels la Nature les a destinés.

C'est par ce principe fécond que M. H. tâche d'expliquer toutes les coctions qui se font dans les viscéres, les sécrétions (1) dans l'état naturel, les fontes & les colliquations dans l'état de maladie, les excrétions, les hémorrhagies, (2) les flux hémorrhoïdaux, les vents (3) & flatuositez; les apoplexies, & même les Maladies des Yeux. (4) C'est encore, selon lui, de cette vertu systaltique qu'est venuë la formation & l'accroissement du corps, (5) par le dévelopement des parties solides, qui, en s'élargis-

(1) Page 12.
(2) Pages 13. & 21.
(3) Page 14.
(4) Page 30.
(5) Page 31.

ſant,ont donné entrée aux fluides dans leurs capacités. C'eſt par-là qu'un atôme organiſé (c'eſt le germe originaire du corps humain) acquiert un volume ſi prodigieux que tous ſes vaiſſeaux, mis bout à bout, composeroient une ligne capable d'entourer tout le Globe de la Terre.

De-là vient que M. H. après le célébre M. *Stahl*, nous répréſente le tiſſu du corps humain, comme un reſſort (1) qui ſe monte pendant l'eſpace de vingt-cinq ans ; c'eſt-à-dire, dont les fibres, les vaiſſeaux, & les organes s'élargiſſent, s'étendent, & s'allongent depuis les prémiers inſtans de la vie & les prémiers tems de l'enfance, juſqu'à l'âge des Adultes, qui eſt celui de vingt-cinq ans, où les parties ſont ordinairement parvenuës à leur terme de croiſſance,ou à leur meſure naturelle. Ce reſſort demeure alors dans ſa conſiſtance. C'eſt le *ton* que les parties ont acquis pendant ces années. Ce ton décroît ou déchoit dans le tems de la prémiére vieilleſſe. Enfin, il fait ſa détente dans l'âge dé-

(1) Page 33.

crépit, où il finit par la mort. Ce sont les expressions de M. H. dont le Public trouvera ici le Systême toûjours expliqué par cet Auteur, autant qu'un Abrégé peut le permettre. Cette force ou vertu systaltique, ajoûte M. H. s'apperçoit évidemment dans les artéres qui la reçoivent en gros, du cœur, d'où elle se répand en détail sur tout le genre artériel.

Tous les mouvemens des fluides sont donc soumis à la vertu contendante, ou systole des solides comme à la puissance, Maîtresse & dominante dans les fonctions de l'économie animale. C'est par la compression alternative de cette systole dans les membranes des intestins, que s'opére la séparation du chyle, ou son intrusion dans les veines lactées. C'est par elle encore que le Mésentere faisant l'office de Pressoir, fait avancer ce même chyle vers le cœur, où se fait le complément de la Trituration de tous les sucs.

C'est la force des solides, qui est la cause des mouvemens réguliers qui font la santé; puisque la santé dépend de la régularité de la systole & de l'é-

quilibre entre les ſolides & les fluides. C'eſt elle, qui, par une cadence réguliére, douce, & uniforme, entretient dans les nerfs une oſcillation conſtante & réglée; elle qui conduit chaque ſuc au lieu de ſa deſtination; elle qui dans l'état naturel produit une circulation du ſang & des eſprits conſtante & tranquile. C'eſt auſſi cette même force des ſolides, qui devient la cauſe des mouvemens exceſſifs & tumultueux, qui font la maladie, en altérant le mouvement tonique des parties. En effet, quelque éréthiſme prenant aux ſolides, la ſyſtole devenuë irréguliére ou trop forte, pouſſe rapidement & tumultuairement le ſang dans ſes ſécretoires, & de-là arrivent des embarras ou congeſtions phlegmoneuſes, pendant leſquelles les artéres irritées, confondant les ſucs, & les concentrant pêle-mêle dans leurs capacités, elles les portent à l'avanture hors de leurs routes & de leurs deſtinations, juſqu'à ce qu'elles les ayent engagés dans des ſecretoires étrangers pour eux. C'eſt donc à cette force ſyſtaltique qu'il faut s'en prendre dans le tems de maladie, des changemens ou

variations que reçoivent les Diamétres des vaiſſeaux, qui ſe dilatent ou ſe forment, ſe pervertiſſent ou s'altérent de quelque maniére.

En un mot, la vertu ſyſtaltique n'eſt rien de moins, ſelon M. H. que la cauſe de tout bien & de tout mal dans le corps humain. On peut voir, par ce qui vient d'être dit ci-deſſus, que dans le Syſtême de M. H. la circulation des fluides eſt l'effet de la Trituration, & que la Trituration, elle-même, eſt l'effet de la vertu ſyſtaltique. Mais, eſt-ce uniquement de la vertu ſyſtaltique des ſolides ? On pourroit croire d'abord que l'Auteur n'entendroit parler que de celle-là; puiſqu'il dit, pag. 31. que *les fluides ſerrez & comprimez dans les capacités des ſolides, ne peuvent ſe mouvoir que par la vertu qu'ils en reçoivent*; & encore, page 53. *que c'eſt le ton des ſolides d'où dépend abſolument l'action ou le mouvement des fluides.* On croiroit que, ſelon ce Syſtême, les fluides devroient être purement paſſifs. Cependant, M. H. ſoutient que les fluides ont auſſi leur vertu ſyſtaltique, qui contre-balance celle des ſolides, &

qui entretient le reſſort des artéres. La Trituration a donc auſſi, dit-il, ſon Méchaniſme dans le ſang même, ſur tout dans le tiſſu fibreux du raizeau qui le compoſe. Ici, M. H. fondé ſur les expériences du célébre M. *Malpighi* (1) veut qu'on regarde le ſang, comme un corps organiſé, & dont la Lymphe eſt eſſentiellement ſolide; & c'eſt par ce fond de ſolidité, ajoûte-t-il, que les fluides ſe trouvent preſque de pair, ou en parallèle de fonction avec les ſolides; c'eſt-à-dire, avec les tuniques qui les contiennent. Le fluide eſt donc un ſolide en puiſſance, mais en effet un reſſort qui eſt l'antagoniſte des ſolides, parce que par une *rénitence* continuelle, il devient leur point d'appui, & la cauſe de l'oſcillation, qui eſt entre les uns & les autres. (2) C'eſt cette élaſticité de la fibre du ſang qui aide la vertu des ſolides pour faire remonter le ſang contre ſon propre poids vers le cœur, des endroits les plus profonds, & des parties les plus réculées. Dans ce travail la fibre du ſang étant un raizeau

(1) Page 59.
(2) Page 62.

:ique renfermé dans un canal qui
·eſſe, eſt ſemblable à une eſpéce
eſſort *à Boudin*, ſoutenu de ſa ver-
ropre, & excité par celle des ar-
; ; au moyen duquel le ſang ſe
e & refoule lui-même, pour ſortir
étroites capacités des Capillaires.
t Extrait du Diſcours Préliminaire
Mr. Hecquet, un Profeſſeur en
oſophie joint la Critique qu'on en
te.

ARTICLE XXVII.

FLEXIONS CRITIQUES
*un Profeſſeur de Phyſique ſur le Syſ-
me de la Trituration qu'il a expoſé
·deſſus.*

ſemble que M. H. voulant éta-
lir ſon Syſtême de la Trituration
erſelle, ſur le modéle de la Tritu-
on particuliére, qu'il dit ſe faire
Eſtomach; il auroit dû commen-
ar donner de bonnes preuves de
: Trituration primitive & origi-
, dont toutes celles qui ſe font
; les autres viſcéres ne ſont, ſelon
que des répétitions & des copies.

C'eſt alors que ſon *Diſcou* juſtement nommé *Prélimin* en voulant prouver une Tr univerſelle par l'exemple d' turation particuliére, qui lui e tée ; on peut dire qu'il fait co Plaideur, qui, pour préliminai accommodement, demanderoit lui adjugeât ce qui fait le fond d cès entre lui & ſon Adverſaire. git de ſçavoir ſi toutes les coć qui ſe font dans les viſcéres, ſont tant de Triturations, ainſi que le p tend M. H. Or, cette queſtion rega auſſi-bien, & même encore plus, coction qui ſe fait dans l'eſtomach que celles qui ſe font dans les autr viſcéres. Je dis encore plus, puiſqu ſelon M. H. (1) les autres coctions dé pendent toutes de cette prémiére, qu eſt, ſelon M. H. la coction maîtreſſ qui commence les autres, & qui *in fluë*, (2) *la vertu ſyſtaltique ſur toute les parties ſubalternes.*

Cette opération de l'eſtomach, di M. H. *étant une fois reconnuë pour un Trituration; deviendra-t-elle rien moin*

(1) Page 11.
(2) Page 120.

qu'une présomption naturelle que toutes les opérations suivantes seront autant de Triturations repetées? Qu'il soit ainsi, lui dira-t-on. Mais aussi s'il étoit impossible que cette prémiére fonction de l'estomach fût une Trituration; vous voyez bien ce qu'il en faudroit conclure pour les opérations suivantes. C'étoit donc par là qu'il falloit commencer à faire voir que *la Trituration est le moyen universel* (1), *& le méchanisme général que la nature employe pour régir & exécuter les fonctions de l'économie animale*. Car autrement, tout Partisan de la Fermentation pourra raisonner ainsi, en se servant des expressions de M. H. Cette Opération de l'estomach étant une fois reconnuë pour une Fermentation, deviendra-t-elle rien moins qu'une présomption naturelle que toutes les opérations suivantes seront autant de Fermentations? Il pourra même faire cet autre argument; si quelqu'une des coctions qui se font dans les viscéres, se faisoit par voie de Trituration, ce seroit, sans doute, dans les princi-

(1) Page 7.

pes mêmes de M. H. celle qui se fait dans l'Estomach. Or, la coction qui se fait dans l'Estomach, ne peut se faire par voie de Trituration : donc, &c. & pour prouver la mineure de ce Syllogisme ; il apportera les raisons qui ont révolté bien des Sçavans contre le Systême de la Trituration, prise comme fonction particuliére de l'estomach ; & qui leur ont fait embrasser celui de la fermentation. Ces raisons ne sont ni méprisables, ni en petit nombre.

Ils disent, en prémier lieu, ces Adversaires de M. H. que les muscles du bas-ventre & du diaphragme ; ni les fibres de l'Estomach, par l'action desquels on prétendroit que fût causée la Trituration, ne peuvent avoir assès de force pour opérer dans les alimens tout le changement qui y arrive par la Digestion. Selon M. *Astruc*, sçavant Médecin de Montpellier, la force broyante des fibres de l'Estomach, ne monte au plus qu'à trois onces, & celle des Muscles du bas-ventre à quatre livres. Ils disent en second lieu que le diaphragme & les muscles du bas-ventre ne peuvent

porter enſemble leur action ſur l'Eſtomach ; parce qu'à meſure que les Muſcles du bas-ventre preſſent ce viſcére ; le Diaphragme s'en éloigne, & monte en haut vers les Poumons ; & qu'au contraire, lorſque le Diaphragme s'applanit & s'abaiſſe vers l'Eſtomach, les Muſcles du bas-ventre s'en éloignent, & que ſans cela l'inſpiration & l'expiration de l'air ne pourroient s'exécuter. 3°. Ils montrent encore que les fibres de l'Eſtomach, & les Muſcles du bas-ventre, ne peuvent agir enſemble ſur un même point dans la compreſſion des alimens ; & que par conſéquent, cette compreſſion ne pourroit jamais être auſſi grande qu'il faudroit le ſuppoſer pour la Trituration. 4°. Enfin, ils apportent des exemples de Digeſtion qui paroiſſent ne pouvoir s'exécuter par par voie de Trituration Comment ſe pourroit il faire, par exemple, que des os pointus, & groſſiérement briſés ſous les dents, puiſſent être broyés en ſi peu de tems qu'ils le ſont dans le Ventricule d'un Chien qui les a avalés ; & cela, ſans que les membranes de ce même ventricule

en fussent percées ni déchirées ? Comment, ajoutent-ils, des os qui sont si durs, pourroient ils être usés par leur frotement contre les membranes peu épaisses du Ventricule de certains animaux, comme d'un Milan, d'une Chouëte, & même d'un Serpent ? Et si cela étoit, pourquoi l'expérience eut-elle fait trouver quelquefois dans le ventricule de ces animaux, ces os amollis par le milieu, tandis qu'ils étoient encore très-durs par leurs extrémités, qui devoient néanmoins avoir été bien plus exposées au frotement que le milieu ?

On voit des enfans digérer des viandes, qui ne pourroient être digérées par des hommes faits. Est-il probable que les prémiers ayent les membranes de l'Estomach plus dures, ou plus de force dans les Muscles qui devroient servir à la Trituration que les seconds ?

Enfin, on voit quelquefois que les mêmes personnes qui digérent les viandes les plus coriaces, ne sçauroient manger de certains fruits, sans en souffrir des indigestions. Seroit-il possible que la Trituration de ces

fruits se fît plus difficilement que celle des viandes les plus dures ?

D'un autre côté, la Nature, qui ne fait rien en vain, a mis dans la salive un grand nombre de parties hétérogènes. Ce qui reste en l'Estomach de la nourriture qui a précédé celle qu'on prend ; les sucs particuliers qui se trouvent dans l'Estomach & dans les Intestins, le suc bilieux, & le Pancréatique, tout cela n'est-il pas capable de faire fermenter les alimens que nous prenons ? Et faut-il un agent moins puissant que le sont ces levains, pour altérer si promptement, & changer, d'une maniére si étonnante, tout ce qui descend dans l'Estomach ?

Voilà d'un côté bien des difficultés contre la digestion par voie de Trituration. Voilà de l'autre côté bien des raisons qui portent à croire que la digestion doit se faire par Fermentation. Comment donc se peut-il faire que M. H. se soit imaginé pouvoir établir le Systême d'une Trituration universelle, sans avoir auparavant établi sur les ruïnes de la Fermentation, cette Trituration particuliére qu'il reconnoit devoir être le principe

& le fondement de toutes les autres? C'est la question que je proposai derniérement dans une Conversation que j'eus avec un jeune Médecin un peu épris des beautés du Systême de *la* Trituration, & d'un esprit un peu porté à la Critique. Il répondit, en souriant, que M. H. n'avoit eu garde de suivre cette Méthode qui eût été contraire à ses principes. Cependant, lui dis-je, cette Méthode est celle d'un bon Général, qui ne s'avance en Païs ennemi, qu'après s'être emparé des places qui pourroient lui être funestes, s'il les laissoit derriére soi. Croyèz-vous que M. H. eût été embarrassé de répondre aux difficultés de ses Adversaires? Ce n'est pas cela, me repartit le jeune Médecin: mais un Auteur doit mépriser tout ce qui se propose contre des principes reçûs, & universellement reconnus pour vrais. On doit les supposer ces Principes, & non pas les prouver: tant pis pour qui les ignore, ou qui les nie. Depuis quand, lui dis-je, tenez-vous pour certain que la Digestion se fait par Trituration? Ce n'est pas moi qui le crois ainsi, me répon-

dit-il, c'eſt M. H. & ſi vous en doutés, il faut que vous n'ayez pas fait attention à ce qu'il dit ſur cela, dès les prémiéres lignes de ſon Diſcours Préliminaire. Auſſi-tôt il me donna à lire ces mots : *Et puiſque depuis le Diſcrédit où eſt tombé la Fermentation, il eſt convenu par toute la Médecine que la Doctrine des Solides eſt celle de la vraye Pathologie ; le Dogme de la Trituration devient autant affermi, qu'il eſt conſtant que la vertu des Solides eſt la Puiſſance maîtreſſe ou dominante, dans les fonctions de l'Economie Animale.* Etes-vous encore ſurpris, me dit alors le Médecin, que M. H. n'ait pas dit un mot pour prouver *ce qui eſt convenu par toute la Médecine?* Il faudroit plûtôt être ſurpris de ce qu'il promet au Public un nouveau Volume ſur la Digeſtion, ou de ce qu'il s'eſt donné la peine de compoſer celui-ci pour détruire un Syſtême tombé dans le Diſcrédit, & pour en faire valoir un autre qui, graces à M. H. eſt déja convenu par toute la Médecine.

Telles furent les réponſes du Médecin. Pour moi qui ne cherche qu'à

m'inſtruire & à profiter des lumiéres & des découvertes de M. H. je ſuis fâché de voir que tout ſon Diſcours Préliminaire ſe trouve malheureuſement fondé ſur ce raiſonnement. Il eſt convenu, par toute la Médecine, que la coction qui ſe fait dans l'Eſtomach ſe fait par voye de Trituration. Or, les coctions qui ſe font dans tous les autres viſcéres, ſe font par la même voye que celle qui ſe fait dans l'Eſtomach; donc toutes les coctions qui ſe font dans les viſcéres ſe font par voye de Trituration.

Monſieur H. devoit bien prévoir que tout Partiſan de la Fermentation ſe croiroit en droit de l'arrêter tout court; en rejettant la prémiére Propoſition avec les Médécins les plus eſtimés de la Faculté. Pour nous, à qui il eſt fort indifférent que la digeſtion ſe faſſe en l'Eſtomach par Fermentation ou par Trituration, pourvû qu'elle s'y faſſe aſſez bien, nous paſſons volontiers cette majeure à M. H. afin de voir ſi dans le Syſtême de la Trituration, dont il prétend nous donner la (1) clef, nous trouverons cette ſim-

(1) Page 10.

plicité, cette univerſalité, cette voye abregée de Médecine, & tous les autres avantages qu'on nous en promet.

Pour expliquer comment ſe fait la Trituration des fluides par l'action des ſolides, M. H. attribuë à tous les ſolides un mouvement qu'il appelle *ſyſtaltique* ou *d'oſcillation*. Je veux croire qu'un tel mouvement produiroit dans les fluides une Trituration univerſelle. Mais deux choſes m'embaraſſent ici, & je crois qu'elles ne doivent pas moins embaraſſer M. H. La prémiére regarde le fait. La ſeconde regarde la cauſe du fait. 1°. Eſt-il bien vrai que toutes les parties ſolides du Corps humain ayent un mouvement ſyſtaltique? 2°. Suppoſé qu'elles en ayent un, quelle peut en être la cauſe? Voilà deux Articles ſur leſquels j'avouë que plus j'ai conſulté le Livre de M. H. & moins j'ai été ſatiſfait. Sur le prémier Article, je n'y ai trouvé que des conjectures mal fondées; & ſur le ſecond, que termes vagues, pleins d'obſcurités & de ténébres. Venons-en à la preuve, & faiſons voir, 1°. que la force, ou mou-

vement ſyſtaltique des ſolides, n'eſt nullement prouvée par M. H. 2°. Qu'il ne peut, ſelon ſes Principes, admettre de vertu ſyſtaltique dans les fluides. 3°. Que s'il y a une force, ou vertu ſyſtaltique, ſoit dans les ſolides, ſoit dans les fluides, elle ne peut être telle que M. H. nous la dépeint.

Tout le monde tombe d'accord que le cœur & les artères ont un mouvement *Syſtaltique* & *diaſtaltique*; c'eſt-à-dire, de compreſſion & de dilatation, quelle qu'en ſoit la cauſe phyſique, qui, par ſon obſcurité, paroît avoir échappé juſqu'ici aux recherches curieuſes des plus célébres Anatomiſtes. Mais ce mouvement ſe manifeſte-t-il également dans les autres parties ſolides? Non; pas même dans les veines. Sur quoi fondé donc le leur attribuë-t-on? Seroit-ce que les fluides ne pourroient être ſuffiſamment broyés & triturés ſans cela? mais c'eſt apporter pour preuve ce qui eſt en queſtion. Seroit-ce qu'ils ne pourroient pénétrer juſques dans les extrémités des capillaires, ſi chacun des vaiſſeaux, par où ils paſſent, ne les ſerroit, & ne hâtoit leur marche?

Mais, pourquoi ces fluides, qui ne sont autre chose, que les différentes liqueurs dont est composé le sang, ne pourroient-ils, sans cela, continuer d'avancer jusques dans les canaux les plus étroits & les plus reculez, puisqu'ils sont continuellement poussés par le systole alternatif du cœur & des artéres, comme par autant de coups de Piston, & qu'ils ne trouvent d'issuë que par ces canaux, quelques étroits qu'on les suppose? N'est-ce pas un principe d'Hydrostatique conforme à l'expérience; qu'un liquide étant plus pressé d'un côté que d'un autre, doit s'échapper par l'endroit où il trouve moins de résistence? Monsieur H. pourroit-il s'imaginer que ce principe n'est vrai que dans la supposition de la solidité des vaisseaux qui contiendroient ce liquide? La raison ne nous fait donc appercevoir aucun mouvement systaltique dans les parties solides où l'expérience n'y en découvre point.

Monsieur H. répondra peut-être, qu'en le supposant, ce mouvement systaltique, tant dans les solides, qui servent de canaux au passage des flui-

des, que dans les fluides eux mêmes, il ſera bien plus aiſé de concevoir le mouvement progreſſif, & la diſtribution des fluides, dans des vaiſſeaux d'un Diamétre très-étroit. Mais, 1°. Le plus de facilité que nous concevrions dans cette méchanique pour les opérations de l'Economie naturelle, ſuffit-il pour prouver que la Nature l'ait en effet miſe en uſage, quand nous appercevons une autre voye qu'elle a pû prendre; & que d'ailleurs elle ne nous laiſſe appercevoir, dans la plûpart des ſolides, aucunes traces de cette prétenduë ſyſtole? N'eſt-il pas à craindre, qu'en l'attribuant aux ſolides, on ne s'écarte du chemin que ſuit la Nature; & qu'au lieu de marcher ſur ſes pas, ce ne ſoit vouloir l'aſſujettir à un Syſtême imaginé dans le Cabinet. 2°. Voici bien plus, M. H. ne peut ſuppoſer dans les ſolides une force, ou vertu ſyſtaltique ſans une nouvelle *pétition de principe*; c'eſt-à-dire, ſans ſuppoſer encore évidemment ce qui eſt en queſtion: & voici pourquoi. Suppoſer dans les ſolides une vertu ſyſtaltique, c'eſt y ſuppoſer une vertu triturative, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, puiſque de

[redacted]

M. H. la ſyſtole des ſolides
: choſe que leur action de
ıţ & de Trituration. Or, y
ıne vertu triturative., c'eſt
ent ſuppoſer ce qui eſt en
; puiſque la Trituration ac-
les ſolides ſuppoſe évidem-
'rituration paſſive dans les
onc, &c.

quoi penſe M. H. d'admet-
e dans les fluides, un mou-
/ſtaltique ? Eſt-ce trahiſon
:e qu'il a à deffendre ? Eſt-
de ſe rapprocher de ſes Ad-
? Ou bien, eſt-ce par inad-
, qu'il fournit des armes,
eut ſe ſervir avec tant d'a-
ontre lui ? Ne voit-il pas que
'eu qu'il fait en faveur des
l va mettre de pair le Syſtê-
luides, tombé, ſelon lui,
ſcrédit, avec le Syſtême de
Pathologie ? En effet, ſi les
t une vertu ſyſtaltique, auſ-
e les ſolides, c'eſt donc en
M. H. avance que les fluides
ıt ſe mouvoir que par la
ils reçoivent des ſolides :
ıin qu'il parle avec tant de

mépris du Syſtême des fluides. Toutes ſes railleries ſur les *amers banaux*, ſur les *acides*, les *ſulphureux*, les *ſalins*, &c. ſe tournent contre lui. Qu'il ne diſe donc plus ſi généralement, que *c'eſt attaquer la maladie par un endroit incompétent que de s'arrêter aux fluides.*

C'eſt aux Adverſaires de M. H. à conclure contre lui que la ſcience des ſolides ne ſuffit donc pas pour donner des vuës de conduite, & qu'on doit tirer des indications auſſi-bien de l'état des fluides que du ton des ſolides. Puiſque la maladie venant d'un défaut ou dérangement de ſyſtole qui ſe trouve également dans les fluides & dans les ſolides, on doit être également attentif à remettre les uns & les autres dans leur prémier reſſort. Enfin, c'eſt à eux de conclure des principes de Monſieur H. contre Monſieur H. lui-même, que les fluides ne ſont donc pas ſimplement les occaſions, mais que ſouvent ils peuvent être les cauſes des maladies; & que par conſéquent le Syſtême des ſolides, ce Syſtême chéri de M. H. ne peut ſervir, tout au plus, qu'à faire un demi-Médecin; & que, de la maniére dont

eſt expliqué par M. H. il ne tend
u'à excuſer la pareſſe, & à fomenter
ignorance des jeunes Etudians en
lédecine, qui ſe croyant appuyés
'une autorité reſpectable, pour-
ient ſe croire deſormais diſpenſés
1) de *l'étude pénible & de la recher-
e curieuſe des qualités ou des ſaveurs*,
us prétexte que ces connoiſſances
e ſerviroient *qu'à entretenir un goût
idées* (2) *populaires* en fait de Méde-
ne.

Il eſt vrai, dira t-on, que M. H.
tribuë une vertu ſyſtaltique aux
uides. Mais il avertit auſſi, que les
uides ne ſont que les ſubalternes des
lides, & qu'*ils ne tiennent que par
écaire leur mouvement de cette puiſ-
nce Maîtreſſe* & univerſelle. On re-
nnoît les expreſſions de M. H. Mais
faudra donc ſur ce piéd-là, que la
rtu ſyſtaltique des fluides ſoit une
rtu morte & purement paſſive;
ndis que celle des ſolides ſera toû-
urs agiſſante. Et quelle raiſon ap-
rter de la différence de ces deux eſ-

(1) Page 12.
2) Page 10.

péces de ressorts (1)? Pourra-t on
re, avec M. H. que le ressort des s
des est causé par la Lymphe mé
qui est la dépositaire du ressort prin
tif par la création? Ce seroit se co
tredire évidemment, puisque ce s
roit faire mouvoir les solides par le
fluides, après avoir fait de grands ef-
forts pour montrer que la systole des
solides est la cause universelle du
mouvement des fluides, même de
leur mouvement de liquidité. Ce se-
roit supposer l'effet antérieur à sa cau-
se, en supposant pour cause de la sys-
tole des solides, un fluide, qui, se-
lon les principes du Systême, ne peut
être que l'effet de cette systole. D'ail-
leurs, on seroit toûjours obligé d'ex-
pliquer quel seroit le principe du
mouvement de cette Lymphe mére,
qui causeroit le ressort des solides.

Les Anciens, pour se tirer de l'em-
barras d'expliquer méchaniquement
les mouvemens du corps, dirent tout
simplement que c'étoit l'ame qui les
produisoit, quoiqu'elle ne sçût pas
bien comment. Mais M. H. quoique

(1) Page 53.

[redacted]

zélé Défenſeur des ſentimens des Anciens, n'a pas cru devoir adopter cette opinion. Il ſe déclare pour le Méchaniſme, & il prétend qu'on peut expliquer les fonctions de l'Economie animale; ſelon les régles & les Loix de la vertu ſyſtaltique, qui ſervent de fond au Syſtême de la Trituration.

Il ſeroit à ſouhaiter pour la Médecine que M. H. nous eût donné une explication bien nette, & une idée bien claire du Méchaniſme de la vertu ſyſtaltique; je dis de celle que tout le monde reconnoît dans le cœur & dans les artéres. Il eſt croyable que ſi on avoit une fois bien pénétré ce myſtére de la nature, on n'auroit bientôt plus guéres de choſes à ſouhaiter pour l'intelligence de toute l'Economie animale.

Pour ce qui eſt de la vertu ſyſtaltique des autres parties ſolides, il s'en faut bien que le Diſcours Préliminaire ſur la Trituration, donne ſur cela les lumiéres qu'on auroit eu lieu d'attendre du génie & de l'érudition de ſon Auteur. Selon Monſieur Hequet, la ſyſtole des ſolides eſt *un reſſort ti-*

mé, (1) *qui depuis le moment de la création est essentiellement attaché aux solides, & habituellement continué dans les fibres originaires & primitives, qui entretiennent les oscillations dans toutes les parties du corps.* (2) *C'est une vertu émanée de la volonté du Créateur : vertu qu'il a attachée à des organes à ressort, qu'il a arrangés lui-même, & mis de concert & en proportion les uns avec les autres.* Voilà à quoi se réduit tout le prétendu Méchanisme de la vertu systaltique : ce méchanisme qui, selon M. H. se *laisse écouter dans le monde sçavant* (3) : ce méchanisme *dont le bon esprit est satisfait, & dont la Physique se contente.*

Cependant, on ne voit pas comment le bon esprit pourroit être satisfait d'un langage qui ne l'éclaire point, & qui ne différe en rien du ténébreux langage des *Qualités occultes.* C'est dommage que M. H. ne nous ait expliqué ce qu'il entend par un ressort inné. Seroit-ce un ressort qui se banderoit & se débanderoit de lui-

(1) Pages 13. 56.
(2) En quoi il le fait consister.
(3) Page 50.

même ; c'eſt-à-dire, un corps qui perdroit , & qui enſuite reprendroit de lui-même ſa prémiére figure ? Si c'eſt cela, il faut avoüer que ce Méchaniſme eſt ſingulier & unique dans la Nature, où la vraye Phyſique n'a point encore reconnu de pareil corps. Mais M. H. auroit tort de dire que la Phyſique s'en contente. Car juſqu'ici la vraye Phyſique ne connoît point d'autres corps à reſſort, que ceux qui, après avoir été ployés & comprimés par une force étrangére, ſont redreſſés, & remis dans leur prémier état, par l'action de quelque liquide fort agité, qui s'inſinuë dans leurs pores reſſerrés & rétrécis, & qui les étend comme auparavant. En tout cas, c'étoit à M. H. à prouver qu'il y a des corps à reſſort d'une autre eſpéce que de celle-ci.

Pour mieux faire ſentir combien un reſſort inné, ou vertu ſyſtaltique priſe au prémier ſens dont on vient de parler, ſeroit peu propre à éclaircir la difficulté propoſée ſur le Méchaniſme du corps humain ; ſervons-nous de l'exemple d'une Pendule : ce ne ſera pas beaucoup s'écarter de ce-

lui d'une Horloge apporté par M. H. (1). Supposons donc pour un moment que les hommes ne sçachans point encore ce que c'est qu'une Pendule, Dieu crée ici une de ces *Machines*, & qu'un Physicien ait entrepris de nous en expliquer le Méchanisme. Seroit-il bien venu à nous dire que les vibrations d'une Pendule se font en vertu d'un mouvement inné & créé avec la Machine; que c'est Dieu qui a mis les parties de la Pendule de concert & en proportion les unes avec les autres, &c? On ne doute pas de cela, lui diroit-on; mais on cherche en quoi consiste ce concert, & qu'elle est la prémiére partie, qui, à raison de sa situation, ou de quelque proprieté particuliére, doit donner le branle à toutes les autres. Voilà l'énigme qu'il vous faut déviner, ou avouer que cet Ouvrage du Créateur vous est inconnu tout comme à nous.

Ce ne seroit pas non plus répondre à la difficulté, que de dire, le Pendule fait ses vibrations, parce que Dieu continuë de le mouvoir. La question

(1) Page 55.

n'est pas sur la cause prémiére, universelle, & efficiente du mouvement. Car quand même on supposeroit que Dieu seul est la cause efficiente & proprement dite de tout mouvement, il est toûjours vrai de dire que Dieu ne meut tel corps en particulier, selon telle détermination, & avec tel degré de force, que conformément aux Loix établies pour la communication du mouvement d'un corps à un autre. Ces Loix sont générales, & il seroit ridicule d'en forger de particuliéres pour le corps humain qui est environné des autres corps, ausquels il communique, & dont il reçoit du mouvement.

Ce n'est donc pas, même dans le Systême des Physiciens Modernes, la cause universelle & efficiente; mais la cause particuliére, occasionnelle & méchanique qu'il faut assigner pour principe méchanique du mouvement du corps humain, quand on a une fois supposé avec M. H.. que c'est une Machine. Nous voyons en effet que dans toutes les Machines, les parties en sont tellement arrangées, qu'elles reçoivent toutes leur mouvement les

unes des autres, excepté la prémiére, qui doit néceſſairement avoir le principe de ſon mouvement hors de la Machine.

C'eſt ainſi, par exemple, que dans une Pendule, la *Lentille* attachée à l'extrémité *de la Verge*, eſt remuée par *la Fourchette*; celle-ci par *le Balancier*; le Balancier *par la rouë de rencontre*, qui laiſſe échaper alternativement *les deux palettes du Balancier*; la rouë de rencontre par *la rouë de Champ*; celle-ci par *la rouë du milieu*; la rouë du milieu par la *grande rouë*; le mouvement étant communiqué d'une rouë à l'autre, par le moyen des pignons que portent les axes des trois prémiéres rouës. La grande rouë par le poids qui y eſt ſuſpendu. Pour ce qui eſt du poids, il a ſon mouvement, non d'une vertu eſſentielle & innée, ſemblable à la prétenduë vertu ſyſtaltique attribuée aux ſolides par M H. mais d'une force étrangére qui le pouſſe continuellement en embas. C'eſt ce qu'on appelle ſa peſanteur. Il eſt vrai qu'on trouve quelque difficulté à expliquer la vraye cauſe de cette peſanteur. Mais quelle qu'on la

ſuppoſe, cette cauſe, il n'en eſt pas moins vrai que ce poids eſt peſant; c'eſt-à-dire, qu'il a un mouvement tonique vers le centre de la terre, lequel eſt indépendant de la ſituation de ce poids dans la Pendule. Et cela ſuffit pour qu'on puiſſe conclure, avec certitude, qu'étant attaché, comme il eſt, à l'extrémité d'un cordon, dont l'autre extrémité eſt vuidée autour de l'axe de la grande rouë, il doit la faire tourner, & avec elle toutes les autres rouës; & que par conſéquent il doit être regardé comme le prémier mobile; c'eſt-à-dire, comme la prémiére cauſe méchanique du mouvement de toutes les autres parties de la Pendule.

Voilà un rapport & une dépendance de mouvement, tels que M. H. devoit les faire voir entre les ſolides & les fluides, s'il vouloit être cru ſur le Méchaniſme du corps humain. Mais avoir recours à une vertu eſſentiellement attachée aux ſolides, & à un reſſort inné, ce n'eſt pas établir une opinion dont le bon eſprit & la Phyſique puiſſent être ſatisfaits. C'eſt expliquer une choſe obſcure par une

autre encore moins intelligible : ou plûtôt, c'est en dépit du bon esprit & de la Physique, expliquer le Méchanisme par ce qui lui est le plus essentiellement opposé.

Que si le prétendu ressort inné des solides n'est pas d'une autre espéce que celui des autres corps élastiques, M.H. ne peut trouver dans un tel ressort que la moitié de ce qu'il faut pour un mouvement actuel dans les solides. Car enfin, qu'est-ce que la vertu de ressort de la part du corps élastique, sinon, une certaine fléxibilité jointe avec quelque roideur dans les parties dont est composé ce corps: Un corps, quoiqu'élastique, n'est pas toûjours en jeu de ressort : & quand il y est, ce n'est pas lui-même qui se ploye & se contracte, ni qui s'étend & se dilate. Si donc M. H. veut que la systole des solides soit le principe du mouvement des fluides, il faut, en bonne Méchanique, qu'il assigne la cause particuliére de cette systole : je dis la cause particuliére ; car, encore une fois, attribuer à Dieu ce mouvement de systole, c'est renoncer au Méchanisme : c'est faire agir Dieu par Mira-

cles : c'eſt le faire agir comme cauſe particuliére. C'eſt ce que l'Ecole appelle *Deus in Machinâ*.

Il ſeroit inutile de nous arrêter à ſuivre M. H. dans les explications qu'il apporte des différentes fonctions & des dérangemens de l'Economie animale. Ces explications tombent d'elles-mêmes, ſi elles ne ſont fondées que ſur le Syſtême de la Trituration univerſelle des fluides, cauſée par la vertu ſyſtaltique des ſolides ; puiſque cette hypothèſe n'eſt nullement recevable, comme nous l'avons fait voir ci-deſſus par des raiſons dont voici le précis.

1°. Parce qu'elle contient une pure *pétition de principe*, M. H. commençant par où il devoit finir, & mettant pour principe ce qui devoit être la concluſion de ſon Diſcours Préliminaire ; je veux dire la Trituration qu'il avoit à prouver.

2°. Parce que la vertu ſyſtaltique qu'il attribuë généralement à tous les ſolides, n'étant prouvée ni par expérience, ni par raiſon, c'eſt encore une ſuppoſition toute gratuite, & même une nouvelle pétition de principe.

3°. Parce que la cause méchanique qu'il apporte de cette prétenduë vertu systaltique, est quelque chose de si mal imaginé, & de si peu conforme à la vraye Physique, que cette seule raison suffiroit pour faire rejetter le Systême de la Trituration universelle.

ARTICLE XXVIII.

DE BENEDICTIONE PAtriarchæ Jacobi *Gen. XLIX.* Conjecturæ. *C'est-à-dire, Conjectures sur la Bénédiction donnée par le Patriarche Jacob à ses enfans.* Genes. C. 49. *In 4°. pages 53. sans la Préface. A Oxford.* 1728.

CEs Conjectures sont l'Ouvrage de M. George *Hoopers*, Evêque de *Barth & de Wels*, connu par l'Histoire du Jeûne du Carême, dont il a fait remonter l'Origine jusqu'au Rit Judaïde, & par plusieurs autres Ecrits qu'il a faits, soit pour montrer la convenance de l'Hérésie Valentinienne avec les Dogmes de la Théologie des Egyptiens; soit pour éclaircir les Ou-

vrages de St. Irenée & de Tertullien: soit enfin pour faire connoître les mesures des Hébreux, & leur rapport avec celles des autres Nations.

Les conjectures dont il s'agit ici, viennent d'être mises au jour par M. Tho. *Hont*.

Le dessein de l'Auteur n'est pas de donner une Histoire des douze Patriarches, ni de comparer la Bénédiction, que chacun d'eux reçut de *Jacob*, avec le sort des douze Tribus dans la Terre promise. Les nouvelles Conjectures n'ont pour but, que de faire voir, que le Discours du Saint Patriarche *Jacob*, à chacun de ses fils, contient une allusion perpétuelle au nom propre que chacun d'eux portoit.

Il faut avoüer que ce Systême est nouveau & qu'il prévient d'abord en faveur de son Auteur. Jusques ici, les plus habiles Interprétes n'avoient vû dans les noms propres des enfans de *Jacob*, que la signification dont l'Ecriture Sainte fait mention. On croyoit ne devoir pas aller chercher plus loin l'Etymologie d'un nom dont l'Ecriture fixoit elle-même le sens; & il ne venoit pas en pensée que *Lia*, ni les au-

tres Meres qui avoient donné ces noms à leurs fils, eussent eû autre chose en vûë, que ce qu'elles avoient exprimé par leurs paroles rapportées dans l'Ecriture.

Mais la sagacité du nouvel Interpréte, lui a fait appercevoir (au Rapport de son Editeur) que ces Meres avoient eu dessein de donner à leurs enfans, des noms qui eussent rapport, non seulement à ce qui avoit précédé la naissance de chacun de leurs fils, mais encore aux événemens dont cette naissance devoit être suivie ; de maniére que chacun de ces enfans portoit, pour ainsi dire, sa destinée dans son nom. C'est aux différentes significations de ces noms, ausquelles l'Auteur des Conjectures prétend que Jacob fait allusion, dans le Discours qu'il adresse à chacun de ses fils ; pour lui expliquer plus clairement ce que son nom renferme de mystérieux & de caché.

On ne peut nier que le St. Patriarche ne fasse allusion au nom de Dan & de Juda au commencement de la Bénédiction qui les regarde. Cela est si évident par le Texte Hébreu, que

ɔindre Hébraïsant peut s'en concre par soi-même.

;'est aussi ce qui a fait soupçonner Auteur des Conjectures, qu'il ırroit bien en être de même des res fils de Jacob. Et voilà ce qui déterminé à rechercher & à suivre .tymologie de leur nom; mais il a en vû, qu'à s'en tenir aux termes ı Texte Hébreu, pris selon la signication qu'ils ont, soit dans les Verıons, soit dans les Lexicons Hébraïques, il ne trouveroit rien sur quoi ıppuyer cette nouvelle Conjecture.

Il a donc eu recours aux Dictionnaires Arabes de Phirouzabaduis & de Giheuharius, pour y chercher les mots qui avoient quelque rapport aux noms des douze Patriarches. Et comme les mots Arabes, étant pris sans les points voyelles, ont des significations encore plus étenduës & plus indéterminées que les mots Hébreux, il croit avoir trouvé dans les trésors de la Langue Arabique, dequoi suppléer abondamment à l'indigence de la Langue Hébraïque, & retrouver les significations, qu'il prétend que certains mots Hébreux avoient du tems de Jacob.

De sçavoir pourquoi il a été chercher l'Etymologie des noms des douze Patriarches, dans la Langue Arabique plûtôt que dans la Chaldaïque, qu'on pourroit juger devoir être plus ancienne, c'est ce qui ne paroît pas aisé à déviner, à moins que de dire qu'il a esperé trouver un plus riche fond d'Etymologie dans l'une que dans l'autre. Avant que d'examiner si toutes ces suppositions & ces conjectures sont bien fondées ou non, on pourroit d'abord les admettre pour un moment telles que l'Auteur les souhaite, afin d'essayer si de ce nouveau point de vuë, on verroit plus clair qu'on n'a vû jusques-ici dans les Prophéties que contiennent les paroles de Jacob à ses fils.

Supposons donc, avec l'Auteur des Conjectures, que le nom de Ruben n'a pas seulement rapport au verbe ראה, qui signifie Voir, mais encore au mot ראעיה, qui signifie *Primordium*, *Principium*. Ut Divinus Senex ראובן pro רעובן; usurpans, vim vocis per sequens בכדי extulerit. Ce sont les paroles de l'Auteur.

Cela étant supposé ; quel sera le

prémier Myſtére que Ruben apprendra de ſon Pére, inſpiré pour lui annoncer la deſtinée que renferme ſon nom ? Ce Myſtére ne peut être, ſelon l'Auteur des Conjectures, que ce qui eſt contenu dans le mot *Becori* ; ſuppoſé que ce mot ne ſoit, comme on le dit, qu'une explication du mot Arabe רעובן, pris pour l'Hébreu ראובן. Quoi ? Jacob dira à ſon fils, comme un Myſtére ; *Ruben, vous êtes mon fils aîné* ? Le Myſtére n'étoit pas grand.

L'Auteur avance auſſi, que la comparaiſon que Jacob fait de ſon fils Iſſachar avec un Aſne vigoureux & né pour porter la charge, eſt fondé ſur l'Etymologie du nom d'Iſſachar ; mais cette Etymologie n'eſt-elle point forcée ? La voici : * Le nom d'Iſſachar, dont Lia tire l'origine d'un mot qui ſignifie récompenſe ou ſalaire, a rapport au mot Arabe שקר, qui ſignifie roux. Il y a pourtant un changement de conſonne à faire ; mais l'Etymologiſte n'y regarde pas de ſi près & cela ne l'empêche pas de dire que le nom d'Iſſachar vient ſûrement de là, &

* Geneſ. XXX. v. 18.

que Jacob a voulu faire allusion à cette signification. Mais, quelle preuve en apporte-t-il, Point d'autre que celle qu'il lui plaît de tirer de la couleur de l'Asne. Mais, cette preuve lui paroît sans replique : *Ut planè constet præsagum patrem..... interpretari voluisse Issacharis appellationem, cum Asinum denominaret.*

On est bien tenté de mettre cette Etymologie au rang de celle dont un Poëte a dit :

Alfana vient d'Equus sans doute :
Mais il faut avouer aussi,
Qu'en venant de là jusqu'ici,
Il a bien changé sur la route.

Voici deux autres Etymologies, où l'Auteur paroît avoir mieux rencontré. *Lia* avoit donné au second de ses fils le nom de *Simeon* qui est dérivé d'un verbe Hébreu qui signifie exaucer ; & au troisiéme le nom de *Levi*, dérivé pareillement d'un verbe qui signifie *adhærere*. Elle les avoit ainsi nommés pour les raisons marquées au chap. 29. de la Genèse, v. 33. mais le crime de ces deux freres, dit l'Auteur

des Conjectures, fut ce qui empêcha Jacob d'avoir égard à la prémiére origine de ces deux noms. Il en ſuivit une autre, plus propre à exprimer le caractére de Simeon & de Levi, & à leur faire connoître leur deſtinée.

Selon cette ſeconde Etymologie, le nom de Simeon vient de צבע, qui en Arabe ſignifie verberare. Quinta, *Conjug. ſanguine* infici. Octava, *Acrem eſſe & irâ efferveſcere*. Et le nom de Levi, vient de ליא, qui ſignifie *Naturâ tortus & incurvus, perverſus*. Par cette ſeconde Etymologie, l'Auteur des Conjectures trouve dans le nom même de *Simeon* & de *Levi*, le caractère que Jacob en fait, & le crime qu'il leur reproche. Pour ce qui eſt de leur diſperſion parmi les autres Tribus, exprimée par ces mots: *Dividam eos in Jacob, & diſpergam eos in Iſraël.* Il la trouve encore dans une autre ſignification des deux mots Arabes dont on vient de parler. Car le prémier ſignifie encore *errare, abire, facere*. Et le mot אליין, dérivé de ליא, ſignifie auſſi, *Solus à cæteris diſgregatus*: c'eſt ce qui fait conjecturer à l'Auteur que Jacob avoit également en vûë ces différentes ſignifications.

Si tous les Sçavans jugeoient des Conjectures de l'Evêque de Bath & Wels aussi favorablement que celui qui les donne au Public, elles suffiroient toutes seules pour immortaliser le nom de leur Auteur. Il faut que cet Auteur ait eu bien de la modestie pour ne donner à ses Observations, que le simple nom de Conjectures. Du moins, c'est l'Editeur qui nous en assûre. Tho. Hont avouë encore, que pour lui, ces Conjectures lui paroissent si vraisemblables, que peu s'en faut qu'il ne s'imagine assister, comme témoins, au Testament que fait le Saint Patriarche Jacob, au lit de la mort, & écouter les Prédictions qu'il fait à ses fils.

Mais ces Eloges, quoique sincéres de la part de celui qui les fait, pourroient bien n'être pas avoués par tous les Sçavans. En effet, on ne voit pas le grand fond qu'il y a à faire sur des explications qui ne roulent que sur des Etymologies tirées d'une Langue beaucoup moins ancienne que l'Hébreu. Ou plûtôt, on ne voit que trop combien ce fondement est ruïneux. Tout le monde sçait qu'il n'y a pas

de Païs, où l'on ne parle aujourd'hui une langue qui n'y eut point été entenduë il y a quelques siécles; & qu'au contraire, on n'y entend plus celle qui y étoit auparavant la seule en usage. C'est le sort de toutes les Langues, d'être sujetes à des changemens considerables. L'Arabe sçavant ; c'est-à dire, celui qui se trouve dans les Livres, a beaucoup de rapport avec l'Hébreu. Oüi, cela lui est commun avec presque toutes les Langues Orientales. Mais, 1o. peut-on dire, avec quelque vraisemblance, que cet Arabe soit précisément celui qui se parloit du tems de Jacob ? Et si ce ne l'est pas, que pourra-t on conclure de la ressemblance d'un mot Hébreu avec un mot Arabe ? N'est-ce pas comme si on vouloit juger de la signification d'un mot Latin du siécle d'Auguste, par la signification de quelque mot Italien, composé des mêmes Lettres que ce mot Latin ? 2°. Quand même on seroit sûr que l'Arabe fût aussi ancien que l'Hébreu ; pourroit-on conclure de là qu'un mot Hébreu qui ne differeroit point, quant aux Consonnes, d'un autre mot Arabe, se trou-

veroit pareillement le même, quant à la signification ; si d'ailleurs on croyoit ne pouvoir s'assûrer de la signification de ce mot, ni par les Versions, ni par les Dictionnaires? 3°. *Enfin*, quel fondement peut-on avoir de conjecturer qu'un mot Hebreu a la même signification qu'un autre mot Arabe, quand ces deux mots ne se ressemblent pas, même quant aux consonnes ? C'est pourtant, sur de pareilles Etymologies, qu'est fondée toute la Paraphrase que fait l'Auteur des Conjectures sur la Bénédiction donnée par Jacob à ses fils. On en jugera par l'endroit de cette Paraphrase qui regarde la Bénédiction donnée à Nephthali. On va le rapporter tout au long, parce qu'il est fort court, & qu'il suffira pour juger de la méthode qu'a suivi l'Auteur ; pour expliquer ce qui est dit à tous les autres fils de Jacob. Voici l'interprétation de la Vulgate. *Nephthali cervus emissus, & dans eloquia pulchritudinis.* Voici la nouvelle Paraphrase de l'Auteur des Conjectures. Nephthali veluti *surculus à me* [enatus, *& dimissus* in propaginem], [florebit olim ipse]; *ramos* pulcherrimos editurus.

Pour trouver dans le Texte Hébreu le ſens qu'on vient de voir dans la Paraphraſe, l'Auteur commence par conjecturer que Nephthali vient de נפת, auſſi bien que de פתל, d'où tous les Interpretes l'ont fait venir juſques ici. Mais il ne nous apprend point dans quel Lexicon il a trouvé le mot נפת, inconnu juſques ici aux Hébraïſans.

La ſeconde Conjecture eſt que נפת, ſignifie la même choſe que le mot Arabe נבת, qui ſignifie *germinavit, pullulare fecit*. Comme le prémier mot eſt de ſon invention, il peut lui faire ſignifier ce qu'il voudra, mais il n'en pourra rien conclure. La troiſiéme Conjecture eſt que פתל a quelquefois la même ſignification que בתל, & בתל, la même que בדל, qui ſignifie ſéparer. On voit bien qu'il lui faut ſuppoſer tout cela, pour trouver ce qu'il cherche. Mais ce n'eſt pas le tout de trouver ces ſignifications dans Giheuharius, ou dans Phirouzabadius. Il faut, lui dira-t-on, les trouver dans le Texte Hébreu, puiſque Jacob, ni Moïſe ne parloient pas Arabe...... De בתל,

ajoute-t-il, vient בחילת; c'est-à-dire, *Palma exigua à trunco divisa.* Tout cela est vrai; mais, encore une fois, ce n'est point l'Alcoran qu'il s'agit d'expliquer, c'est la Bible, *qui* n'a point été écrite en Arabe, ainsi que l'Alcoran.

Mais du moins, l'Analogie entre le mot Nephthali & les mots Arabes, dont on vient de parler, étant une fois admise, & l'Etymologie supposée bonne, cela suffira-t-il pour faire voir l'Allusion que l'on cherche? Non. Il y a encore un pas à faire, & ce pas n'est rien moins que de changer la ponctuation du Texte Hébreu, en deux endroits où il se trouve entiérement conforme avec le sens de la Vulgate. Car, 1°. il faut lire *Ela*, au lieu de *Aïala*, qui signifie *Cerva.* 2°. Il faut lire *Amire* ramos, au lieu de *Imre*, qui signifie *Eloquia.*

Encore, si on étoit sûr, par l'Ecriture même, que Jacob eût eu dessein de faire allusion au nom de Nephthali, peut-être que, faute de meilleure explication, l'on pourroit admettre les Etymologies, & les changemens de ponctuation que propose l'Auteur.

Mars 1730.

des Conjectures. Mais, quelle preuve a-t-on que Jacob ait eu le dessein qu'on lui attribuë, & que les douze Patriarches ayent porté leur destinée dans leur nom, ainsi que l'avance l'Editeur des Conjectures. *Has filiorum denominationes..... quasi summa fatorum capita ambitu suo comprehendere.* Voici la plus forte preuve qu'on puisse apporter de tout cela. C'est que Jacob fait allusion aux noms de Dan & de Juda, dans les paroles qu'il leur adresse. Mais, 1°. est-il permis, en cette matiére, de conclure du particulier au général? 2°. N'est il pas évidemment faux que tout le discours de Jacob à Dan & à Juda, roule uniquement sur l'Etymologie de leur nom? 3°. Cette prétenduë allusion générale, en tant qu'elle suppose que le nom de chaque Patriarche renferme un sens mystérieux, & qui contient tout ce qui est dit par Jacob à chacun des douze Patriarches, ne paroit-elle pas une fiction plus digne d'un Rabin sans critique, que d'un Interpréte judicieux & sensé? Ne méne-t-elle pas à un sens ridicule, & qui fait dire à Jacob des choses indignes

d'un homme inſpiré? 4°. Si le Texte Hébreu ne fournit pas lui-même aucune convenance entre les termes en leſquels eſt conçuë la Prédiction de Jacob, & le nom de celui à qui elle eſt faite ; à quoi bon l'aller chercher dans l'Arabe ? N'eſt-ce pas multiplier ſans raiſon, les difficultés, & obſcurcir de plus en plus ce qu'on cherche à éclaircir. 5°. Enfin, s'il étoit permis de donner, aux noms des douze Patriarches, des ſignifications plus étenduës que celles que les Dictionnaires, les Verſions, & l'Ecriture elle-même, qui a interprété ces noms, ne leur attribuent ; par cette ſeule raiſon, que ces noms ayant rapport à quelques mots Arabes, ils doivent avoir auſſi la même ſignification que ces mots Arabes : ſi, dis-je, cela étoit permis, il eſt évident qu'on pourroit faire auſſi la même choſe, par rapport aux autres mots du Texte Hébreu, qui auroient pareillement quelque reſſemblance avec l'Arabe. Or, cela ſuppoſé, qu'y auroit-il de plus incertain que le vrai ſens de l'Ecriture ; puiſqu'elle deviendroit, par là, ſuſceptible de preſque tous les ſens

que voudroit lui donner un Interpréte qui sçauroit l'Arabe. Ajoutons encore, que cette supposition rend l'intelligence du Texte Hébreu entiérement dépendante de la connoissance de l'Arabe, & qu'elle fait le procès à tous ceux qui, jusqu'à present, ont entrepris d'expliquer l'Ecriture Sainte, sans avoir la connoissance de cette Langue. On ne conçoit pas comment ceux qui se persuadent que l'Eglise ne peut décider infailliblement sur le vrai sens de l'Ecriture Sainte, peuvent se résoudre à en supposer l'intelligence si difficile; qu'il soit nécessaire de sçavoir l'Arabe pour avoir l'intelligence du Texte Hébreu.

M. Gousset paroît raisonner bien plus conséquemment à ce faux principe, qui est commun à tous ceux qui se sont séparés de l'Eglise Romaine. Voici comment s'explique cet Auteur dans la Préface de ses Commentaires sur la Langue Hébraïque, touchant le grand secours prétendu, qu'on peut tirer des Langues Orientales pour l'intelligence du Texte Hébreu. Nous citons, d'autant plus volontiers, cet Auteur; que son témoignage ne peut

paroître suspect à l'Editeur des Conjectures.

Scriptionem principem non emendicavi ex aliis Orientalibus Linguis, quia enim laborant & ipsa homonymiis; nulla spes est certitudinis quâ carent, ab iis accipienda. Praeterea video dictiones migrationibus ex gente in gentem, linguâve in linguam, vix ullas evadere incolumes, quin vel permutent elementum aliquod radicale, sicque radix ignoranda sit; vel notio alteretur...... nec crediderim Deum ut à populo suo, nobisque intelligeretur, onerare nos tot Linguis discendis voluisse. Denique illa (Lingua Hebraïca) Mater est istarum, nec ab iis verba vocesque desumpsit, aut fari didicit. Fons est & proindè purioribus aquis fluit.

On peut juger, par les paroles que nous venons de citer, combien M. Gousset étoit éloigné de croire qu'on pût expliquer l'Hébreu par l'Arabe: & il paroit qu'on peut s'en rapporter au jugement de cet Auteur, beaucoup plus sûrement, qu'aux Eloges donnés par Tho. Hont. à l'Auteur des Conjectures, sur les Bénédictions données par Jacob à ses fils.

Mars 1730.

Article XXIX.

OBSERVATIONS CRITIQUES ſur les Plantes décrites dans le troiſiéme Tome du R. P. L. ſur le Voyage aux Iſles.

Baliſier.

Le R. P. Labat ſemble être du goût de ceux qui aiment mieux compoſer quantité de Livres, que d'en faire peu d'exacts. Sans ſortir de cet Article, j'en remarque des preuves ſenſibles. La prémiére s'offre dès le commencement. J'ouvre ſon Livre à la page 115.

» Le Baliſier, dit-il, n'a pas beſoin d'être planté, il croît de lui-» même, & naturellement dans tous » les lieux qu'on défriche ». Cette Propoſition, priſe en général, n'eſt pas exacte. Pour la rendre tolérable, il faut ſuppoſer que ce ſimple croiſſoit dans ces endroits-là, avant qu'on les cultivât. Or, il n'y a rien de fort extraordinaire, que ſes graines & ſes ſurgeons étant couverts de terre,

dans les défrichés, y pullulent comme les autres Plantes que la Nature y avoit produit autrefois.

En second lieu, si nous avançons, pour examiner la description qu'il fait de la fleur, nous serons étrangement surpris de sa négligence, ou de sa méprise. Il s'est uniquement attaché à bien détailler les dehors, ou, comme on parle en termes de l'Art, le calice, sans dire le moindre mot touchant la fleur même, qu'elle étoit cependant fort visible, & bien épanoüie dans le milieu de chaque vase, ou cornet très-élargi, & fort ouvert de côté, & d'autre, ainsi qu'il en parle lui-même.

Comme on pourroit peut-être croire que je lui impose, afin de faire plus de foy, je la dépeins ici succintement, telle qu'elle est. C'est une espéce de Lys monopétale, ou forme d'une seule feüille allongée, étroite, ou en tube par en bas, dont l'orifice est découpée en plusieurs parties, qui sont toûjours accompagnées de filets, ou étamines courbées, & d'un Pistil qui devient un fruit charnu, oblong, & violet, qui renferme trois semences

triangulaires, à coque dure, & chagrinée : sa couleur est d'un verd tirant sur le jaune : non seulement elle est emboitée dans un large godet, mais elle est encore enveloppée de membranes, ou feüilles très-minces, plusieurs de ces fleurs croissent ensemble, arrangées sur un poinçon.

On trouve, ajoute notre Auteur, dans le fond des cornets, de petites graines presque rondes, d'un très-beau rouge, avec une petite tache noire, à une des extrémités qui y sont attachées par de petits filamens.

Voilà une démonstration palpable, de ce que j'ai avancé d'abord ; à sçavoir que le R. P. L. écrit les choses sans y apporter l'attention nécessaire. Car, 1o. il avouë que dans le fond des cornets, il y a des graines, c'est donc là que les fleurs les ont précédées. 2°. Tout le reste de cet Article, n'est pas plus mésuré, puisque les graines, ne sont ni petites, ni rondes, ni rouges, ni tachetées de noir, ni attachées par de petits filamens ; mais, elles sont moyennes à trois angles, & enveloppées dans une pellicule lisse, violette, ou purpurine,

qui souvent, par ressort, les pousse déhors deçà, & delà.

Bananier.

A quoi bon outrer les choses? Quelle nécessité de se servir d'exagération dans un sujet commun, ainsi que le fait le R. P. L. en ces termes.

„ Le Bananier & le Figuier d'Inde, „ sont des Plantes si semblables, qu'à „ moins que d'avoir une très-grande „ connoissance du Pays, il est presque impossible de les distinguer, „ l'un de l'autre, quand on ne voit „ pas leurs fruits „.

Cette difficulté prétenduë, pour démêler ces deux sortes de Plantes, n'est point si étrange qu'on se l'imagine; puisqu'il ne faut que considérer un moment, la couleur de leur écorce: si elle est d'un verd tirant sur le jaune, soyés bien persuadés que c'est un Bananier; mais, si elle est noirâtre, certainement vous voyés un Figuier. Il n'en faut pas davantage pour ne s'y méprendre jamais. Ainsi s'évanoüit cette prétenduë impossibilité de les distinguer l'un de l'autre,

ſans leur fruit. Je remarque encore deux exagérations renfermées dans ces paroles, qui ſuivent immédiatement.

» L'Arbre, ou la Plante qui pro-
» duit ce fruit ; c'eſt-à-dire, la Bana-
» ne, ne ſe plante point, il ne porte
» jamais qu'une fois, après quoi,
» ſoit qu'on le coupe ou non, il dé-
» cline peu à peu, ſe flétrit, ſe ſéche,
» & tombe.

On a beſoin d'interprétation pour bien concevoir ſa penſée. 1°. S'il prétend qu'on ne plante point du tout le Bananier, l'uſage journalier des Habitans démontre le contraire, s'il veut ſeulement dire qu'un plan de Bananiers étant fait, cela ſuffit pour en avoir toûjours, en toute ſaiſon, ſans qu'on y touche, pourvû que les Ouragans ne les renverſent pas : il a raiſon ; mais que ne s'explique-t-il avec préciſion.

2°. Il ſe trompe fort quand il dit affirmativement, que le Bananier ne porte jamais qu'une fois, ſoit qu'on le coupe ou non, j'ai pour moi une expérience ſûre du contraire. Souvent j'ai vû le même tronc de Bananier, qui

de Figuier, porter de nouveaux régimes de fruits. Tout le ſecret en cela, que je ſuis bien aiſe de lui communiquer, conſiſte à le couper, non à la cime, mais à deux ou trois pieds de terre, parce que le cœur de cette Plante, n'étant point bleſſé, pouſſe une nouvelle tige, qui, immanquablement, portera du fruit dans la ſuite.

Le R. P. L. n'ayant pas oſé entreprendre de parler de la fleur, à cauſe de la difficulté qu'il ſentoit à la bien décrire, à raiſon de ſa ſingularité, je veux lui prêter ma main pour la lui donner tout ſimplement au naturel, afin que ſa deſcription ſoit entiére.

Cette fleur eſt compoſée de pluſieurs feüilles inégales, ou irréguliéres, la plus élevée de toutes eſt creuſée en maniére de Gondole: le ſommet eſt découpé en trois; celle qui eſt vis-à-vis, au devant, eſt auſſi faite en Canot: la troiſiéme, qui occupe l'entre-deux, eſt étenduë en façon de Bouclier. Deux autres petites feüilles étroites & pointuës lui ſervent d'accompagnement. Le Calice en ſe nourriſſant devient un fruit, qui eſt, à peu près, gros & long comme un

Concombre ordinaire. Il eſt molaſſe, charnu, & couvert d'une peau unie & cuiraſſée, un peu anguleuſe; on diſtingue, en dedans trois compartimens, dans leſquels on remarque des naiſſances, ou eſpéces de Graines griſâtres.

Quant au Jet ou Tige, dont parle ce Botaniſte, qui ſe couvre preſque tout de petits boutons, c'eſt une pure imagination.

Bois d'Acomas.

En vain je cherche quelque choſe de nouveau dans cet Article, j'y trouve bien moins à apprendre, que dans l'Ouvrage du R. P. Du Tertre, celui-ci me fait connoître qu'il y a dans les Iſles trois ſortes de ce Bois qu'il caractériſe paſſablement : il m'inſtruit même de l'avantage qu'on tire du lait exprimé de l'écorce du prémier, lequel guérit du mal des dents; il n'oublie point de parler de ſon fruit : mais comme il ne dit rien de la fleur, il falloit que le R. P. L. ajoûtât ce trait, & mît ainſi la derniére main à la deſcription entiére. Je

Mars 1730.

vais le suppléer d'un mot. L'Acomas porte une fleur blanche en simple Rosette.

Bois de Balatas.

On sçait bon gré à un Auteur, lorsqu'il traite plusieurs fois une même matiére ; mais c'est quand il la manie différemment.

Le Public aura donc raison de trouver asès mauvais que le R. P. Labat, fasse, dans le même Ouvrage, deux Articles de cet Arbre, pour ne dire presque que la même chose ; c'est dans le Langage des Philosophes, multiplier les êtres sans nécessité.

Bois Karaybe.

J'en reviens toûjours au point capital ; quelque chose qu'on dise d'une Plante, il manque certainement une partie essentielle dans sa déscription, lorsqu'on ne parle ni de sa fleur, ni de son fruit, ni de sa semence. Or, comme ce défaut se trouve ici, je déclarerai publiquement que tout ce que le R. P. L. raconte touchant cet Arbre, est insuffisant, pour le faire

connoître parfaitement, & par conséquent, il mérite d'être critiqué.

Bois Epineux.

Je demanderois volontiers au R. P. L. 1°. Pourquoi il s'est déterminé à ne parler que de deux sortes de Bois Epineux, puisque toutes les Isles en produisent de plus d'une douzaine d'espéces différentes, ainsi qu'il a pû & dû lui-même les remarquer par tout dans les Forêts?

2°. D'où vient qu'il oublie d'ajouter ici l'Epithéte, *Epineuse Jaune*, qui qui est le seul caractére propre à le distinguer des autres, & qui a été mis exprès par tous les Botanistes exacts?

3°. Enfin, que n'a-t-il dit un mot de ses fleurs, & de ses fruits, dont il est chargé presque en toute Saison? Comme je les crois l'un & l'autre nécessaires, afin de le faire bien connoître: en deux mots je les rapporte ici.

Sa Fleur vient en grappe; c'est une petite Rose, dont le Pistil produit un fruit sec, arrondi, à coque piquotée ou chagrinée, de couleur brune, ou grisâtre, qui s'ouvre en deux égales

ment, elle contient une graine noire, luiſante, d'un goût âcre, piquant & poivré.

Bois Lézard, d'Agouty, ou de Savane.

Plus cet Arbre eſt excellent, plus le R. P. L. devoit s'étudier à le bien dépeindre; mais, comme il ne l'a pas fait ſuffiſamment, ſelon les maximes de la Botanique, je retoucherai les traits qui y manquent; je veux dire la nature de ſa fleur & de ſon fruit.

La fleur eſt compoſée de cinq feüilles d'une grande blancheur, & d'une odeur douce, & muſquée en façon de Roſette, dont le Calice, avec le Piſtil devient un fruit mou, ſucculent, de la groſſeur d'un grain de raiſin, auſſi croît-il en grappe de la même maniére, & on lui en donne le nom. Il contient deux ou trois pepins ou graines; quoiqu'amer: il ſert de nourriture aux Agoutis, aux Lézards, & aux oiſeaux.

Bois Immortel.

Tout le reſpect que j'ai pour le mérite du R. P. L. ne m'empêchera pas

de relever les fautes qu'il fait par négligence dans la description de cette Plante.

J'en trouve de compte fait, quatre, dans les trois lignes suivantes.

» Il porte des feüilles en quantité, » elles sont petites & délicates, d'un » verd un peu pâle, de la figure, à » peu près de la Vigne-Vierge.

1°. Il conste à tout le monde que cet Arbre est peu feüillu & que la plûpart du tems il est presque sans aucun ombrage.

2°. Que ses feüilles, bien loin d'être petites, sont grandes & fermes comme un cuir & nullement délicates.

3°. Que leur figure n'a nul rapport à la Vigne-Vierge; parce qu'elles viennent toûjours trois à trois, sur un fort long pédicule: celle du milieu a de la ressemblance au fer d'une Pique, les deux autres sont courbes ou cintrées par leur grosse nervure.

4°. Que le plus souvent elles sont très-colorées: ce qu'il ajoûte, touchant la fleur, & le fruit, est beaucoup plus fautif & répréhensible.

Ses fleurs sont longuettes & ron-

des, elles ressemblent en quelque chose au Chévre-feüille : quelle étrange métamorphose d'une fleur faite en papillon, ou légumineuse, & par conséquent, composée de quatre feüilles dissemblables, & d'un calice façonné en coulisse, cornet, ou coqueluchon, en celle qui est monopétale, allongée en Tube, dont le couronnement ou l'orifice est rayonné ! Lui-même en convient manifestement par ces termes.

» Les Siliques, qui succédent aux » fleurs, sont, à-peu-près, comme » celles des haricots de France : aussi » ne sont-elles remplies, que de petites féves noires, plates, asès tendres, & fort améres. Je ne sçache » pas qu'on en ait jamais fait aucun » usage ». Peut-on se contredire plus formellement?

Il faut encore corriger ici tous les traits ou caractéres des fruits, puisqu'ils ne sont effectivement ni petits, ni tout noirs, mais ou mi-partis de rouge de coral, & de noir éclatant, ou rouge entiérement. C'est pourquoi les Herboristes surnomment la Plante (Orallo Dendron) ni plats,

ais en rognon, comme les vrais ha-
:ots, en ayant aussi la grosseur, ni
sès tendres, car ils ont la dureté de
corne.

Les Canadiens, après les avoir per-
:s, les portent sur eux en guise de Bi-
oux; les François en font de jolis Ro-
saires; on s'en sert aussi dans les Ro-
cailles, à cause que l'éclat des cou-
leurs ne se ternit jamais; par là, on
voit qu'ils sont bons à quelque chose.

Bois de Montagne.

Si un Académicien Botaniste de Paris consultoit le R. P. L. pour sçavoir de lui ce que c'est au vrai & précisément, que cet Arbre, de quel genre, & de quelle espéce il est, certainement il l'embarrasseroit.

Bois Palmiste, Bois de Riviére.

Il en est de ces Arbres, comme du précédent: on ne peut s'en former qu'une idée très-confuse, sur tout ce qu'en rapporte le R. P. L. parce qu'il oublie toûjours l'essentiel, qui seul constituë la nature propre de l'Arbre.

Mars 1730.

Cabimitier.

Voici un Article plus correct, & plus châtié que les autres, parce qu'il suit les régles établies dans la Botanique. Il n'y a seulement que deux fautes.

La premiére consiste en ce qu'il dit, que l'écorce de ces Arbres, est unie, lisse, & point crevassée. Il faut absolument, que les Cabimitiers, qu'il a vûs, fussent très-jeunes, puisque, sans aucune exception, tous les gros, ou vieux, ont l'écorce grossiére, fenduë, ou tailladée; l'autre se remarque en ces mots.

» Le bouton, en grossissant, forme » le fruit, & cette double fleur, qui » demeure attachée, lui sert de cou» ronne ».

C'est une pure imagination, que cette double fleur, & que ce fruit qui en est couronné; il n'est rien de tout cela.

Calebassier, Cujeté, Higuero.

D'une douzaine, ou environ, de différens Calebassiers Arbres, que

'ai veu, je puis assûrer qu'il n'y en a
ucun qui porte des feüilles sembla-
les à celles qui sont ici dessinées ;
l'où il faut, avec fondement, conclure, que celles-ci ont été copiées d'après quelque mauvais original.

Le R. P. L. devoit donc le corriger, il ne falloit, pour cela, qu'un coup d'œil attentif sur leurs figures ou tournures. La description qu'il en fait ne cadre pas non plus ; c'est ainsi qu'il s'exprime.

» Elles sont attachées, le long des
» branches, les unes après les autres,
» à peu près, à distance égale ». Il a oublié leur caractére distinctif, qui consiste en ce qu'elles croissent plusieurs unies ensemble en touffe. Comme le bout d'en haut est toujours terminé en pointe, elles n'ont pas l'air, ou la forme d'une spatule, ainsi qu'il l'assûre.

La peinture qu'il fait de la fleur est peu conforme à ce qu'elle est en elle-même. Il n'y a, dans toute l'Europe, nulle sorte de Plante, qui lui ressemble. C'est pourquoi les Maîtres de l'Art, lui ont assigné un rang particulier, & l'ont établi en nouveau genre.

Pour juger équitablement de la chose, je rapporte, avec fidélité, ce que les uns & les autres en disent.

Ecoutons le R. P. L. « *Les fleurs* » de Calabassier sont de couleur » bleuâtre qui approchent assez, par » la figure, des Roses sauvages à moi» tié écloses.

Consultons maintenant les habiles Botanistes Académiciens, à la tête desquels je distingue le R.P. Plumier. J'ouvre son Livre des nouveaux Genres des Plantes de l'Amérique, & je lis ainsi.

La Fleur du Cujeté, ou Calebassier Arbre, est Monopétale irréguliére, bien ouverte par en haut, où elle est découpée en cinq parties, frangées & rabattuës, le derriére, ou dos, est bien ferme, & arrondi, il forme un creux occupé par quatre gros filets, ou étamines, à chapiteau en languettes, avec un Pistil plus allongé; *le devant* en est replié, & fait en ventricule; elle est emboitée, cette fleur, dans un simple Calice, qui se fend en deux, quand elle s'épanoüit. Sa couleur fonciére est jaune, pâle, ou verdâtre, avec une légére teinture de violet, ou de rouge vernissé. Com-

Comme cette idée est très-réguliére, on comprendra, sans peine, l'irrégularité de l'autre.

Canelle des Isles.

C'est inutilement que le R. P. L. se tuë à vouloir confondre ensemble, l'Arbre de Canelle de Ceylan, avec le Laurier, ou Bois d'Inde de nos Isles. En vain, ont-ils quelqúes légéres ressemblances dans leurs feüilles, & dans l'odeur de leur écorce. Comme il est certain de notorieté publique, que leurs fleurs, leurs fruits, & leurs semences, sont très-différentes, il faudra toûjours les séparer l'un de l'autre, & ne jamais les joindre en même classe.

Canne d'Inde, Esquine bâtarde.

A quoi pense le R.P. L. de ranger, parmi les Esquines, une Plante, qui est un vrai Arum. Ignore-t'il que leurs caractéres sont tout-à-fait différens? Pourquoi autoriser, par son nom, une erreur introduite par quelques ignorans Colons? N'étoit-il pas plus à propos qu'il les corrigeât, ainsi que l'a fait le R. P. Plumier?

Je rapporte ici exprès sa description pour lui faire l'honneur qu'il mérite.. *Arum caulescens Cannæ indicæ foliis.*

Carapat. Palma Christi. Ricin.

Dire que les feüilles du Palma Christi sont plus petites, plus minces, & plus rudes que celles de la Vigne, c'est s'inscrire en faux contre le témoignage général de tout le monde, & s'opposer directement à la nature, & aux qualitez de cette Plante, dont les feüilles sont très-grandes, fort succulentes; ce qui les rend molasses, & doucereuses, sous les doigts, lorsqu'on les manie, & nullement rudes.

L'idée qu'il donne de la figure du fruit, est extrêmement éloignée de ce qu'elle est en effet. Le simple récit de ses paroles demonstrera cette vérité.

» Il porte deux fois l'année des Bou-
» quets comme des gousses de Châtai-
» gnes, plus petites, à la vérité, & sans
» piquans ». Que dira, quiconque a vû une grappe de Palma Christi, en lisant cette jolie comparaison avec la Chataigne ? A penser juste cela se réduit à croire que la pellicule extérieure du fruit, est piquotée, ou, ce qui est la même chose, chagrinée.

Cocotier. Palmier.

La beauté & l'excellence de cet Arbre, méritoit bien que le R. P. L. le considerât avec plus de réfléxion, afin de nous en mieux tracer la fleur. Il ne dit pas un seul mot de sa figure ; il falloit qu'il corrigeât, celle que Mr. L'Emery en a faite, qui n'est point exacte, parce qu'elle n'est nullement en forme de chaton, ainsi que celle du Châtaigner, mais monopétale, découpées en trois portions égales.

Le peu qu'il en dit, n'est pas assés conforme à la réalité ; car les fleurs ne sont ni attachées par pelotons, ni à un simple rameau ; mais elles croissent tout au tour de plusieurs longues vergettes, qui s'écartant les unes des autres, font un très beau bouquet, en maniére de Grappe, à qui on a donné le nom de Régime.

ARTICLE [illegible]

NOUVELLES LITTERAIRES [illegible]

[illegible] ECCLESIASTIQUES, [illegible]

[illegible]

Ignace NARAMOWSCHI DUDI, Profeſſeur de Philoſophie à *Vilna*, a donné une Hiſtoire de Pologne & de Lithuanie en 2. Voll. in 4°. ſous le Titre, *Facies rerum Sarmaticarum in facie Regni Poloniæ, magnique Ducatus Lithuaniæ expreſſa.*

DE PRESBOURG. On continuë d'annoncer que M. Mathias BELIUS, Miniſtre Luthérien de cette Ville; avance beaucoup ſon Hiſtoire de Hongrie & *Scriptores rerum Hungaricarum.* Le prémier Volume ne contiendra que des Ouvrages qui n'ont point encore été imprimés; La *Vie d'Atila*, par *Juvencus Cælius Calanus*, eſt de ce nombre; il déſireroit pouvoir conférer ſon Manuſcrit avec quelque autre, que les Curieux lui fourniroient.

DE PARIS. Le Pere LONGUEVAL, de la C. de Jéſus, a entrepris l'Hiſtoire de l'Egliſe de France, depuis l'établiſſement de la Religion Chrétienne dans les Gaules juſqu'à préſent. On trouvera, dans cet Ouvrage qui contiendra douze Volumes in 4°. l'Etabliſſement du Chriſtianiſme dans les Gaules; les Actes des Martyrs qui

ont quelque authenticité ; la Fondation de diverses Eglises ; la succession de ceux de leurs Evêques qui méritent par quelqu'endroit d'être connus ; une Notice de tous les Conciles des Gaules ; les divers usages de la Discipline ; l'Etablissement des Chapitres & des Ordres Réligieux ; l'Abregé de la Vie des Saints, & des Grands Hommes qui ont illustré l'Eglise de France ; l'Histoire des Hérésies qui l'ont troublée ; une Notion des Ouvrages faits dans les Gaules en matiére de Religion : le tout lié dans un corps d'Histoire avec les Dissertations convenables. Les 4. prémiers Volumes qui conduisent jusqu'en 790. seront en vente chez *Simon* au tems de l'Assemblée du Clergé de 1730.

De Iene. L'*Introduction à l'Histoire Litteraire*, publiée en Allemand par M. Stolle, vient d'être traduite en Latin par M. *Charles-Henry* Lange, & est ici imprimée in 4°. M. Lange travaille à la Vie de Scioppius.

De Rintelen. A l'occasion de la mort de M. *Frideric-Guillaume* Bierling, arrivée ici le 25. Juillet 1728.

on a rappellé le souvenir des principaux Ouvrages de cet habile Professeur en Théologie, & Surintendant des Eglises de ce Pays, qui n'a vécu que 52. ans & quelques mois. On a de lui des *Observations sur la Genèse* & des Dissertations sur *les Comtes de Schaumbourg*, sur *l'usage politique de la superstition* sur le *Pyrrhonisme Historique*.

De Trevoux. On a publié en François, & en Anglois, un Eloge du Docteur *Samuel* Clarke, mort le Samedi matin 17. May. 1729. dont nous tirerons le Catalogue de ses Ouvrages: 1°. Seize *Sermons* sur l'Être & les Attributs de Dieu, les obligations de la Religion naturelle & la vérité ou certitude de la révélation Chrétienne, pour servir de réponse à *Hobbes*, *Spinosa*, l'Auteur des *Oracles de la raison* & autres; & dans la septiéme Edition de ces *Sermons*, on trouve de plus, un Discours sur la Connéxité des Prophéties de l'Ancien Testament, & touchant leur application à J. C. avec une Réponse à une septiéme Lettre concernant l'argument *à priori*. 2°. Une Paraphrase sur les 4. Evangiles,

avec des Notes Critiques sur les passages obscurs. 2. Voll. in 8°. 3°. Trois Essais-pratiques sur le Baptême, la Confirmation, la Pénitence, contenant des Instructions tirées de la considération, de la sévérité, de la Discipline observée dans l'Eglise primitive. 4°. Des Lettres à M. Dodwel, en réponse à son Discours Epistolaire, contre l'Immortalité de l'Ame ; avec quatre autres *Lettres* pour répondre *aux Remarques sur la Lettre écritte à M. Dodwel* sur une partie de la *Défense de la Vie de Milton*. 5°. Dix-sept *Sermons* sur divers sujets. 6°. La Doctrine de l'Ecriture sur la Trinité en trois parties. 7°. *Lettre* au Docteur *Wels* pour répondre à ses Remarques. 8°. Réponse aux Objections contre le Livre précédent. 9°. La Physique de *Rohaut* traduite en Latin, avec des Remarques tirées de la Philosophie de *Newton*. 4ᵉ. Edition. 10°. L'Optique de Newton traduite en Latin. 11°. Le César avec des Remarques. 12°. L'Iliade d'*Homére* en Grec & en Latin. 13°. *Lettre* au sujet de la contestation survenuë entre les Mathématiciens touchant la proportion de

la viteſſe & de la force dans le mouvement des corps. 14°. *Obſervations* ſur la ſeconde Défenſe du Docteur *Waterland*. 15°. Le *Plaidoyer Modeſte*, en Réponſe au Docteur *Waterland* ſur la Doctrine de la Trinité. 16°. Lettre à M. R. M. concernant ſon Argument ſur l'Ecriture. 17°. *Lettre* à l'Auteur de la véritable Doctrine de l'Ecriture ſur la très-Sainte & Indiviſible Trinité, *continuée & juſtifiée*. M. CLARKE a laiſſé une explication du Catéchiſme de l'Egliſe qui eſt actuellement ſous Preſſe : des *Sermons* : & une ſi grande quantité de Matériaux ſur les reſtes de ſon Iliade & ſur l'Odyſſée, qu'il y a apparemment dequoi rendre complette ſon Edition d'Homère.

DE PARIS. *Hiſtoire de l'Académie Françoiſe* depuis 1652. juſqu'à 1700. par Mr. l'Abbé d'*Olivet*. Vol. in 12. pagg. 435. Ce Volume eſt appellé Tome II. parce qu'il eſt deſtiné à ſervir de ſuite à l'Ouvrage ſi eſtimé que M. *Pelliſſon* a donné ſous le même Titre. Comme le nouvel Ouvrage eſt à proprement parler, une *Bibliothéque des Ecrivains* de cette illuſtre Compa-

[illegible] recit, [illegible] l'Histoire des C[illegible] d'ailleurs de l'Academie [illegible] commun. Dans la [illegible] on trouve tous le nom [illegible] la Vie Litte-raire [illegible] l'Academie avoit [illegible] l'Abbé d'Oli-vet [illegible] Academiciens morts avant [illegible] que son Ouvrage [illegible] par l'Eloge de [illegible] l'Historien n'a pu [illegible] plus de [illegible] de Mr. [illegible] illustres [illegible] de Mr. [illegible] leurs [illegible] des [illegible]

commencement du *Huetiana* ; mais Mr. l'Abbé d'*Olivet* a voulu se ménager cette occasion, de publier une Réplique qu'il croyoit devoir à la Réponse qui lui fut faite, il y a trois ans, dans les Mémoires de Trevoux du mois de Février 1727. Il fait donc de sa Replique une *Addition* à l'Eloge de Mr. *Huet* & ce trait d'altercation est une des circonstances, qui, comme l'on sçait, n'ont point plû à Messieurs de l'Académie, dont les voyes sont celles de l'équité & de l'honneur. Le tour forcé que Mr. d'*Olivet* donne ici à la chose, c'est de soutenir, sans se donner le tems de le prouver, que le *Journaliste* de Trevoux, en trouvant de l'Irréligion dans un Livre que Mr. d'*Olivet* impute à Mr. *Huet*, traite dès-là M. *Huet* comme on traiteroit un *Bodin* ou un *Spinosa*. Sur quoi d'abord l'on pourroit demander pourquoi ce n'est pas autant Mr d'*Olivet* qui traitte Mr *Huet* comme on traiteroit un *Bodin* & un *Spinosa*, en imputant à Mr. *Huet* un Livre que le P. C. trouve impie, que c'est le Pere C. qui traite Mr *Huet* comme on traiteroit un *Bodin* & un *Spinosa* en trou-

vant impie un Livre qu'il plaît à Mr. d'*Olivet* de donner à Mr. *Huet*. Mais il y a plus ; & puisque Mr. d'*Olivet* met sur la Scéne trois Auteurs, Lui, le Pere *Baltus* & le P. *Castel*, il n'est pas hors de propos d'établir auquel d'entre eux doit demeurer le reproche de *traiter Mr. Huet comme on traiteroit un Bodin & un Spinosa*. Que l'on pose de suite les trois Propositions qui vont là ; & que l'on voye à qui elles appartiennent : les voici. Le Traité de la foiblesse de l'esprit humain sape par les fondemens *la Religion Chrétienne* : M. Huet est Auteur du Traité de la foiblesse de l'esprit humain ; donc Mr. Huet est un Auteur qui sappe les fondemens de la Religion Chrétienne. Il est manifeste que celui des trois Ecrivains qui sera forcé par ses avances de recevoir cette conclusion, sera aussi celui qui aura *traité Mr.* Huet *comme on traiteroit un Bodin & un Spinosa*. Pour être regardé comme Auteur de cette conséquence injurieuse, il faut & il suffit que l'on ait avancé les deux prémiéres Propositions d'où elle suit nécessairement. Le Pere *Baltus* (& Mr.

d'Olivet en convient) n'a point *traité Mr. Huet comme on traite un Bodin & un Spinosa*, parce qu'en même-tems que ce Pere admet la seconde Proposition, il rejette la prémiére; c'est-à-dire, qu'en même tems qu'il reconnoît Mr. *Huet* pour Auteur du Traité, il ne veut pas accorder que le Traité soit impie. Par une raison semblable, le P. C. n'a pas *traité Mr. Huet comme on traiteroit un Bodin & un Spinosa*: car, si ce Pere admet la prémiére des Propositions, sçavoir, que le Livre est impie, aussi-tôt il rejette, avec horreur, la seconde, qui est que Mr. *Huet* est l'Auteur véritable du Livre. Ainsi Mr. *Huet* n'est un *Bodin* ou un *Spinosa*, ni chez le Pere *Baltus* qui décharge de l'accusation de Spinosisme, le Livre qu'il laisse attribuer à Mr. *Huet*; ni chez le Pere C. qui décharge Mr. *Huet* du Livre qu'il juge impie. Mais si quelqu'un pense en même-tems & que Mr. *Huet* est l'Auteur du *Traité de la foiblesse de l'esprit humain*, & que le *Traité de la foiblesse de l'esprit humain* attaque la Religion, c'est celui-là qui, au langage de Mr. d'*Olivet*, traite M. *Huet*

comme on traiteroit un Bodin & un Spinosa. Or, Mr. d'*Olivet* est le seul des trois qui admette ces deux points; il admet, il soutient même que Mr. *Huet* est l'Auteur du *Traité de la foiblesse de l'esprit humain*, & il a fait des Livres pour le prouver; il avouë de plus, que le *Traité de la foiblesse de l'esprit humain* attaque la Religion: il le dit en cette *Addition*. Prémiérement, en se mettant toûjours, à cet égard, avec le *Journaliste*. Secondement, lorsqu'en parlant de la Proposition qui fait, selon lui, tout le fond du Traité, il déclare qu'elle *affoiblit l'impression que les motifs de crédulité peuvent & doivent faire sur nous*. Troisiémement, lorsque par une note, il applique à ceci ce qu'il a dit ailleurs trop mollement, qu'*un Chrétien sensé & zélé qui comprend jusqu'à quel point sa Religion est appuyée sur le témoignage des gens, ne se laissera engager qu'avec frayeur dans les routes du Scepticisme*. En un mot, M. d'*Olivet* croit, en prémier lieu, que le *Traité* détruit les fondemens de la Religion. Il croit, en second lieu, que le *Traité* en est la Doctrine de Mr. *Huet*. Donc, il

croit que Mr. *Huet* eſt de la Doctrine qui détruit les fondemens de la Religion ; donc, c'eſt lui qui *traite Mr. Huet comme on traiteroit un Bodin ou un Spinoſa*. Mais, c'eſt à lui auquel Mr. d'*Olivet* remontre d'un air ſi magiſtral, à démêler le fin d'un jeu ſi caché.

ECRITURE. THEOLOGIE. MOEURS.

D'ULM. M. FRICK a donné une *Diſſertation* ſur le ſoin de l'ancienne Egliſe par rapport au Canon de l'Ecriture Sainte *de Cura Eccleſiæ veteris circa Canonem Sacræ Scripturæ & conſervandam Codicum puritatem*.

DE ZURICH. On imprime par ſouſcription, pour le prix de huit Florins d'Allemagne par chaque Exemplaire, la Verſion Grecque de l'Ancien Teſtament, appellée des *Septante*, en 8. Volumes in 8°. avec quelques Diſſertations de l'Editeur Mr. BRETINGER, ſur l'Exemplaire du Vatican, ſur celui d'Alexandrie qu'il défendra contre Caſimir *Oudin*, & ſur un Manuſcrit des Pſeaumes qu'il

croit égaler en Antiquité les Exemplaires d'Aléxandrie & du Vatican.

DE LAUSANNE. M. BIONENS a critiqué, avec modestie & politesse, la Dissertation de M. TURRETIN. *De Articulis fundamentalibus*, & cette Dispute a produit plusieurs Réponses & Répliques.

DE NAPLES. Le *P. J. Pretia Cosentia* de l'Etroite Observance de St. François, Province de Calabre, a dédié à Monseigneur *Pignatelli*, Cardinal, Doyen du Sacré Collége, Evêque de Porto, Arch. de Naples, le Livre intitulé, *Regulæ Confessariis omnibus præcipuè Monialium & fœminarum in Monasteriis degentium necessaria : nec non pœnitentibus, Episcopis, Concionatoribus, Advocatis & Judicibus per utiles*. 1729. in 8°. pagg. 215.

DE TOULOUSE.

M.

Dans votre Journal du mois d'Août dernier, vous prétendez, que Mr *Sauveau* s'appuye mal à propos sur l'autorité de *Maldonat*, pour prouver, dans sa Réponse à Mr. l'Abbé *Cheret*, que toutes les Collectes de la Messe, qui ne s'adressent pas directement

Dieu le Pere, devroient être ôtées :notre Liturgie. On a consulté dites-ous, dans la Bibliothéque du Colge de Loüis le Grand deux Manusits du Traité, que ce Sçavant Jéüite à composé sur les Cérémonies de ı Messe en particulier. Bien loin d'y rouver le Discours que Monsieur *Sauveau*, lui attribuë, on y lit, selon vore Extrait, presque tout le contraire. Comme j'ai actuellement entre mes mains un semblable Manuscrit, j'ai voulu le consulter à mon tour: & je n'y ai rencontré ni le passage tel que vous le cités, ni tel aussi que le rapporte Monsieur *Sauveau*.

Manuscrit de Toulouse.

At, dicet aliquis, ad Filium & Spiritum Sanctum etiam orationes dirigis, cum dicimus, Fili Redemptor Mondi Deus, miserere nobis; *&* Spiritus Sancte Deus, miserere nobis? *Respondeo hoc fuisse factum propter Arianos; ut os tenderetur æqualitatem potentiæ esse in tribus personis; quamvis indirectè ad illas personas orationes dirigantur, sed ad Deum Patrem potissimum: quod videtur indicare vox illa Deus, quæ Deo Patri inscriptum sæpè tribuitur.*

MONSIEUR SAUVEAU.

Respondeo quamvis orationes sint dirigendæ ad Deum, tamen propter hæresim Arianorum, quæ vigebat, Eclesia prudenter statuit ita orandum, ut explicatius ostendatur æqualitatem potentiæ esse in tribus personis: licet indirectè ad has personas, sed directè ad Deum Patrem: ut intelligitur ex hac voce Deus, quæ ei semper adjungitur.

Manuscrit du College de Loüis le Grand.

Respondeo non dirigi ad personam Filii, aut Spiritus Sancti; sed ad Deum, nam postquam Ariani dixerunt, Filium non esse Deum, Eclesia voluit ad finiendam illam hæresim, dicere in suis orationibus, Spiritus Sancte Deus, miserere nobis ut declararet illum esse Deum.

Voilà *Maldonat* à trois faces, si j'ose ainsi m'exprimer. Je laisse à d'autres à juger, si Monsieur *Sauveau*, a eu tort de le prendre pour caution de son sentiment. Il ne m'apartient ni de décider, ni de critiquer. Au reste, le Manuscrit dont je me suis servi, & qui appartient au Collége des Jésuites de Toulouze contient

trois Parties. La premiere, est *de constitutione Theologiæ*, & finit par un assés long Traité sur la Prédestination. La seconde, est *de rebus à Deo effectis*, à la fin de laquelle ont lit ces mots; *finis hujus tractatus die, 1ª Decembris*, 1572. La troisiéme, est *de Caremoniis Ecclesiæ Catholicæ*; & renferme le Traité particulier des céremonies de la Messe.

Il y a quelque tems que je remarquai aussi une assés grande différence entre un passage, que Monsieur Grancolas cite de *Maldonat*, & ce que je lis dans mon Manuscrit. Voici comment cet Auteur dans son Traité de la Messe, & de l'Office divin, *pag.* 135, fait parler le Jésuite au sujet des signes de Croix que le Prêtre fait sur les Symboles après la consécration. *Si hodié Ecclesia vellet repurgare caremonias quæ minus decent rem Sacram, aut adeò sunt inutiles, liberé ingenuè dicerem, meam opinionem esse, ut concilio œcumenico decerneretur, nullum signum adhiberi post consecrationem.* Mon Manuscrit parle ainsi: *Itaque & si melius fortasse cùm Catholicis, ageretur, si tollerentur* (hæc signa) *similiter si post consecrationem pauciores caremo-*

nia fierent, quam nunc : tamen quia non est nostrum, quid quam de hâc restituere, aut innovare, donec Ecclesia providerit, inquirenda est nobis quædam via, quâ possimus ista tueri autores qui dicunt, &c. J'ai l'honneur d'être &c.

A Toulouse ce 12. Octobre 1729.

CAUBERE

Au regard du Texte de *Maldonat* sur les collectes, on a encore fait consulter le Manuscrit qui est au Collége de Roüen. La leçon s'y trouve plus conforme aux Manuscrits du Collége de Loüis le Grand qu'aux deux autres: le Pere *Fleuri* Professeur en Théologie y à lu: *dicet aliquis hodie etiam ad Filium & Speritum Sanctum dirigi; quippè cum dicimus Spiritus Sancté Deus, miserere nobis. Dico non dirigi ad personam Filii aut Spiritus Sancti; sed ad Deum, nam postquam ariani dixerunt Filium non esse Deum, item alii hæretici Spiritum Sanctum non esse Deum, Ecclesia voluit ad submovendam illam hæresim dicere in suis orationibus, Spiritus Sancte Deus, ut declararet illum esse Deum, contra hæreticos.* Ces Variantes & ces différences prouvent mani-

ement qu'on ne peut prendre ici
aldonat, pour Auteur, & pour
rant. On n'a point ſon témoigna-
dès qu'on l'a ſi diverſément *teſtis*
rius, *teſtis nullus*. Dans ces Manuſ-
ts *Maldonat* ſemble ſe fonder ſur
que l'Oraiſon Dominicale eſt adreſ-
au Pere, *Pater Noſter*, pour en con-
ure que les Priéres doivent toûjours
dreſſer à la prémiere perſonne. Mais
ans le Commentaire imprimé ſur les Evangiles, *Maldonat*, enſeigne que ces mots *Pater Noſter*, n'expriment point précifément la prémiere perſonne, mais déſignent toute la Trinité comme le Dieu des Chrétiens. Cet Auteur a donc changé de penſée, & ſon Texte Manuſcrit ne peut ſervir de garant. En ſecond lieu de quelque maniére que le Texte ſe liſe dans les cinq Manuſcrits, la prétention de Monſieur *Sauveau*, ſçavoir que les Priéres doivent être adreſſées à Dieu le Pere & non à Dieu le Fils, n'y eſt point bornée comme par Monſieur *Sauveau*, à la circonſtance du Sacrifice de la Meſſe, ni fondée ſur l'État de Victime que Notre Seigneur y prend. Ainſi la Diſſertation contre le ſentiment de Monſieur *Sauveau*, imprimée dans les

Mémoires de Trevoux, du Mois d'Août 1729. subsiste dans toute sa force, & toute son étenduë.

De Palerme. *La vera penitenza*, &c. C'est-à-dire, la vraie penitence reglée par le saint & sincere amour de Jésus-Christ, par Monsieur *Amato*, in 4°. pagg. 164.

De Naples. La Carita, &c. On traite en ce Livre de la Charité de S. *François de Sales*, dans tous les Etats de sa vie; c'est-à-dire, avant la Prêtrise, dans le Sacerdoce, & dans l'Episcopat; & de la maniére de célébrer avec fruit sa Fête, & de l'honorer par les neuvaines, & autres dévotions. L'Auteur est Monsieur Jean *Sarconio*, de la Congregation de Sainte Marie, *della Purita*.

De Paris. Le second Tome des Œuvres diverses de Monsieur l'Abbé de *Saint Pierre* paroît chés Briasson: il contient differents projets tous également curieux, & profitables. 1°. Pour rendre les Sermons plus utiles. 2°. Pour perfectionner l'Education domestique des Princes, & des grands Seigneurs. 3°. Pour perfectionner l'Education des Filles. 4°. Pour rendre les Spectacles plus utiles à l'Etat. 5°.

Pour mieux mettre en œuvre le désir de la distinction entre pareils ; enfin des observations sur le dessein d'établir un Bureau perpétuel pour l'Education publique dans les Colléges.

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Mars 1730.

ART. XXI. *Memoires pour servir à l'Histoire de France, & de Bourgogne, &c.* p. 389

ART. XXII. *Observations sur l'Eau de la Mer, &c.* p. 409

ART. XXIII. *Lettre Pastorale de M. l'Evêque de Londres aux Fidéles de son Diocèse, &c.* p. 423

ART. XXIV. *Entretiens Physiques d'Ariste & d'Eudoxe, &c.* p. 240

ART. XXV. *Histoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Médes, des Perses, des Macédoniens, & des Grecs, &c.* p. 462

ART. XXVI. *De la Digestion & des Maladies de l'Estomach, &c.* p. 482
ART. XXVII. *Réfléxions Critiques d'un Professeur de Physique, sur le Systême de la Trituration, &c.* p. 493
ART. XXVIII. *Conjectures sur la Bénédiction donnée par le Patriarche Jacob à ses Enfans, &c.* p. 520
ART. XXIX. *Observations Critiques sur les Plantes décrites dans le 3e. Tome du R. P. Laval, &c.* p. 537
Manuscrit de Toulouse. p. 569
Manuscrit du Collége de Loüis le Grand. pag. 570
ART. XXX. *Nouvelles Litteraires.* pag. 556
De Lausanne. ibid. & p. 568
De Palerme. ibid.
De Petersbourg. ibid.
De Varsovie. ibid.
De Presbourg. p. 557
De Paris. ibid. & p. 561
De Iene. p. 558
De Rintelen. ibid.
De Trevoux. p. 559
D'Ulm. p. 567
De Zurich. ibid.
De Naples. p. 568

Fin de la Table.

Mars 1730.

APR 5 1921

3 9015 05975 5986
UNIVERSITY OF MICHIGAN

A 491003